



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

LVI^e Année

Tome I N^o 2 - Février 1981

Publication mensuelle

SOMMAIRE :

- 3 **Préambule du rapport présenté par le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique à l'Assemblée Générale des Actionnaires.**
- 43 **Mesure de politique monétaire. Communiqué du 4 mars 1981.**
- 44 **Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale - Résultats du mois de février 1981.**
- 1 **Statistiques.**
- 161 **Législation économique.**
- 179 **Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique.**

Les articles signés traduisent les opinions de l'auteur et n'engagent pas la Banque.

Les opinions exprimées dans les articles non signés ont l'accord du Comité de Direction de la Banque.

La reproduction d'extraits de ce *Bulletin* est autorisée, à condition que la source soit indiquée.

PREAMBULE DU RAPPORT PRESENTE
PAR LE GOUVERNEUR
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
A L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ACTIONNAIRES

Si les données de l'évolution de l'économie belge en 1980 ne peuvent encore être chiffrées avec précision, les estimations que l'on peut faire des principales d'entre elles, bien qu'elles demeurent approximatives, sont assez cohérentes pour qu'on puisse considérer comme corrects le sens et l'ordre de grandeur des variations supputées. Complétée par ces éléments officiels pour 1980, la série des comptes nationaux couvre ainsi toute la décennie qui a été marquée par une mutation profonde des rapports économiques mondiaux.

*Onze années
en rétrospective.*

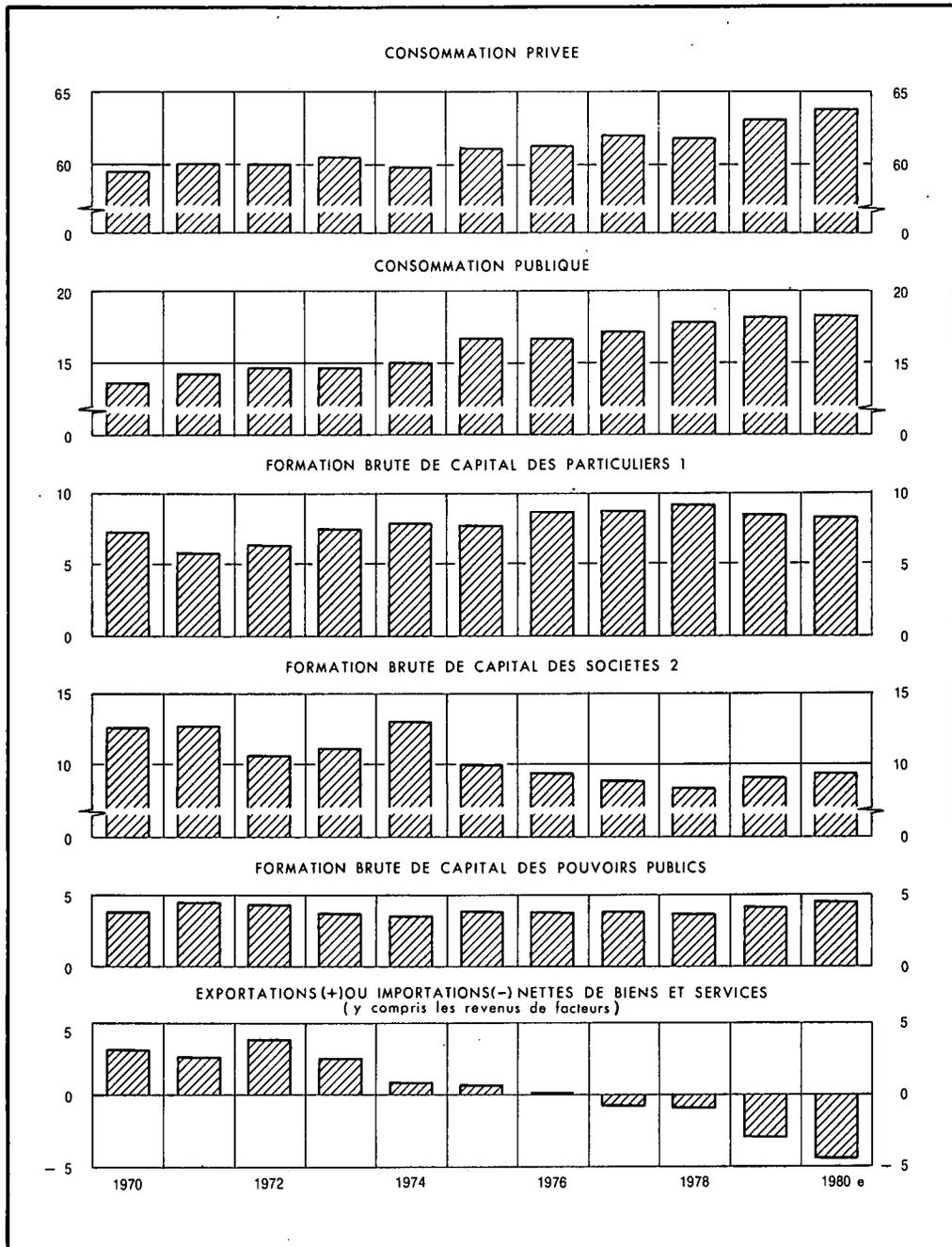
Sans doute les évolutions qui apparaissent ne sont-elles pas absolument linéaires : quelques oscillations peuvent être observées, qui reflètent des variations conjoncturelles, générales ou particulières. Mais transcendant ces mouvements de courte période, dont le détail oblitère parfois les traits plus fondamentaux, cette rétrospective fournit une image fort claire des tendances générales.

Le rythme de la croissance s'est nettement ralenti; pendant les années 1970 à 1973, la progression annuelle du produit national mesurée en volume était en moyenne de 5,4 p.c.; elle n'a plus été que de 2,3 p.c. pour la moyenne des trois dernières années de la décennie, période marquée d'ailleurs par une décélération.

Cette augmentation du produit national a été obtenue davantage par un progrès de la valeur ajoutée par personne occupée que par un développement de l'emploi; l'occupation de la population devenue active n'a plus été assez assurée. Le renforcement de cette population s'est poursuivi depuis 1970 et s'est même accéléré dans les dernières années; le mouvement démographique — en ce compris l'immigration nette — a fait apparaître en moyenne 25.000 nouveaux actifs par an; un second facteur a accru la demande d'emploi : le relèvement du taux d'activité de la population en âge de travailler; ce sont les femmes qui se sont engagées, en proportion croissante, dans des activités professionnelles : ce changement a fait apparaître une main-d'œuvre additionnelle d'environ 25.000 personnes par an en moyenne; cet accroissement n'a jamais été compensé par les effets de l'évolution inverse du taux d'activité de la population masculine, due notamment à l'introduction de systèmes de pension anticipée; en moyenne, par an, 15.000 hommes en âge de travailler se sont retirés du marché du travail. Au total, pour répondre à la demande, 35.000 emplois nouveaux auraient dû être créés en moyenne par an au

PRINCIPALES COMPOSANTES DES DEPENSES

(pourcentages du produit national brut)



Sources : Institut National de Statistique. Calculs et estimations de la Banque Nationale de Belgique.

1 Investissements en logements, formation brute de capital fixe des entreprises individuelles et variations du stock de cheptel.
 2 Formation brute de capital fixe des sociétés (y compris les organismes publics d'exploitation) et variations de stocks, à l'exclusion du cheptel.

cours de la décennie. C'est à partir de 1974 que l'insuffisance de l'offre est devenue importante; les emplois disparus dans l'agriculture et l'industrie n'ont plus été remplacés, ou plus assez, par ceux qui se créaient dans les services privés et publics; le renforcement des effectifs dans les administrations s'est accéléré, dans la seconde moitié de la décennie. Néanmoins, l'aggravation du chômage ne s'est pas arrêtée. Corrigé pour éliminer l'influence saisonnière, le nombre de chômeurs à aptitude normale était de 315.000 à la fin de 1980, soit 7,5 p.c. de la population active; le pourcentage était de 12,5 pour les femmes, contre 4,6 pour les hommes.

L'affectation du produit national aux diverses catégories de dépenses s'est modifiée de façon significative dans les années septante. Les évolutions qui ont eu lieu ressortent clairement d'un premier graphique.

Il montre que la progression des consommations a été plus rapide que celle du produit national, et s'est opérée au détriment de l'investissement intérieur et à charge du compte extérieur courant. Tout d'abord, les dépenses de consommation des particuliers ont absorbé 64 p.c. du produit national brut de 1980; le pourcentage correspondant était de 60 p.c. pour la moyenne des années 1970 à 1973; cette majoration relative contraste avec l'extension du chômage qui a réduit le pouvoir d'achat de la population auparavant active; la donnée macro-économique dissimule la diversité des évolutions particulières. Les dépenses de consommation publique — ces services que les citoyens exigent de recevoir ou reçoivent, nolens volens, de l'Etat, gratuitement ou à des prix sans rapport avec leur coût — ont représenté un pourcentage de 18 p.c. environ en 1980, contre 14,3 p.c. pendant la première période de 1970 à 1973; la majoration, considérable, trouve en partie son origine, au cours des dernières années de la décennie, dans la politique volontariste d'emploi dans le secteur public.

Au total, en 1980, 82 p.c. du produit national brut ont été utilisés aux consommations de toute nature; la proportion était de 74,3 p.c. en 1970-1973, alors que le produit de cette période n'atteignait pas 80 p.c., en volume, de celui de la fin de la période.

Pendant les années 1970 à 1973, 6,8 p.c. du produit national étaient affectés à la formation brute de capital par les particuliers. La construction de logements, biens de consommation de longue durée plutôt qu'investissements productifs, constitue l'essentiel de cette catégorie de dépenses. Celle-ci a atteint 8,5 p.c. du produit de 1980, malgré le recul observé dans la construction, au cours de cette année et de la précédente.

Restent les investissements réalisés par les sociétés, privées ou publiques, et par l'Etat. Pendant les années 1970 à 1973, 15,9 p.c. du produit national leur étaient consacrés. Le pourcentage n'a plus atteint que 14 p.c. pour la dernière année, après avoir été encore plus bas. Cette diminution du début à la fin de la période a touché uniquement les investissements dans les sociétés, revenus de 11,8 à 9,5 p.c.

Pendant les années 1970 à 1973, la masse globale des dépenses intérieures équivalait à 97 p.c. du produit national; les 3 p.c. restants servaient à des exportations nettes de biens et services. Le même calcul pour l'année 1980 indique que les dépenses intérieures, ensemble, ont atteint 104,5 p.c. du produit national. Celui-ci a donc été insuffisant par rapport à celles-là et l'écart a dû être couvert par des importations nettes de biens et de services.

Cet excès des dépenses intérieures sur les ressources réelles nationales doit encore être majoré du montant, beaucoup plus faible, des transferts courants et des dons en capital à l'étranger. Ainsi, le déficit courant extérieur de la Belgique, plus important que celui de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, a atteint 5,5 p.c. du produit national.

Le déséquilibre entre dépenses intérieures globales et produit national n'est pas un fait nouveau. Il perdure, en s'aggravant, rapidement, depuis plusieurs années. Pendant toute cette période, il n'a jamais été la conséquence d'un état d'inflation interne par la demande. Depuis 1975, au moins, le pays n'a plus connu de ces périodes de tension où c'est le manque de facteurs de production indispensables qui empêche l'offre de progresser assez vite pour répondre au gonflement de la demande. Au contraire, au cours des dernières années, le chômage, le sous-emploi des capacités de production et la disparition d'entreprises sont autant de preuves que les ressources ne faisaient pas défaut, qui eussent permis de produire davantage si leur utilisation n'avait pas été rendue impossible par d'autres facteurs; ceux-ci seront précisés ci-après. Ce sont ces autres facteurs, d'une tout autre nature que le manque de moyens de production, qui ont empêché l'offre nationale de se développer suffisamment, en direction du marché intérieur, pour répondre à la demande existante, aussi bien d'ailleurs qu'en direction des marchés étrangers. Ces facteurs ont favorisé les importations et ralenti l'expansion des exportations, contribuant de la sorte à la dégradation de la balance commerciale.

Sans doute, cette dégradation provient pour une part importante des renchérissements du coût des produits énergétiques. Ceux-ci ont pro-

voqué une altération grave des termes de l'échange, c'est-à-dire une hausse beaucoup plus rapide des prix à l'importation que des prix à l'exportation, qui a déséquilibré la balance commerciale en valeurs globales. Toutefois, l'analyse détaillée des données internationales, disponibles jusqu'en 1978, montre que ce choc a été moins rude pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise que pour l'ensemble des autres pays industrialisés. Mais après la première crise pétrolière, ceux-ci, considérés globalement, sont parvenus assez vite à compenser presque entièrement la détérioration de leurs termes d'échange par une amélioration du solde de leur commerce, en volume, de produits manufacturés. L'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise n'a pas réussi à accomplir cette performance.

Ses exportations et, par conséquent, sa production ont pâti de deux handicaps majeurs. Le premier est venu de la structure des ventes. Satisfaisante au début de la décennie, celle-ci allait se révéler, compte tenu des développements ultérieurs de la demande mondiale, moins favorable que celle, assez différente, de l'ensemble des autres pays industrialisés. En effet, l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise s'est trouvée trop spécialisée dans la vente de produits qui allaient être régressifs, en ce sens que la demande mondiale dont ils font l'objet se développerait moins que la moyenne pour l'ensemble des produits manufacturés. De plus, l'Union Economique était moins présente que ses concurrents sur les débouchés géographiques qui allaient devenir particulièrement prospères, notamment les pays producteurs d'huiles minérales. Le second handicap, plus grave dans ses effets que le précédent, est venu de la compétitivité des industries manufacturières belgo-luxembourgeoises; celle-ci s'est dégradée relativement à celle de l'ensemble des autres pays industrialisés. A cette infériorité, il y eut, certes, de remarquables et nombreuses exceptions mais, au total, le recul est patent : les gains n'ont pas compensé les pertes de marchés. Celles-ci ont été la conséquence d'un faisceau complexe d'éléments : adaptation insuffisante, en cours de période, de la structure de l'offre aux changements de la demande, disparition d'entreprises exportatrices, éliminées par manque de rentabilité, moindre dynamisme de la pénétration commerciale mais aussi, de façon générale, alourdissement des coûts intérieurs par rapport à ceux des concurrents. Cette dernière détérioration, la plus facilement identifiable, s'est produite aussi bien du côté des coûts du personnel des industries manufacturières que du côté des coûts imputés à celles-ci par les autres secteurs de l'économie nationale. Le renchérissement relatif qu'ont subi les premiers jusqu'en 1978, a pu être compensé, en grande partie, par un accroissement de la productivité plus rapide

qu'à l'étranger. Mais l'amélioration enregistrée dans les données statistiques n'est pas seulement le produit attendu des efforts de rationalisation des industries manufacturières, mais aussi le résultat fatal de la disparition d'entreprises plus faibles; de toute façon, les effets de celle-ci et de ceux-là, non compensés par un développement suffisant d'activités industrielles nouvelles, ont été destructeurs pour l'emploi dans le secteur manufacturier. Les difficultés de ce secteur, le plus soumis à la concurrence internationale, se sont traduites par une diminution de sa part dans l'emploi et le revenu national.

La perte de compétitivité des industries manufacturières devait évidemment influencer aussi l'évolution du volume des importations. Les données statistiques internationales disponibles indiquent que le marché intérieur de l'Union s'est « internationalisé » plus rapidement que ceux des autres pays industrialisés. C'est que, sur leur marché intérieur, largement ouvert à la concurrence, les industries manufacturières belgo-luxembourgeoises ont subi les mêmes handicaps que dans leurs ventes sur les marchés mondiaux.

Entre la période 1970-1973 et l'année 1978, les importations de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise ont crû, en volume, d'un peu plus de 41 p.c.; celles de l'ensemble des autres pays industrialisés, de moins de 35 p.c. Pour les exportations, les pourcentages d'augmentation correspondants sont de quelque 33 p.c. et 53 p.c. Il faut aussi signaler que, dans le même temps, la dépense intérieure globale s'est accrue de 24 p.c. dans l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et de 21 p.c. dans l'ensemble de ces autres pays.

La demande intérieure a donc été singulièrement ferme dans une économie dont le revenu national aurait dû pâtir, toutes autres choses étant égales, des difficultés des industries manufacturières sur les marchés intérieur et extérieurs. Divers facteurs ont partiellement compensé ces effets adverses et ont donc contribué à soutenir la demande. Tout d'abord, le rythme d'augmentation des revenus professionnels a dépassé celui du revenu réel par unité produite, effectivement disponible pour la dépense intérieure; le volume de la consommation en a été stimulé. De plus, des revenus de remplacement ont été créés ou distribués par l'Etat : l'emploi a été développé par les pouvoirs publics et la masse des allocations de chômage a progressé vigoureusement. Enfin, l'Etat a élargi son aide aux entreprises en difficulté.

Ces développements ont engendré une modification progressive, mais substantielle de la répartition sectorielle du revenu national.

Toutes catégories de recettes confondues, en ce compris les allocations reçues, les ménages ont disposé, après paiement des impôts directs et des cotisations de sécurité sociale, d'une masse de revenus, disponibles pour la consommation et l'épargne, qui a représenté un pourcentage nettement croissant du produit national. Cette majoration a été particulièrement nette pendant les trois années qui ont suivi la première crise pétrolière; au cours de cette période, le taux annuel de croissance du produit national, en volume, a été de 2,8 p.c. en moyenne; mais la détérioration des termes de l'échange réduisait à moins de 2 p.c. l'augmentation des ressources réelles disponibles pour les dépenses intérieures; ce dernier pourcentage était déjà au-delà de la limite que le relèvement du niveau de vie ne pouvait franchir sans dommage pour le compte extérieur courant. Cette contrainte n'a pas été aperçue. Après un léger repli au cours des années 1977 et 1978, la progression relative du revenu disponible des ménages a repris, au moment de la deuxième crise pétrolière. Un maximum historique aurait été atteint en 1980 : le revenu disponible des ménages aurait représenté plus de 81 p.c. du produit national; la proportion était en moyenne de 76,7 p.c. pendant la période 1970-1973.

La part revenant aux sociétés, privées et publiques, a suivi un mouvement inverse : après impôt, l'épargne brute de ce secteur n'aurait plus représenté que 4,5 p.c. environ du produit national en 1980, contre 7 p.c. en 1970-1973.

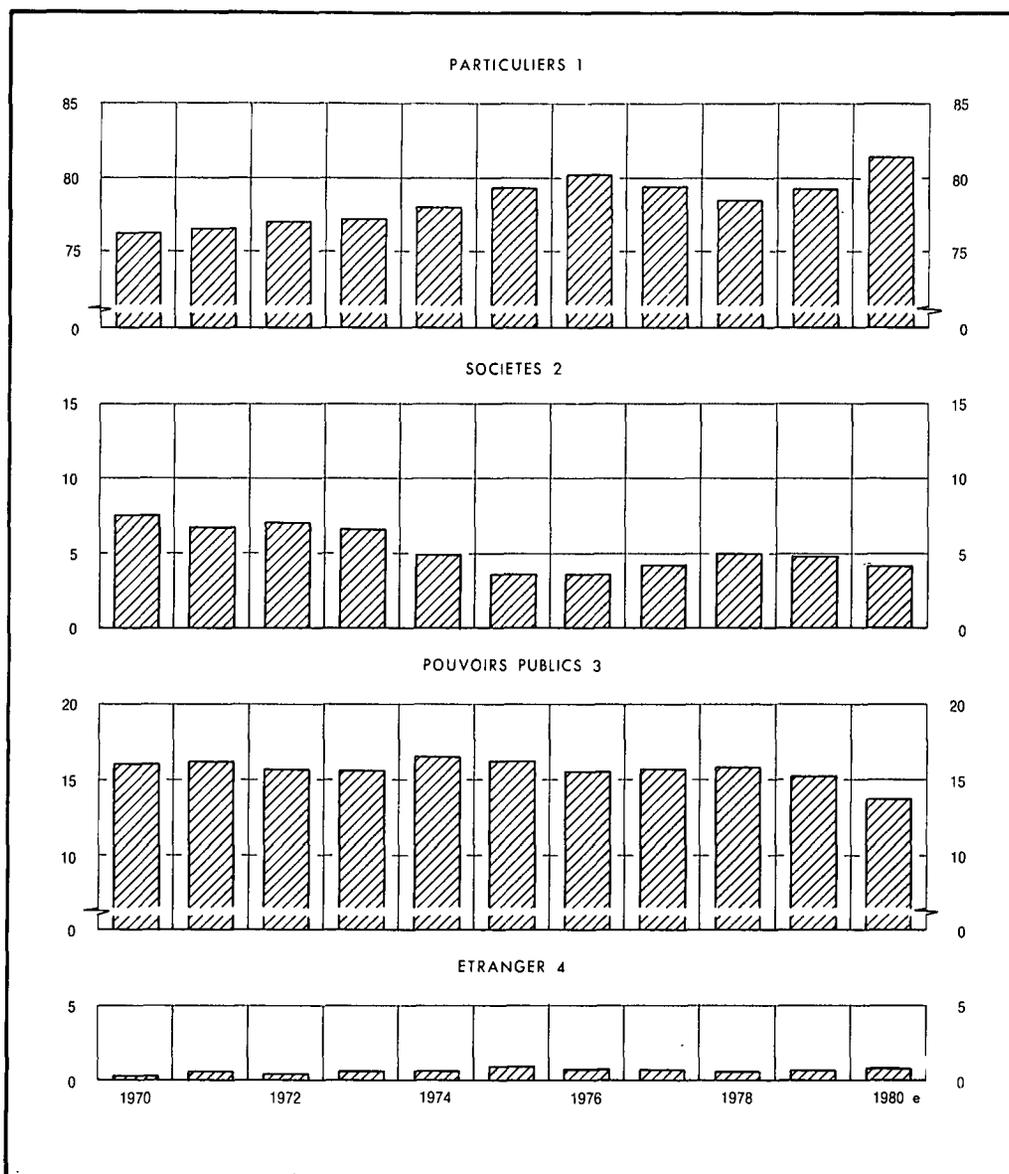
Quant aux pouvoirs publics, malgré l'alourdissement considérable du prélèvement fiscal et parafiscal qui s'est produit jusqu'en 1979 inclus, leurs recettes propres — c'est-à-dire après défalcation des intérêts payés sur leurs dettes et des autres transferts courants alloués aux autres secteurs — ont fluctué entre 15,5 et 16,5 p.c. du produit national pendant presque toute la période; elles ont décliné au cours des deux dernières années pour revenir à moins de 14 p.c. du produit national en 1980. Encore réduites des subventions en capital aux autres secteurs, ces recettes nettes sont destinées à financer les dépenses de consommation et d'investissements publics : ensemble, celles-ci sont passées, du début à la fin de la période, de 18,4 à 23 p.c. du produit national.

Le second graphique rend compte des changements qui se sont opérés.

Dès lors que cette augmentation des dépenses de fonctionnement, d'investissements et de subventions en capital incombant aux pouvoirs publics excédait largement la progression des recettes fiscales nettes, le

REVENU DISPONIBLE DES DIFFERENTS SECTEURS

(pourcentage du produit national brut)



Sources : Institut National de Statistique. Calculs et estimations de la Banque Nationale de Belgique.

1 Revenus bruts (y compris les amortissements) du travail, de la propriété et de l'entreprise échéant aux particuliers (y compris les entreprises individuelles) plus transferts courants nets reçus (provenant surtout de la sécurité sociale) et moins impôts directs payés.

2 Bénéfices non distribués et amortissements (évalués au coût de remplacement).

3 Revenus de la propriété (y compris les amortissements) échéant aux pouvoirs publics, recettes fiscales et parafiscales, sous déduction des intérêts de la dette publique et des autres transferts courants nets payés.

4 Ces revenus du secteur étranger ne comprennent que les transferts courants nets qu'il a reçus de la Belgique, à l'exclusion du solde des opérations sur biens et services représenté au graphique précédent. Ils ne comprennent évidemment pas les transferts en capital.

déficit financier du secteur « Etat » devenait de plus en plus considérable. Cette détérioration a été générée à l'origine par les conséquences du déséquilibre extérieur sur le revenu, l'activité et l'emploi. Ensuite, le déficit s'est amplifié de lui-même, l'endettement de chaque année imposant aux budgets ultérieurs des charges financières croissantes devenues énormes. Il s'est encore gonflé par l'effet des évolutions intérieures qui ont contribué à l'extension du chômage, que ce soit la décision d'un plus grand nombre de femmes d'exercer une activité rémunérée, les inadéquations de la formation de jeunes ou les effets, dans les secteurs exposés à la concurrence, de l'alourdissement des coûts. Il a été aggravé par des évasions fiscales ou des fraudes diverses : dissimulation de revenus taxables ou obtention abusive d'allocations de toute nature. Le recours systématique à l'emprunt a pesé lourdement sur les marchés des fonds, entraînant les taux à la hausse, bien qu'il ait pris de plus en plus appui sur la création de monnaie. Financé pour une trop large part par cet artifice, le découvert des budgets publics a finalement contribué à entretenir le surplus d'importations.

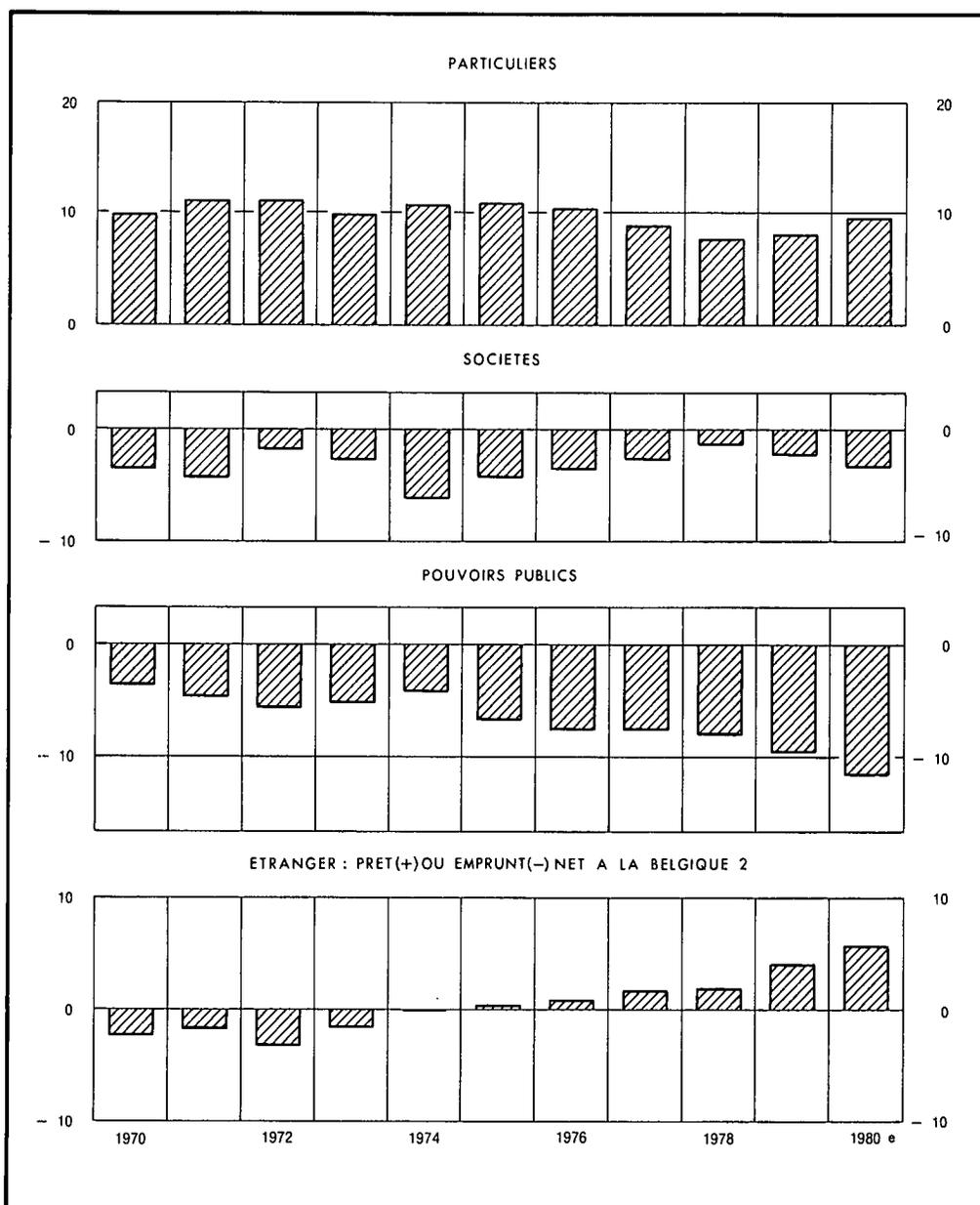
Un troisième graphique retrace ce développement des besoins nets de ressources financières des pouvoirs publics. Le déficit financier de ceux-ci représentait en moyenne 4,9 p.c. du produit national pendant les années 1970-1973. En 1979, il a atteint 9,4 p.c. puis, en 1980, non loin de 12 p.c. d'un produit cependant bien plus élevé, alors que le Gouvernement avait espéré pouvoir réduire ce pourcentage.

Le secteur « sociétés privées et publiques » s'est trouvé aussi, en permanence, en déficit financier au cours de la période en dépit de la réduction de ses investissements relativement au produit national : en 1980, ses besoins de financement auraient atteint un peu plus de 3 p.c. de ce produit.

Les ressources financières apportées par le secteur « ménages », par solde, tous financements intrasectoriels effectués, n'ont plus suffi, à partir de 1975, à couvrir les besoins cumulés des deux secteurs précédents. Si les ménages avaient consacré une partie plus importante de leurs revenus accrus à constituer des épargnes financières, l'expansion du produit national aurait été moindre, mais l'effet sur les importations du changement qui s'opérait en faveur des particuliers dans la distribution du revenu national aurait été atténué. Il n'en a rien été. Les dépenses de consommation et de construction des ménages ont crû plus que proportionnellement à leurs revenus disponibles au point que, dans la seconde moitié de la décennie, leurs apports de fonds, sous toutes formes, ont fléchi par rapport au produit national; ce pourcentage s'est redressé dans les deux dernières

CAPACITES (+) OU BESOINS (-) DE FINANCEMENT
DES DIFFERENTS SECTEURS ¹

(pourcentages du produit national brut)



¹ Revenus disponibles plus transferts en capital reçus (ou moins transferts nets en capital octroyés) moins dépenses.

² Un prêt net fait par le reste du monde (+) signifie un déficit de l'ensemble des opérations courantes et des transferts en capital de la Belgique envers l'étranger; un emprunt net du reste du monde (-) signifie un excédent de la Belgique sur l'étranger pour ces mêmes opérations.

années, avec le ralentissement des dépenses de construction, sans rejoindre cependant le niveau de 10,4 p.c. atteint en moyenne dans les années 1970-1973.

Quand les ressources offertes par les ménages se sont trouvées inférieures aux besoins de financement des pouvoirs publics et des sociétés, l'écart a dû être comblé par l'appel aux fonds de l'étranger. C'est l'Emprunt net de la Belgique au reste du monde. Celui-ci est la contrepartie exacte du déficit des paiements courants avec l'étranger, en ce compris le Grand-Duché de Luxembourg. La couverture de ce déficit a obligé l'économie nationale soit à contracter, par diverses voies, des endettements envers l'étranger, soit à liquider des créances antérieurement accumulées, porteuses d'intérêts, en l'occurrence une partie des réserves de change de la Banque. Accroissements des passifs extérieurs et diminution des avoirs sur l'étranger forment ensemble l'Emprunt net au reste du monde.

Cette dépendance financière dans laquelle l'économie nationale s'est installée, s'est amplifiée dans les dernières années. En effet, le recours au reste du monde, d'un montant bénin, en 1975, s'est accéléré depuis lors, atteignant chaque année non seulement un montant plus élevé, mais même un pourcentage croissant d'un produit national en progrès. Cumulés, ces Emprunts nets ont atteint, pour l'ensemble des six dernières années, un montant total de l'ordre de 460 milliards de francs. Les engagements envers l'étranger, en ce compris le Grand-Duché de Luxembourg, contractés, au cours de la même période, par les pouvoirs et organismes publics ont atteint 333 milliards; ceux des banques, essentiellement à court terme, ont augmenté de 190 milliards environ; à ces endettements, il faut encore ajouter le montant des réserves que la Banque a perdues, soit 35 milliards. Le total des moyens de financement ainsi mis en œuvre — quelque 560 milliards — a couvert, en plus des déficits courants cumulés, le solde des mouvements de capitaux du secteur non bancaire, soit une sortie de l'ordre de 100 milliards. A concurrence de ce dernier montant, il n'y a pas eu de détérioration de la situation active et passive globale de l'économie nationale envers le reste du monde : le secteur privé non bancaire s'est constitué des avoirs nets à l'étranger, pendant que les autres secteurs s'endettaient.

Au contraire, le montant de 460 milliards est un appel net à l'épargne du reste du monde. Cet emprunt net de l'économie nationale n'a aucune contrepartie financière positive. Au surplus, les données dont il a été fait état à propos des dépenses intérieures indiquent que cet endettement n'a pas non plus trouvé de contrepartie dans une accumulation d'actifs

réels productifs dans l'économie nationale, dans des investissements qui auraient renforcé la capacité de production de celle-ci. Le renversement du solde extérieur courant, au cours de la décennie, puis sa détérioration sont symétriques à la progression des consommations. Ce rapprochement éclaire la signification du déficit extérieur courant cumulé de la Belgique.

Celui-ci se gonflera des déficits ultérieurs de la balance des paiements courants du pays. Dès à présent, l'incidence sur celle-ci des intérêts de l'emprunt net des six dernières années peut être estimée grossièrement à quelque 50-55 milliards environ, soit plus de 1,5 p.c. du produit national actuel. Les prévisions les plus prudentes formulées dans l'état actuel des choses estiment que le déficit extérieur de la Belgique dépassera, en 1981, les 195 milliards atteints l'année dernière; dans cette hypothèse, le montant, cumulé pour les sept années se terminant à la fin de 1981, de l'emprunt net de la Belgique au reste du monde serait de l'ordre de 660 milliards. Il est impossible d'espérer le retour à l'équilibre dans les années qui suivront immédiatement. Le recours à l'emprunt extérieur devra donc encore s'amplifier dans l'avenir prévisible. S'il ne pouvait pas s'effectuer par une augmentation de l'endettement, ou si les dettes existantes, en ce compris celles qui sont logées dans les banques et que leur terme rend instables, ne pouvaient pas être renouvelées à leur échéance, les réserves de change officielles devraient être largement utilisées. A leur valeur de marché, ces réserves étaient évaluées à 890 milliards à la fin de 1980.

*
**

*La seconde crise
pétrolière.
Les années
1979 et 1980.*

L'évolution au cours de 1979 et 1980, envisagée ci-avant dans la perspective générale des onze dernières années, appelle quelques précisions.

L'économie mondiale a subi le choc du second renchérissement important des huiles minérales : de la fin de 1978 à la mi-1980, le prix de celles-ci, exprimé en dollars, a augmenté de 150 p.c. L'effet de cette hausse sur les termes de l'échange de l'ensemble des pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques a été aussi grand que celui de la première crise pétrolière : la détérioration équivaut à une perte de 2 p.c. environ de leur produit national brut.

Mais, à la fin de 1973, les pays frappés par cet appauvrissement venaient de bénéficier d'une longue période de prospérité; le niveau de l'emploi était satisfaisant dans l'ensemble de ces pays; beaucoup d'entre eux connaissaient encore une inflation due à la pression de la demande.

Au contraire, en 1979, la croissance économique était plus faible dans ces pays industrialisés; le chômage y atteignait en moyenne 5 p.c. de la population active. Aussi, les réactions au second choc pétrolier n'ont pas donné lieu à un ralentissement de l'expansion de la demande aussi net qu'après 1973. En 1979-1980, la dépense intérieure a généralement été plus ferme qu'après la première crise. Sans doute, dans l'ensemble des pays industrialisés, la progression des salaires aurait été moins forte qu'en 1974-1975; mais la part des revenus des entreprises y ayant évolué plus favorablement, l'investissement s'en serait trouvé stimulé; en outre, la propension des ménages à épargner y aurait fléchi. Le volume des importations des pays industrialisés a donc été plus soutenu et comme, dans le même temps, les achats des pays producteurs d'huiles minérales ne se sont plus développés à un rythme aussi rapide qu'après 1973, la balance des paiements courants du premier groupe de pays a subi une dégradation plus nette que l'autre fois.

Sans doute le phénomène ne s'est-il pas produit dans chacun des pays pris individuellement. En tout cas, il a été observé dans tous les pays de la Communauté Economique Européenne — sauf au Royaume-Uni, privilégié par le développement de sa production pétrolière — ainsi qu'au Japon. Les Etats-Unis y ont échappé : en 1979, leurs paiements courants sont équilibrés et en 1980, ils se soldent par un surplus, cependant très faible par rapport à leur produit national.

Parmi les pays de la Communauté, c'est la Belgique qui a subi la détérioration la plus ample, en termes relatifs, de son compte extérieur : le déficit courant représentait 1,2 p.c. du produit national, en moyenne pour la période 1975-1978; en 1980, ce pourcentage s'est élevé, on l'a vu, à 5,5 p.c.; il dépasserait celui de chacun des pays membres de la Communauté, des pays du Nord de l'Europe et du Japon, à en juger par les informations actuelles.

Pour l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise, dans son ensemble cette fois, le déficit des transactions courantes est passé de 31 milliards en 1978 à 100 milliards en 1979 et à quelque 170 milliards en 1980. La détérioration des deux dernières années n'a pas seulement affecté le solde des opérations sur marchandises. Celui-ci a subi les effets de l'augmentation de la valeur des importations nettes de produits énergétiques; comme dans les années 1974-1978, cette dernière n'a pu être compensée que pour une faible part, et, semble-t-il, moins que dans les autres pays industrialisés, par une amélioration de la balance des échanges pour les autres produits.

En outre, le surplus laissé par les services s'est réduit en 1979 et a fait place à un déficit en 1980; ce changement est dû à l'alourdissement des charges d'intérêts supportées, du fait de l'endettement envers l'étranger, en progression rapide, à des taux de plus en plus élevés. Enfin, le solde négatif des dons et transferts, aussi bien privés que publics, s'est encore élargi.

L'évolution conjoncturelle dans le monde a contribué à ralentir l'expansion des exportations belgo-luxembourgeoises. En effet, comme c'est généralement le cas, la récession est d'origine extérieure. Dans les premiers mois de l'année, l'expansion de la consommation s'était accélérée, soutenue par la perspective d'une accentuation de la hausse des prix. Les investissements des entreprises étaient en reprise. Mais, en fait, les prémices d'un ralentissement de l'activité économique s'étaient fait jour dès les mois d'automne de 1979, comme dans les autres pays européens. La décélération a gagné progressivement la production de toutes les catégories de biens, celle de biens d'équipement ayant été affectée en dernier lieu. Aussi la croissance du produit national brut est-elle revenue de 3 p.c. en 1978 à 2,1 p.c. en 1979 et à 1,7 p.c. en 1980; la croissance de 1979 avait toutefois été influencée négativement par l'incidence des rigueurs de l'hiver de 1979 sur l'activité du secteur de la construction. Sans ce facteur accidentel, la diminution du taux d'expansion du produit national brut aurait été moins forte en 1979, et plus accentuée l'année dernière.

En 1980, les progrès de la production n'ont pas été accompagnés, dans la même mesure que les années précédentes, de gains de productivité, définis comme l'augmentation de la valeur ajoutée par personne occupée. Aussi, l'emploi dans les industries manufacturières et les services sensibles à la conjoncture n'a plus diminué comme cela avait été le cas chaque année après 1973. Toutefois, la population active a progressé. Le taux de chômage, entendu comme le rapport entre le nombre des chômeurs complets à aptitude normale et celui des assurés contre le chômage, est passé de 9,1 p.c. au dernier trimestre de 1979 à 11,1 p.c. au dernier trimestre de 1980.

Le ralentissement du progrès de la demande, de 1979 à 1980, n'a pas fait obstacle à une accentuation de la hausse des prix, aussi bien au stade des prix de gros des produits indigènes qu'à celui des prix à la consommation. Mais alors que le renchérissement des produits énergétiques avait été la cause directe de l'accélération de la hausse de ces derniers prix en 1979, c'est l'augmentation des prix des autres catégories de produits

et services qui a surtout entraîné l'indice des prix à la consommation en 1980.

La disparité des coûts salariaux par unité produite se serait encore atténuée, en 1980, vis-à-vis des principaux partenaires commerciaux. Cependant, la masse salariale, et plus précisément le montant total des salaires et traitements, aurait augmenté en moyenne de 6,6 p.c. en 1979 et de 8,2 p.c. en 1980; ces pourcentages dépassent respectivement de 3 et 1,7 p.c. la hausse moyenne des prix; comme celle-ci incorpore le renchérissement des produits importés, notamment de l'énergie, ces gains réels signifient, d'une part, que le revenu de la masse des salariés a non seulement été abrité complètement à la fois de l'inflation d'origine intérieure et de la détérioration des termes de l'échange mais qu'en outre, son pouvoir d'achat réel s'est accru.

Selon les données enregistrées, qui saisissent peut-être la réalité de façon trop approximative, la masse des revenus professionnels des non-salariés aurait diminué en termes réels.

La propriété constitue la seconde source, par ordre d'importance, de revenus des particuliers. C'est cette partie qui s'est accrue le plus au cours des deux dernières années, essentiellement par suite de l'augmentation des intérêts encaissés sur les placements financiers.

La charge des impôts directs payés par le secteur « ménages », dans son ensemble, a été allégée en 1980; en plus, ce dernier a bénéficié, dans la même mesure qu'en 1979, d'un accroissement des transferts, notamment en provenance de la sécurité sociale; dès lors, la valeur nominale du revenu disponible des ménages a progressé plus que l'ensemble de leurs revenus primaires : 9,6 p.c. pour les premiers, contre 8,7 p.c. pour les seconds; en 1979, les accroissements correspondants étaient de 7,2 et 7,1 p.c.

L'augmentation importante du montant du revenu disponible des ménages contraste avec la diminution de ceux des sociétés et des pouvoirs publics, comptés de même en francs courants. Dans leur ensemble, les sociétés n'ont pas pu, comme les ménages, largement reporter sur d'autres la hausse du prix de l'énergie, tandis qu'elles ont dû faire face à une progression des revenus de leur personnel et des charges financières; au total, leur revenu disponible se serait contracté de quelque 5 p.c. Comme leurs dépenses d'investissements se sont accrues substantiellement, leurs

besoins nets de financement auraient atteint quelque 110 milliards en 1980, contre 80 milliards en 1979.

En ce qui concerne les pouvoirs publics, leurs recettes fiscales et parafiscales se seraient accrues de 5,6 p.c., taux inférieur à celui du produit national; la charge de l'imposition globale aurait donc légèrement diminué. En même temps, les transferts aux ménages ont accusé une progression très substantielle, due plus au gonflement des paiements d'intérêts qu'à celui des autres transferts. Cette évolution et celle des recettes se sont donc conjuguées pour réduire de 5,2 p.c. le revenu disponible de ce secteur « Etat ». En regard, l'ensemble des dépenses de consommation et d'investissements de celui-ci aurait augmenté en 1980 de quelque 10 p.c. Ventilées suivant une autre distinction, sans que les transferts soient déduits des recettes, les grandes catégories de dépenses auraient accusé les accroissements suivants : pour les dépenses courantes, quelque 10 p.c. et pour les dépenses en capital, environ 16 p.c. Parmi les premières, les charges d'intérêts auraient progressé de 27 p.c., atteignant 212 milliards; les dépenses pour le chômage et l'emploi se seraient accrues de 15 p.c. environ, atteignant quelque 110 milliards; l'expansion de la masse des autres dépenses courantes et, notamment, de celles à charge du Trésor, que le Gouvernement avait eu l'intention d'astreindre à la « croissance zéro » en termes réels, aurait dépassé légèrement cette norme. Exprimant en chiffres les résultats imprévus d'une gestion subordonnée aux circonstances, bousculée par les événements internationaux, enserrée dans des décisions anciennes, modifiée par des mesures budgétaires imposées par la nécessité plutôt qu'arrêtées en fonction de plans mûris et cohérents, les besoins nets de financement des pouvoirs publics se sont élevés à près de 410 milliards en 1980, soit, comme on l'a vu, non loin de 12 p.c. du produit national brut, contre 305 milliards ou 9,4 p.c. du produit national brut en 1979. L'endettement global des pouvoirs publics est parvenu, de la sorte, à un montant, que l'on peut estimer à plus de 2.700 milliards à la fin de 1980, de beaucoup supérieur à l'encours de la dette officielle de l'Etat — 1.957 milliards — généralement commenté.

Cette augmentation considérable du déficit financier des pouvoirs publics a contribué largement à la tension dont les marchés de fonds ont été le siège en 1980. Si les engagements contractés par les ménages ont augmenté moins que pendant l'année précédente, ceux des sociétés et surtout ceux des pouvoirs publics, on vient de le rappeler, ont crû bien davantage. Les besoins bruts de financement des trois secteurs ensemble

étaient passés de 505 milliards en 1978 à 600 milliards en 1979; en 1980, ils auraient atteint quelque 660 milliards.

En regard, l'apport spontané de fonds sur le marché intérieur est resté insuffisant. Tout d'abord, les actifs financiers en francs belges constitués par les particuliers et les sociétés — à l'exclusion des encaisses en billets mais y compris les emplois effectués en Belgique par les intermédiaires financiers étrangers ayant reçu des dépôts en francs — sont revenus d'un maximum de 405 milliards en 1977 à 388 milliards en 1978 et à 378 milliards en 1979; en 1980, ils auraient atteint quelque 395 milliards; ces ressources venant des épargnes financières brutes des nationaux n'auraient couvert que 60 p.c. environ des besoins. A ces épargnes s'ajoutent les importations de capitaux que l'on peut qualifier de « spontanées », parce qu'elles ne résultent pas d'opérations d'emprunts décidées par le secteur public; elles ont pris plus d'importance : 78 milliards en 1978, 100 milliards en 1979 et près de 125 milliards en 1980. Ces apports de l'étranger sont induits notamment des différences de taux qui peuvent favoriser les placements à court terme en Belgique. Malgré leur augmentation, ils n'ont pas suffi à compenser l'excédent, estimé après ajustement statistique, des besoins globaux de fonds — 660 milliards — sur l'offre venant des épargnes financières nationales. Aussi, le manquant global s'est élargi : de 53 milliards en 1978, il est passé à 116 milliards en 1979 et à 126 milliards en 1980.

C'est finalement le marché monétaire qui a dû faire face à cette pénurie de fonds. Celle-ci n'a pu être compensée que par une création additionnelle de ressources opérée en direction de ce marché par la Banque. Nette, cette création équivaut au manquant.

*
**

Deux données essentielles ont conditionné la politique monétaire au cours de l'année. L'une est le déséquilibre fondamental, sur les marchés intérieurs, entre l'offre et la demande de fonds; celui-ci vient d'être décrit. L'autre est l'action entreprise, dans de grands pays, pour combattre l'inflation et plus précisément le type d'instruments qu'ils ont mis en œuvre à cette fin; il en sera question ci-après.

La politique
monétaire en
1979-1980.

Auparavant, on rappellera qu'aucune décision de modification de parité n'a été décidée, en 1980, à l'intérieur du Système Monétaire Européen. Celui-ci a fonctionné suivant les modalités antérieurement convenues, sans que se posent des problèmes majeurs. La position du franc belge

dans ce Système s'était affaiblie au début de l'année : le cours du franc avait atteint et même dépassé, en février et en mars, le seuil de divergence mesuré par l'indicateur de 75; elle s'est améliorée par la suite : l'indicateur de divergence est resté entre 20 et 40 d'avril à août; il est progressivement remonté ensuite pour atteindre 55 en moyenne en décembre. Le cours moyen pondéré du franc reflète la position de celui-ci vis-à-vis d'un ensemble plus large de monnaies : exprimé en indices sur la base de la moyenne des années 1975 et 1976, il était au début de l'année à 113 en pondérant par les exportations et à 115,5 en pondérant par les importations; après avoir fléchi, ce cours est remonté à ce niveau en mai; il s'est replié dans les derniers mois pour revenir respectivement à 109 et 110,7 en fin d'année.

Aucune mesure de restriction, réglementaire ou autre, n'a été prise concernant l'octroi de crédit par les intermédiaires financiers; au contraire, les plafonds d'escompte et d'avances ont été adaptés à la hausse.

Le déficit extérieur a obligé la Banque, tenue de régulariser le cours du change, en application des principes du Système Monétaire Européen, à des interventions qui se sont élevées à 123 milliards pour toute l'année. Ainsi s'est opérée, à l'initiative des demandeurs de devises, une destruction de liquidités dont la Banque n'était que l'agent passif. Mais ce resserrement a été plus que compensé par la création de moyens de trésorerie, à laquelle la Banque a été amenée à procéder en finançant le Trésor — soit 25 milliards — et en échangeant, contre francs, le produit des emprunts en devises de l'Etat et d'organismes publics — soit 148 milliards; ensemble, ces deux types d'opérations ont donc conduit à une création de liquidités de 173 milliards, contre 25 milliards en 1978 et 108 milliards en 1979. La masse de monnaie de base qui a été créée en faveur du secteur public, a donc progressé à un rythme spectaculaire.

Sans doute le marché monétaire, sur lequel affluaient ces liquidités, a-t-il encore été tendu pendant les quatre premiers mois de 1980 : l'effet de resserrement dû aux ventes de devises par la Banque était encore plus fort que celui des facteurs inverses — diminution des billets en circulation et création de liquidités pour compte du secteur public; la tension a obligé les banques à recourir aux avances de la Banque à concurrence de 8 milliards. La situation s'est modifiée par la suite. Pendant les huit derniers mois, sans que le marché monétaire doive prendre l'initiative de faire appel à la Banque, les opérations de celle-ci se sont soldées par une création nette de disponibilités; en effet, la couverture des besoins du secteur public a apporté au marché monétaire 109 milliards de ressources

nouvelles; les ventes de devises et l'augmentation des billets ne lui en ont ôté que 56 milliards; les banques ont utilisé l'excédent pour se dégager envers la Banque plutôt que de continuer à souscrire des certificats de trésorerie au rythme antérieur; le portefeuille de ces effets, détenu par les banques belges et luxembourgeoises, s'était accru de 55 milliards pendant les quatre premiers mois; l'augmentation des huit mois suivants n'a plus été que de 45 milliards; c'est que les taux des certificats, diminués, sont restés, jusqu'en novembre, très proches de ceux que coûtait l'encours de réescompte et d'avances; les banques ont ainsi reconstitué des marges disponibles sur leurs plafonds de réescompte d'ailleurs majorés; à la fin de septembre, ces marges atteignaient 47 milliards; elles étaient encore de 38 milliards à la fin de l'année.

Il est difficile dès lors de qualifier la politique de la Banque de restrictive. Amenée, en raison des besoins du Trésor, à créer et à mettre à la disposition du marché monétaire une masse abondante de fonds, elle a atténué l'action des tensions spontanées, dont la force aurait, à défaut de ces interventions, entraîné les taux intérieurs à des niveaux supérieurs à ceux qu'ils ont effectivement atteints.

Néanmoins, les taux sont demeurés fort hauts, au regard des références passées et de la conjoncture présente. Il faut cependant faire observer que celle-ci s'inscrit dans un contexte dont les données ont été profondément transformées, relativement à celles des périodes comparables, par le déséquilibre intérieur fondamental : l'insuffisance de la production nationale par rapport aux dépenses, reflétée dans le manque de ressources par rapport aux besoins de financement, l'une et l'autre ayant pour contrepartie l'ample déficit du compte courant extérieur.

En ce qui concerne les marchés à long terme, les besoins des pouvoirs publics, confrontés aux dispositions des souscripteurs, ont nécessité de nouvelles améliorations des rendements dont sont assorties les émissions d'obligations émises par l'Etat; ces taux, qui avaient déjà subi un relèvement de 2 p.c. en 1979, ont augmenté de plus de 1,40 p.c. en avril, puis encore de 0,50 p.c. dans les mois suivants. Les taux des obligations des institutions publiques de crédit ont également été majorés : pour les bons à 5 ans, l'augmentation a été de 2 p.c. en 1979 et de 2,50 p.c. au cours des quatre premiers mois de 1980. Le mouvement de hausse s'est propagé aux rendements des obligations en Bourse et à ceux des émissions d'entreprises privées; inévitablement, les taux des crédits d'investissements et des prêts pour la construction ont dû être relevés. L'amélioration des

rendements offerts, qui ont dépassé les maxima antérieurs, a provoqué un déplacement des apports de fonds des particuliers vers les marchés à long terme; cependant, relativement au produit national, l'offre est demeurée inférieure en 1980 au maximum atteint en 1977 et, en tout état de cause, très insuffisante au regard des besoins du secteur public. Au demeurant, les rendements nets, après défalcation de l'impôt à la source, ne se sont pas améliorés de façon significative par rapport à ceux que donnent les euro-obligations en dollars ou les obligations néerlandaises; mais ils sont devenus encore plus favorables que les taux nets des titres allemands.

Dans l'ensemble des deux dernières années, la hausse des taux à court terme a été bien plus prononcée encore que celle des taux à long terme. Ces taux ont aussi accusé d'amples fluctuations en 1980.

Les effets conjugués de deux éléments déterminant l'évolution des taux ont provoqué la hausse. L'un est interne à l'économie nationale : le déséquilibre fondamental sur les marchés de fonds intérieurs. Dans la dynamique des mouvements qui ont agité les marchés à court terme, on l'a vu ci-avant, ceux-ci ont, d'une part, subi en permanence un effet de resserrement, par suite des achats nets de devises à la Banque, mais ont, d'autre part, vu leur approvisionnement reconstitué régulièrement par la création de fonds opérée par la Banque en direction du secteur public. Tous comptes faits, et tous mouvements enregistrés, ce sont les décisions des particuliers et des sociétés de conserver des actifs financiers à court terme en francs belges qui ont déterminé l'offre intérieure de ces fonds. Ces apports ont été moins nourris en 1979, puis encore en 1980. Cette dernière année, non seulement la propension globale à constituer des épargnes financières a fléchi, mais en outre les épargnants ont marqué une préférence plus grande pour les avoirs à long terme. Ainsi, pour les dix premiers mois de 1980, le stock d'avoirs à court terme en francs belges — billets exclus — constitués directement ou indirectement en Belgique, n'a augmenté que de 1,1 p.c., contre 4 p.c. pendant la même période de 1979. Cette offre anémiée, sollicitée par une demande pressante du Trésor qui se trouvait dans l'impossibilité de se procurer assez de ressources sur le marché intérieur à long terme, pouvait être renforcée par le produit de placements à court terme venant de l'étranger; on a vu que ces entrées « spontanées » de capitaux se sont effectivement élargies en 1979, puis en 1980. Mais ces entrées ne pouvaient avoir lieu sans que ces placements soient suffisamment rémunérateurs, compte tenu des rendements d'emplois alternatifs offerts à l'étranger et de la confiance qu'inspiraient les diverses monnaies.

Le second élément qui a, dès lors, exercé une puissante influence, a été l'évolution des taux à court terme à l'étranger.

Dans les années qui ont suivi la première crise pétrolière, nombreux avaient été les pays industrialisés qui avaient tenté de redresser la balance de leurs paiements extérieurs en laissant se déprécier le cours de change de leur unité monétaire; l'absence de coordination internationale effective avait ouvert la porte à des fluctuations désordonnées des cours des changes. En général, les pays qui s'étaient engagés dans la voie des dépréciations avaient subi une hausse de leurs prix intérieurs plus forte que dans les autres pays. Instruits des enseignements de ces expériences, la plupart des pays ont préféré suivre d'autres politiques après la seconde crise pétrolière, et maintenir aussi stables que possible les cours de leur monnaie. Dans ceux qui étaient particulièrement touchés par l'inflation, les autorités se sont efforcées de réduire le rythme de hausse des prix intérieurs.

De grands pays ont, à cette fin, mis en œuvre une politique monétaire restrictive. Sans que cette action soit assez appuyée, semble-t-il, par la gestion des finances publiques, ils se sont imposé un effort de resserrement, assignant des objectifs quantifiés à leur banque centrale : celle-ci maintiendrait la croissance d'agrégats monétaires dans des limites préétablies. Ces pays ont abandonné, en principe, le contrôle des taux d'intérêt à court terme. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont, de la sorte, imprimé une tendance fondamentale de hausse à leurs taux d'intérêt à court terme, au moment où leurs monnaies se fortifiaient sur les marchés des changes; en outre, les Etats-Unis ont lancé leurs taux dans des variations erratiques.

L'attrait des placements en livres sterling et surtout en dollars, pendant une bonne partie des années 1979 et 1980, a eu un effet d'entraînement sur les taux à court terme à l'étranger. Les pays européens notamment qui, pour la plupart, faisaient face à des déficits de la balance des transactions courantes, ne pouvaient admettre que des sorties importantes de capitaux aggravent leur situation. Aussi ont-ils dû laisser leurs taux épouser le mouvement des taux de l'euro-dollar entraînés par les taux intérieurs américains : pour des dépôts à trois mois, le taux de celui-là est passé d'une moyenne journalière de 10,6 p.c. en juin 1979 à une moyenne de 18,75 p.c. en mars 1980; il est revenu à une moyenne de 9,4 p.c. en juillet, mais il est reparti vers de nouveaux maxima dans les derniers mois de l'année : la moyenne de décembre a été de 19,6 p.c. Les taux européens à court terme se sont relevés par contagion, sinon aussi fortement, en 1979 et pendant les premiers mois de 1980; ils se sont abaissés aux deuxième et

troisième trimestres dans une mesure qui a différé d'un pays à l'autre, l'ampleur du repli dépendant à la fois de la solidité de chaque monnaie sur les marchés des changes et de l'intensité des déséquilibres financiers intérieurs : c'est ainsi que les taux à court terme du franc français et du florin des Pays-Bas ont diminué plus que ceux du mark allemand. A la fin de l'année, l'ensemble des taux européens était de nouveau orienté à la hausse.

Ainsi, dans la période qui a suivi la seconde crise pétrolière, ce ne sont plus tellement les cours des changes qui ont été perturbés par des fluctuations désordonnées; ce sont les taux d'intérêt à court terme qui ont subi des fluctuations inusitées; celles-ci ont été le produit des expériences que des grands pays ont faites dans la conduite de leur politique monétaire; mais les mouvements de taux qu'ont dû admettre les autres pays ont souvent été sans relation avec les données objectives de leur situation propre : par exemple, dans les économies où le rythme de l'inflation était moins grand qu'aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les taux réels ont été considérablement relevés.

Le marché belge n'a pas échappé à l'influence des taux étrangers. Le taux de l'euro-franc, pour des dépôts à trois mois, est passé d'un minimum de 7,7 p.c. en mars 1979 à un maximum de 17,8 p.c. en mars 1980; il était inévitable que les taux intérieurs des gros dépôts et ceux des prêts interbancaires fussent influencés par le niveau général des taux des placements alternatifs à l'étranger; ils ont entraîné les taux du marché monétaire. La pression à la hausse était d'ailleurs telle que les intermédiaires financiers, sous l'aiguillon de la concurrence internationale, ont dû améliorer sensiblement, à partir de février, la rémunération allouée aux avoirs déposés à terme dépassant 1 million et les faire bénéficier d'un régime plus proche de celui des gros dépôts, c'est-à-dire des conditions du marché.

Déjà confrontée au déséquilibre fondamental sur les marchés intérieurs de fonds, décrit ci-dessus, la Banque n'aurait pu s'opposer à la poussée à la hausse, sans provoquer, avec d'inévitables sorties de capitaux, une réduction de l'offre des ressources financières déjà trop rares et, par conséquent, une aggravation de la pénurie de fonds. Eût-elle tenté d'empêcher la hausse en accélérant encore la création de fonds, que ses efforts eussent été annihilés : les fonds créés auraient finalement subi aussi l'attraction des marchés à court terme étrangers. D'autant plus qu'en ce début d'année, la position du franc était assez affaiblie dans le Système Monétaire Européen, alors que le dollar et la livre-apparaissaient comme des monnaies

dont les cours devaient hausser : aux rémunérations explicites que les placements en ces monnaies offraient pouvaient encore s'ajouter des gains en capital apportés par leur appréciation éventuelle. La Banque a donc choisi de laisser se produire les ajustements des taux à la hausse qui étaient en cours sur le marché et d'adapter ses propres taux à un mouvement inévitable. Le taux d'escompte officiel est passé de 6 p.c. au début de mai 1979 à 14 p.c. en mars 1980.

La baisse du taux de l'euro-dollar à partir d'avril a modifié l'orientation des taux sur le marché monétaire. Le repli a cependant été freiné parce que le rendement des autres euro-monnaies n'a pas reculé autant que celui des placements en dollars. La Banque a néanmoins pu réduire ses propres taux et ramener progressivement le taux d'escompte à 12 p.c. à la fin de juillet.

Ce taux a pu demeurer inchangé jusqu'à la fin de l'année. La remontée singulièrement rapide des taux américains et de l'euro-dollar, dans les tout derniers mois de 1980, n'a pas eu de conséquences aussi notables sur les rendements de l'euro-franc belge et sur ceux des autres euro-monnaies qu'au début de l'année. Les placements en dollars ont été moins attractifs, les spécialistes ayant été rendus prudents par les répercussions qu'avait eues, sur le cours du dollar, le retournement à la baisse des taux américains en cours d'année. Sans doute le mouvement de hausse des taux offerts par les principales euro-monnaies a-t-il repris et s'est-il étendu au marché intérieur. Mais le relèvement est demeuré limité; s'il a justifié une adaptation, à la hausse, des taux des certificats de trésorerie, il n'a pas été assez ample, ni assez durable, pour nécessiter une révision des taux de la Banque dont le repli, en cours d'année, avait été marqué par beaucoup de prudence.

La plupart des taux à court terme que les intermédiaires financiers appliquent à leurs crédits ont réagi rapidement aux indications du marché monétaire, au cours de la période de hausse. Par contre, pendant la période de baisse, les taux débiteurs n'ont suivi que partiellement le mouvement. Selon les estimations qu'il est possible de faire, à défaut de données précises, la marge d'intermédiation brute sur les opérations en francs belges de l'ensemble des organismes qui opèrent sur le marché à court terme se serait quelque peu rétrécie pendant la première période de hausse des taux; elle se serait rétablie ensuite, avec la baisse de ceux-ci, et même élargie temporairement. Au total, pour l'année 1980, cette marge brute se serait améliorée; mais les frais d'exploitation se sont alourdis; les risques

d'insolvabilité des débiteurs ont grandi et les règlements des autorités ou les principes de bonne gestion imposent aux intermédiaires financiers de se constituer des réserves. L'amélioration des marges était sans doute nécessaire; toutefois, elle s'est opérée à charge des preneurs de crédits et surtout de ceux qui n'ont pas accès aux formes de crédits les plus concurrentielles.

D'une façon générale, les conséquences combinées de la hausse, internationale aussi bien qu'intérieure, de tous les taux d'intérêt et de l'accroissement des endettements, ont été un déplacement de revenus au profit des ménages et de l'étranger, au détriment de l'Etat et des entreprises, dont les charges financières se sont considérablement alourdies; celles des entreprises que leur rentabilité médiocre obligeait à se financer largement par l'emprunt ont pâti particulièrement du renchérissement du crédit. Les données chiffrées mentionnées plus haut ont montré l'accroissement considérable des charges financières de l'Etat. Dans les comptes de résultats des sociétés, les majorations des coûts financiers bruts et celles des coûts salariaux auraient été, en 1980, dans la proportion de 1 à 2, en chiffres absolus; il reste néanmoins que le poids des frais financiers n'aurait encore représenté que 1/7^{me} environ de celui des charges salariales et que l'accroissement récent des premiers est un phénomène plus contingent et plus réversible que l'augmentation des secondes. Les répercussions générales de la hausse des taux sur la compétitivité des entreprises belges ne pourraient être appréciées, sans que cet élément soit replacé dans le contexte complet des comparaisons; ce sont les disparités internationales dans les progressions qui devraient être retenues; et ces disparités concernent aussi les mouvements des autres éléments, plus importants, des coûts, parmi lesquels les prix des matières premières importées et les coûts salariaux par unité produite.

Il est difficile, enfin, d'évaluer, dans le concret, les incidences, a priori défavorables, que les hausses des taux récentes ont eues sur la dépense intérieure. L'avis a maintes fois été exprimé que la demande ou certaines catégories de demandes pourraient être découragées par les taux et que l'activité s'en ressentirait. Peut-être les relations taux-demande-activité qui étaient de la sorte établies, ne tenaient-elles pas assez compte de ce que l'insuffisance de la production nationale au cours des dernières années n'est pas tellement due à une faiblesse de la demande intérieure qu'à l'incapacité de l'offre nationale d'y satisfaire, en raison de facteurs adverses déjà évoqués. Peut-être aussi surestimaient-elles l'influence des

taux sur la demande intérieure. Les décisions d'emprunter pour consommer sont prises sans que les charges d'intérêts soient bien perçues; de plus, ces endettements n'atteignent en moyenne que 4 à 5 p.c. des dépenses totales des consommateurs; celles-ci se sont d'ailleurs fortement accrues en 1979 et au premier trimestre de 1980, c'est-à-dire pendant une période de hausse presque continue des taux d'intérêt. En revanche, les particuliers qui s'endettent assez largement pour acquérir des logements, ont ressenti l'alourdissement de la charge réelle d'intérêt des crédits hypothécaires; ce facteur a ajouté ses effets à ceux d'un ensemble d'éléments qui déprimaient le marché : saturation des besoins pour certaines catégories d'habitations, alourdissement des impôts sur les revenus des biens immobiliers, coût des travaux d'entretien, réglementation des loyers, insécurité de l'emploi. La constitution de stocks par les entreprises varie en fonction de données différentes selon qu'il s'agit de l'approvisionnement en matières premières, d'encours de fabrication ou de stocks de produits finis; le premier dépend du niveau prévisible de l'activité et des anticipations relatives aux variations des prix de ces matières; ce sont ces facteurs qui ont provoqué un ralentissement de l'approvisionnement en 1980; les encours de fabrication se sont réduits avec l'utilisation des capacités de production; le coût financier du stockage de produits finis a pu inciter les entreprises à adapter plus rapidement le rythme de leur production à l'évolution de leurs carnets de commandes. Au contraire, pas plus qu'auparavant, les fluctuations des taux d'intérêt ne paraissent avoir influencé les investissements en capital fixe des entreprises; ceux-ci s'étaient réduits de 2 p.c., en volume, en 1978; ils se sont accrues de 4 p.c. en 1979 et de quelque 11 p.c. en 1980; malgré le renchérissement des crédits pendant ces trois années, les décisions d'investir n'ont pas été révisées à la baisse aussi longtemps que les perspectives de développement de la demande ont été assez bonnes. Il reste, enfin, que la dépense des pouvoirs publics est tout à fait inélastique à l'évolution des taux d'intérêt : les besoins nets de financement de l'« Etat », déterminés par une masse de décisions qui ignorent le coût du financement, doivent nécessairement être couverts; en obligeant la banque centrale à créer de la monnaie de base pour pallier une pénurie de fonds, l'Etat peut d'ailleurs limiter la hausse des taux qui se serait produite à défaut de ce financement monétaire, quitte à entretenir le déséquilibre financier intérieur et son pendant, le déficit de la balance des paiements courants.

*
* *

L'économie nationale souffre de déséquilibres dont l'apparition et le développement ont été décrits dans les premières pages de ce Rapport. Ces déséquilibres sont interdépendants; leurs causes profondes sont évidemment communes.

Les dépenses sont arrivées à dépasser largement les possibilités de l'offre nationale. Cet excédent vient des dépenses des ménages et des consommations publiques. La progression des premières a pris appui sur l'augmentation du revenu réel des ménages et, accessoirement, sur la stagnation de la propension à constituer des épargnes financières. Ce sont les ménages qui ont bénéficié des modifications qui se sont produites dans la répartition sectorielle des revenus. De son côté, l'accroissement des consommations publiques correspond, il va de soi, au développement des services publics.

C'est essentiellement dans le secteur des industries que l'offre nationale n'a pu croître assez, malgré la pression de la demande. Le ralentissement de la croissance dans le monde a accentué la concurrence entre pays industrialisés. Or, dans l'ensemble, les industries belges subissaient le handicap de la structure de leurs productions; celles-ci bénéficiaient moins que celles de l'ensemble des concurrents des développements de la demande, y compris celle du marché intérieur. Il eût fallu reconvertir largement par des investissements. Les modernisations réussies ne furent pas assez nombreuses. Même si les entreprises avaient disposé d'un nombre suffisant de projets, la médiocrité croissante de leur rentabilité aurait entravé les efforts indispensables; sans doute, dans certains cas, cette rentabilité pâtissait d'une gestion trop peu efficace; mais, même dans les entreprises bien gérées, les investissements ont dû être consacrés surtout aux rationalisations assurant la survie. La réduction de l'emploi industriel s'est poursuivie à mesure que les entreprises procédaient à des réorganisations; elle s'est aggravée plus encore lorsque, faute d'avoir pu réaliser celles-ci, ou d'avoir été mieux gérées, des entreprises ont disparu.

Les épargnes financières constituées par les ménages se sont relativement peu développées, en regard des besoins financiers des entreprises et de ceux de l'Etat en forte augmentation. Le recours à la création de monnaie, destiné à combler, en cours de période, des besoins financiers, n'a été qu'un palliatif temporaire : dans la mesure où les moyens, ainsi créés, n'ont pas, d'une manière ou d'une autre, été épargnés, ils ont été détruits par des achats de devises. Le déficit financier intérieur global qui subsiste encore, après que tous les moyens de financement intérieurs ont

été mis en œuvre, représente le montant de fonds étrangers dont le pays a eu finalement besoin pour équilibrer l'offre et la demande intérieures de fonds. L'insuffisance des épargnes financières nationales par rapport aux besoins est le reflet de désajustements réels plus profonds, de plus en plus importants. Le manquant est, en effet, égal au déficit de la balance des paiements extérieurs courants qui exprime, par ailleurs, les mêmes désajustements. Le pays s'est trop peu préoccupé de la signification de ce feu clignotant et s'est installé de plus en plus dans un état de dépendance vis-à-vis des apports de l'étranger.

L'économie nationale tend à négliger la reconstitution de son capital réel productif. Trop peu entretenu, insuffisamment modernisé, géré, parfois à l'aide de méthodes désuètes, dans des conditions de plus en plus difficiles et dans une atmosphère conflictuelle paralysante, le patrimoine industriel du pays, il n'y a guère puissant, s'est déprécié dans une mesure qui devient inquiétante; trop de brèches ont dû être colmatées, tant bien que mal, en mobilisant des ressources qui eussent utilement servi à faire du neuf.

L'exploitant veut tirer trop de fruits d'une terre mal fertilisée qu'il épuise à produire; la part réservée aux semailles est chichement mesurée; le reste, malgré son abondance, ne lui suffit pas; il achète au voisin à crédit.

Les vues sont devenues bien courtes. On ignore que le progrès de la prospérité, depuis 1975, n'est plus gagné, mais emprunté, et que demain, on empruntera encore. On ne veut pas savoir qu'aux générations plus jeunes sera transmise, en héritage, en même temps qu'un outil de production appauvri, l'obligation de prélever sur le produit de leurs activités exercées dans des conditions moins prospères, les ressources réelles nécessaires à l'entretien de leurs aînés, auparavant actifs, de plus en plus nombreux, et pour assurer, envers l'étranger, le service des dettes contractées par ces aînés.

Anticiper ainsi les développements à venir, ce n'est faire œuvre ni de moralisateur ni de Cassandre; c'est raisonner dans la froide logique des projections macro-économiques tracées à partir de tendances observées. Sauf à se heurter assez vite à des impasses, parce qu'il suivrait passivement le tracé de ces projections, il faudra bien que le pays entreprenne de remédier aux déséquilibres fondamentaux actuels.

Il n'y a pas de solutions partielles qui puissent résoudre les déséquilibres, un à la fois, sans se soucier des autres, car ces désajustements sont

interdépendants; ils sont cohérents, puisqu'ils ressortent d'un désordre économique logique dans tous ses enchaînements. Des mesures décidées en vue d'atteindre un objectif isolé, sans que leurs incidences ultimes sur les autres déséquilibres aient été appréciées correctement, peuvent se révéler finalement plus dérangementes que correctrices ou, à tout le moins, inutiles.

Il n'y a pas non plus une solution facile qui puisse, sans plus, résoudre l'un ou l'autre problème.

Ainsi, les préoccupations que suscitent l'endettement extérieur de l'Etat et son coût pour le Trésor, ont inspiré la proposition que l'encaisse-or de la Banque soit réévaluée à un prix à déterminer; la contrepartie de cette majoration de la valeur, en francs, d'un actif de la Banque serait cédée au Trésor. De fait, une telle attribution eut lieu dans le passé, chaque fois que le législateur décida de relever le prix officiel de l'or, en modifiant la définition légale du franc; de même, en sens inverse, l'Etat reconnut qu'il devait supporter la perte subie par la Banque sur ses avoirs en or, lorsque la loi du 3 juillet 1972 augmenta le contenu en or du franc en fixant une nouvelle parité-or. Toutefois, les statuts du Fonds Monétaire International, amendés en 1978, interdisent à la Belgique, comme à tous les pays membres de cette institution, de fixer un prix officiel pour le métal. Juridiquement, les autorités belges ne peuvent donc plus que fixer la valeur comptable de l'or dans les livres de la Banque. Certes, la plupart des pays de la Communauté Economique Européenne ont procédé, chacun suivant une formule propre, à une réestimation de la valeur de cette réserve; ils voulaient ainsi donner une meilleure image formelle de la valeur en monnaie nationale du stock d'instruments de paiements internationaux qu'ils détenaient. Mais ces estimations, forcément purement comptables, sont évidemment sujettes à révision, aussi bien à la baisse qu'à la hausse, suivant les mouvements du cours du métal sur le marché. Aussi, en bonne gestion comptable, toutes les banques centrales concernées ont-elles veillé à inscrire au passif de leur bilan, comme contrepartie de la plus-value précaire apparue, une réserve indisponible; celle-ci doit couvrir les moins-values éventuelles sur l'or.

Au demeurant, même s'il avait encore été possible, le recours aux pratiques antérieures de réévaluation d'un prix officiel de l'or n'aurait amélioré en aucune manière la balance des intérêts que l'économie paie, par solde, à l'étranger. Le déficit de la balance des paiements courants des périodes ultérieures n'aurait plus été financé autant qu'auparavant par des emprunts de l'Etat à l'étranger; il en serait résulté que les réserves de la

Banque auraient été mises davantage à contribution. Sauf à vendre de l'or, celle-ci n'aurait plus eu le produit du placement à l'étranger de ses avoirs en devises ainsi perdus. Ses recettes nettes se seraient réduites parallèlement aux charges supportées par le Trésor. L'économie nationale n'y aurait trouvé aucun avantage. Encore le Trésor lui-même n'aurait-il tiré qu'un bénéfice modeste de cette modification des processus mis en œuvre pour financer son déficit par des moyens monétaires; en effet, les intérêts que la Banque retire, par solde, de ses avoirs nets en devises sont cédés au Trésor pour la partie qui dépasse 3 p.c. de ces avoirs, c'est-à-dire, aux taux actuellement pratiqués, la majeure partie. Ce très maigre bénéfice n'aurait pas justifié que soit effacé, par un artifice comptable, un accroissement effectif de l'endettement de l'Etat.

Il reste vrai, cependant, que l'économie nationale pourrait se dispenser de contracter envers l'étranger des engagements à des taux coûteux, dans la mesure où la Banque financerait le déficit final des paiements extérieurs par des cessions d'or. Certes, l'or ne produit pas d'intérêt. Pourtant la plus-value qu'ont acquise, en quelques années, les réserves métalliques de la Banque, lorsqu'on les évalue au cours du marché, en a fait le plus profitable de ses avoirs extérieurs. Vendre aujourd'hui une partie importante du stock, ce serait amputer une réserve qui contribue à assurer la stabilité du franc. Ce serait suivre d'autres voies que les pays partenaires dans le Système Monétaire Européen. L'entrée en fonction de celui-ci en mars 1979 a mis en œuvre un processus qui permet de tenir compte, en partie, de la hausse du prix de l'or sur le marché, dans les règlements à effectuer entre pays membres. Cette formule revêt cependant un caractère précaire. En effet, en application de l'Accord, la Banque a cédé, au comptant, au Fonds Européen de Coopération Monétaire, 20 p.c. de ses avoirs en or — comptés en poids — et de ses avoirs en dollars; mais les uns et les autres ont été rachetés à terme. La cession s'est faite contre Ecus. L'or est vendu au comptant à un prix qui correspond, en principe, à la moyenne pour les six derniers mois, des cours sur le marché. Ainsi, au 31 décembre 1980, la Banque avait acquis des Ecus dont la valeur équivalait à 162 milliards de francs; les Ecus créés en contrepartie de l'or cédé représentaient 144 milliards de francs, soit dix fois la valeur comptable du métal. Les Ecus acquis sont dus au Fonds, étant revendus à terme. Cependant, ils ont été utilisés en partie à régler des déficits envers d'autres banques centrales du Système : au 31 décembre 1980, en regard de la contre-valeur des Ecus, soit 162 milliards de francs, dont elle restait redevable envers le Fonds, la Banque n'en détenait plus que pour un montant équivalant

à 111 milliards. La Banque est évidemment tenue de payer un intérêt sur les Ecus qu'elle a dû utiliser.

Aux déséquilibres fondamentaux de l'économie belge, il n'y a pas non plus de solution miracle qui dispense des efforts de remise en ordre.

Selon certains avis, le niveau exagéré, par comparaison avec l'ensemble des autres pays industrialisés, auquel ont été poussés les divers coûts intérieurs imputés aux industries exposées à la concurrence, pourrait être abaissé par une adaptation du cours-pivot officiel du franc belge dans le Système Monétaire Européen. Il va de soi que ce réajustement devrait être négocié avec les pays partenaires et admis par eux. Dans cette éventualité, la modification, formellement limitée aux rapports de change officiels avec quelques monnaies, entraînerait, il est vrai, une dépréciation de fait du franc, d'une ampleur pratiquement aussi importante, vis-à-vis des monnaies tierces : toutes autres choses étant égales, le cours moyen pondéré du franc belge serait ramené plus bas.

Pour apprécier les conséquences d'une telle opération, il ne faut pas se contenter d'énoncer des principes. Il faut évaluer l'application de ces principes à la réalité belge d'aujourd'hui, car les conditions de fonctionnement de celle-ci sont bien différentes de celles que supposent les schémas abstraits ou de celles des économies moins ouvertes prises parfois comme exemple.

Suivant les raisonnements de principe, la dépréciation de l'unité monétaire d'un pays doit avoir l'une ou l'autre des deux conséquences suivantes, d'ailleurs proches. Une première conséquence peut être que les industries de ce pays retrouvent plus de compétitivité en prix — mais en prix seulement — sur les marchés intérieur et étrangers; ce serait le cas si ces entreprises maintenaient leurs prix exprimés dans leur monnaie nationale, tandis que leurs concurrents n'abaisseraient pas les leurs exprimés en devises étrangères; sur les marchés intérieur et étrangers, le changement des prix relatifs se produirait ainsi à l'avantage des produits et services du pays ayant déprécié sa monnaie; dans la mesure où les comparaisons de prix sont l'élément décisif du choix des acheteurs, le volume des ventes des industries du pays en question pourrait s'accroître; le niveau de l'activité, de l'emploi et la rentabilité en seraient améliorés.

Une seconde conséquence peut être que les industries du pays considéré bénéficient immédiatement d'un accroissement de leur rentabilité; ce serait le cas si celles-ci maintenaient inchangés leurs prix de vente exprimés

en devises sur les marchés étrangers; elles les augmenteraient donc dans leur monnaie nationale; de même, sur le marché intérieur, elles relèveraient leurs prix, en suivant la majoration des prix de leurs concurrents. Cette seconde stratégie possible n'aurait, dans l'immédiat, qu'un effet limité sur le volume des ventes : elle permettrait la remise en activité de certaines installations qui travaillaient à perte; mais, ultérieurement, la rentabilité des entreprises ayant été renforcée, celles-ci seraient moins fragiles et pourraient plus facilement procéder à des investissements de reconversion; si ces développements avaient effectivement lieu, les entreprises se mettraient en meilleure position de concurrence; leur développement serait facilité.

Une dévaluation ou une dépréciation qui n'atteindrait pas l'un, ou l'autre, ou en partie l'un, en partie l'autre, de ces objectifs serait un échec. Et l'échec aura nécessairement lieu si les agents économiques n'acceptent pas la première conséquence d'une dépréciation, celle qui conditionne les autres : l'abaissement du revenu réel par unité produite, à charge des secteurs importateurs nets — les plus abrités — et des ménages.

Cette considération prend toute son importance quand on applique le raisonnement de principe au cas belge actuel. En effet, l'économie belge ne peut pas substituer des produits et des services nationaux à la masse des matières premières, des produits énergétiques, des biens de production semi-finis, du matériel d'équipement, des biens de consommation qu'elle ne produira jamais ou qu'elle produira peut-être un jour. C'est essentiellement en raison des données structurelles propres à l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise que le coefficient de dépendance des importations — rapport entre la valeur des achats à l'étranger et celle de la dépense globale — y est un des plus élevés dans le groupe des pays industrialisés; il atteignait, en 1978, 37 p.c. environ, alors que celui du Japon, par exemple, n'était que de 9 p.c., celui des Etats-Unis, 10 p.c., celui de la République Fédérale d'Allemagne, 20 p.c. et celui du Royaume-Uni, 24 p.c. Dès lors que des approvisionnements sont indispensables, les prix des vendeurs, exprimés en monnaies étrangères, ne seraient pas réduits en cas de dévaluation du franc; celle-ci ferait donc hausser les prix à la frontière exprimés en francs belges. A cette phase, les industries manufacturières subiraient une première répercussion à la hausse, les produits importés intervenant pour plus de 50 p.c. dans leurs coûts; il va de soi que ce pourcentage recouvre non seulement leurs approvisionnements directs à l'étranger, mais aussi le contenu importé de leurs achats aux autres secteurs nationaux. En

outre, à cette première phase également, la hausse importée affecterait indirectement les coûts industriels si les bénéfices d'exploitation que les autres secteurs incorporent dans leurs fournitures étaient relevés proportionnellement à la hausse des prix importée. Il en irait, bien sûr, de même si les salaires en général augmentaient aussi dans la même proportion. Pour assurer la réussite de l'opération de dévaluation ou de dépréciation, il faudrait donc obtenir des entreprises importatrices nettes, depuis les plus grandes jusqu'aux individuelles, qu'elles s'abstiennent de modifier le montant absolu de leurs marges bénéficiaires et les laissent se réduire en pourcentage des prix de revient. De même, il faudrait obtenir que les salariés et appointés consentent, partout, à une certaine réduction de leurs revenus réels; si elle subsistait, l'indexation ne serait plus que partielle. Si l'une ou l'autre catégorie socio-professionnelle, l'une ou l'autre catégorie d'entreprises non industrielles, rejetait sur d'autres l'amputation de son revenu réel unitaire, il faudrait que ceux qui ne pourraient pas s'abriter des effets de la dévaluation subissent une diminution d'autant plus forte de leur pouvoir d'achat.

Si les sacrifices nécessaires n'étaient pas, ou pas assez, consentis, dès la première phase de hausse, celle-ci déclencherait un mouvement circulaire — prix-revenus-prix — d'augmentations amplifiées. Dès lors, le secteur industriel n'aurait pas d'accroissement de son revenu réel par unité produite, puisque le reste de l'économie nationale refuserait de subir, en sa faveur, une réduction du sien. La répartition sectorielle du revenu national ne serait pas remodelée, en faveur de l'industrie, au détriment des autres entreprises et des ménages.

On peut, si l'on veut, désigner par « surévaluation » du franc belge, le niveau trop élevé auquel les coûts des industries soumises à la concurrence étrangère ont été poussés par les autres secteurs, ménages compris. Mais le mot peut induire un public non averti en erreur. L'illusion peut naître qu'il sera possible d'effacer l'effet sans remédier aux causes. Un réajustement de parité, une dévaluation, ne modifierait pas, par elle-même, les comportements généraux enracinés qui ont agi pendant plus d'une décennie, les habitudes prises pour déterminer les salaires et fixer les prix, les réflexes de défense corporatiste, les imperfections des marchés. Tous ces éléments qui sont parmi les causes fondamentales de la dégradation de la compétitivité en prix des industries, ne seraient pas neutralisés et ne se transformeraient pas par l'enchantement de la dévaluation. La probabilité est faible, surtout si la proposition de dévaluer séduit parce qu'elle se pare, faussement, des charmes d'un remède indolore.

Les exercices de simulation précis, qui font intervenir aussi les incidences des prélèvements fiscaux et parafiscaux, indiquent clairement que, dans le contexte socio-économique actuel, les entreprises qui sont exportatrices nettes perdraient, dans un temps plus ou moins court suivant les hypothèses, le bénéfice d'une dévaluation et qu'elles pourraient même s'en trouver pénalisées.

De plus, le pourcentage de dévaluation devrait être assez grand pour apparaître comme une mesure décisive excluant la perspective d'autres dévaluations dans un avenir prévisible. Or, plus le pourcentage de dévaluation serait grand, plus grands seraient les risques d'échec. Plus dangereuses aussi seraient les conséquences d'un échec. La hausse des prix et des coûts intérieurs s'accéléierait. Les placements en francs belges subiraient une amputation de leur valeur réelle, créant une désaffection pour ces types d'épargne, au profit d'autres; les marchés intérieurs de fonds s'en trouveraient plus démunis. La perspective d'une nouvelle dévaluation pourrait poindre, déclenchant des mouvements spéculatifs.

Ces conséquences de l'échec d'une dévaluation sont, certes, correctement évaluées par ceux qui évoquent, en toute bonne foi, l'opération. Sans doute peut-on souhaiter qu'ils les exposent à l'opinion, qu'ils prennent la précaution d'énoncer explicitement les conditions de réussite de ce réajustement et de démontrer, de façon convaincante, comment ces conditions sont réunies. Mentionner, sans plus, la nécessité, que chacun aperçoit bien, de mesures d'accompagnement n'est pas définir exactement le contenu, l'ampleur et la signification du programme à arrêter. Celui qu'a proposé récemment le Gouvernement et dont l'objectif est aussi de restaurer les chances de l'économie nationale, a été considéré par d'aucuns comme limité en regard des problèmes et, cependant, ce programme n'a pas rencontré un large consensus.

Ni les faits de l'année, ni les écrits récents n'incitent la Banque à revoir son jugement : il faut exclure toute dévaluation.

**

La stabilité du franc, que la Banque s'attache à assurer dans le Système Monétaire Européen, n'est ni un objectif en soi, propre à la banque centrale, ni l'instrument fondamental de la politique économique. Celle-ci forme un tout où doivent s'accorder, autour d'une ligne centrale, un vaste ensemble d'actions particulières. Dans cet ensemble, l'action de la Banque sur

*La voie à suivre :
développement
de l'offre.
Ses conditions.*

les changes se situe essentiellement comme une mesure conservatoire, destinée à abriter l'économie nationale de désordres dans les prix, dans les coûts et dans les marchés financiers.

Cette sauvegarde étant assurée, les redressements nécessaires auraient dû être opérés avant que les choses s'empirent. Ce ne fut pas possible. Les attermoissements ont fait passer les années. Les déséquilibres se sont accrus. L'effritement industriel s'est poursuivi. Le chômage s'est étendu. Les redressements exigeront désormais plus d'efforts.

C'est aux autorités politiques qu'incombe la responsabilité de préparer des stratégies précises dans ces matières de politique économique. Mais, observateur, par son état, des évolutions globales qui conditionnent sa politique monétaire, la Banque se doit d'exprimer les réflexions de portée générale que lui suggèrent ses analyses.

Pas plus qu'un ménage, un pays qui, globalement, s'est laissé aller à un niveau de vie dépassant ses moyens, ne peut rétablir l'équilibre de sa situation sans choisir l'une ou l'autre des deux voies qui s'offrent : ou bien ramener son niveau de vie au-dessous de ce qu'il était, ou bien relever assez ses moyens réels pour conserver le niveau de vie qu'il a. C'est d'une rare évidence.

Si le choix est clair dans le principe, il n'est pas aussi libre dans l'application. En économie, les replis ne sont jamais opérés en bon ordre. C'est une vue de l'esprit que d'imaginer une compression déflationniste de la dépense, assez puissante pour ramener le pouvoir d'achat réel à ce qu'il était en 1975, de façon à éliminer le déséquilibre intérieur et extérieur. Aucun avis sérieux n'a jamais formulé semblable recommandation. Ce qui sera, sans doute, nécessaire, c'est que certaines catégories de dépenses soient réduites, non pas en grandeur absolue, mais relativement au produit national. En effet, un redéploiement des activités suppose des reconversions dans les affectations du produit national et ces reconversions, à leur tour, postulent une modification dans la structure des dépenses. Ce changement des proportions devra corriger les altérations qui se sont produites et ont privilégié les consommations. S'il s'impose néanmoins, dans certains cas particuliers, de procéder à la réduction absolue de certaines catégories de dépenses pour y substituer de nouvelles, d'autre nature, plus productives, les coupures doivent n'être que progressivement réalisées, dans les délais nécessaires à la réallocation des facteurs.

Si des mesures nouvelles, ou des investissements, parvenaient à diminuer l'utilisation par l'économie nationale d'énergies importées, le déficit

extérieur serait allégé d'autant, il va de soi; si, de cette façon, l'amputation que le revenu réel par unité produite a subie au profit des fournisseurs étrangers pouvait être réduite, il est certain que cette amélioration s'accompagnerait d'un relâchement des pressions qui se sont exercées et s'exercent encore pour obtenir que le pouvoir d'achat individuel perdu soit reconstitué par des revenus d'origine intérieure.

Il demeure néanmoins que c'est essentiellement vers le développement des moyens qu'il faut se tourner pour rétablir les équilibres. Ce n'est plus la demande qu'il faut chercher à relancer, c'est l'offre qu'il faut se préoccuper de rendre plus forte. La routine ramène aux recettes keynésiennes, alors que l'heure, changée, appelle d'autres actions. C'est, en effet, des performances de l'offre nationale et non des emprunts à l'étranger qu'il faut attendre aussi bien les ressources réelles qui seront effectivement disponibles pour le progrès du bien-être que les moyens de la création indispensable d'emplois.

L'offre à accroître n'est pas celle de biens et de services distribués gratuitement à la population. Ce palliatif a sans doute été temporairement opportun; il se pourrait encore qu'il doive être utilisé, vu l'aggravation du chômage, si les solutions vraies tardaient encore; mais ce n'est qu'un palliatif aux difficultés actuelles qui n'est pas efficace quand il s'agit de résoudre, dans la longue période, les problèmes d'emploi d'un petit pays, ouvert à toutes les compétitions et contraint de se procurer à l'étranger ses approvisionnements essentiels. Ce qu'il faut produire, ce sont des biens et des services, concurrentiels par leur nature, leur qualité et leur prix, qui puissent être écoulés sur les marchés extérieurs pour payer les achats nécessaires ou souhaités, ou qui puissent se substituer, sur le marché intérieur, à des importations antérieures. Il faudra produire mieux et moins cher, pour produire plus. Il faudra des idées et des hommes, des créateurs et des gestionnaires, dans le secteur privé et dans le secteur public. Il faudra travailler encore mieux et sans doute plus, s'il s'agit d'assurer son bien-être plutôt que de le devoir à l'étranger. Ces activités plus performantes devront être rentables pour tous, et, par priorité, pour l'entreprise, qu'elle soit privée ou publique. L'existence de l'entreprise est porteuse d'avenir et elle dépend de sa prospérité. Certes, celle-ci est fonction de la qualité de la gestion; le principe paraît avoir été trop souvent perdu de vue; mais, quels que soient la qualité des méthodes et le dynamisme des dirigeants, il n'est pas de bonne gestion possible, et l'entreprise privée ou publique est condamnée à s'étioler ou à coûter à la collectivité, si sa rentabilité est trop médiocre ou si ses profits, contestés, ne peuvent être

consacrés assez au financement de son développement. Les variations des investissements dans l'industrie observées dans ce pays ont été déterminées autant par les perspectives de profits que par le degré d'utilisation des capacités installées.

Au cours de la décennie, la rentabilité des industries manufacturières a été entamée par la pression des coûts intérieurs, d'une part, et celle des prix dictés par les marchés, d'autre part. Sa restauration postule que le mouvement des salaires réels demeure, pendant le temps nécessaire au sauvetage, dans les limites marquées par la croissance du produit national disponible pour la dépense intérieure. Si le transfert des revenus de l'entreprise-investisseur vers les ménages-consommateurs se poursuivait, le lent effritement du capital productif continuerait et disloquerait le socle sur lequel se construit l'emploi dans la prospérité.

Bien qu'elles soient plus abritées de la concurrence internationale, les multiples entreprises des autres secteurs de l'économie nationale dépendent, en longue période, du sort de celles des secteurs exposés. Les coûts de ceux-ci subissent les majorations de prix des fournitures de ces autres secteurs; en outre, les prix de ces derniers influencent fortement le coût de la vie et par là, via l'indexation, les charges salariales du secteur en concurrence avec l'étranger. S'il s'agit de fortifier la position de ce secteur-ci, l'évolution des salaires et des revenus d'autre nature, distribués par les autres secteurs, devra aussi être disciplinée.

La hauteur des prélèvements fiscaux et parafiscaux de l'Etat a pesé sur ces mêmes coûts industriels, directement, ou indirectement via ses incidences sur les prix à la consommation. Une révision en profondeur de la fiscalité des entreprises, qui s'inspirerait d'exemples étrangers, pourrait, en diminuant les charges de chacune de celles-ci, contribuer à l'expansion économique si les entreprises valorisaient cet allègement; dès lors, l'augmentation du produit taxable compenserait, dans les recettes de l'Etat, l'abaissement du niveau moyen des taux d'imposition.

Les dispositions qu'a arrêtées, récemment, le Gouvernement constituent, certes, un pas dans le sens de la modération.

Mais la situation des finances publiques reste inquiétante. Conséquence, autant que cause, des déséquilibres fondamentaux qu'il contribue à entretenir, le délabrement des finances des pouvoirs publics s'est trouvé au centre des perturbations financières intérieures et a eu des incidences économiques évidentes. Au cours des dernières années, les comptes globaux de l'Etat indiquent que, finalement, l'épargne nationale qu'il a empruntée

n'a pas seulement couvert les dépenses d'investissements mais a été consacrée en partie à financer des dépenses de consommation publique; bien plus, l'essentiel des emprunts à l'étranger a servi à la même fin. Le recours massif de l'Etat à la création de monnaie pour couvrir lesdites dépenses et pour distribuer des revenus, a fait naître, à due concurrence, une demande additionnelle nette; la propension marginale à importer étant élevée, il a, de la sorte, stimulé les importations.

Le Gouvernement a annoncé son intention d'assainir la situation, de façon à créer les conditions nécessaires, sinon suffisantes, à une politique d'expansion réelle. La contraction du déficit financier de l'Etat est indispensable à la détente des marchés intérieurs de fonds; elle deviendrait d'ailleurs progressivement plus aisée, grâce à la décélération de l'accroissement des charges financières qui grèvent les budgets courants. S'il fallait assurer le redressement par un alourdissement, relativement au produit national, de la charge fiscale et parafiscale, déjà une des plus élevées des pays de la Communauté Economique Européenne, l'imposition additionnelle devrait avoir une assise très étendue; la crainte peut être exprimée que cette voie ne soit pas de nature à ranimer l'esprit d'entreprendre, ni à motiver l'effort de promotion personnel. Quelles que soient les difficultés d'un assainissement opéré du côté des dépenses — et, objectivement, il faut bien reconnaître qu'elles sont très grandes — il faudra finalement s'y résoudre. L'objectif doit être formulé en termes précis : c'est l'importance relative, en regard du produit national, de ces dépenses — celles de consommation et les transferts — qu'il importerait de réduire et non leur montant absolu. Rien que cette diminution relative obligerait les autorités politiques à décider des modifications des lois et des règlements actuels et, la population, à reconnaître le bien-fondé de cette révision. Il est vrai aussi qu'à l'intérieur de la masse globale, certaines catégories de dépenses continueraient à croître plus vite que le produit national; d'autres, dès lors, devraient être réduites en valeur absolue. Sans doute, ultérieurement, l'expansion réelle, lorsqu'elle aurait repris avec assez de vigueur, assurant mieux l'emploi, induirait-elle une diminution progressive de la masse des transferts aux chômeurs et des subventions aux entreprises en difficulté. Mais, au départ, les révisions budgétaires qui devraient permettre de sortir du cercle vicieux, ne pourront qu'être mal reçues. Dans le choix des freinages et des coupures à effectuer, il n'y a aucun critère de sélectivité qui ne soit contestable et qui ne serait contesté.

C'est en dépassant les contingences immédiates, en s'attachant aux impératifs fondamentaux et en s'imposant de suivre, sans dispersion d'ef-

forts, les voies qui conduisent à des objectifs prioritaires, que les responsables du pouvoir pourront associer la gestion de l'Etat, elle-même, à la revitalisation de l'économie nationale qu'ils se préoccupent d'assurer.

Dans cette politique qui doit remodeler l'économie d'aujourd'hui pour assurer celle de demain, l'action du Gouvernement ne peut pas réussir seule. Ce ne sont pas les programmes, les décisions, les mesures des autorités qui assureront, sans plus, les mutations décisives. La politique économique ne peut qu'aider. Elle peut créer un cadre et assigner les objectifs; elle peut orienter, si ses dispositions sont réellement sélectives; elle peut agir positivement en stimulant et en facilitant, plutôt que négativement en réglementant et en soumettant à autorisations préalables; elle peut subventionner largement la recherche et l'innovation plutôt que de consacrer ses moyens à remédier aux ataxies locomotrices.

C'est dans le secteur soumis à la concurrence internationale, celui-là même qu'il importe de fortifier, qu'il faut aujourd'hui créer des activités pour mieux gagner la vie du pays. Par la force des choses, en raison de l'intégration de l'économie nationale dans le monde, les entreprises qui œuvrent dans le secteur concurrentiel fonctionnent en régime de marché, que leur statut juridique soit privé ou public. Dans ce régime, l'initiative des innovations et les décisions de gestion ne peuvent qu'être décentralisées. C'est au niveau de l'entreprise, ou de la famille d'entreprises, que la création se fait, que la conduite s'organise. Celle-là peut avoir été découragée, celle-ci, gênée par les mutations qui se sont produites au cours de la décennie. Il faut délier les entraves. Le Gouvernement a manifesté l'intention de donner aux développements à venir une orientation nouvelle. Cette intention sera suivie d'autant plus d'effets qu'elle sera soutenue par tous ceux qui, par leurs fonctions, exercent, dans cette période cruciale, des responsabilités vis-à-vis de leurs concitoyens. Si les modérations raisonnables sont acceptées partout, si les attitudes de conflit font place à une coopération dans laquelle chacun garde sa personnalité et ses responsabilités propres tout en reconnaissant ses devoirs, le climat sera créé pour que s'épanouissent et s'exercent en faveur du pays la créativité des entrepreneurs et leurs qualités de gestionnaires, qu'ils appartiennent au secteur public ou au secteur privé. A défaut de richesses naturelles, c'est de cette créativité et de la compétence à gérer ainsi que de la qualité du travail qu'est fonction, plus qu'auparavant, la prospérité du pays.

Le 21 janvier 1981.

MESURE DE POLITIQUE MONETAIRE

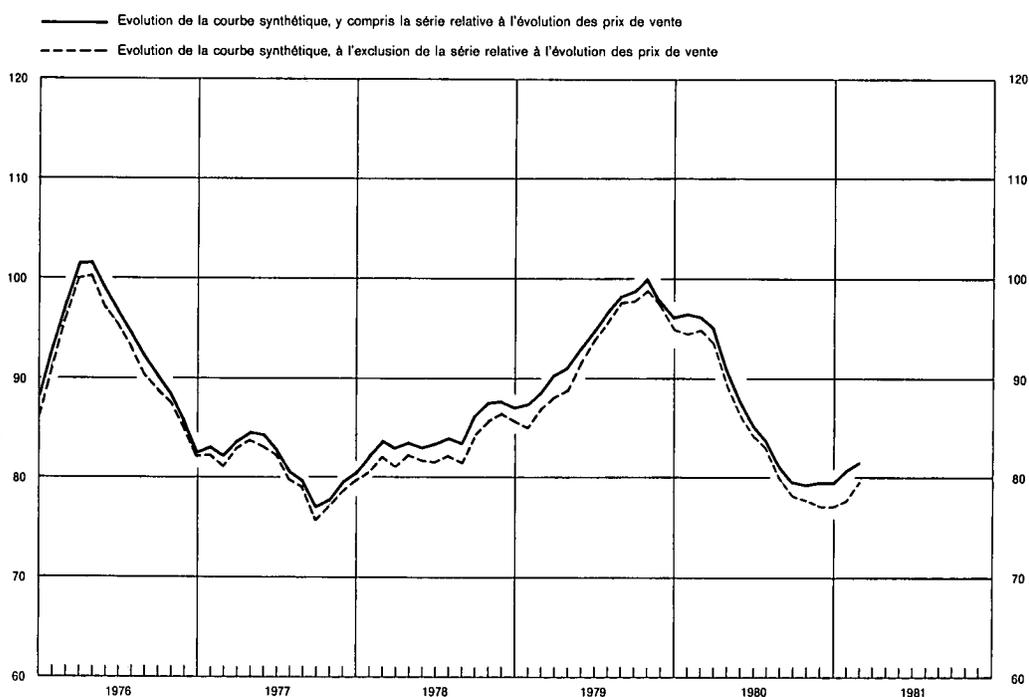
Communiqué du 4 mars 1981

La Banque Nationale augmente de 1 p.c. le taux d'intérêt des avances en compte courant. La hausse concerne tant le taux des avances ordinaires que le taux spécial des avances lesquels sont portés respectivement à 13 p.c. et à 14 p.c.

Cette hausse est une adaptation aux hausses importantes des taux à l'étranger.

COURBE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENSUELLE DE LA BANQUE NATIONALE

RESULTATS DU MOIS DE FEVRIER 1981



Commentaire :

La valeur chiffrée de la courbe synthétique, calculée en tenant compte de l'indicateur d'évolution des prix, est passée de 80,72 points en janvier à 81,57 points en février, soit une augmentation de 0,85 points.

La valeur de la courbe synthétique, calculée sans l'indicateur relatif à l'évolution des prix (ligne pointillée) a cependant progressé encore plus fort, soit de 1,86 point. Cette progression résulte d'une évolution moins défavorable d'un certain nombre d'indicateurs dans l'industrie manufacturière, à savoir le rythme de production, l'appréciation des stocks de produits finis et les perspectives en matière d'emploi.

STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1	2. Soldes trimestriels	IX - 2
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2	3. Recettes et dépenses trimestrielles	IX - 3
3. Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité	I - 3	4. Balance résumée	IX - 4
4. Affectation du produit national :		5. Opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les banques belges et luxembourgeoises et opérations de change à terme ...	IX - 5
a) Estimations à prix courants	I - 4a	6. Monnaies utilisées pour les règlements d'importations et d'exportations	IX - 6
b) Indices des estimations aux prix de 1975	I - 4b		
II. — Emploi et chômage.			
Demandes et offres d'emploi	II		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime	III - 2		
IV. — Industrie.			
0. Résultats des enquêtes sur la conjoncture	IV - 0		
1. Indices de la production industrielle	IV - 1		
2. Indices de la production manufacturière industrielle par secteur	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction	IV - 5		
6. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activités de la S.N.C.B. et de la Sabena	Y - 1a		
b) Navigation maritime	Y - 1b		
c) Navigation intérieure	Y - 1c		
2. Tourisme. — Nuits passées par les touristes en Belgique	Y - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	Y - 3a		
b) Ventes à tempérament	Y - 3b		
4. Activité des chambres de compensation	Y - 4		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des travailleurs	VI - 1		
2. Gains horaires bruts moyens des ouvriers dans l'industrie	VI - 2		
3. Traitements mensuels bruts moyens des employés dans l'industrie	VI - 3		
VII. — Indices de prix.			
1. Matières premières	VII - 1		
2. Prix de gros en Belgique	VII - 2		
3. Prix à la consommation en Belgique :			
a) Indices 1971 = 100 et Indices 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation en 4 groupes)	VII - 3a		
b) Indices 2 ^e semestre 1974 - 1 ^{er} semestre 1975 = 100 (Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)	VII - 3b		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations selon la nature des produits	VIII - 2		
3. Importations selon l'usage des produits	VIII - 3		
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a		
b) Indices du volume	VIII - 4b		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
		X. — Marché des changes.	
		1. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles :	
		a) Chiffres annuels	X - 1a
		b) Chiffres trimestriels et mensuels	X - 1b
		2. Droit de tirage spécial	X - 2
		3. Marché du dollar U.S. à Bruxelles	X - 3
		4. Système Monétaire Européen :	
		a) Cours-pivots de l'Ecu, cours-pivots bilatéraux et cours d'intervention obligatoire	X - 4a
		b) Cours de change de l'Ecu, prime ou décote des diverses monnaies vis-à-vis du franc belge et indicateurs de divergence	X - 4b
		5. Cours de change effectifs	X - 5
		XI. — Finances publiques.	
		1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1
		2. Résultat de caisse du Trésor et son financement	XI - 2
		3. Besoins nets de financement du Trésor et leur couverture	XI - 3
		4. Recettes fiscales (par année civile)	XI - 4
		5. Détail des recettes fiscales	XI - 5
		XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.	
		1. Encours des créances et des dettes :	
		a) au 31 décembre 1977	XII - 1a
		b) au 31 décembre 1978	XII - 1b
		2. Mouvements des créances et des dettes en 1978	XII - 2
		3. Encours des créances et des dettes (totaux sectoriels) :	
		a) au 31 décembre 1977	XII - 3a
		b) au 31 décembre 1978	XII - 3b
		4. Mouvements des créances et des dettes en 1978 (totaux sectoriels)	XII - 4
		XIII. — Organismes principalement monétaires.	
		1. Bilans intégrés des organismes principalement monétaires	XIII - 1
		2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :	
		a) Banque Nationale de Belgique	XIII - 2a
		b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b
		c) Banques de dépôts	XIII - 2c
		d) Ensemble des organismes principalement monétaires	XIII - 2d
		3. Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3
		4. Stock monétaire :	
		a) Auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 4a
		b) Total	XIII - 4b
		5. Avoirs extérieurs nets :	
		a) des organismes principalement monétaires	XIII - 5a
		b) de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 5b
		6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :	
		— Destination économique apparente	XIII - 6
		— Forme et localisation	XIII - 7
		8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger et logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9	CGER, la S.N.C.I. et la C.N.C.P. aux entreprises et particuliers et à l'étranger :	
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un résident belge (Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient)	XVII - 8a.
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire est un non-résident (Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence)	XVII - 8b.
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11		
12. Situation globale des banques	XIII - 12		
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13		
XIV. — Intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.		XVIII. — Marché monétaire.	
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII - 1
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
a) Caisse d'épargne - Opérations des ménages	XIV - 5a	3. Plafonds de réescompte et quotas mensuels d'avances en compte courant à la Banque Nationale de Belgique :	
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	a) des banques jusqu'au 1 ^{er} novembre 1977	XVIII - 3a
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	b) des banques à partir du 2 novembre 1977	XVIII - 3b
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie	XIV - 5d	c) des institutions publiques de crédit et des caisses d'épargne privées	XVIII - 3c
6. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 6	XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.	
7. Situation globale des caisses d'épargne privées	XIV - 7	1. a) Barème officiel des taux d'escompte et d'avances de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1a
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	b) Taux spéciaux de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1b
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	c) Taux moyen pondéré de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1c
XV. — Actifs financiers.		2. Taux de l'Institut de Réescompte et de Garantie ...	XIX - 2
1. Actifs financiers détenus par les pouvoirs publics et par les entreprises et particuliers	XV - 1	3. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 3
2. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers	XV - 2	4. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 4
3. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers :		5. Taux de dépôts en francs belges dans les banques ...	XIX - 5
a) Actifs non monétaires à un an au plus (variations)	XV - 3a	6. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 6
b) Actifs non monétaires à un an au plus auprès des intermédiaires financiers nationaux (encours)	XV - 3b	7. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 7
4. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs à plus d'un an	XV - 4	8. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit	XIX - 8
5. Actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers. Actifs en francs belges et monnaies étrangères auprès des intermédiaires financiers nationaux :		XX. — Banques d'émission étrangères.	
a) Variations	XV - 5a	1. Taux d'escompte	XX - 1
b) Encours	XV - 5b	2. Banque de France	XX - 2
6. Principales modalités d'épargne des particuliers disponibles à l'intérieur du pays	XV - 6	3. Bank of England	XX - 3
XVI. — Émissions et dettes du secteur public.		4. Federal Reserve Banks	XX - 4
1. Émissions en francs belges à plus d'un an	XVI - 1	5. Nederlandsche Bank	XX - 5
2. Principales émissions à plus d'un an du secteur public	XVI - 2	6. Banca d'Italia	XX - 6
3. Dette du Trésor :		7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
a) Situation officielle de la dette publique	XVI - 3a	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	XVI - 3b	9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9
4. Recensement des dettes en francs belges à plus d'un an du secteur public :		Graphiques.	
a) Ventilation par débiteurs	XVI - 4a	P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4
b) Ventilation par détenteurs	XVI - 4b	Demandes et offres d'emploi	II
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger.		Enquêtes sur la conjoncture	IV - 0
1. Activité boursière : capitaux traités, niveau des cours et taux de rendement	XVII - 1	Indices de la production industrielle	IV - 2
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2	Évolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres cumulés	XVII - 3	Rémunérations des travailleurs — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
4. Émissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	Prix de gros en Belgique	VII - 2
5. Émissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	Prix à la consommation en Belgique	VII-3a-b
6. Engagements des entreprises et particuliers envers les intermédiaires financiers belges	XVII - 6	Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	VIII
7. Inscriptions hypothécaires	XVII - 7	Recettes fiscales par année civile	XI - 4
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts, la		Origines des variations du stock monétaire auprès des organismes principalement monétaires	XIII - 3
		Fréquence d'utilisation des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13
		CGER — Dépôts : excédents ou déficits des versements sur les remboursements	XIV - 5a
		Cours des valeurs belges au comptant	XVII - 1

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

B.I.T.		Bureau International du Travail.
	B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.		Banque des Règlements Internationaux.
C.E.C.A.		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.		Communauté Economique Européenne.
	CGER	Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.
	C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	DULBEA	Département d'Économie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.E.C.O.M.		Fonds Européen de Coopération Monétaire.
F.M.I.		Fonds Monétaire International.
	I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
	I.N.S.	Institut National de Statistique.
	IRES	Université Catholique de Louvain — Institut de Recherches Economiques.
	I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
	O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
	O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.		Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
	O.N.D.	Office National du Ducroire.
	ONEM	Office National de l'Emploi.
	O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.		Organisation des Nations Unies.
	R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
	R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer belges.
	S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.L.	Société Nationale du Logement.
U.E.B.L.		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas
.....	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
e	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m.	pour mémoire.

COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication de la « Courbe synthétique des principaux résultats de l'enquête mensuelle de la Banque Nationale » et des données figurant aux tableaux VI-1, IX-2 et 4, X-5, XIII-3, 4a et b, 5a et 13, XV-1 à 5, XVII-6, XVIII-1, 2, 3b et c et XIX-1a, b, c et 3 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique. Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

(milliers)

Sources : I.N.S. et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
	(à fin d'année)							
Population totale	9.727	9.757	9.788	9.813	9.823	9.837	9.842	9.855
Population en âge de travailler (15 à moins de 65 ans)	6.151	6.183	6.234	6.283	6.327	6.370		
dont : Hommes	3.069	3.088	3.119	3.148	3.172	3.195		
Femmes	3.082	3.095	3.115	3.135	3.155	3.175		
	(estimations à fin juin)							
Population active ¹	3.778	3.831	3.892	3.913	3.940	3.966	3.987	4.044
dont : Agriculture	151	144	139	136	128	122	118	118
Industries extractives et manufacturières	1.219	1.227	1.233	1.165	1.119	1.078	1.036	1.009
Bâtiments et construction	287	285	292	293	297	298	294	297
Transports	252	260	266	268	265	265	268	272
Commerce, banques, assurances et services	1.733	1.777	1.819	1.839	1.866	1.906	1.954	2.019
Chômeurs complets ²	84	87	94	168	224	257	278	292
Ouvriers frontaliers	52	51	49	44	41	40	39	37

¹ Non compris les forces armées.

² Y compris les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
A. Rémunération des salariés ¹ :								
1. Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale	467,2	541,6	658,1	760,2	847,0	930,6	986,7	1.053,9
2. Rémunération des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	24,9	29,9	32,2	35,9	38,7	42,4	46,0	49,0
3. Contribution des employeurs à la sécurité sociale	115,2	133,4	158,8	189,5	213,0	236,0	246,5	264,5
4. Rémunération des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale	189,6	213,5	255,9	313,3	357,8	393,9	431,5	471,2
5. Corrections et compléments	33,0	36,4	42,8	40,6	58,0	59,8	64,8	70,2
Ajustement statistique	1,3	0,9	4,2	-17,1	2,7	- 6,5	3,6	-11,7
<i>Total ...</i>	831,2	955,7	1.152,0	1.322,4	1.517,2	1.656,2	1.779,1	1.897,1
B. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :								
1. Agriculture, horticulture et sylviculture ¹	45,9	49,6	41,4	46,9	55,9	44,0	48,2	48,1
2. Professions libérales ¹	39,8	46,0	53,9	63,6	73,2	83,2	92,4	99,7
3. Commerçants et artisans indépendants ¹	148,1	160,4	172,7	187,7	205,8	218,3	222,8	228,8
4. Revenu des sociétés de personnes ²	11,9	14,1	14,5	12,1	13,7	14,0	15,8	16,9
Ajustement statistique	0,4	0,2	1,0	- 4,0	0,6	- 1,4	0,8	- 2,4
<i>Total ...</i>	246,1	270,3	283,5	306,3	349,2	358,1	380,0	391,1
C. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :								
1. Intérêts	73,7	87,6	116,6	130,9	157,4	181,6	199,0	233,1
2. Loyers (réellement perçus ou imputés)	45,1	46,4	51,7	60,0	60,8	67,2	71,9	73,5
3. Dividendes, tantièmes, dons	43,2	44,5	55,5	58,2	63,4	62,8	69,6	75,7
<i>Total ...</i>	162,0	178,5	223,8	249,1	281,6	311,6	340,5	382,3
D. Bénéfices non distribués des sociétés ²	34,6	47,2	37,1	7,7	14,2	11,1	25,8	29,3
E. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	41,6	54,6	64,4	70,1	72,7	76,4	81,6	92,0
F. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat :								
1. Loyers imputés	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8	19,4	22,1	24,6
2. Intérêts, dividendes, bénéfices	- 3,6	- 6,7	- 4,6	- 6,7	-13,0	- 15,7	- 22,2	- 16,1
<i>Total ...</i>	3,8	1,5	6,0	6,6	2,8	3,7	- 0,1	8,5
G. Intérêts de la dette publique	-51,8	-59,1	-73,2	-82,5	-98,2	-117,8	-138,5	-166,9
Revenu national net au coût des facteurs	1.267,5	1.448,7	1.693,6	1.879,7	2.139,5	2.299,3	2.468,4	2.633,4
H. Amortissements	149,0	161,6	193,2	212,4	231,0	259,9	276,5	287,1
Revenu national brut au coût des facteurs	1.416,5	1.610,3	1.886,8	2.092,1	2.370,5	2.559,2	2.744,9	2.920,5
I. Impôts indirects	185,5	206,5	240,6	261,1	308,3	335,2	365,2	383,1
J. Subventions	-20,4	-25,4	-25,0	-27,5	-36,5	-40,2	-46,5	-50,1
Produit national brut aux prix du marché	1.581,6	1.791,4	2.102,4	2.325,7	2.642,3	2.854,2	3.063,6	3.253,5

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

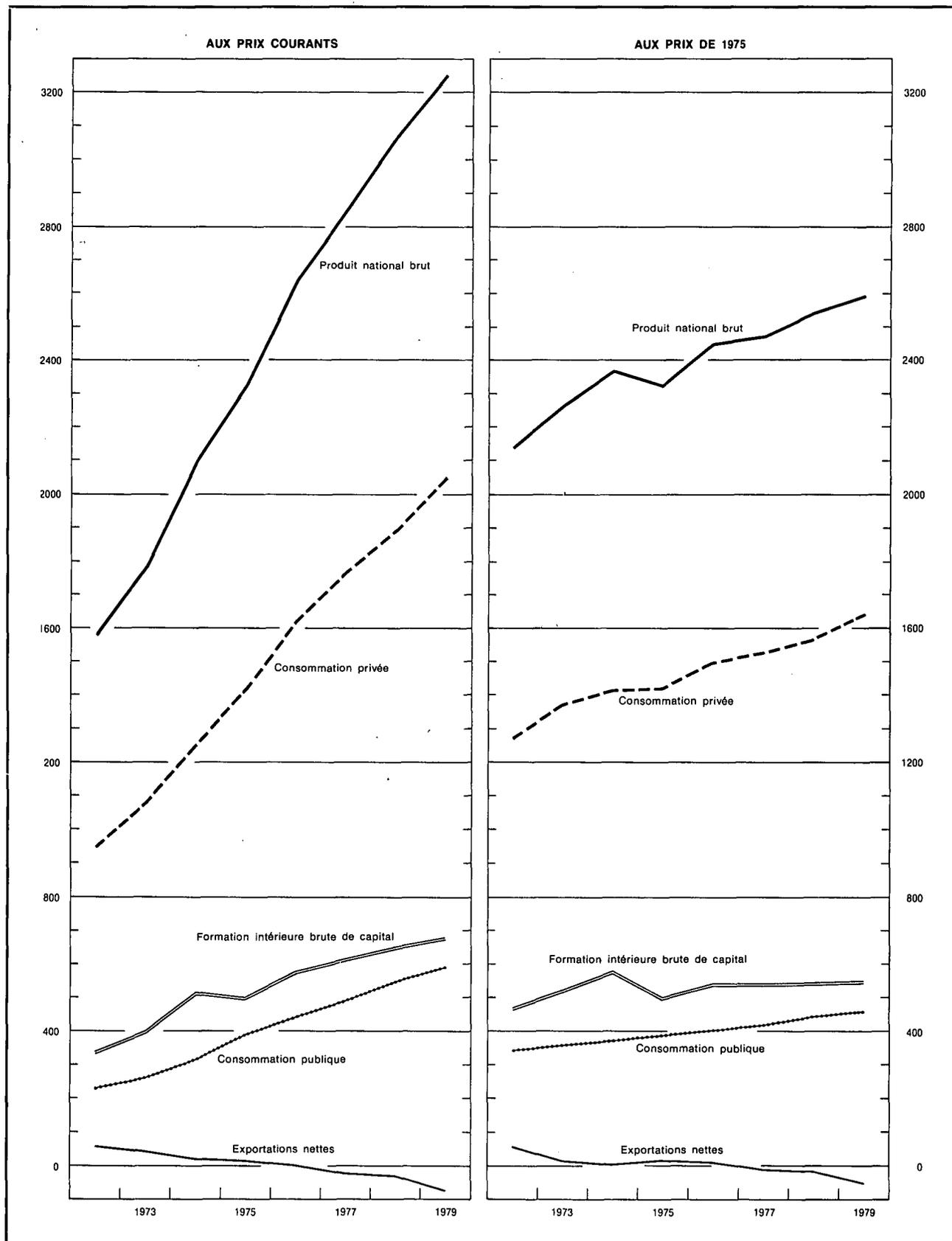
Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
1. Agriculture, sylviculture et pêche ...	63,4	69,3	62,2	68,2	76,1	68,3	76,0	77,0
2. Industries extractives	13,3	11,8	15,7	18,8	17,8	17,3	16,0	16,2
3. Industries manufacturières :								
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	88,1	95,4	108,9	122,1	131,5	136,8	143,8	151,7
b) Textiles	32,2	34,5	36,5	31,8	38,3	37,5	36,3	38,1
c) Vêtements et chaussures	20,8	20,5	23,9	24,8	25,7	24,1	24,8	25,3
d) Bois et meubles	23,2	26,3	29,3	29,4	34,1	36,6	36,2	38,3
e) Papier, impression, édition	23,8	27,6	34,9	35,6	36,2	39,4	39,0	41,5
f) Industrie chimique et activités connexes	48,5	54,1	67,6	58,2	65,3	71,5	74,2	83,5
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	24,1	27,4	30,2	29,1	33,2	37,7	37,5	37,7
h) Fer, acier et métaux non ferreux	38,8	56,2	77,7	37,9	49,9	41,4	46,5	53,6
i) Fabrications métalliques et constructions navales	129,5	147,0	168,6	192,4	218,8	236,4	250,0	263,2
j) Industries non dénommées ailleurs	47,0	55,4	66,6	73,2	87,1	100,4	110,8	119,3
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>476,0</i>	<i>544,4</i>	<i>644,2</i>	<i>634,5</i>	<i>720,1</i>	<i>761,8</i>	<i>799,1</i>	<i>852,2</i>
4. Construction	102,8	119,4	148,1	167,0	195,7	215,5	230,9	240,4
5. Electricité, gaz et eau	40,0	44,7	52,2	71,7	77,7	87,0	94,7	97,3
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :								
a) Commerce	290,9	325,7	385,5	417,7	497,4	532,5	565,6	577,9
b) Services financiers et assurances	52,0	63,3	74,6	86,0	108,0	119,5	135,0	148,7
c) Immeubles d'habitation	68,8	73,9	85,7	101,3	108,8	122,8	134,4	145,8
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>411,7</i>	<i>462,9</i>	<i>545,8</i>	<i>605,0</i>	<i>714,2</i>	<i>774,8</i>	<i>835,0</i>	<i>872,4</i>
7. Transports et communications	119,0	136,8	171,2	183,2	205,0	221,7	241,7	265,3
8. Services	371,4	430,2	500,6	595,1	681,5	764,6	840,3	908,2
9. Correction pour investissements par moyens propres	3,2	3,3	4,3	4,4	4,1	4,1	4,0	4,4
10. Consommation intermédiaire d'intérêts imputés correspondant aux services gratuits rendus par les intermédiaires financiers	-15,3	-18,7	-23,1	-26,2	-35,3	-39,6	-45,1	-48,6
11. T.V.A. déductible sur la formation de capital	-14,7	-21,7	-27,3	-27,8	-29,5	-30,3	-32,0	-32,6
Ajustement statistique	- 1,4	- 0,3	- 3,3	19,1	- 2,4	- 3,2	- 6,8	- 0,3
Produit intérieur brut aux prix du marché	1.569,4	1.782,1	2.090,6	2.313,0	2.625,0	2.842,0	3.053,8	3.251,9
12. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	12,2	9,3	11,8	12,7	17,3	12,2	9,8	1,6
Produit national brut aux prix du marché	1.581,6	1.791,4	2.102,4	2.325,7	2.642,3	2.854,2	3.063,6	3.253,5

I - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(milliards de francs)

Source : I.N.S.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	212,7	233,0	266,1	293,0	334,9	349,3	364,5	382,7
2. Boissons	51,0	59,5	62,2	70,1	75,1	79,4	83,9	88,9
3. Tabac	18,3	20,3	22,8	25,3	28,4	31,5	31,4	33,8
4. Vêtements et effets personnels ...	82,7	92,3	108,5	115,1	130,5	137,2	145,0	157,2
5. Loyers, taxes, eau	89,8	98,3	115,6	136,4	148,7	168,4	185,5	200,9
6. Chauffage et éclairage	46,7	52,9	65,3	81,6	89,8	96,3	105,1	127,0
7. Articles ménagers durables	97,9	119,9	147,2	150,6	175,8	185,6	187,8	194,3
8. Entretien de la maison	41,7	48,9	55,3	62,2	70,0	77,9	85,5	90,5
9. Soins personnels et hygiène	79,3	95,3	112,8	138,8	160,6	183,8	202,6	217,5
10. Transports	95,7	108,2	125,8	150,4	177,4	194,0	211,4	230,3
11. Communications : P.T.T.	7,3	8,3	8,9	11,3	12,3	14,5	16,2	17,5
12. Loisirs	84,8	96,2	107,9	119,6	136,2	152,3	163,9	177,2
13. Enseignement et recherches	2,0	2,1	2,5	3,2	3,4	3,7	4,0	4,2
14. Services financiers	26,3	33,0	38,2	42,2	55,5	62,2	71,8	80,7
15. Services divers	7,0	8,3	9,6	10,4	13,0	14,6	16,4	17,9
16. Dépenses personnelles à l'étranger en Belgique	26,5	34,5	37,8	43,0	46,1	56,0	61,8	70,6
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	- 21,1	- 26,8	- 29,7	- 34,0	- 35,4	- 44,3	- 43,4	- 49,3
Ajustement statistique	- 0,2	- 0,6	- 1,3	1,5	- 0,7	8,3	1,8	10,8
<i>Total ...</i>	<i>948,4</i>	<i>1.083,6</i>	<i>1.255,5</i>	<i>1.420,7</i>	<i>1.621,6</i>	<i>1.770,7</i>	<i>1.895,2</i>	<i>2.052,7</i>
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	168,0	194,0	232,3	283,3	323,1	357,2	395,7	431,1
2. Achats courants de biens et services	52,0	56,6	64,8	83,7	93,2	104,5	119,2	124,9
3. Intérêt imputé des bâtiments ad- ministratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics	7,4	8,2	10,6	13,3	15,8	19,4	22,1	24,6
4. Loyer payé	1,5	1,6	1,9	2,4	2,5	2,8	3,0	3,3
5. Amortissement des bâtiments admi- nistratifs et des établissements d'en- seignement des pouvoirs publics ...	1,9	2,1	2,7	3,5	4,1	5,1	5,8	6,4
6. Amortissement mobilier et matériel	1,6	1,8	2,0	2,2	2,3	2,6	2,8	3,1
<i>Total ...</i>	<i>232,4</i>	<i>264,3</i>	<i>314,3</i>	<i>388,4</i>	<i>441,0</i>	<i>491,6</i>	<i>548,6</i>	<i>593,4</i>
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	7,8	10,1	12,0	10,9	13,5	14,7	17,2	15,9
2. Industries extractives	2,8	2,3	2,5	2,1	1,8	2,0	2,5	3,2
3. Industries manufacturières	73,1	80,7	110,1	106,4	93,5	81,2	79,4	83,4
4. Construction	6,4	8,4	8,3	7,9	11,1	12,7	12,5	13,3
5. Electricité, gaz et eau	23,7	19,4	23,4	35,7	33,7	38,4	39,8	45,4
6. Commerce, banques, assurances ...	35,8	42,2	48,7	49,5	56,4	61,8	62,3	69,1
7. Immeubles d'habitation	68,9	94,6	130,5	144,8	184,7	202,7	228,7	211,2
8. Transports et communications ...	35,9	43,5	47,2	56,7	57,6	61,7	71,2	72,7
9. Pouvoirs publics et enseignement .	62,4	59,5	66,1	79,1	92,3	98,1	99,5	117,5
10. Autres services	11,6	13,4	19,1	18,8	23,9	29,9	29,0	36,1
11. Variations de stocks	10,0	25,1	46,3	- 12,6	10,0	7,9	6,8	11,3
Ajustement statistique	- 0,1	- 0,2	- 0,6	0,5	- 0,3	2,9	0,6	3,6
<i>Total ...</i>	<i>338,3</i>	<i>399,0</i>	<i>513,6</i>	<i>499,8</i>	<i>578,2</i>	<i>614,0</i>	<i>649,5</i>	<i>682,7</i>
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	46,6	54,3	89,5	91,3	92,5	92,4	114,1	158,6
2. Exportations de biens et services .	683,0	846,4	1.116,4	1.065,2	1.248,9	1.479,7	1.542,0	1.779,4
Exportations totales ...	729,6	900,7	1.205,9	1.156,5	1.341,4	1.572,1	1.656,1	1.938,0
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	34,4	45,0	77,7	78,6	75,2	80,2	104,3	157,0
4. Importations de biens et services .	632,7	811,2	1.109,2	1.061,1	1.264,7	1.514,0	1.581,5	1.856,3
Importations totales ...	667,1	856,2	1.186,9	1.139,7	1.339,9	1.594,2	1.685,8	2.013,3
Exportations nettes ...	62,5	44,5	19,0	16,8	1,5	- 22,1	- 29,7	- 75,3
Produit national brut aux prix du marché	1.581,6	1.791,4	2.102,4	2.325,7	2.642,3	2.854,2	3.063,6	3.253,5

I - 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1975)

Source : I.N.S.

°	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
A. Consommation privée :								
1. Produits alimentaires	96	98	101	100	102	101	105	109
2. Boissons	90	98	95	100	102	102	103	108
3. Tabac	102	106	105	100	98	95	85	89
4. Vêtements et effets personnels ...	93	97	102	100	106	105	104	108
5. Loyers, taxes, eau	92	95	97	100	103	105	107	110
6. Chauffage et éclairage	86	95	93	100	105	108	117	124
7. Articles ménagers durables	80	94	105	100	112	113	113	116
8. Entretien de la maison	95	99	101	100	104	106	109	109
9. Soins personnels et hygiène	78	87	92	100	106	113	118	122
10. Transports	86	90	94	100	107	111	116	119
11. Communications : P.T.T.	96	99	103	100	109	114	117	127
12. Loisirs	90	96	99	100	106	107	107	112
13. Enseignement et recherches	93	95	98	100	102	105	107	109
14. Services financiers	88	103	104	100	112	117	130	139
15. Services divers	89	100	103	100	116	124	131	138
16. Dépenses personnelles à l'étranger	76	92	95	100	100	107	110	122
17. Moins : dépenses des non-résidents en Belgique	76	91	94	100	97	107	98	108
<i>Total ...</i>	<i>90</i>	<i>97</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>105</i>	<i>108</i>	<i>110</i>	<i>116</i>
B. Consommation publique :								
1. Rémunérations et pensions	88	94	98	100	104	106	111	115
2. Achats courants de biens et services	87	88	87	100	105	111	124	124
3. Intérêt imputé et amortissement des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics; loyer payé; amor- tissement sur mobilier et matériel du pouvoir central	81	84	93	100	110	120	126	132
<i>Total ...</i>	<i>87</i>	<i>92</i>	<i>95</i>	<i>100</i>	<i>104</i>	<i>108</i>	<i>115</i>	<i>118</i>
C. Formation intérieure brute de capital :								
1. Agriculture, sylviculture et pêche .	96	118	122	100	117	121	139	122
2. Industries extractives	171	137	129	100	85	91	107	135
3. Industries manufacturières	89	94	113	100	84	70	67	68
4. Construction	102	132	115	100	134	146	139	143
5. Electricité, gaz et eau	90	70	73	100	88	95	93	101
6. Commerce, banques, assurances ...	99	110	110	100	106	109	106	113
7. Immeubles d'habitation	73	91	103	100	116	118	125	110
8. Transports et communications ...	82	94	90	100	96	97	111	109
9. Pouvoirs publics (à l'exclusion de l'enseignement)	126	104	94	100	107	103	95	112
10. Enseignement	84	82	86	100	107	117	119	125
11. Autres services	85	92	114	100	118	138	129	153
<i>Total ...</i>	<i>94</i>	<i>105</i>	<i>115</i>	<i>100</i>	<i>109</i>	<i>113</i>	<i>108</i>	<i>123</i>
D. Exportations nettes de biens et services :								
1. Revenus des facteurs reçus du reste du monde	69	75	110	100	94	88	104	138
2. Exportations de biens et services .	90	103	110	100	111	127	131	139
Exportations totales ...	88	101	110	100	109	124	129	139
3. Revenus des facteurs versés au reste du monde	59	72	111	100	89	89	110	158
4. Importations de biens et services .	86	103	111	100	111	129	134	144
Importations totales ...	84	101	111	100	110	126	132	145
Produit national brut aux prix du marché	91,9	97,4	101,9	100,0	105,5	106,2	109,4	111,7

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1970. — Annuaire démographique (O.N.U.). Revue internationale du Travail (B.I.T.) — Annuaire des Statistiques du Travail (F.I.T.) — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution active belge pour la période 1948-1960 » et « Estimation de la population active belge au 30 juin des années 1950, 1955, 1957, 1960 à 1979 », — Statistiques de la population active (O.C.D.E.).*

Comptes nationaux : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Etudes Statistiques. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Yearbook of national accounts statistics (O.N.U.). — Comptes nationaux des pays de l'O.C.D.E. — Annuaire des comptes nationaux (Office statistique des Communautés Européennes).*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : ONEM.

	Demandes d'emploi 1									Offres d'emploi 2	
	Chômeurs complets indemnisés				Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Autres chômeurs inscrits obligatoirement		Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues 3	insatisfaites 1
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite	Total		ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus		
	ayant moins de 25 ans	ayant 25 ans ou plus									
1973	17,4	26,1	48,2	91,7	8,2	9,4	3,7	3,6	2,8	14,9	14,2
1974	24,4	30,8	49,5	104,7	8,5	10,5	3,4	3,2	2,3	13,0	13,5
1975	57,3	64,6	55,5	177,4	10,8	17,0	4,6	5,0	3,8	10,6	4,1
1976	74,5	97,0	57,0	228,5	15,9	21,3	5,4	6,2	5,1	11,5	4,1
1977	84,9	121,9	57,5	264,3	21,5	23,1	6,9	7,3	6,0	11,5	3,4
1978	91,4	141,3	49,5	282,2	28,9	25,9	9,0	8,8	7,6	13,2	4,2
1979	93,4	153,9	47,1	294,4	34,2	27,7	10,8	10,0	8,8	15,0	5,7
1980	102,7	172,6	46,6	321,9	36,6	28,1	12,8	10,3	9,2	14,6	5,9
1978 4 ^e trimestre	99,5	146,0	47,1	292,6	31,0	29,0	10,1	10,5	8,7	13,4	5,1
1979 1 ^{er} trimestre	99,4	152,6	47,4	299,4	31,2	12,3	10,2	9,4	8,5	15,1	5,4
2 ^e trimestre	86,2	150,4	47,2	283,8	33,8	11,0	10,6	8,4	8,2	16,2	5,9
3 ^e trimestre	86,2	154,9	46,8	287,9	35,6	58,5	10,6	10,7	8,6	13,8	5,8
4 ^e trimestre	101,9	157,8	46,8	306,5	36,2	29,3	11,6	11,5	10,1	15,0	5,6
1980 1 ^{er} trimestre	98,5	162,2	46,6	307,3	36,2	12,5	12,0	10,2	9,5	17,0	6,4
2 ^e trimestre	88,2	163,0	46,1	297,3	36,8	10,9	12,6	8,6	8,1	16,5	6,8
3 ^e trimestre	96,2	176,0	46,6	318,8	37,3	62,0	12,8	10,7	9,0	11,9	5,6
4 ^e trimestre	128,2	189,2	46,8	364,2	36,0	26,8	14,1	11,8	10,3	12,9	4,9
1980 Février	97,6	161,5	46,5	305,6	36,2	11,9	11,9	10,0	9,3	16,7	6,5
Mars	94,0	161,6	46,2	301,8	36,6	10,9	12,1	9,9	9,3	18,2	6,7
Avril	91,2	162,7	46,1	300,0	36,5	10,4	12,4	9,1	8,5	17,2	6,6
Mai	88,0	163,0	46,1	297,1	36,7	10,0	12,6	8,5	8,1	15,4	6,5
Juin	85,3	163,4	46,2	294,9	37,3	12,3	12,7	8,1	7,7	16,9	7,3
Juillet	93,1	173,1	47,1	313,3	37,4	53,7	12,5	9,8	8,2	10,5	6,2
Août	94,4	175,6	46,5	316,5	37,4	68,3	12,4	10,6	8,9	10,0	5,5
Septembre	101,0	179,4	46,3	326,7	37,2	63,9	13,5	11,8	9,9	15,3	5,1
Octobre	120,5	183,2	46,5	350,2	36,6	39,4	14,0	11,9	10,1	16,6	5,1
Novembre	129,4	188,9	46,9	365,2	36,0	23,8	14,1	11,9	10,3	12,2	5,5
Décembre	134,5	195,4	47,2	377,1	35,5	17,3	14,1	11,6	10,4	9,8	4,3
1981 Janvier	131,9	198,9	47,4	378,2	34,4	15,3	14,6	11,1	10,3	11,9	4,8
Février	128,4	201,0	47,5	376,9	35,3	14,2	15,0	11,0	10,2	12,9	5,3

¹ Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

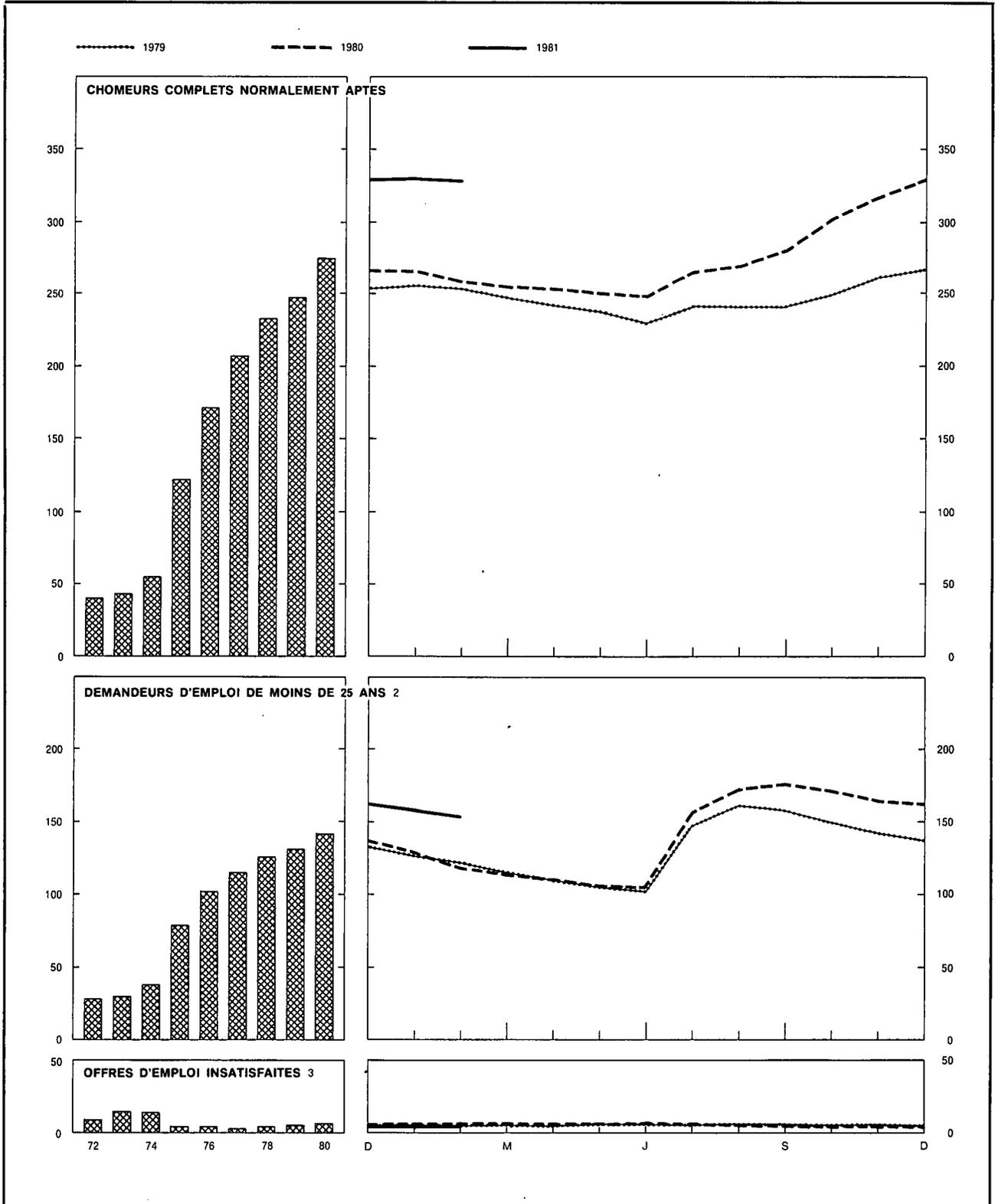
² A partir de mai 1978, sont également compris, les offres d'emploi aux stages des jeunes et le cadre spécial temporaire.

³ Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

II - DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI ¹

(milliers d'unités)

Source : ONEM.



¹ Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs complets normalement aptes, demandeurs d'emploi libres inoccupés et autres chômeurs inscrits obligatoirement.

³ A partir de mai 1978, sont également compris, les offres d'emploi aux stages des jeunes et le cadre spécial temporaire.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel de l'ONEM. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. Statistiques Sociales de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Service de Conjon-

ture (IRES). — Statistiques de la population active (O.C.D.E.). — Eurostatistiques (Office Statistique des Communautés Européennes).

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — I.N.S. (superficie agricole utilisée, nombre d'animaux et production animale).

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Superficie agricole utilisée ¹								
<i>(milliers d'hectares)</i>								
Froment	204	193	190	176	195	177	178	182
Autres céréales panifiables	30	25	22	15	24	26	24	21
Céréales non panifiables	228	230	224	210	202	204	197	195
Betteraves sucrières	101	104	105	120	96	94	110	116
Autres plantes industrielles	11	11	12	13	13	13	12	10
Pommes de terre	37	43	40	36	38	41	35	36
Autres plantes et racines tuberculifères ..	28	27	27	27	25	23	21	19
Prés et prairies	768	761	752	742	735	728	721	710
Cultures maraîchères	24	27	29	30	27	29	25	19
Cultures fruitières	18	17	16	16	15	13	13	12
Divers	72	72	80	95	99	111	111	112
Total ...	1.521	1.510	1.497	1.480	1.469	1.459	1.447	1.432
Production végétale ²								
<i>(milliers de tonnes)</i>								
Froment	916	976	1.004	677	891	742	956	953
Avoine	244	246	222	228	129	115	136	119
Orge	637	716	699	426	610	676	765	767
Autres céréales	149	156	142	123	128	144	155	140
Betteraves sucrières	4.319	5.136	4.465	4.913	4.600	4.343	5.740	5.868
Pommes de terre	1.106	1.201	1.460	1.049	714	1.370	1.262	1.179
Nombre d'animaux ¹								
<i>(milliers d'unités)</i>								
Vaches laitières	964	1.000	1.005	994	989	983	971	981
Autres bovidés	1.861	1.963	2.043	2.005	1.990	2.007	2.029	2.077
Porcs	4.283	4.634	5.034	4.647	4.890	4.893	5.076	5.125
Production animale								
Livraisons de lait aux laiteries (<i>millions de litres</i>)	2.510	2.480	2.580	2.579	2.611	2.663	2.818	2.888
Abattages (<i>poids net de la viande - milliers de tonnes</i>)	753	798	884	848	837	842	879	919

¹ Recensement au 15 mai.

² Estimations sur base des rendements à l'hectare.

III - 2. — PECHE MARITIME

(milliers de tonnes)

Source : Ministère de l'Agriculture.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Flotte de pêche ¹ (<i>tonnage brut</i>)	23,2	22,8	24,0	23,9	24,0	21,0		
Quantité du poisson débarqué dans les ports belges :								
— Poissons de fond	43,6	37,0	34,5	30,4	29,4	31,3	35,3	29,8
— Poissons pélagiques	1,5	2,3	0,7	2,3	1,5	0,1
— Crustacés et mollusques	2,1	2,9	2,9	3,4	3,6	2,7	2,5	2,3
Total ...	47,2	42,2	38,1	36,1	34,5	34,1	37,8	32,1

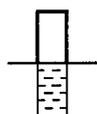
¹ Recensement au 31 décembre.

Références bibliographiques : *Revue de l'Agriculture* (Ministère de l'Agriculture). — *Statistiques agricoles* (I.N.S.). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Statistiques Economiques belges 1960-1970*.

IV. — INDUSTRIE

IV - 0. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *

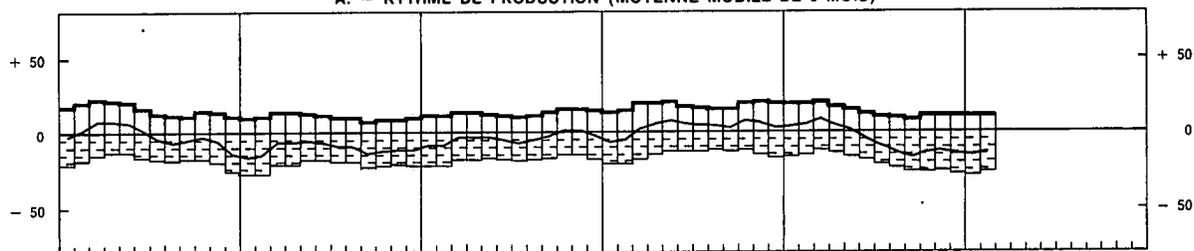


Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions A, B et C
 Pourcentage des réponses « supérieur à la normale » pour la question E

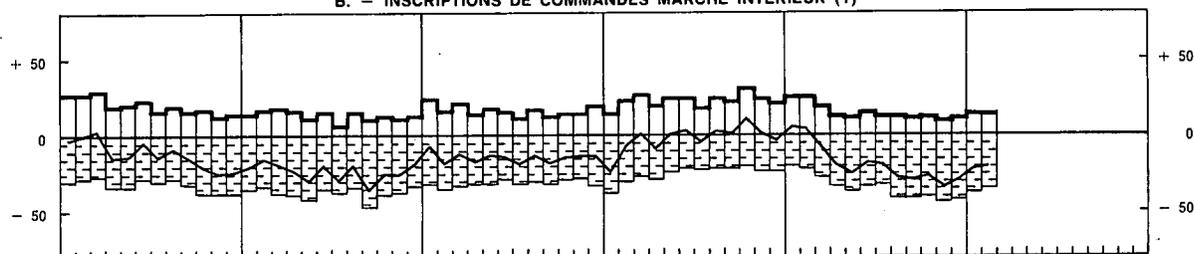
Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions A, B et C
 Pourcentage des réponses « inférieur à la normale » pour la question E

— Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions A, B et C
 — Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « supérieur » et « inférieur » à la normale pour la question E

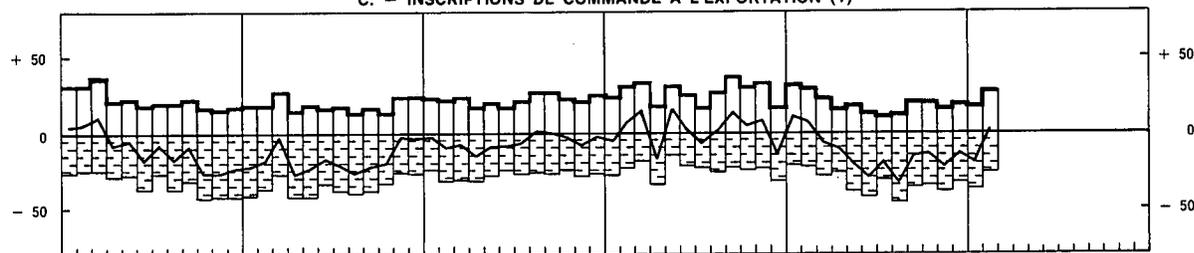
A. — RYTHME DE PRODUCTION (MOYENNE MOBILE DE 3 MOIS)



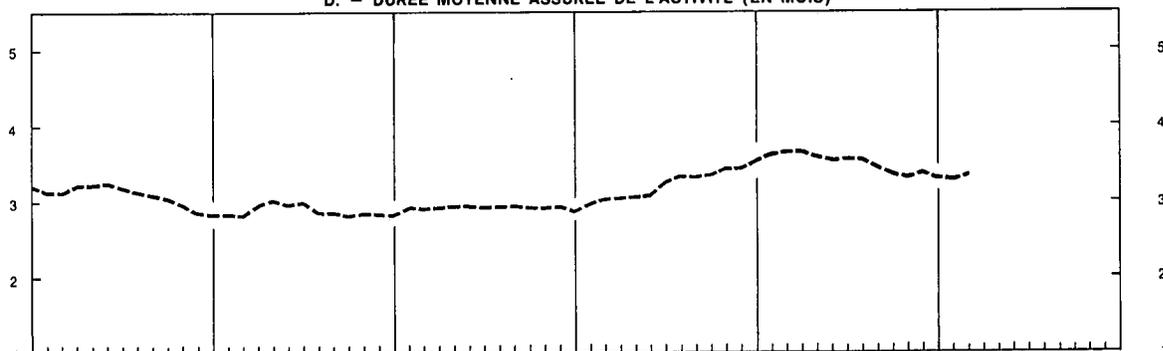
B. — INSCRIPTIONS DE COMMANDES MARCHÉ INTERIEUR (1)



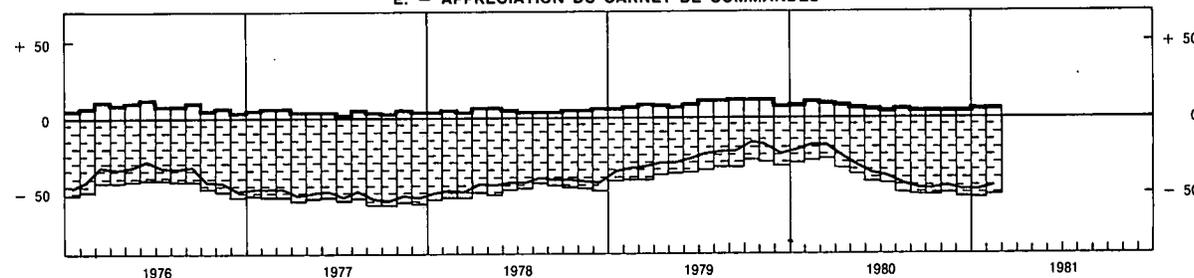
C. — INSCRIPTIONS DE COMMANDE A L'EXPORTATION (1)



D. — DUREE MOYENNE ASSUREE DE L'ACTIVITE (EN MOIS)



E. — APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont

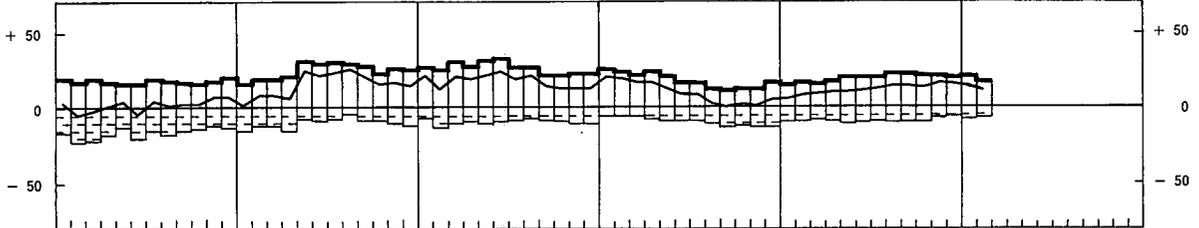
pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions A, B, C et E la variation par rapport au mois précédent.

1 Mouvements saisonniers éliminés.

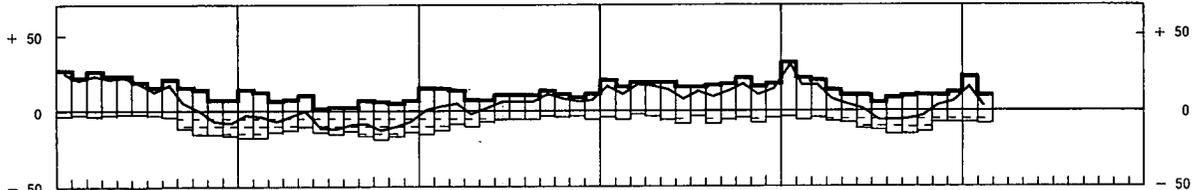
RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *

-  Pourcentage des réponses « en hausse » pour les questions G, H et K
-  Pourcentage des réponses « supérieur à la normale » pour les questions F, I et J
-  Pourcentage des réponses « en baisse » pour les questions G, H et K
-  Pourcentage des réponses « inférieur à la normale » pour les questions F, I et J
-  Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions G, H et K
-  Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « supérieur » et « inférieur » à la normale pour les questions F, I et J

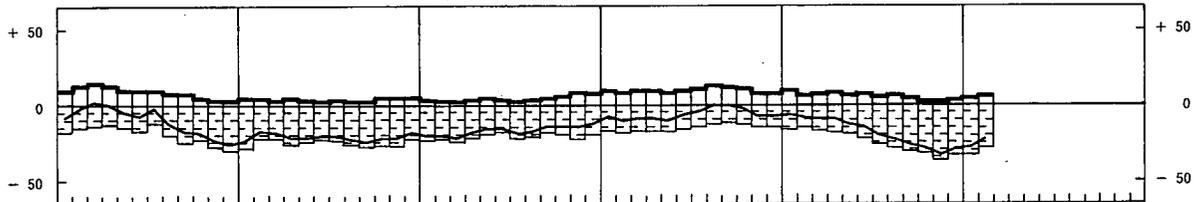
F. — APPRECIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS



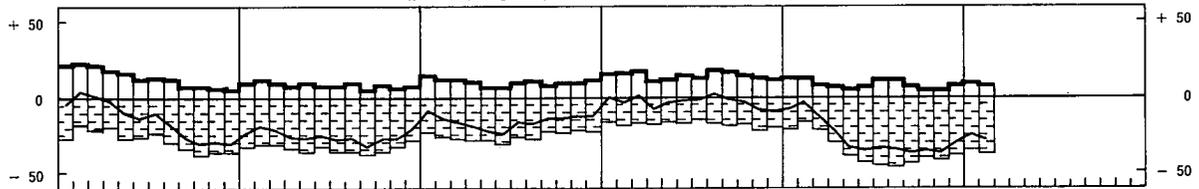
G. — EVOLUTION DES PRIX DE VENTE



H. — PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS

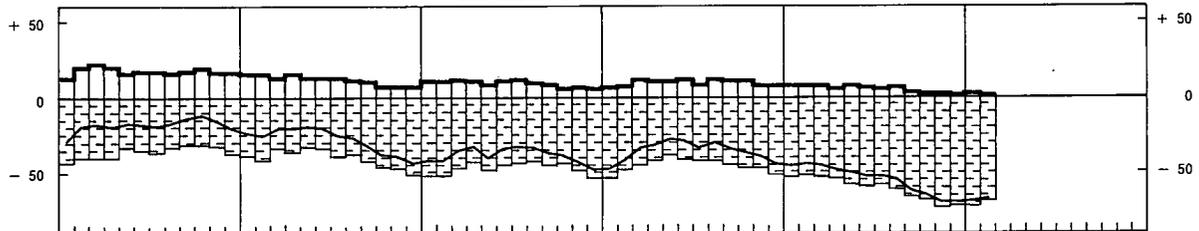


I. — PREVISIONS DEMANDE DE LA CLIENTELE

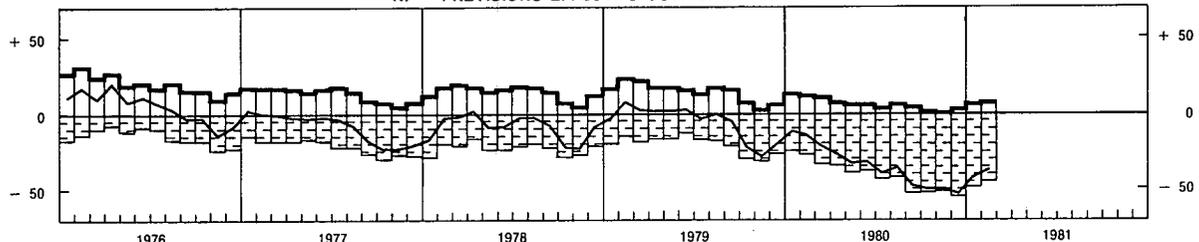


RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION
Travaux de gros œuvre de bâtiments

J. — APPRECIATION DE LA DUREE ASSUREE



K. — PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS INSCRITS



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidé-

urgie, terre cuite, textile et verre. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent la variation par rapport au mois précédent.

IV - 0. — RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	A. Appréciation du carnet de commandes total ¹					B. Appréciation du carnet de commandes étrangères ¹					C. Appréciation du niveau des stocks de produits finis ¹				
	1980				1981	1980				1981	1980				1981
	Janvier	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Janvier	Janvier	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Janvier	Janvier	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Janvier
Ensemble des industries	- 21	- 31	- 43	- 46	- 47	- 21	- 38	- 48	- 51	- 51	+ 7	+ 11	+ 14	+ 15	+ 15
I. Biens de consommation	- 19	- 36	- 41	- 40	- 49	- 17	- 44	- 46	- 41	- 46	+ 12	+ 15	+ 12	+ 16	+ 16
II. Biens d'investissement	- 36	- 26	- 31	- 45	- 46	- 27	- 31	- 35	- 48	- 50	+ 11	+ 24	+ 26	+ 27	+ 26
III. Biens intermédiaires	- 14	- 33	- 53	- 54	- 52	- 11	- 33	- 57	- 60	- 60	+ 7	+ 4	+ 17	+ 14	+ 10
Industrie textile	- 32	- 39	- 45	- 38	- 40	- 31	- 47	- 51	- 51	- 46	+ 7	+ 14	+ 20	+ 22	+ 14
dont : Laine	- 25	- 42	- 31	- 39	- 18	- 37	- 56	- 52	- 59	- 14	+ 1	- 20	+ 13	+ 12	+ 2
Coton	- 34	- 46	- 49	- 52	- 59	- 9	- 34	- 51	- 63	- 63	+ 13	+ 29	+ 30	+ 34	+ 26
Bonneterie	- 43	- 16	- 27	- 33	- 30	- 34	- 14	- 43	- 42	- 45	+ 18	+ 20	+ 16	+ 15	+ 12
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	- 43	- 51	- 60	- 57	- 65	- 27	- 57	- 55	- 52	- 79	+ 11	+ 29	+ 29	+ 19	+ 24
dont : Chaussures	- 48	- 45	- 54	- 62	- 58	- 68	- 77	- 65	- 67	- 67	+ 5	+ 7	+ 4	- 8	+ 3
Habillement	- 41	- 53	- 60	- 56	- 66	- 21	- 56	- 54	- 51	- 80	+ 12	+ 35	+ 35	+ 24	+ 28
Industrie du bois et du meuble en bois	+ 21	- 34	- 45	- 42	- 15	+ 21	- 19	- 44	- 32	- 7	+ 18	+ 17	+ 37	+ 52	+ 17
dont : Bois	+ 34	- 8	- 33	- 48	- 26	+ 18	- 12	- 22	- 33	- 12	- 15	- 8	+ 14	+ 32	+ 6
Meubles en bois	+ 15	- 45	- 51	- 40	- 9	+ 23	- 35	- 54	- 31	- 4	+ 33	+ 33	+ 46	+ 60	+ 24
Papiers et cartons	- 31	- 43	- 61	- 84	- 73	- 67	- 62	- 72	- 64	- 73	+ 33	+ 16	+ 11	+ 33	- 5
dont : Production de papier et carton	- 46	- 32	- 70	- 90	- 67	- 75	- 76	- 86	- 72	- 85	+ 44	+ 29	+ 10	+ 46	- 1
Transformation de papier et carton	- 20	- 51	- 54	- 79	- 78	- 49	- 30	- 34	- 45	- 43	+ 24	+ 7	+ 13	+ 24	- 9
Industrie du cuir	- 22	- 52	- 80	- 84	- 84	- 15	- 78	- 87	- 89	- 90	- 12	0	+ 31	+ 40	+ 57
Transformation de matières plastiques	- 12	- 11	- 25	- 50	- 79	- 2	- 6	- 33	- 50	- 94	- 9	+ 3	+ 49	+ 19	+ 44
Raffinage de pétrole	- 36	- 22	- 53	- 33	- 1	- 36	+ 8	- 44	- 13	- 37	+ 22	+ 2	+ 23	+ 15	+ 28
Production et première transform. des métaux ..	- 11	- 40	- 73	- 73	- 72	- 7	- 41	- 76	- 77	- 76	+ 10	- 1	+ 14	- 4	- 5
dont : Métaux ferreux	- 5	- 39	- 72	- 71	- 69	0	- 35	- 77	- 74	- 73	+ 1	- 1	+ 7	- 3	- 3
Métaux non ferreux	- 41	- 50	- 75	- 85	- 93	- 45	- 68	- 76	- 94	- 91	+ 30	- 4	+ 31	- 9	- 10
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	- 33	- 18	- 33	- 62	- 54	+ 13	+ 3	- 14	- 41	- 43	+ 16	+ 7	+ 23	+ 31	+ 30
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	- 35	- 19	- 37	- 66	- 61	+ 28	+ 6	- 16	- 37	- 43	+ 15	+ 8	+ 25	+ 33	+ 30
Verre creux	- 7	- 7	- 6	- 28	- 28	- 14	- 14	- 11	- 37	- 37	+ 30	+ 30	+ 43	+ 12	0
Industrie chimique	+ 5	- 8	- 11	- 6	- 6	+ 6	- 4	- 9	- 4	- 3	+ 1	+ 4	+ 7	+ 5	+ 6
Production de fibres artific. et synthétiques ..	0	- 9	- 91	- 25	+ 73	0	- 51	- 67	- 63	- 63	0	+ 57	+ 34	+ 49	+ 73
Fabrication d'ouvrages en métaux	- 23	- 21	- 28	- 35	- 54	- 35	- 50	- 42	- 48	- 55	- 3	- 1	+ 3	+ 8	+ 18
Construction de machines et de matériel mé- canique	- 46	- 29	- 41	- 51	- 50	- 51	- 40	- 54	- 64	- 68	+ 23	+ 14	+ 19	+ 19	+ 20
dont : Machines et tracteurs agricoles ..	- 98	- 72	- 90	- 87	- 45	- 100	- 75	- 83	- 66	- 83	+ 28	+ 34	+ 36	+ 18	+ 36
Machines-outils	- 43	- 55	- 66	- 26	- 7	- 44	- 79	- 83	- 46	- 8	+ 35	+ 26	+ 26	+ 15	- 14
Machines textiles	- 50	- 50	- 83	- 100	- 100	- 53	- 53	- 83	- 100	- 100	-	-	-	-	-
Moteurs, compresseurs, pompes ..	- 35	+ 2	0	- 19	- 42	- 21	+ 4	+ 7	- 33	- 52	+ 20	- 6	- 1	+ 11	+ 13
Construction électrique et électronique	- 19	- 40	- 40	- 49	- 61	- 29	- 49	- 47	- 54	- 56	+ 3	+ 57	+ 35	+ 28	+ 19
dont : Construction électrique d'équipement Appareils électroménagers, radio, té- lévision	- 25	- 25	- 27	- 36	- 46	- 41	- 29	- 24	- 36	- 38	- 2	+ 60	+ 35	+ 28	+ 16
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	- 6	- 79	- 74	- 89	- 98	- 5	- 85	- 88	- 90	- 90	+ 37	+ 48	+ 43	+ 55	+ 75
Construction d'autre matériel de transport ...	- 33	- 33	- 45	- 37	- 66	- 33	- 33	- 35	- 43	- 29	0	0	- 31	- 4	*
dont : Construction navale	- 26	- 20	- 6	- 12	- 12	- 62	- 70	- 34	- 36	- 40	+ 17	- 36	- 11	0	+ 48
Construction de cycles et motocycles ..	- 55	- 59	- 52	- 54	- 53	- 96	- 95	- 95	- 97	- 95	-	-	-	-	-
Construction de cycles et motocycles ..	+ 19	+ 63	+ 32	- 2	0	+ 19	+ 66	+ 67	+ 52	+ 10	+ 17	- 36	- 11	0	+ 48

¹ Solde net des pourcentages des réponses « supérieur à la normale » et « inférieur à la normale ».
* Renseignements insuffisants.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	D. Entraves à la production ¹																			
	Aucune entrave					Production entravée par insuffisance de														
						demande					main-d'œuvre					équipement				
	1979		1980			1979		1980			1979		1980			1979		1980		
	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.
Ensemble des industries	7	8	10	5	6	78	75	73	83	81	3	5	3	3	3	7	8	7	6	4
I. Biens de consommation	5	6	16	6	3	75	74	67	78	78	6	8	2	4	5	7	8	8	9	1
II. Biens d'investissement	5	9	6	4	7	81	75	73	81	80	4	6	7	7	5	5	5	7	6	6
III. Biens intermédiaires	7	9	9	3	4	78	74	77	90	86	2	3	3	1	1	7	9	5	3	5
Industrie textile	10	4	5	2	7	72	74	80	82	76	4	7	3	2	3	11	13	9	6	11
dont : Laine	26	13	9	3	9	48	46	76	76	70	2	13	5	2	2	14	28	7	12	19
Coton	3	0	2	1	5	83	86	80	81	76	1	0	0	1	0	13	4	16	8	19
Bonneterie	13	1	17	5	9	83	86	76	90	71	4	13	7	4	11	1	0	0	1	0
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	1	0	6	1	0	70	71	76	86	86	15	10	4	1	2	2	0	1	0	1
dont : Chaussures	0	10	36	0	0	56	50	56	60	60	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Habillement	2	0	1	1	1	73	75	80	92	91	9	12	4	1	2	2	0	2	0	1
Industrie du bois et du meuble en bois	13	7	17	13	10	56	57	54	56	64	1	4	1	0	0	11	20	12	21	0
dont : Bois	45	26	25	31	32	43	44	63	59	61	0	0	0	0	0	0	17	0	0	0
Meubles en bois	0	0	15	6	0	61	63	49	54	66	1	5	1	0	0	16	22	17	30	0
Papiers et cartons	6	14	22	3	2	69	69	62	88	88	2	0	1	0	1	12	12	4	8	2
dont : Production de papier et carton	16	22	30	0	0	44	41	40	83	86	0	0	0	0	0	25	25	8	17	4
Transformation de papier et carton	0	8	18	4	3	87	90	78	92	89	4	1	1	0	2	2	2	1	2	0
Industrie du cuir	0	0	0	0	0	100	100	100	100	92	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Transformation de matières plastiques	0	0	0	0	0	70	69	88	98	100	0	0	0	0	0	30	31	7	2	0
Raffinage de pétrole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Production et première transform. des métaux	6	7	4	0	0	86	83	82	99	92	0	2	6	0	0	0	1	0	1	1
dont : Métaux ferreux	7	11	6	0	0	83	80	80	99	90	1	1	6	0	0	2	1	0	1	1
Métaux non ferreux	0	0	0	0	0	92	93	92	97	97	0	6	1	1	0	2	2	2	2	2
Industrie des prod. minéraux non métalliques	10	24	14	3	2	76	62	63	88	86	1	0	3	0	0	10	9	9	8	10
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	11	21	10	4	2	77	62	63	87	88	2	1	4	0	0	6	9	9	9	10
Verre creux	0	46	46	0	0	100	54	54	100	78	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Industrie chimique	0	16	28	11	13	97	79	68	86	84	0	0	0	0	0	2	3	4	0	3
Production de fibres artific. et synthétiques	47	0	0	0	0	16	72	72	73	100	8	0	0	0	0	0	28	0	0	0
Fabrication d'ouvrages en métaux	1	3	1	0	8	71	68	69	74	67	9	16	3	14	13	18	20	18	17	6
Construction de machines et de matériel mé- canique	8	13	13	9	14	83	78	73	77	79	3	4	5	6	6	5	5	6	4	1
dont : Machines et tracteurs agricoles	0	0	0	0	0	98	98	100	100	100	0	0	0	0	0	2	2	0	0	0
Machines-outils	43	56	50	57	72	57	44	50	43	28	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Machines textiles	22	22	22	18	18	78	78	78	82	82	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moteurs, compresseurs, pompes ...	2	17	17	7	8	79	70	60	63	81	0	0	0	7	11	13	13	13	13	0
Construction électrique et électronique	0	10	12	17	0	86	79	77	76	91	7	5	5	7	0	0	0	5	2	4
dont : Construction électrique d'équipement	0	1	0	9	0	79	81	82	80	93	11	8	8	11	0	0	0	9	4	7
Appareils électroménagers, radio, télé- vision	0	27	32	29	0	100	73	68	71	87	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction d'automobiles et pièces détachées	26	0	26	0	0	74	100	74	100	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Construction d'autre matériel de transport ...	2	1	0	5	5	79	55	54	52	41	0	18	19	19	19	2	7	9	8	11
dont : Construction navale	4	3	3	0	0	96	67	61	63	57	0	30	30	37	37	0	0	0	0	6
Construction de cycles et motocycles	0	*	0	25	25	87	*	47	31	31	0	*	17	0	0	13	*	49	44	44

¹ En pourcentage du total des entreprises.
* Renseignements insuffisants.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	E. Appréciation de la capacité de production installée 1					F. Degré d'utilisation de la capacité de production installée (en p.c.)					G. Durée moyenne de production assurée (en mois)				
	1979	1980				1979	1980				1980				1981
	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Décembre	Mars	Juin	Septembre	Décembre	Janvier	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Janvier
Ensemble des industries	+ 36	+ 35	+ 40	+ 51	+ 52	78,1	79,0	78,2	73,6	73,2	3,63	3,58	3,48	3,35	3,31
I. Biens de consommation	+ 28	+ 28	+ 36	+ 38	+ 43	77,6	80,5	79,9	77,2	75,3	2,55	2,54	2,36	2,35	2,20
II. Biens d'investissement	+ 41	+ 41	+ 42	+ 49	+ 49	76,0	75,8	76,0	74,0	71,7	6,02	6,12	6,28	6,11	6,09
III. Biens intermédiaires	+ 35	+ 34	+ 38	+ 57	+ 55	79,4	80,4	78,9	71,2	71,1	2,31	2,10	1,81	1,74	1,75
Industrie textile	+ 25	+ 37	+ 41	+ 47	+ 43	79,7	80,8	79,4	75,1	73,4	2,59	2,40	2,04	1,90	1,91
dont : Laine	+ 13	+ 17	+ 38	+ 22	+ 28	85,9	86,3	84,2	79,5	71,4	2,37	2,38	2,15	1,88	1,99
Coton	+ 29	+ 42	+ 50	+ 60	+ 51	86,0	83,8	82,1	78,2	75,3	3,04	2,67	2,21	2,00	1,98
Bonneterie	+ 45	+ 53	+ 49	+ 53	+ 54	66,3	68,2	72,2	70,9	69,6	1,98	2,28	1,94	2,01	1,75
Industrie des chaussures et de l'habillement	+ 30	+ 32	+ 37	+ 48	+ 45	73,7	77,4	75,0	73,1	69,6	2,06	2,02	1,84	1,88	1,66
dont : Chaussures	- 20	+ 17	+ 39	+ 42	+ 26	73,5	76,0	69,9	67,1	60,3	1,23	1,33	1,25	1,31	1,12
Habillement	+ 41	+ 36	+ 37	+ 49	+ 49	73,7	77,7	76,1	74,3	71,5	2,23	2,17	1,96	2,00	1,78
Industrie du bois et du meuble en bois	+ 1	+ 6	+ 16	+ 26	+ 50	85,7	85,6	85,0	85,8	84,9	1,98	1,83	1,68	1,60	1,70
dont : Bois	+ 4	+ 9	+ 29	+ 56	+ 46	85,4	79,4	81,1	80,6	79,9	1,79	1,81	1,48	1,14	1,29
Meubles en bois	0	+ 5	+ 10	+ 13	+ 52	85,9	88,4	86,8	88,2	87,1	2,07	1,83	1,77	1,80	1,88
Papiers et cartons	+ 24	+ 22	+ 20	+ 46	+ 80	86,3	87,6	86,6	79,6	76,3	1,78	1,48	1,20	0,99	1,23
dont : Production de papier et carton	+ 5	+ 6	+ 30	+ 36	+ 89	95,3	94,2	91,4	84,8	82,6	2,32	1,85	1,38	1,07	1,69
Transformation de papier et carton	+ 39	+ 33	+ 12	+ 54	+ 73	79,8	82,8	83,2	75,7	71,6	1,39	1,21	1,08	0,93	0,90
Industrie du cuir	+ 13	+ 6	+ 46	+ 46	- 13	68,2	69,5	70,1	69,8	71,9	1,97	1,69	1,55	1,65	1,63
Transformation de matières plastiques	- 28	- 23	+ 19	+ 34	+ 46	84,0	85,9	80,7	75,4	69,9	2,60	2,51	2,39	2,21	1,91
Raffinage de pétrole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Production et première transform. des métaux	+ 38	+ 37	+ 40	+ 58	+ 50	74,1	76,3	75,5	66,1	67,1	1,96	1,75	1,57	1,65	1,63
dont : Métaux ferreux	+ 29	+ 34	+ 41	+ 54	+ 50	73,0	74,7	73,8	64,4	66,1	1,97	1,74	1,54	1,65	1,68
Métaux non ferreux	+ 67	+ 54	+ 32	+ 81	+ 46	78,5	84,2	84,1	74,3	72,2	1,91	1,84	1,76	1,61	1,39
Industrie des prod. minéraux non métalliques	+ 31	+ 30	+ 33	+ 37	+ 58	81,5	79,7	82,5	78,4	71,6	2,26	2,13	2,14	1,69	1,65
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	+ 29	+ 31	+ 35	+ 41	+ 56	81,3	78,7	81,8	78,0	70,2	2,15	1,94	1,98	1,43	1,36
Verre creux	+ 53	+ 25	+ 54	+ 22	+ 50	83,1	86,8	90,0	80,9	78,0	2,96	3,23	2,95	2,96	3,00
Industrie chimique	+ 95	+ 73	+ 64	+ 87	+ 82	81,0	81,5	78,7	69,0	72,2	—	—	—	—	—
Production de fibres artific. et synthétiques	+ 37	+ 72	0	+ 73	+ 73	94,4	87,7	80,5	74,5	74,5	3,83	2,83	1,63	1,48	1,54
Fabrication d'ouvrages en métaux	+ 19	+ 24	+ 28	+ 37	+ 41	73,6	74,2	74,2	75,2	75,4	4,29	4,25	4,56	4,68	4,90
Construction de machines et de matériel mé- canique	+ 39	+ 34	+ 35	+ 51	+ 54	76,2	77,1	74,8	70,5	70,0	5,26	5,37	5,34	5,14	5,02
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	+ 60	+ 79	+ 81	+ 100	+ 100	79,2	68,6	61,8	56,1	42,8	5,89	6,11	6,08	6,53	6,65
Machines-outils	+ 35	+ 44	+ 50	+ 43	+ 7	80,0	86,0	83,9	81,6	88,7	6,23	4,84	4,25	5,23	6,54
Machines textiles	+ 7	+ 7	+ 28	+ 32	+ 82	87,6	83,3	82,6	76,8	76,8	5,11	4,90	4,60	4,25	4,36
Moteurs, compresseurs, pompes ...	+ 40	+ 24	+ 4	+ 31	+ 36	73,6	77,4	74,9	70,7	74,1	5,91	6,61	7,76	7,07	6,07
Construction électrique et électronique	+ 59	+ 59	+ 65	+ 56	+ 65	76,0	78,5	80,0	78,5	77,5	7,22	7,17	6,96	6,37	6,23
dont : Construction électrique d'équipement Appareils électroménagers, radio, té- lévision	+ 59	+ 53	+ 51	+ 52	+ 58	76,8	78,5	78,3	77,6	74,3	7,81	7,86	7,64	6,76	6,71
Appareils électroménagers, radio, té- lévision	+ 63	+ 72	+ 93	+ 65	+ 80	74,6	77,5	81,6	78,6	81,5	6,19	5,91	5,64	5,70	5,29
Construction d'automobiles et pièces détachées	+ 10	+ 10	+ 33	+ 47	+ 40	83,0	84,1	83,6	77,2	72,0	2,51	2,45	2,25	2,24	2,30
Construction d'autre matériel de transport ...	+ 44	+ 31	+ 34	+ 33	+ 13	69,7	72,7	75,5	72,4	70,1	15,69	17,21	17,48	17,18	16,40
dont : Construction navale	+ 60	+ 53	+ 60	+ 57	+ 51	72,5	79,7	80,6	78,0	76,0	16,79	15,96	15,11	12,27	11,06
Construction de cycles et motocycles	+ 34	*	- 19	- 13	- 13	71,6	74,3	83,7	79,3	78,1	2,75	3,70	3,55	3,43	2,95

1 Solde net des pourcentages des réponses indiquant une capacité « plus que suffisante » ou « insuffisante ».
* Renseignements insuffisants.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE PAR SECTEUR

	H. Prévision de la demande au cours des trois prochains mois 1					I. Prévision de l'emploi au cours des trois prochains mois 2					J. Prévision des prix de vente au cours des trois prochains mois 2				
	1980				1981	1980				1981	1980				1981
	Janvier	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Janvier	Janvier	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Janvier	Janvier	2e trim.	3e trim.	4e trim.	Janvier
Ensemble des industries	- 7	- 30	- 34	- 34	- 25	- 6	- 12	- 23	- 31	- 28	+ 32	+ 11	+ 6	+ 25	+ 21
I. Biens de consommation	- 6	- 24	- 14	- 30	- 30	- 9	- 16	- 22	- 27	- 22	+ 38	+ 24	+ 30	+ 23	+ 29
II. Biens d'investissement	- 10	- 26	- 30	- 44	- 20	- 3	- 3	- 10	- 26	- 27	+ 36	+ 26	+ 16	+ 27	+ 20
III. Biens intermédiaires	- 3	- 40	- 55	- 30	- 23	- 9	- 18	- 37	- 41	- 38	+ 27	- 8	- 21	+ 28	+ 18
Industrie textile	+ 1	- 37	- 25	- 32	- 20	- 7	- 13	- 13	- 27	- 21	+ 44	+ 8	+ 7	+ 23	+ 34
dont : Laine	+ 4	- 35	- 22	- 25	- 16	- 13	- 16	- 15	- 22	- 5	+ 42	- 9	0	+ 22	+ 32
Coton	- 11	- 40	- 24	- 44	- 41	- 3	- 22	- 16	- 42	- 40	+ 39	0	+ 4	+ 21	+ 23
Bonneterie	0	- 3	+ 8	- 27	+ 3	- 11	+ 14	- 5	- 9	- 18	+ 33	+ 31	+ 30	+ 24	+ 24
Industrie des chaussures et de l'habillement ..	- 22	- 36	- 20	- 33	- 31	- 12	- 25	- 28	- 31	- 21	+ 25	+ 23	+ 27	+ 13	+ 9
dont : Chaussures	- 25	- 14	+ 4	- 32	- 21	- 33	- 25	- 34	- 48	- 31	+ 13	+ 9	+ 24	+ 18	+ 26
Habillement	- 20	- 40	- 25	- 33	- 32	- 8	- 25	- 26	- 28	- 20	+ 28	+ 27	+ 28	+ 12	+ 6
Industrie du bois et du meuble en bois	- 1	- 21	- 9	- 39	- 19	+ 11	- 11	- 30	- 32	- 3	+ 51	+ 37	+ 40	+ 19	+ 24
dont : Bois	- 8	- 37	- 46	- 47	- 23	- 1	- 21	- 48	- 34	- 19	+ 51	+ 41	+ 32	- 11	+ 2
Meubles en bois	+ 2	- 13	+ 8	- 35	- 17	+ 16	- 6	- 21	- 32	+ 5	+ 50	+ 35	+ 42	+ 31	+ 33
Papiers et cartons	- 22	- 31	- 74	- 59	- 50	- 14	- 14	- 36	- 36	- 18	+ 54	+ 57	- 3	- 10	+ 33
dont : Production de papier et carton	- 12	- 23	- 88	- 70	- 49	- 7	- 17	- 46	- 49	- 9	+ 48	+ 77	- 27	- 29	+ 47
Transformation de papier et carton	- 30	- 38	- 64	- 50	- 51	- 18	- 11	- 29	- 26	- 26	+ 58	+ 43	+ 15	+ 3	+ 24
Industrie du cuir	- 6	+ 36	- 12	+ 25	+ 41	- 22	- 22	- 60	- 46	- 62	- 11	- 9	- 1	+ 28	0
Transformation de matières plastiques	+ 23	0	- 51	- 19	- 16	+ 15	+ 8	- 50	- 36	- 39	+ 59	+ 25	+ 22	+ 42	+ 10
Raffinage de pétrole	- 54	- 41	- 60	- 52	- 89	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production et première transform. des métaux ..	+ 3	- 56	- 82	- 31	- 19	- 20	- 30	- 54	- 59	- 59	+ 12	- 41	- 56	+ 47	+ 22
dont : Métaux ferreux	0	- 57	- 83	- 24	- 5	- 30	- 36	- 63	- 64	- 62	+ 5	- 42	- 59	+ 64	+ 37
Métaux non ferreux	+ 20	- 58	- 71	- 70	- 89	+ 27	- 1	- 9	- 30	- 42	+ 42	- 35	- 43	- 34	- 47
Industrie des prod. minéraux non métalliques ..	- 10	- 41	- 39	- 59	- 42	- 11	- 7	- 20	- 36	- 32	+ 49	+ 22	+ 16	+ 31	+ 7
dont : Matériaux de construction, cérami- que pour le bâtiment et l'indus- trie, verre plat	- 13	- 46	- 49	- 68	- 44	- 13	- 6	- 22	- 41	- 43	+ 49	+ 19	+ 6	+ 27	+ 4
Verre creux	- 17	- 31	+ 13	- 19	- 50	0	- 19	- 10	- 26	+ 22	+ 75	+ 44	+ 83	+ 32	0
Industrie chimique	- 5	- 9	- 6	- 5	- 3	+ 1	- 2	- 2	- 3	- 2	+ 5	- 1	- 6	+ 8	+ 8
Production de fibres artific. et synthétiques ..	0	- 81	- 67	- 24	- 73	0	0	- 24	- 49	- 73	+ 72	- 5	- 24	- 22	- 73
Fabrication d'ouvrages en métaux	+ 7	- 18	- 20	- 33	- 20	+ 9	- 2	- 8	- 20	- 17	+ 37	+ 27	+ 27	+ 32	+ 15
Construction de machines et de matériel mé- canique	- 16	- 21	- 39	- 37	- 26	- 2	- 3	- 14	- 23	- 20	+ 24	+ 30	+ 23	+ 32	+ 15
dont : Machines et tracteurs agricoles ...	- 60	- 66	- 85	- 62	- 48	- 42	- 69	- 19	- 37	- 22	+ 21	+ 39	+ 22	+ 55	+ 6
Machines-outils	- 22	- 58	- 70	- 5	+ 86	+ 7	+ 2	- 17	- 17	- 7	+ 22	+ 7	+ 11	+ 17	0
Machines textiles	- 22	- 15	- 67	- 68	- 91	- 22	- 12	- 21	- 40	- 73	0	+ 10	- 17	- 17	- 50
Moteurs, compresseurs, pompes ...	+ 14	+ 12	- 8	- 16	- 12	+ 19	+ 34	+ 4	0	- 12	+ 29	+ 24	+ 22	+ 30	+ 30
Construction électrique et électronique	- 15	- 31	- 29	- 49	- 20	- 19	- 25	- 19	- 38	- 52	+ 37	+ 26	+ 13	+ 16	+ 30
dont : Construction électrique d'équipement Appareils électroménagers, radio, té- lévision	- 1	- 17	- 1	- 48	- 8	- 2	- 3	+ 2	- 24	- 42	+ 45	+ 34	+ 11	+ 17	+ 42
Appareils électroménagers, radio, té- lévision	- 52	- 65	- 66	- 51	- 44	- 62	- 78	- 75	- 81	- 75	+ 19	+ 5	+ 16	+ 12	0
Construction d'automobiles et pièces détachées ..	- 23	- 30	- 41	- 38	- 66	- 33	- 25	- 36	- 32	- 37	+ 38	0	+ 27	0	+ 66
Construction d'autre matériel de transport ...	- 9	+ 10	- 9	- 4	+ 20	+ 40	+ 26	+ 12	- 2	- 20	+ 51	+ 62	+ 45	+ 49	+ 52
dont : Construction navale	- 32	- 10	- 26	- 12	+ 33	+ 41	+ 30	+ 37	- 9	- 38	+ 48	+ 59	+ 47	+ 40	+ 49
Construction de cycles et motocycles	+ 47	+ 84	+ 24	+ 9	+ 12	0	+ 59	- 12	+ 16	0	+ 53	+ 77	+ 23	+ 61	+ 56

1 Solde net des pourcentages des réponses « plus ferme » et « plus faible ».

2 Solde net des pourcentages des réponses « en augmentation » et « en diminution ».

* Renseignements insuffisants.

IV - 1. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1970 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.							Source : Agéfi
	Indice général ¹	Dont :		Dont :				Indice général
		Industries manufacturières	Industries extractives	Matières premières et biens intermédiaires	Biens de consommation non durables	Biens de consommation durables	Biens d'investissement	
Pondération par rapport à l'ensemble de la production industrielle en 1980 .	100,0	96,6	3,4	56,1	16,6	14,4	12,9	
1973	116	118	80	115	116	120	113	111
1974	120	123	75	119	119	123	123	108
1975	108	111	69	103	112	116	118	95
1976	118	121	68	115	118	125	125	100
1977	118	121	64	115	122	120	125	102
1978	120	124	58	118	121	118	129	104
1979	126	130	53	125	125	122	133	109
1980 p	126	130	55	124	125	123	130	107
1978 4 ^e trimestre	129	133	62	129	131	121	133	112
1979 1 ^{er} trimestre	125	129	55	123	125	124	132	106
2 ^e trimestre	128	133	57	129	129	121	128	111
3 ^e trimestre	117	122	45	116	120	112	127	109
4 ^e trimestre	133	138	56	132	128	130	144	111
1980 1 ^{er} trimestre	135	140	60	135	129	136	142	114
2 ^e trimestre p	128	p 132	56	p 127	128	p 121	p 126	110
3 ^e trimestre p	113	117	49	110	117	113	120	101
4 ^e trimestre p	126	131	56	123	126	122	132	102
1979 Décembre	124	129	47	125	113	118	136	112
1980 Janvier	135	140	59	136	129	135	143	114
Février	133	137	59	133	126	133	143	111
Mars	137	142	62	137	131	137	140	117
Avril p	p 132	p 137	62	p 132	131	p 131	p 133	112
Mai p	p 120	p 125	50	p 121	122	p 111	p 117	111
Juin p	p 130	p 135	56	p 127	129	p 121	p 129	108
Juillet p	96	99	40	94	105	88	103	98
Août p	113	117	47	111	114	111	118	103
Septembre p	131	135	60	126	134	139	139	101
Octobre p	139	143	64	135	141	142	147	105
Novembre p	122	125	57	117	123	113	125	103
Décembre p	119	123	47	118	113	110	123	102

¹ Non compris la construction.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION MANUFACTURIERE INDUSTRIELLE PAR SECTEUR

Base 1970 = 100

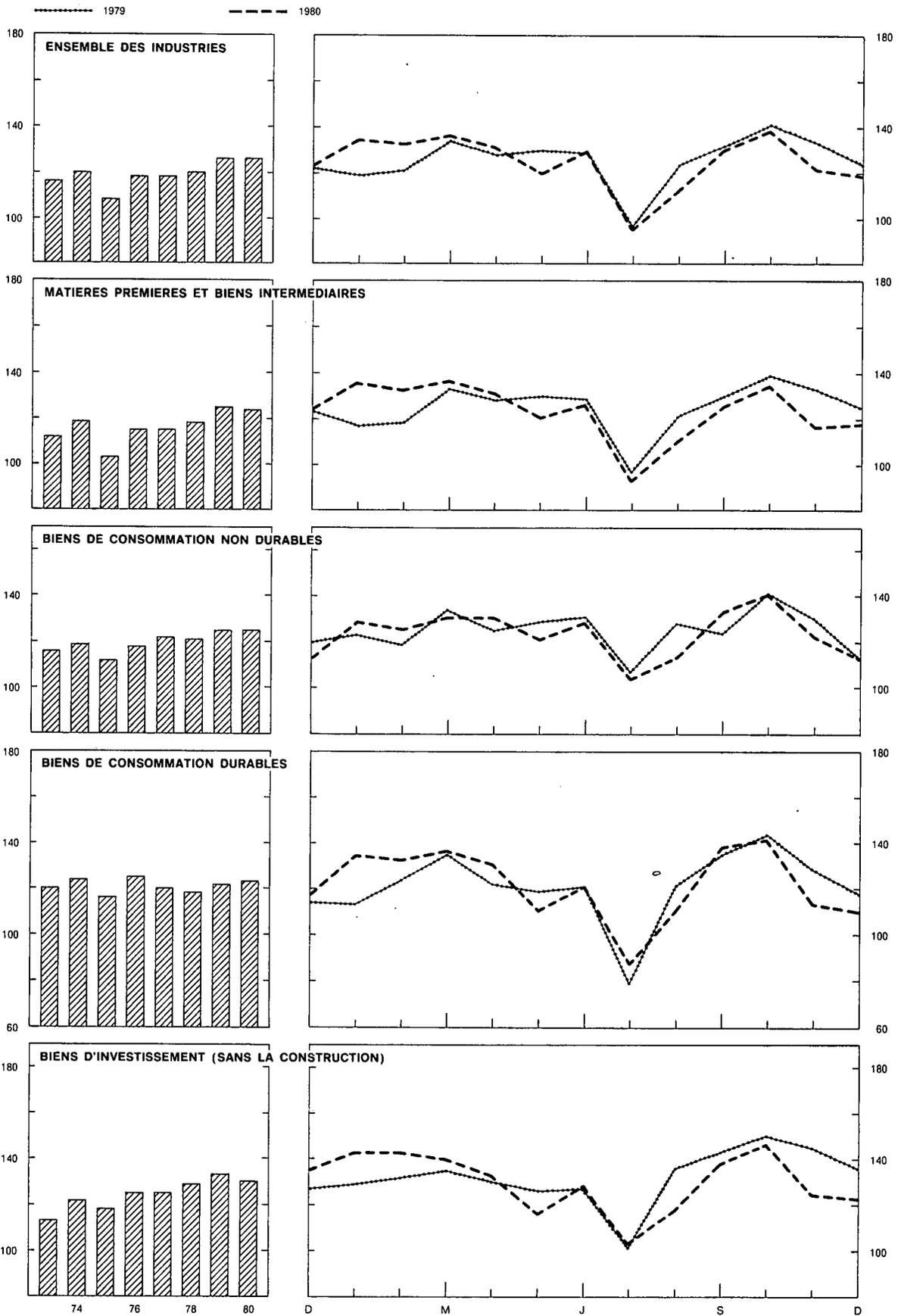
Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Industrie des fabrica- tions métal- liques	Métallurgie de base			Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industrie textile	Industrie des produits minéraux non métalliques	Electricité	Industrie du bois	Fabrication d'articles d'habil- lement et de chaussures	Industrie du papier et du carton	Raffineries de pétrole	Distribution d'eau
		Sidérurgie	Acieries de moulage, fonderies, tréfileries étrirage et laminage	Métaux non ferreux										
Pondération par rapport à l'en- semble des industries manu- facturières en 1980 ¹	32,9	8,0	1,8	1,4	13,3	9,5	6,1	5,3	7,1	5,1	3,8	2,3	0,4	1,8
1973	110	122	96	112	138	117	106	106	135	151	114	114	124	116
1974	118	127	106	117	142	121	101	108	141	162	116	122	101	119
1975	113	88	82	105	121	119	86	95	135	154	111	103	95	121
1976	123	96	90	130	138	122	97	105	156	175	106	114	95	129
1977	124	89	90	149	146	125	85	112	155	174	98	112	120	129
1978	127	100	88	141	150	126	81	111	167	168	96	115	110	132
1979	134	109	89	156	162	130	88	112	171	165	96	123	111	133
1980 p	136				152	132	88	112	176	179	95	123	105	139
1978 4 ^e trimestre	132	113	87	151	160	143	88	116	193	176	93	125	122	130
1979 1 ^{er} trimestre	132	110	86	164	165	118	90	87	185	158	105	122	106	133
2 ^e trimestre	129	119	87	168	169	130	89	125	166	175	91	125	111	141
3 ^e trimestre	128	101	86	143	150	128	76	112	147	143	92	118	111	131
4 ^e trimestre	144	107	93	151	164	145	96	121	187	187	95	129	115	129
1980 1 ^{er} trimestre	144	121	94	177	165	126	100	110	196	192	109	137	121	135
2 ^e trimestre	p 133	118	p 95	163	161	132	93	125	168	185	87	128	108	141
3 ^e trimestre p	123	84	87	132	134	126	73	109	154	152	97	109	101	135
4 ^e trimestre p	142				150	144	87	103	187	190	88	117	90	143
1979 Décembre	136	108	88	126	151	124	88	109	192	180	79	111	117	122
1980 Janvier	145	120	93	179	167	125	100	95	206	197	105	137	128	133
Février	146	119	95	166	162	125	99	109	184	184	104	134	112	129
Mars	142	125	95	186	165	128	101	126	197	194	117	139	124	142
Avril	p 139	121	p 99	167	164	135	97	122	175	193	102	133	111	141
Mai	p 122	121	p 89	147	160	126	80	126	162	165	79	115	116	140
Juin	p 138	113	p 96	175	159	136	100	128	167	196	79	137	97	142
Juillet p	103	83	63	106	119	115	55	88	147	104	75	90	97	130
Août p	122	89	91	133	130	127	72	115	153	156	93	108	110	134
Septembre p	145	80	106	156	152	137	93	124	162	196	124	129	94	141
Octobre p	151	86	106	164	167	164	102	120	183	219	114	129	70	151
Novembre p	138	78		123	140	138	81	101	187	167	83	112	96	142
Décembre p	136				142	128	79	89	193	183	68	112	105	138

¹ L'industrie du tabac, les cokeries et l'industrie du cuir dont les indices de production ne sont pas repris dans le tableau, interviennent respectivement pour 0,8 p.c., 0,1 p.c. et 0,3 p.c. dans l'ensemble de la production manufacturière industrielle.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1970 = 100



IV - 3. — ENERGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) à (6) et (11)]. — M.A.E., Administration des Mines [col. (7) à (10)].

Moyennes mensuelles ou mois	Pétrole					Gaz	Coke		Houille		Electricité				
	Mise en œuvre de pétrole brut	Consommation intérieure					Importations de gaz naturel en U.E.B.L.	Production	Consom- mation intérieure	Produ- ction		Consom- mation intérieure	Produ- ction		
		Total 1	Dont :			(millions de m ³)					(milliers de tonnes)			(milliers de tonnes)	(millions kWh)
			Essences autos	Gas-oil et fuel-oil léger	Fuel-oil résiduel										
1973	3.084	1.959	213	771	709	809	648	705	737	1.252	3.260				
1974	2.515	1.710	212	695	611	957	671	743	676	1.345	3.397				
1975	2.358	1.632	230	690	536	904	477	513	623	1.002	3.248				
1976	2.370	1.756	240	737	621	1.003	518	533	603	1.105	3.752				
1977	2.986	1.725	254	741	577	988	464	467	589	1.092	3.731				
1978	2.718	1.807	256	761	601	1.071	479	513	549	1.116	4.030				
1979	2.747	1.865	264	823	539	1.057	537	580	510	1.266	4.137				
1980							504	p 551	527	p 1.311	4.251				
1978 4 ^e trimestre	3.016	2.162	252	887	777	1.112	498	588	602	1.201	4.658				
1979 1 ^{er} trimestre	2.619	2.336	233	1.161	723	1.353	533	559	617	1.287	4.460				
2 ^e trimestre	2.755	1.631	278	659	438	934	571	615	516	1.278	4.011				
3 ^e trimestre	2.767	1.529	276	597	431	740	528	572	393	1.103	3.555				
4 ^e trimestre	2.845	1.962	271	874	564	1.192	517	576	516	1.395	4.523				
1980 1 ^{er} trimestre	3.013	2.011	246	934	581	1.293	541	608	605	1.263	4.720				
2 ^e trimestre	2.673	1.504	253	557	462	828	552	637	503	1.216	4.052				
3 ^e trimestre	2.544	1.567	254	655	450	612	481	p 481	456	p 1.354	3.710				
4 ^e trimestre							442	p 477	544	p 1.411	4.524				
1980 Janvier	3.178	2.342	252	1.173	639	1.442	536	605	612	1.289	4.970				
Février	2.782	1.745	236	776	516	1.187	523	586	598	1.089	4.443				
Mars	3.080	1.947	251	852	589	1.250	563	633	606	1.410	4.748				
Avril	2.745	1.813	246	731	571	1.030	554	635	580	1.086	4.215				
Mai	2.868	1.486	262	539	465	769	564	655	449	1.395	3.906				
Juin	2.407	1.213	251	401	350	685	539	621	480	1.168	4.034				
Juillet	2.437	1.217	220	444	382	626	538	504	416	1.366	3.535				
Août	2.866	1.516	262	614	440	561	480	502	408	1.200	3.679				
Septembre	2.328	1.967	281	907	528	648	426	p 437	543	p 1.495	3.915				
Octobre	2.007	1.711	275	619	544	993	438	p 448	590	p 1.280	4.408				
Novembre						1.211	423	p 501	564	p 1.122	4.500				
Décembre							464	p 481	478	p 1.830	4.664				
1981 Janvier									544		4.704				

¹ Essences autos, gas-oil, fuel-oil léger, fuel-oil résiduel, essences aviation et carburéacteur (type essence), essences spéciales et white spirit, pétrole et carburéacteur (type pétrole), huiles de graissage et autres produits

lubrifiants, brai de pétrole résiduel, bitumes asphaltiques, gaz de pétrole énergétiques et chimiques.

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)]. — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Siderurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1973	1.294	954	12,7	20,4	33,1	30,2
1974	1.353	1.013	14,1	22,5	36,6	34,6
1975	966	659	13,9	24,3	38,2	37,2
1976	1.012	706	14,5	30,6	45,1	43,6
1977	938	719	15,7	30,0	45,7	44,8
1978	1.050	785	16,0	31,4	47,4	46,9
1979	1.120	863	18,0	36,9	54,9	50,1
1980	p 1.027					
1978 4 ^e trimestre	1.201	888	18,3	34,1	52,4	52,5
1979 1 ^{er} trimestre	1.135	864	16,8	38,3	55,1	48,2
2 ^e trimestre	1.222	925	19,1	36,4	55,5	52,0
3 ^e trimestre	1.053	780	15,1	31,4	46,5	42,3
4 ^e trimestre	1.072	883	20,9	41,6	62,5	57,7
1980 1 ^{er} trimestre	1.215	937	p 19,9	p 45,5	p 65,4	p 57,3
2 ^e trimestre	1.208	907	p 19,0	p 37,4	p 56,4	p 54,8
3 ^e trimestre	851	633	p 16,3	p 28,0	p 44,3	p 44,1
4 ^e trimestre	p 832					
1980 Janvier	1.190	962	p 18,7	p 43,4	p 62,1	p 55,2
Février	1.184	938	p 17,5	p 44,1	p 61,6	p 54,4
Mars	1.271	912	p 23,5	p 49,1	p 72,6	p 61,5
Avril	1.215	950	p 19,6	p 39,5	p 59,1	p 56,5
Mai	1.261	899	p 20,0	p 33,1	p 53,1	p 49,3
Juin	1.149	872	p 17,4	p 39,5	p 56,9	p 58,5
Juillet	866	620	p 11,3	p 23,6	p 34,9	p 35,8
Août	927	569	p 15,7	p 28,1	p 43,8	p 42,7
Septembre	761	709	p 22,0	p 32,3	p 54,3	p 53,7
Octobre	p 862	726	p 17,1	p 32,9	p 50,0	p 56,6
Novembre	p 820	698				
Décembre	p 813					
1981 Janvier	p 914					

IV - 5. — CONSTRUCTION

Sources : Ministère des Travaux Publics, Administration de l'Urbanisme [col. (1) et (6)]. — I.N.S. [col. (2) à (5) et (7) à (11)].

Moyennes mensuelles ou mois	Logements					Autres bâtiments					Indice de la production 1970=100 1
	Avis favorables	Autorisations de bâti		Bâtiments commencés		Avis favorables	Autorisations de bâti		Bâtiments commencés		
		Nombre	Volume	Nombre	Volume		Nombre	Volume	Nombre	Volume	
	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers)	(milliers de m ³)	(milliers)	(milliers de m ³)	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1973	3,8 ²	6,7	3.483	5,2	2.702	1,1 ³	0,7	3.031	0,5	2.282	93
1974	7,1	7,4	3.844	5,4	2.889	0,7	0,6	3.459	0,5	2.523	99
1975	5,7	6,3	3.336	6,4	3.425	0,5	0,5	2.362	0,6	2.404	98
1976	7,3	7,9	4.021	6,3	3.334	0,6	0,5	2.084	0,5	2.085	94
1977	5,7	6,4	3.362	6,0	3.163	0,5	0,5	2.103	0,5	1.825	93
1978	5,5	6,2	3.357	5,5	3.015	0,7	0,6	2.262	0,5	1.941	87
1979	4,7	5,2	2.920	5,7	3.111	0,7	0,6	2.370	0,6	2.005	70
1980	4,0					0,7					74
1978 4 ^e trimestre	5,3	5,4	3.011	4,0	2.176	0,7	0,6	1.840	0,4	1.783	—
1979 1 ^{er} trimestre	5,2	5,7	3.246	4,0	2.139	0,6	0,5	2.490	0,3	1.398	—
2 ^e trimestre	4,7	5,3	3.003	6,8	3.761	0,8	0,7	2.569	0,6	2.194	—
3 ^e trimestre	4,6	4,9	2.754	6,3	3.558	0,8	0,6	2.125	0,7	2.575	—
4 ^e trimestre	4,2	4,7	2.677	5,7	2.988	0,6	0,6	2.293	0,6	1.853	—
1980 1 ^{er} trimestre	4,9	5,3	2.923	5,4	2.822	0,7	0,5	2.145	0,5	2.138	—
2 ^e trimestre	4,8	4,6	2.672	4,7	2.614	0,7	0,6	1.927	0,5	1.420	—
3 ^e trimestre	3,6	3,9	2.110	3,4	2.077	0,6	0,6	1.627	0,5	1.461	—
4 ^e trimestre	2,8					0,5					—
1979 Décembre	3,8	4,1	2.320	3,6	1.949	0,5	0,5	1.696	0,4	1.642	70
1980 Janvier	4,7	5,2	2.762	3,8	1.879	0,7	0,5	1.782	0,4	1.701	73
Février	4,7	4,8	2.803	3,7	1.984	0,7	0,5	2.245	0,3	1.745	76
Mars	5,2	5,7	3.205	8,6	4.602	0,8	0,6	2.408	0,8	2.967	77
Avril	5,4	4,9	2.841	5,2	2.949	0,8	0,6	1.967	0,5	1.470	77
Mai	4,3	4,0	2.339	5,1	2.801	0,7	0,5	1.483	0,4	1.624	77
Juin	4,6	4,9	2.836	3,6	2.091	0,7	0,7	2.330	0,5	1.166	77
Juillet	5,0	4,4	2.426	2,7	1.651	0,8	0,6	1.647	0,4	878	77
Août	3,0	3,7	1.914	3,2	2.004	0,6	0,5	1.812	0,5	1.583	78
Septembre	2,8	3,7	1.991	4,2	2.577	0,5	0,5	1.423	0,6	1.923	78
Octobre	3,1	2,6	1.589			0,6	0,5	1.753			77
Novembre	2,8					0,5					75
Décembre	2,5					0,4					74

¹ Travaux publics et privés. *Indices mensuels* : moyennes mobiles des douze derniers mois de l'indice de la production non désaisonnalisé, corrigé pour la composition inégale des mois. *Indices annuels* : moyenne de l'indice de la production non désaisonnalisé, corrigé pour la compo-

sition inégale des mois, des douze mois de l'année et non la moyenne des indices mensuels.

² Nombre d'avis favorables pour bâtiments résidentiels.

³ Nombre d'avis favorables relatifs aux constructions non résidentielles.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (ajustée pour variations saisonnières)

Base 1975 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E. (8 pays 1)			Belgique			République Fédérale d'Allemagne 2		
	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *
	1979	1980		1979	1980		1979	1980	
1 ^{er} trimestre	111	116	+ 4,5	109	112	+ 2,8	111	116	+ 4,5
2 ^e trimestre	112	118	+ 5,4	109	118	+ 8,3	111	118	+ 6,3
3 ^e trimestre	113	119	+ 5,3	112	118	+ 5,4	114	120	+ 5,3
4 ^e trimestre	115	120	+ 4,3	116	118	+ 1,7	115	121	+ 5,2
1 ^{er} trimestre	116	122	+ 5,2	112	119	+ 6,3	116	123	+ 6,0
2 ^e trimestre	118	119	+ 0,8	118	117	- 0,8	118	120	+ 1,7
3 ^e trimestre	119	116	- 2,5	118	113	- 4,2	120	117	- 2,5
4 ^e trimestre	120			118			121		
	France			Royaume-Uni			Italie		
	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	110	116	+ 5,5	109	113	+ 3,7	114	123	+ 7,9
2 ^e trimestre	113	118	+ 4,4	111	118	+ 6,3	114	119	+ 4,4
3 ^e trimestre	113	122	+ 8,0	112	115	+ 2,7	114	121	+ 6,1
4 ^e trimestre	116	120	+ 3,4	111	115	+ 3,6	121	131	+ 8,3
	1979	1980		1979	1980		1979	1980	
1 ^{er} trimestre	116	120	+ 3,4	113	112	- 0,9	123	136	+ 10,6
2 ^e trimestre	118	118	...	118	108	- 8,5	119	133	+ 11,8
3 ^e trimestre	122	117	- 4,1	115	105	- 8,7	121	122	+ 0,8
4 ^e trimestre	120			115			131		
	Pays-Bas			Irlande			Grand-Duché de Luxembourg		
	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *	1978	1979	p.c. variat. *
1 ^{er} trimestre	108	110	+ 1,9	127	135	+ 6,3	106	110	+ 3,8
2 ^e trimestre	107	112	+ 4,7	129	138	+ 7,0	105	110	+ 4,8
3 ^e trimestre	109	113	+ 3,7	127	138	+ 8,7	109	110	+ 0,9
4 ^e trimestre	111	112	+ 0,9	132	140	+ 6,1	111	115	+ 3,6
	1979	1980		1979	1980		1979	1980	
1 ^{er} trimestre	110	115	+ 4,5	135	141	+ 4,4	110	113	+ 2,7
2 ^e trimestre	112	112	...	138	139	+ 0,7	110	111	+ 0,9
3 ^e trimestre	113	108	- 4,4	138	135	- 2,2	110	101	- 8,2
4 ^e trimestre	112			140			115		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

1 Belgique, République Fédérale d'Allemagne, France, Royaume-Uni,

Italie, Pays-Bas, Irlande et Grand-Duché de Luxembourg. Le Danemark n'établit pas d'indice de la production industrielle.

2 Y compris Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique, — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Service de Conjoncture (IRES). — Agence économique et

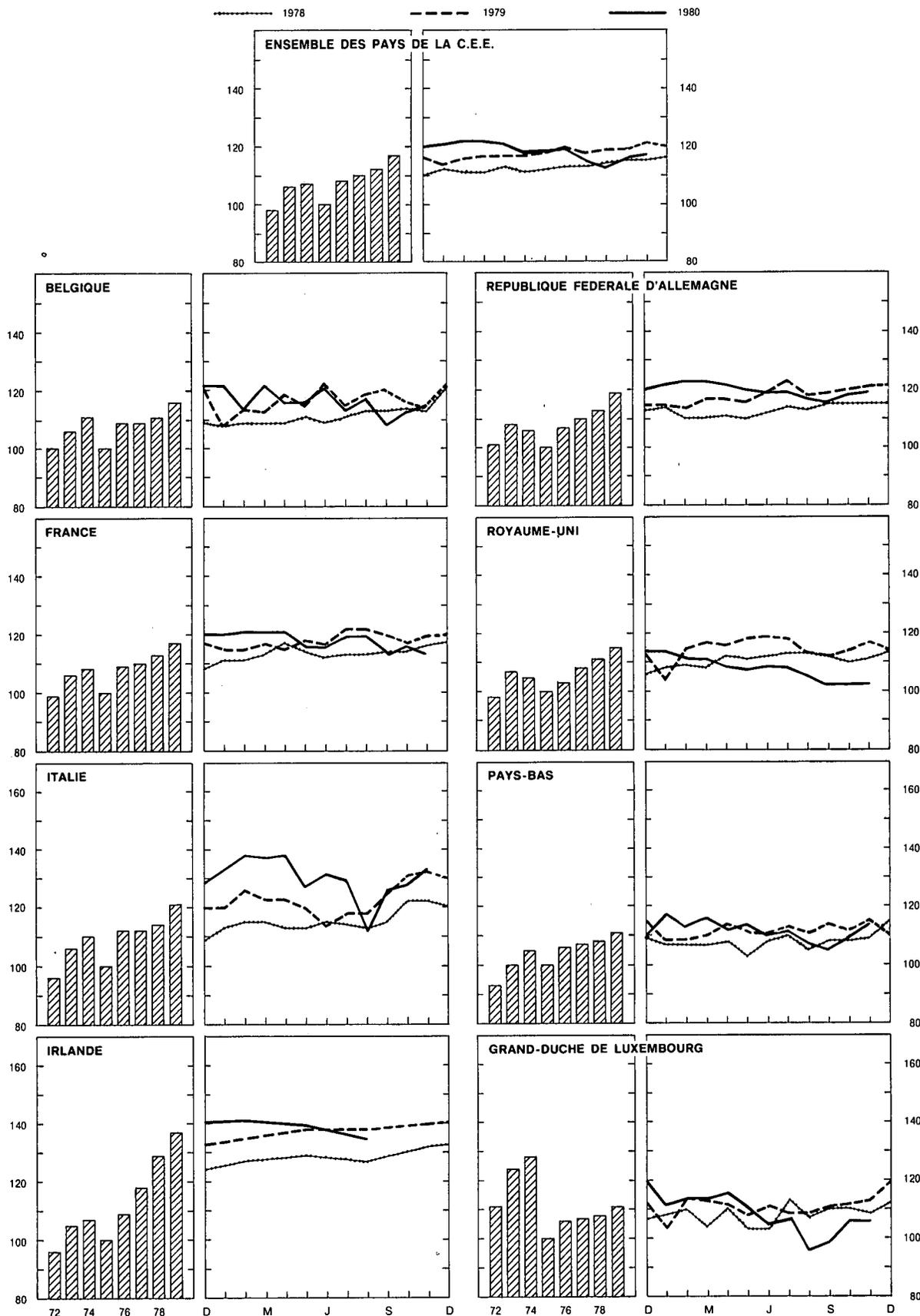
financière. — La Construction. — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.).

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

Base 1975 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activités de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)			Trafic payant aérien régulier		
	Nombre de voyageurs-km (millions)	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont		(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
				combustibles et huiles minérales	minerais		
			(milliers de tonnes)				
1973	674	682	6.294	1.556	1.704	303,6	48,0
1974	690	760	6.841	1.697	1.846	331,2	54,4
1975	688	563	4.933	1.317	1.218	316,2	52,6
1976	684	554	4.936	1.318	1.219	324,4	56,3
1977	2	541	4.861	1.355	1.005	337,4	59,4
1978	595	593	5.266	1.362	1.132	374,8	65,9
1979	580	711	6.157	1.597	1.327	401,7	70,0
1980						404,3	70,0
1978 4 ^e trimestre	594	676	5.918	1.518	1.258	359,9	68,4
1979 1 ^{er} trimestre	571	669	5.862	1.586	1.162	336,6	64,5
2 ^e trimestre	600	719	6.347	1.577	1.488	412,6	67,8
3 ^e trimestre	571	682	5.849	1.508	1.270	492,7	77,4
4 ^e trimestre	578	774	6.569	1.719	1.329	364,7	70,3
1980 1 ^{er} trimestre	580	740	6.443	1.729	1.377	340,1	68,0
2 ^e trimestre	590	719	6.424	1.737	1.404	398,6	70,2
3 ^e trimestre	570	600	5.383	1.531	1.065	498,6	74,2
4 ^e trimestre						380,1	67,7
1979 Décembre	551	751	6.281	1.708	1.309	342,8	68,7
1980 Janvier	602	699	6.115	1.703	1.172	341,2	64,9
Février	558	768	6.684	1.767	1.544	301,1	63,4
Mars	580	753	6.530	1.716	1.416	377,9	75,7
Avril	590	756	6.685	1.772	1.546	379,5	70,3
Mai	584	690	6.299	1.725	1.420	391,0	70,9
Juin	595	712	6.288	1.713	1.246	425,2	69,4
Juillet	563	643	5.734	1.742	1.117	520,1	78,0
Août	555	551	4.987	1.463	1.038	516,9	74,3
Septembre	593	605	5.427	1.388	1.039	458,7	70,3
Octobre	604	629	5.599	1.470	1.068	416,3	72,0
Novembre	574	585	5.163	1.319	1.036	360,0	65,6
Décembre						364,0	65,6

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Nouvelle série, à partir de juillet 1977, par suite du transfert de l'exploitation des services d'autobus à la Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux. Les données pour le premier (y compris les services d'autobus) et le second semestre 1977 (non compris les services d'autobus) sont respectivement 689 et 587.

V - 1b. — Navigation maritime

V - 1c. — Navigation intérieure

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], Maatschappij van de Brugse Zeevaartinrichtingen N.V. [col. (7)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics 2	
	Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés 1	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)
1972	5.366	3.183	2.490	688	634	341	1.485	623	85	8.034	563
1973	5.305	3.406	2.527	676	809	414	1.637	732	96	8.482	541
1974	5.322	3.522	2.788	765	853	399	1.814	697	130	8.907	571
1975	5.082	2.687	2.299	657	729	427	1.963	579	118	6.978	427
1976	5.529	3.225	2.222	773	807	373	1.944	636	129	8.356	506
1977	5.689	3.054	2.721	737	919	288	2.090	628	126	8.410	480
1978	8.156	2.993	2.655	1.084	992	242	3.500	693	136	8.354	495
1979	8.653	3.126	2.611	1.273	1.161	291	3.764	728	148	8.450	492
1978 2 ^e trimestre ..	8.263	2.924	2.580	982	881	225	3.424	469	141	8.731	520
3 ^e trimestre ..	8.335	2.878	2.600	1.141	1.089	291	3.678	844	122	8.250	470
4 ^e trimestre ..	8.183	3.370	3.028	1.237	1.054	199	3.608	783	110	8.467	511
1979 1 ^{er} trimestre ..	7.944	2.925	2.485	1.321	1.044	247	3.489	522	117	7.268	432
2 ^e trimestre ..	8.648	2.834	2.709	1.415	1.240	204	3.889	647	152	9.135	537
3 ^e trimestre ..	9.184	3.198	2.314	1.163	1.072	523	3.928	800	161	8.648	493
4 ^e trimestre ..	8.838	3.545	2.935	1.194	1.287	191	3.749	943	161	8.750	507
1980 1 ^{er} trimestre ..	8.877	3.394	2.732	1.306	1.067	319	3.839	873	185	8.468	499
2 ^e trimestre ..	8.662			1.316			3.933				
1979 Août	8.746	3.459	1.991	1.085	933	815	3.723	838	197	8.991	511
Septembre ...	9.741	2.873	2.192	1.002	1.158	525	4.072	568	167	9.089	517
Octobre	8.918	3.321	3.421	1.030	1.478	204	3.734	837	179	9.442	547
Novembre	8.826	3.551	2.600	1.400	1.255	128	3.899	755	183	8.764	502
Décembre	8.771	3.763	2.784	1.153	1.129	241	3.613	1.238	121	8.043	473
1980 Janvier	9.393	3.557	2.441	1.359	673	386	3.905	1.007	201	7.990	475
Février	7.984	3.321	3.024	1.347	1.452	265	3.499	398	183	8.110	472
Mars	9.255	3.303	2.730	1.212	1.075	305	4.112	1.215	171	9.303	549
Avril	8.433	3.300	3.898	1.410	1.030	362	3.753	555	160	8.853	533
Mai	8.756			1.194			4.017				
Juin	8.798			1.344			4.028				
Juillet	8.742			1.546			4.051				
Août	7.847			1.231			4.905				

1 Jusqu'en 1977, milliers de tonnes de jauge nettes suivant la méthode de mesure belge; à partir de 1978, milliers de tonnes de jauge brutes.

2 Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

Y - 2. — TOURISME

Nuits passées par les touristes en Belgique ¹
(milliers)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	République Fédérale d'Allemagne	Etats-Unis d'Amérique
1972	2.263	1.782	90	145	95	95	42
1973	2.306	1.787	92	145	102	107	43
1974	2.314	1.691	88	151	91	111	48
1975	2.458	1.788	91	173	107	120	42
1976	2.484	1.824	88	182	99	117	43
1977	2.434	1.799	82	170	85	118	46
1978	2.073	1.536	55	153	79	94	38
1979	2.114	1.545	57	164	82	93	43
1978 3 ^e trimestre	5.160	4.107	87	394	144	196	58
4 ^e trimestre	664	355	38	53	43	45	32
1979 1 ^{er} trimestre	467	229	32	31	30	32	28
2 ^e trimestre	1.928	1.363	64	124	86	108	49
3 ^e trimestre	5.118	4.046	86	420	108	182	61
4 ^e trimestre	681	374	38	54	44	40	29
1980 1 ^{er} trimestre	482	237	35	33	34	35	24
2 ^e trimestre	1.999	1.402	72	137	102	110	42
3 ^e trimestre	4.548	3.517	88	378	162	169	54
1979 Novembre	635	345	47	36	40	38	29
Décembre	639	421	28	49	23	26	17
1980 Janvier	400	197	29	27	25	28	21
Février	455	214	36	37	36	33	22
Mars	592	300	39	34	42	44	29
Avril	1.401	957	63	62	89	78	31
Mai	2.416	1.712	89	170	130	116	47
Juin	2.180	1.536	63	180	87	135	49
Juillet	6.360	4.992	81	654	154	251	56
Août	5.525	4.436	110	374	198	156	49
Septembre	1.759	1.123	73	107	134	100	57
Octobre	813	364	52	78	72	64	52
Novembre	642	327	53	35	45	39	35

¹ Y compris les nuitées de camping.

Y . 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Total du commerce de détail

Base 1970 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indices par formes de distribution					Indices par catégories de produits				Indice général	
	Petit commerce de détail 1	Grands magasins à rayons multiples	Coopé- ratives de consom- mation	Entre- prises du commerce de détail à succur- sales	Super- marchés 2	Alimen- tation 3	Textiles et habille- ment- 4	Articles d'ameu- blement et de ménage	Autres articles	Indice de valeur	Indice de quantité 5
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général en 1980	—	—	—	—	—	37,1	15,4	16,5	31,0	100,0	—
1972	123	122	101	135	129	116	127	137	127	124	115
1973	140	136	98	157	155	129	141	169	147	141	123
1974	164	157	97	188	185	146	165	208	175	165	129
1975	179	170	98	220	217	161	176	216	202	181	127
1976	206	189	98	258	236	182	199	253	233	208	135
1977	216	205	93	295	254	193	208	270	251	221	136
1978	226	219	85	323	260	202	219	274	269	232	139
1979	243	234	84	358	275	213	237	281	307	250	145
1978 3 ^e trimestre	211	215	83	313	266	198	197	260	245	219	131
4 ^e trimestre	242	252	86	355	277	213	252	309	280	250	149
1979 1 ^{er} trimestre	223	205	81	344	254	201	199	243	296	230	136
2 ^e trimestre	255	230	84	360	273	217	258	283	323	259	152
3 ^e trimestre	228	226	82	339	276	208	209	272	281	236	136
4 ^e trimestre	267	275	87	390	299	226	284	328	327	275	155
1980 1 ^{er} trimestre	p 252	223	83	372	270	p 212	p 226	p 274	p 349	p 257	141
2 ^e trimestre	p 270	245	84	386	291	p 230	p 273	p 296	p 345	p 275	151
3 ^e trimestre	p 243	239	80	364	296	p 222	p 222	p 275	p 308	p 251	135
1979 Octobre	258	242	86	378	281	215	285	305	317	265	150
Novembre	244	259	81	364	281	212	254	284	307	253	143
Décembre	298	323	93	429	334	250	312	394	357	307	173
1980 Janvier	p 243	217	86	373	268	p 204	p 240	p 261	p 333	p 250	p 138
Février	p 242	220	80	357	263	p 212	p 185	p 268	p 340	p 247	p 136
Mars	p 270	232	84	386	278	p 220	p 252	p 292	p 374	p 274	p 150
Avril	p 268	235	85	387	281	p 223	p 290	p 286	p 344	p 273	p 150
Mai	p 271	255	86	394	303	p 236	p 280	p 296	p 340	p 278	p 152
Juin	p 270	244	82	378	289	p 231	p 248	p 306	p 352	p 274	p 150
Juillet	p 233	246	83	374	306	p 219	p 227	p 269	p 289	p 245	p 132
Août	p 233	237	79	366	301	p 225	p 192	p 260	p 298	p 243	p 131
Septembre	p 262	233	77	353	282	p 222	p 246	p 295	p 337	p 265	p 142
Octobre	p 274	260	85	428	312	p 233	p 323	p 305	p 338	p 284	p 150

1 Indices calculés sur base des données d'un sondage.

2 Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel.

3 Y compris le tabac, mais uniquement pour le petit commerce de détail.

4 Y compris les textiles d'ameublement.

5 Indice de valeur divisé par l'indice général des prix à la consommation dont on a éliminé les services et les loyers.

Y - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : I.N.S.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1977 2 ^e semestre ...	1.597	796	315	486	65,5	14,4	29,2	21,9	20,6	5,2	8,5	6,9
1978 1 ^{er} semestre ...	1.488	741	320	427	69,0	14,8	30,7	23,5	24,0	6,0	9,9	8,1
2 ^e semestre ...	1.385	698	307	380	68,9	14,0	31,6	23,3	20,9	4,7	8,5	7,7
1979 1 ^{er} semestre ...	1.428	741	298	389	74,0	13,2	34,3	26,5	26,0	4,7	11,1	10,2
2 ^e semestre ...	1.518	816	301	401	80,9	11,4	35,8	33,7	23,0	3,9	10,5	8,6
1980 1 ^{er} semestre ...	1.522	785	314	423	77,0	10,0	38,6	28,4	26,7	4,4	11,8	10,5

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total de toutes les créances dues par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1977 2 ^e semestre	63	27	4	32	0,9	0,1	0,2	0,6
1978 1 ^{er} semestre	39	23	4	12	0,8	0,2	0,2	0,4
2 ^e semestre	52	35	4	13	0,8	0,2	0,2	0,4
1979 1 ^{er} semestre	56	37	5	14	0,9	0,1	0,3	0,5
2 ^e semestre	59	41	4	14	1,0	0,2	0,4	0,4
1980 1 ^{er} semestre	62	42	5	15	1,3	0,2	0,5	0,6

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Équipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Divers dont : services (voyages, réparations de véhicules à moteur, chauffage central, etc.)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
Nombre de contrats (milliers)												
1977 2 ^e semestre ...	824	4	1	1	75	14	6	162	65	6	473	17
1978 1 ^{er} semestre ...	782	5	1	2	95	15	5	149	55	7	434	14
2 ^e semestre ...	734	4	1	1	72	13	5	131	72	6	413	16
1979 1 ^{er} semestre ...	816	5	1	1	99	15	7	127	109	6	430	16
2 ^e semestre ...	854	4	1	2	77	13	6	163	125	6	440	17
1980 1 ^{er} semestre ...	830	4	1	1	100	14	8	144	109	6	418	25
Crédits accordés (milliards de francs)												
1977 2 ^e semestre ...	20,6	1,9	0,2	0,4	10,0	1,0	0,2	0,2	0,2	1,9	3,7	0,9
1978 1 ^{er} semestre ...	24,0	2,2	0,2	0,4	13,0	1,1	0,2	0,2	0,3	2,1	3,4	0,9
2 ^e semestre ...	20,9	1,8	0,2	0,4	10,5	1,0	0,2	0,2	0,3	2,2	3,2	0,9
1979 1 ^{er} semestre ...	26,0	2,3	0,3	0,3	14,8	1,1	0,2	0,2	0,4	2,0	3,4	1,0
2 ^e semestre ...	23,0	1,7	0,2	0,4	12,4	1,1	0,2	0,3	0,5	1,8	3,4	1,0
1980 1 ^{er} semestre ...	26,7	1,9	0,3	0,3	16,2	1,3	0,2	0,2	0,4	1,7	3,2	1,0
Crédits accordés — Répartition en p.c. par rapport au total												
1977 2 ^e semestre ...	100,0	9,2	0,9	2,1	48,3	4,6	1,0	1,2	1,1	9,3	17,8	4,5
1978 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,0	0,9	1,5	54,4	4,5	0,7	0,8	1,4	8,8	14,2	3,8
2 ^e semestre ...	100,0	8,6	1,1	2,1	50,3	4,5	0,9	0,9	1,4	10,6	15,5	4,1
1979 1 ^{er} semestre ...	100,0	8,9	1,0	1,2	56,9	4,3	0,9	0,6	1,6	7,5	13,4	3,7
2 ^e semestre ...	100,0	7,5	1,1	1,6	53,8	4,7	0,8	1,2	2,3	8,0	14,6	4,4
1980 1 ^{er} semestre ...	100,0	7,0	1,0	1,1	60,6	4,8	0,9	0,9	1,7	6,2	12,0	3,8

Y - 4. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Opérations de débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres (à fin de période)	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent au jour le jour		Autres opérations 1		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1973	40	3	492	6.860	1.643	6.863	2.135	2.482	265	9.345	2.400
1974	37	3	468	8.106	2.059	8.109	2.527	3.077	329	11.186	2.856
1975	33	4	629	8.986	1.972	8.990	2.601	3.222	357	12.212	2.958
1976 2	32	1	e 254	10.405	2.933	10.406	e 3.187	2.896	398	13.302	e 3.585
1977	30	2	289	12.429	3.859	12.431	4.148	2.625	422	15.056	4.570
1978	26	2	286	14.102	3.939	14.104	4.225	2.361	437	16.465	4.662
1979	26	1	312	16.235	4.550	16.236	4.862	2.118	476	18.354	5.338
1980	26	2	318	18.772	5.319	18.774	5.637	2.035	533	20.809	6.170
1978 4 ^e trimestre	26	2	285	15.153	3.808	15.155	4.093	2.337	450	17.492	4.543
1979 1 ^{er} trimestre	26	2	294	15.470	4.695	15.472	4.989	2.198	473	17.670	5.462
2 ^e trimestre	26	1	325	16.267	4.086	16.268	4.411	2.165	473	18.433	4.884
3 ^e trimestre	26	1	296	15.450	4.697	15.451	4.993	1.955	452	17.406	5.445
4 ^e trimestre	26	1	333	17.749	4.722	17.750	5.055	2.155	508	19.905	5.563
1980 1 ^{er} trimestre	26	2	328	18.048	4.316	18.050	4.644	2.083	554	20.133	5.198
2 ^e trimestre	26	2	291	18.399	5.592	18.401	5.883	2.095	558	20.496	6.441
3 ^e trimestre	26	1	313	17.780	5.740	17.781	6.053	1.890	509	19.671	6.562
4 ^e trimestre	26	2	340	20.863	5.628	20.865	5.968	2.071	510	22.936	6.478
1980 Février	26	2	346	17.078	4.292	17.080	4.638	1.978	570	19.058	5.208
Mars	26	1	310	17.714	4.392	17.715	4.702	2.015	548	19.730	5.250
Avril	26	2	316	18.775	5.261	18.777	5.577	2.149	572	20.926	6.149
Mai	26	3	245	17.625	5.430	17.628	5.675	1.944	505	19.572	6.180
Juin	26	2	312	18.796	6.084	18.798	6.396	2.193	598	20.991	6.994
Juillet	26	1	281	18.376	6.201	18.377	6.482	2.051	525	20.428	7.007
Août	26	1	312	16.109	5.386	16.110	5.698	1.670	465	17.780	6.163
Septembre	26	2	347	18.853	5.630	18.855	5.977	1.951	537	20.806	6.514
Octobre	26	2	344	21.388	5.828	21.390	6.172	2.134	551	23.524	6.723
Novembre	26	2	272	18.720	4.799	18.722	5.071	1.721	432	20.443	5.503
Décembre	26	2	404	22.482	6.257	22.484	6.661	2.356	548	24.840	7.209
1981 Janvier	26	2	321	20.080	6.019	20.082	6.340	2.005	503	22.087	6.843
Février	26	2	353	18.523	4.990	18.525	5.343	1.842	496	20.367	5.839

1 Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.
2 Nouvelle série. Les remboursements de l'argent au jour le jour ne sont plus renseignés.

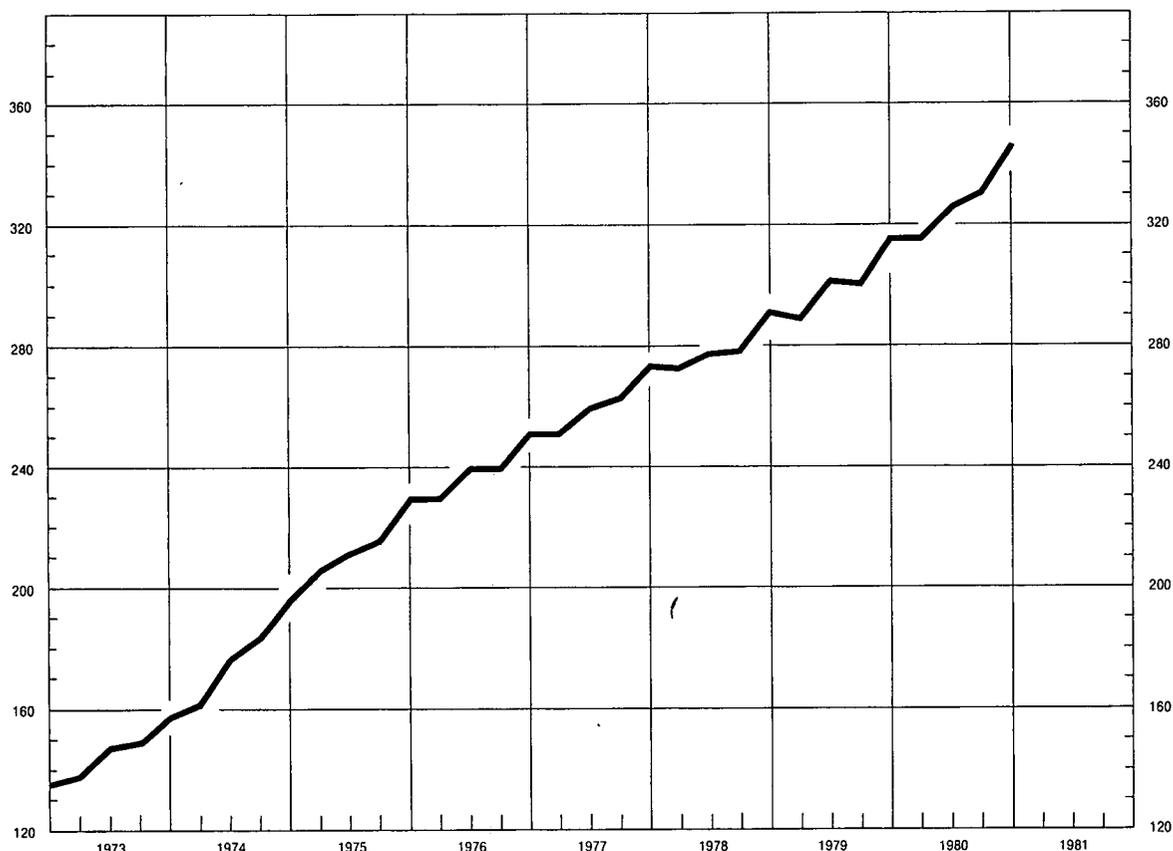
Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1960-1970. — Annuaire statistique de la S.N.C.B. — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.C.D.E.).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES TRAVAILLEURS (hommes et femmes)

Indice du gain moyen brut par heure prestée

Base 1970 = 100



Indices base 1970 = 100

Sources :	Rémunérations des ouvriers dans l'industrie				Salaires conventionnels ³			
	Gain moyen brut par heure prestée	Salaire horaire type 1		Salaire-coût horaire ²	Ouvriers		Employés	
		ouvrier qualifié	ouvrier non qualifié		Indice général	dont : Industries manufacturières	Indice général	dont : Industries manufacturières
	B.N.B.			I.R.E.S.	Ministère de l'Emploi et du Travail			
1973	149	143	146	151	145,8	147,0	138,8	131,9
1974	180	173	178	182	176,6	177,8	166,1	158,0
1975	216	205	214	223	210,9	210,5	195,9	187,6
1976	240	227	239	246	236,4	235,1	217,3	206,2
1977	262	249	263	270	259,7	257,0	235,5	222,6
1978	280	265	281	289	276,4	271,7	250,3	234,5
1979	302	285	300	312	295,0	289,0	264,6	247,0
1980	p 330	p 311	p 328	p 340	320,1	314,3	284,8	266,0
1978 Décembre	292	272	288	301	282,0	277,3	256,3	239,6
1979 Mars	290	277	293	299	287,4	281,1	258,0	240,9
Juin	302	283	299	312	292,0	285,4	263,1	246,5
Septembre	301	287	302	310	297,2	291,7	267,7	249,1
Décembre	316	292	308	326	303,5	297,6	269,5	251,7
1980 Mars	p 316	301	317	p 325	309,7	303,6	277,2	258,8
Juin	p 326	p 309	p 325	p 336	317,6	311,1	281,7	263,4
Septembre	p 331	p 314	p 331	p 341	323,1	317,4	287,1	268,4
Décembre	p 348	p 321	p 339	p 357	330,1	324,7	292,9	273,7

¹ Non compris les ouvriers du transport.

² Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le salaire-coût horaire de la main-d'œuvre, y compris les charges sociales légales supportées par l'employeur et non pas le coût par unité produite.

³ Le salaire conventionnel des ouvriers étant horaire et celui des employés étant mensuel, une réduction conventionnelle de la durée du travail

entraîne une hausse du premier, mais non du second. Il y a lieu de tenir compte de cette différence dans toute comparaison des évolutions respectives de ces indices.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DES OUVRIERS DANS L'INDUSTRIE

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1977 octobre	1978 avril	1978 octobre	1979 avril	1979 octobre
<i>Industries extractives</i> ¹ :					
Extraction du charbon (ouvriers du fond)	241,81	246,13	251,12	261,35	269,83
Préparation du charbon (ouvriers de la surface)	189,37	195,21	201,81	207,19	214,43
Total des industries extractives	217,63	223,43	230,47	236,38	244,03
<i>Industries manufacturières</i> ² :					
Cokeries	211,00	216,68	219,92	233,88	235,23
Raffinage de pétrole	274,41	287,58	288,33	329,46	333,22
Production et première transformation des métaux	217,57	221,63	228,82	242,27	254,48
Industrie des produits minéraux non métalliques	188,22	195,68	199,47	205,48	212,99
Industrie chimique	202,87	210,66	216,97	226,56	228,98
Production de fibres artificielles et synthétiques	191,48	197,55	198,72	211,87	220,38
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	174,84	182,02	186,12	193,85	203,32
Construction de machines et de matériel mécanique	183,22	188,98	193,37	199,68	209,89
Construction électrique et électronique	173,48	179,78	183,15	193,74	200,79
Construction d'automobiles et pièces détachées	203,29	208,93	216,70	230,96	236,45
Construction d'autre matériel de transport	194,46	199,64	200,05	203,33	213,87
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires	164,09	169,63	173,86	180,59	185,49
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	170,51	175,27	180,61	184,52	191,51
Industrie textile	145,47	148,21	150,91	157,03	164,15
Industrie du cuir	145,60	146,90	149,80	157,27	161,33
Industrie des chaussures et de l'habillement	122,59	127,32	129,11	134,87	137,69
Industrie du bois et du meuble en bois	163,09	170,25	177,75	181,71	184,13
Industrie du papier, imprimerie et édition	179,74	187,86	190,45	199,15	207,12
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	170,34	178,03	181,56	188,80	194,67
Total des industries manufacturières	174,59	180,09	184,44	192,35	199,61
dont : hommes	188,69	194,58	199,46	207,94	216,07
femmes	133,39	138,09	140,92	147,04	151,68
<i>Bâtiment et génie civil</i> ¹	190,50	195,86	202,21	212,43	217,66
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total ²	178,88	184,45	189,23	197,33	204,27

¹ Hommes seulement.
² Hommes et femmes.

VI . 3. — TRAITEMENTS MENSUELS BRUTS MOYENS DES EMPLOYES DANS L'INDUSTRIE ¹

(en francs par mois)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1977 octobre	1978 avril	1978 octobre	1979 avril	1979 octobre
<i>Industries extractives :</i>					
Extraction et agglomération de combustibles solides	52.698	54.615	58.392	58.877	59.441
Total des industries extractives	51.308	53.530	56.538	57.239	58.270
<i>Industries manufacturières :</i>					
Cokeries	53.287	55.077	57.446	59.134	59.986
Raffinage de pétrole	64.057	67.551	70.136	77.329	77.835
Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude (total du personnel)	51.812	53.288	53.781	56.266	58.768
Production et première transformation des métaux	53.621	55.537	56.816	59.527	61.823
Industrie des produits minéraux non métalliques	45.739	47.869	48.815	50.785	52.653
Industrie chimique	49.809	51.912	53.268	55.755	56.772
Production de fibres artificielles et synthétiques	58.871	61.088	59.986	63.378	66.019
Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	43.966	45.265	46.502	47.983	50.575
Construction de machines et de matériel mécanique	45.231	46.610	47.980	49.293	52.146
Construction électrique et électronique	46.384	47.563	48.837	50.046	53.145
Construction d'automobiles et pièces détachées	48.619	50.886	52.574	54.315	56.833
Construction d'autre matériel de transport	47.818	48.859	50.205	51.181	53.255
Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires ...	42.539	43.717	45.187	46.397	48.672
Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	42.038	44.178	45.505	46.461	48.340
Industrie textile	39.809	41.037	41.756	42.480	44.567
Industrie du cuir	39.758	43.673	42.720	46.390	48.988
Industrie des chaussures et de l'habillement	32.578	33.683	34.633	35.819	36.651
Industrie du bois et du meuble en bois	38.220	39.579	41.187	41.955	43.427
Industrie du papier, imprimerie et édition	43.299	44.789	45.944	47.854	49.180
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	44.752	46.568	47.530	49.244	50.639
Total des industries manufacturières	45.344	47.079	48.280	49.930	51.988
dont : hommes	50.140	52.048	53.359	55.135	57.424
femmes	30.087	31.271	32.123	33.374	34.693
<i>Bâtiment et génie civil</i>	42.888	46.013	47.071	48.814	50.477
<i>Moyenne générale pour l'industrie :</i>					
Total	45.288	47.166	48.406	50.037	52.028

¹ Hommes et femmes.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Service de Conjoncture (I.R.E.S.) — Rapport annuel de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Statistiques*

économiques belges 1960-1970. — Bulletin d'Information et de Documentation, XXXII^e année, vol. II, n^o 5, novembre 1957 : « Indices des rémunérations horaires brutes des ouvriers ».

VII. — INDICES DE PRIX

1. — MATIERES PREMIERES ¹

Indices 1975 = 100

Source : Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.

Moyennes journalières	Indice général	Indice général à l'exception des matières énergétiques	Matières alimentaires				Matières industrielles				Matières énergétiques		
			Total	Céréales	Graines oléagineuses, huiles	Produits alimentaires et sucre	Total	Matières végétales	Métaux non-ferreux	Minerai de fer, ferraille	Total	Charbon	Pétrole brut
Coefficient de pondération	100,0	36,8	15,9	4,7	2,9	8,3	20,9	10,1	6,1	4,7	63,2	5,5	57,7
1973	52,2	89,6	82,3	82,3	117,6	69,7	95,2	91,6	115,9	76,1	30,3	50,9	28,3
1974	104,3	117,0	121,9	117,9	137,9	118,5	113,3	103,7	145,1	92,4	96,9	83,3	98,2
1975	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976	107,4	109,5	108,3	90,5	103,1	120,0	110,5	115,2	113,1	97,0	106,2	97,8	107,0
1977	117,3	120,3	134,0	75,3	127,1	169,2	109,8	113,8	116,5	92,4	115,6	103,4	116,7
1978	116,1	113,5	117,4	81,8	125,9	134,3	110,5	111,9	121,7	92,7	117,7	113,8	118,1
1979	152,7	138,5	130,3	97,3	138,9	145,6	144,7	142,8	169,6	116,2	161,1	121,0	164,9
1980	226,0	157,5	150,4	111,6	130,4	179,2	162,9	164,3	185,5	130,4	265,9	139,4	277,9
1978 4 ^e trimestre	119,3	121,3	119,9	83,3	131,6	136,3	122,4	124,9	134,5	101,0	118,1	119,0	118,0
1979 1 ^{er} trimestre	125,6	127,6	117,8	86,0	142,0	127,0	135,0	132,6	156,9	111,6	124,4	119,9	124,8
2 ^e trimestre	141,3	136,8	126,3	94,7	144,4	137,5	144,8	143,5	171,3	113,0	144,0	116,1	146,6
3 ^e trimestre	163,7	142,7	137,5	104,8	140,4	154,6	146,7	144,8	170,2	120,0	176,0	121,8	181,1
4 ^e trimestre	180,5	147,1	139,4	103,7	128,1	163,4	152,9	150,2	182,2	120,4	200,0	127,4	206,9
1980 1 ^{er} trimestre	210,9	157,8	141,6	101,6	125,4	169,7	170,2	162,1	208,4	137,4	241,9	131,8	252,4
2 ^e trimestre	224,2	155,1	147,3	100,4	114,8	185,0	161,1	162,7	179,5	133,9	264,5	138,1	276,6
3 ^e trimestre	231,5	158,7	153,9	117,2	134,6	181,2	162,3	166,3	181,8	128,5	274,0	142,9	286,5
4 ^e trimestre	237,2	158,5	158,9	127,4	146,7	180,9	158,1	166,2	172,5	121,8	283,1	145,0	296,2
1980 Février	214,4	161,9	143,3	102,7	130,4	170,6	176,0	166,4	225,0	132,5	245,0	129,8	256,0
Mars	214,4	154,8	141,5	99,2	119,7	172,8	165,0	162,7	196,4	128,7	249,2	134,9	260,1
Avril	215,5	151,9	139,6	97,7	113,7	172,2	161,2	159,9	183,5	134,6	252,6	134,5	263,9
Mai	227,7	157,4	151,8	100,8	114,5	193,5	161,7	164,0	178,9	134,3	268,7	138,0	281,1
Juin	229,5	156,0	150,4	102,7	116,1	189,3	160,3	164,2	175,0	132,8	272,3	141,8	284,7
Juillet	230,3	156,8	149,6	112,0	131,0	177,1	162,2	163,3	183,5	132,1	273,2	142,8	285,6
Août	230,8	158,2	153,1	118,3	132,8	179,8	162,1	166,4	181,5	127,6	273,1	140,8	285,7
Septembre	233,5	161,1	158,9	121,3	140,1	186,6	162,7	169,1	180,3	125,8	275,7	145,1	288,1
Octobre	237,8	162,5	164,1	125,5	144,4	192,6	161,3	167,4	179,0	124,8	281,7	146,2	294,6
Novembre	236,8	160,2	162,6	130,3	153,8	183,8	158,3	166,3	173,9	120,9	281,5	144,2	294,6
Décembre	236,9	152,7	150,1	126,3	141,8	166,2	154,7	164,8	164,7	119,8	286,0	144,6	299,5
1981 Janvier	246,2	152,6	150,6	128,6	139,7	166,8	154,0	163,1	163,8	121,6	300,9	147,5	315,5
Février	244,1	148,0	144,9	123,2	137,2	159,8	150,3	158,2	159,2	121,6	300,3	142,3	315,3

¹ Indices calculés sur base des prix exprimés en dollars des Etats-Unis.

VII · 2. — PRIX DE GROS EN BELGIQUE ¹

Indices 1975 = 100

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels										
		indice général	animaux	végétaux	indice général	matières premières	demi-produite	produits finis	indigènes	importés	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction
Coefficient de pondération	100,0	20,0	9,6	10,4	80,0	21,5	23,7	34,8	14,8	20,0	14,1	19,3	15,5	8,1	9,6
1973	84,6	92,4	87,2	97,4	82,7	87,2	83,3	79,7	79,8	85,4	63,9	83,4	96,5	80,4	82,8
1974	98,8	96,8	86,8	107,1	99,3	103,1	104,8	93,5	95,9	106,9	90,1	104,1	108,0	91,9	92,1
1975	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1976	107,1	113,8	106,9	120,6	105,5	107,2	106,3	103,8	104,8	106,0	102,0	102,5	108,8	104,5	109,8
1977	109,7	119,0	110,6	127,6	107,5	107,8	107,7	107,1	107,7	104,8	102,5	103,3	112,5	104,6	117,2
1978	107,6	110,7	109,4	111,8	106,9	106,2	105,7	108,0	108,2	102,1	99,8	103,7	111,1	104,1	120,9
1979	114,4	118,6	111,5	125,6	113,3	115,6	112,0	112,8	112,4	115,3	112,7	110,3	113,5	107,1	124,6
1980	121,0	120,7	113,7	127,6	121,0	123,5	122,2	118,8	120,0	125,8	128,6	112,6	119,3	121,1	129,6
1978 4 ^e trimestre ..	109,0	112,1	107,4	116,7	108,2	108,2	107,3	108,9	108,9	105,3	102,2	105,4	110,2	105,2	121,9
1979 1 ^{er} trimestre ..	111,6	115,4	110,9	119,7	110,6	111,8	109,5	110,7	110,4	110,4	106,2	108,2	111,4	106,7	124,0
2 ^e trimestre ..	113,8	116,8	109,6	123,9	113,1	115,6	112,1	112,2	111,9	115,8	111,4	110,7	113,7	106,3	124,6
3 ^e trimestre ..	115,2	120,4	110,6	130,3	113,9	116,9	111,8	113,5	112,8	116,6	114,3	110,6	114,4	106,5	124,9
4 ^e trimestre ..	116,9	121,8	115,0	128,4	115,7	118,1	114,7	114,9	114,5	118,4	118,8	111,8	114,7	108,9	125,0
1980 1 ^{er} trimestre ..	120,8	124,0	117,1	130,8	120,0	122,4	122,1	117,1	117,7	127,0	125,5	113,9	117,3	118,7	125,9
2 ^e trimestre ..	120,2	119,2	113,8	124,6	120,4	122,2	121,4	118,5	119,3	125,2	127,0	112,2	118,3	119,6	130,0
3 ^e trimestre ..	120,0	116,5	111,2	121,7	120,9	123,3	122,2	118,6	120,5	123,5	127,1	112,2	119,6	122,0	131,1
4 ^e trimestre ..	123,0	123,2	112,8	133,5	122,9	126,3	122,9	120,9	122,3	127,4	134,6	112,3	121,8	124,0	131,2
1980 Janvier	119,6	123,8	118,1	129,3	118,5	120,1	120,1	116,5	116,8	124,4	121,8	113,4	116,0	118,3	125,1
Février	121,2	123,8	116,7	130,7	120,5	122,9	123,3	117,2	117,9	127,8	126,3	114,3	117,2	118,9	126,3
Mars	121,7	124,5	116,4	132,4	121,0	124,1	123,1	117,8	118,4	128,9	128,5	113,9	118,6	119,0	126,4
Avril	120,9	120,8	114,9	127,1	120,8	123,5	121,8	118,5	119,1	127,7	128,5	112,7	118,2	119,3	130,0
Mai	119,9	118,9	114,1	123,5	120,1	121,4	121,5	118,4	119,3	124,0	126,4	112,1	118,1	119,5	130,0
Juin	119,7	117,9	112,5	123,2	120,1	121,7	120,9	118,7	119,4	123,9	126,0	111,8	118,6	120,0	130,0
Juillet	120,0	117,3	111,2	123,1	120,6	122,3	122,0	118,7	120,4	123,0	126,9	112,1	119,0	121,7	131,1
Août	119,2	112,7	110,1	115,0	120,8	123,4	122,1	118,4	120,4	123,3	126,3	112,2	119,5	121,9	131,1
Septembre ...	121,0	119,6	112,2	126,9	121,3	124,2	122,6	118,6	120,7	124,1	128,2	112,4	120,2	122,4	131,1
Octobre	121,8	120,1	109,7	130,6	122,2	125,0	122,8	120,1	121,7	125,5	132,7	112,3	120,9	122,7	130,9
Novembre	123,4	123,9	114,1	133,6	123,2	126,7	122,9	121,2	122,3	128,3	134,9	112,4	122,0	124,2	130,9
Décembre	123,8	125,5	114,7	136,4	123,4	127,1	123,0	121,3	123,0	128,3	136,3	112,1	122,5	125,2	131,9
1981 Janvier	125,1	127,5	116,0	139,2	124,5	127,7	123,7	123,0	124,2	129,7	137,6	112,3	125,4	127,6	132,0

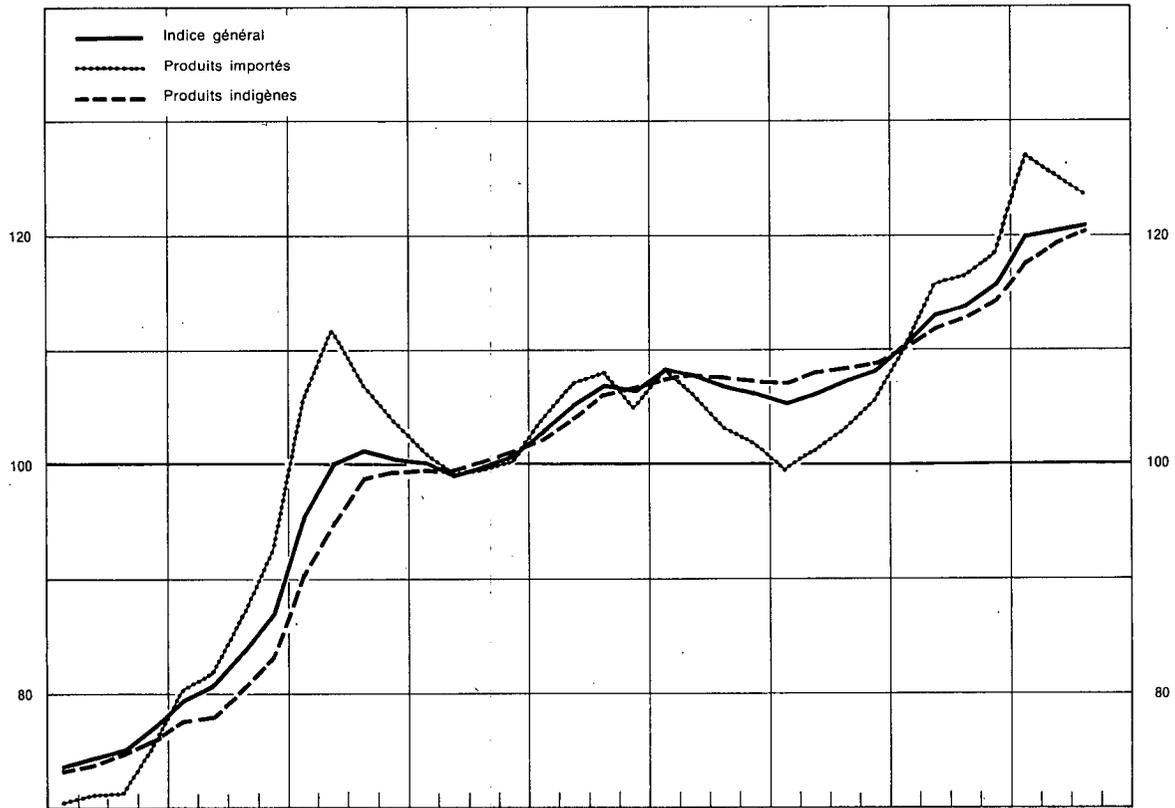
¹ Prix nets de la taxe sur la valeur ajoutée.

VII - 2. — PRIX DE GROS EN BELGIQUE

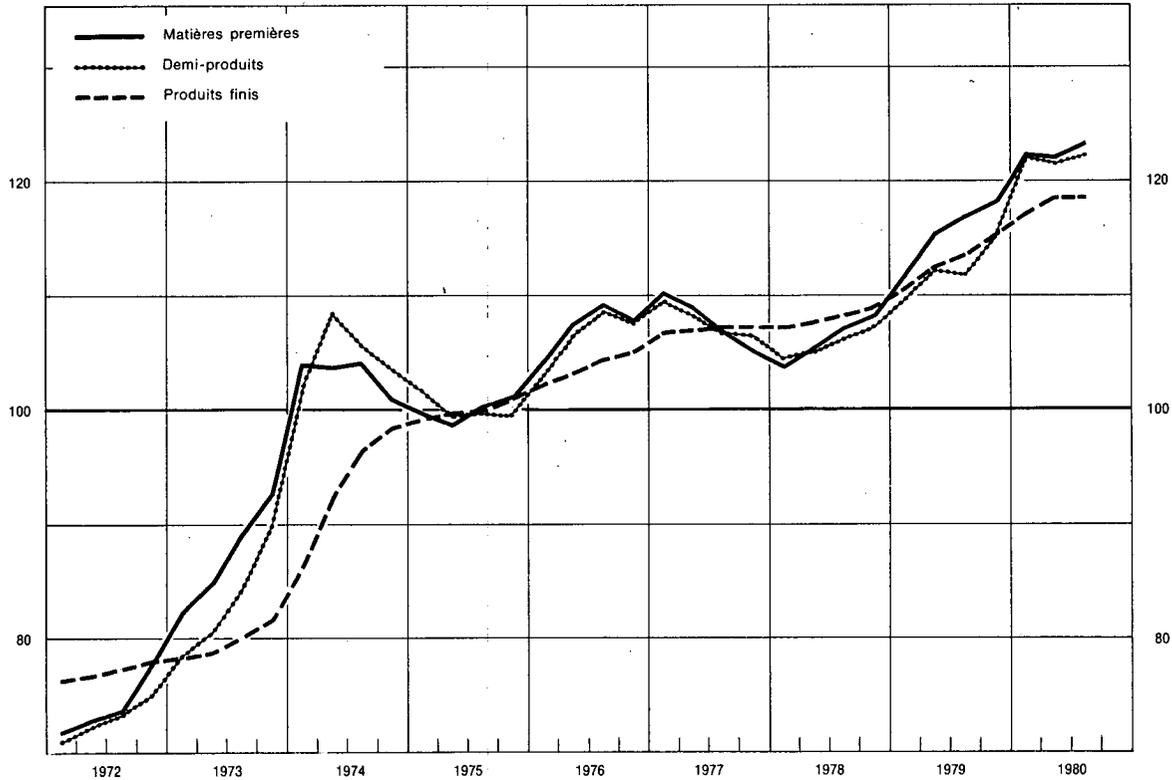
Indices 1975 = 100

PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

Source : M.A.E.



PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES *Prix à trois stades de fabrication*

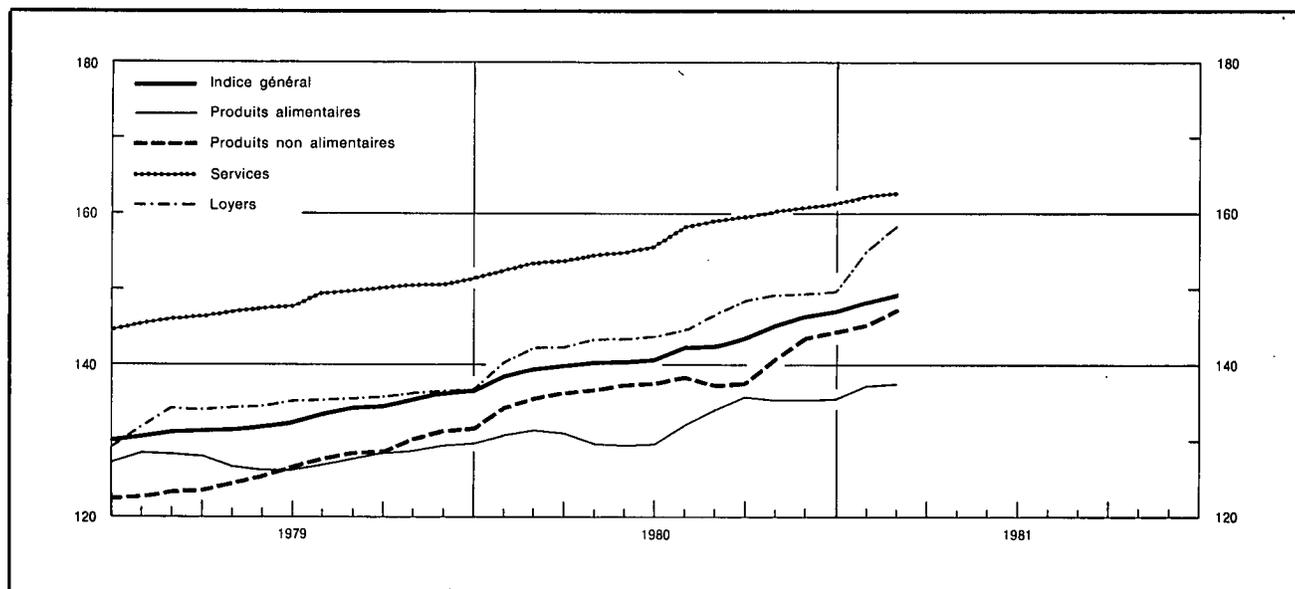


VII - 3a. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

(Ventilation en 4 groupes)

Source : M.A.E.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyers					
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général :										
Jusque mai 1976	100,00	30,00	40,00	30,00	—					
Depuis juin 1976	100,00	25,15	42,79	27,06	5,00					
Indices 1971 = 100 ¹										
1973	112,78	115,15	107,58	117,28	—					
1974	127,08	125,94	122,69	134,02	—					
1975	143,31	140,08	136,55	154,07	—					
1976 5 premiers mois	153,16	154,25	142,46	164,41	—					
Indices 2^o semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100										
1976 7 derniers mois	115,89	119,58	112,15	119,69	108,89					
1977	122,30	125,46	116,00	129,94	118,92					
1978	127,77	127,28	119,87	140,75	127,52					
1979	133,48	127,90	127,04	148,52	135,14					
1980	142,35	132,53	138,51	157,01	145,36					
	1980	1981	1980	1981	1980	1981				
1 ^{er} trimestre	139,47		131,09		135,42	153,25	141,66			
2 ^e trimestre	140,55		129,71		137,45	154,98	143,46			
3 ^e trimestre	143,11		133,97		138,00	159,00	146,74			
4 ^e trimestre	146,30		135,36		143,17	160,82	149,56			
Janvier	138,68	148,34	130,87	137,11	134,32	145,27	152,50	162,39	140,37	155,02
Février	139,73	149,66	131,37	137,64	135,69	147,39	153,43	162,80	142,32	158,29
Mars	139,99		131,03		136,24		153,83		142,29	
Avril	140,16		129,84		136,90		154,35		143,18	
Mai	140,57		129,57		137,64		154,93		143,33	
Juin	140,91		129,71		137,82		155,67		143,88	
Juillet	142,56		131,99		138,65		158,17		144,75	
Août	142,94		134,03		137,55		159,03		146,81	
Septembre	143,82		135,89		137,81		159,80		148,66	
Octobre	145,16		135,29		141,00		160,16		149,35	
Novembre	146,64		135,33		143,94		160,89		149,57	
Décembre	147,09		135,45		144,57		161,41		149,76	



¹ Pour passer de ces indices aux indices en base 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100, les coefficients de conversion ont été fixés comme

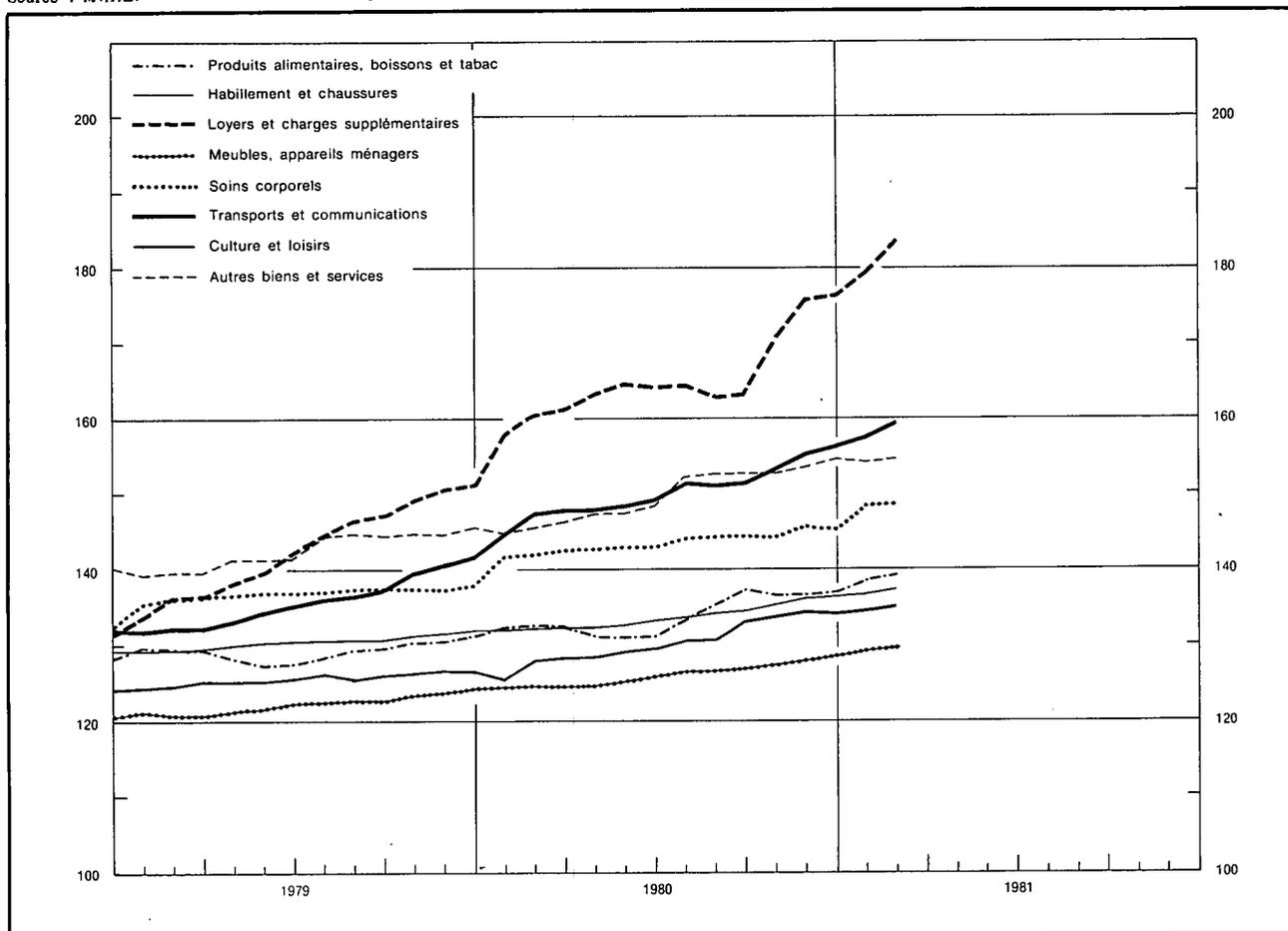
suit : l'indice général à 1,370; les produits alimentaires à 1,348; les produits non alimentaires à 1,304; les services à 1,458.

VII - 3b. — PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Indices 2^e semestre 1974 - 1^{er} semestre 1975 = 100

(Ventilation d'après le classement de l'Office Statistique des Communautés européennes)

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits alimentaires, boissons et tabac	Habillement et chaussures	Loyers et charges supplémentaires	Meubles, appareils ménagers	Soins corporels	Transports et communications	Culture et loisirs	Autres biens et services
Coefficient de pondération en p.c. de l'indice général	100,00	26,42	9,61	15,14	10,46	3,98	14,21	7,61	12,57
1977	122,30	126,05	118,09	121,70	115,08	124,10	122,43	117,56	126,51
1978	127,77	128,54	125,61	128,37	118,71	131,54	128,37	122,56	135,87
1979	133,48	129,36	130,57	143,13	122,28	137,08	136,04	125,76	142,65
1980	142,35	133,97	133,75	165,54	126,04	143,62	150,43	130,70	149,75
1978 4 ^e trimestre	129,58	128,43	128,44	130,88	120,23	132,44	131,55	123,99	139,32
1979 1 ^{er} trimestre	131,17	129,66	129,50	135,81	120,97	136,21	132,24	124,84	139,56
2 ^e trimestre	132,15	127,88	130,35	140,21	121,79	136,99	134,42	125,48	141,34
3 ^e trimestre	134,34	129,20	130,75	146,14	122,66	137,41	136,79	126,08	144,66
4 ^e trimestre	136,24	130,71	131,69	150,36	123,68	137,71	140,72	126,63	145,04
1980 1 ^{er} trimestre	139,47	132,49	132,15	159,98	124,44	142,21	146,71	127,96	145,45
2 ^e trimestre	140,55	131,19	132,79	164,21	125,18	142,96	148,57	129,17	147,51
3 ^e trimestre	143,11	135,32	134,08	163,73	126,64	144,15	151,47	131,53	152,47
4 ^e trimestre	146,30	136,88	135,96	174,24	127,92	145,15	154,96	134,16	153,57
1980 Février	139,73	132,76	132,14	160,58	124,43	142,00	147,46	127,97	145,49
Mars	139,99	132,44	132,25	161,35	124,57	142,78	147,95	128,33	146,08
Avril	140,16	131,31	132,29	163,36	124,59	142,86	147,93	128,64	147,14
Mai	140,57	131,06	132,78	164,92	125,09	143,00	148,50	129,22	147,25
Juin	140,91	131,19	133,30	164,36	125,86	143,01	149,27	129,66	148,15
Juillet	142,56	133,37	133,60	164,70	126,40	144,09	151,51	130,71	152,09
Août	142,94	135,35	134,13	163,00	126,58	144,17	151,24	130,76	152,68
Septembre	143,82	137,24	134,50	163,48	126,95	144,20	151,66	133,11	152,63
Octobre	145,16	136,80	135,22	170,50	127,25	144,39	153,21	133,86	152,73
Novembre	146,64	136,85	136,09	175,91	127,96	145,82	155,31	134,42	153,45
Décembre	147,09	136,99	136,57	176,31	128,54	145,23	156,37	134,19	154,54
1981 Janvier	148,34	138,60	136,88	179,22	129,07	148,48	157,58	134,80	154,13
Février	149,66	139,13	137,34	183,69	129,71	148,74	159,74	135,09	154,51

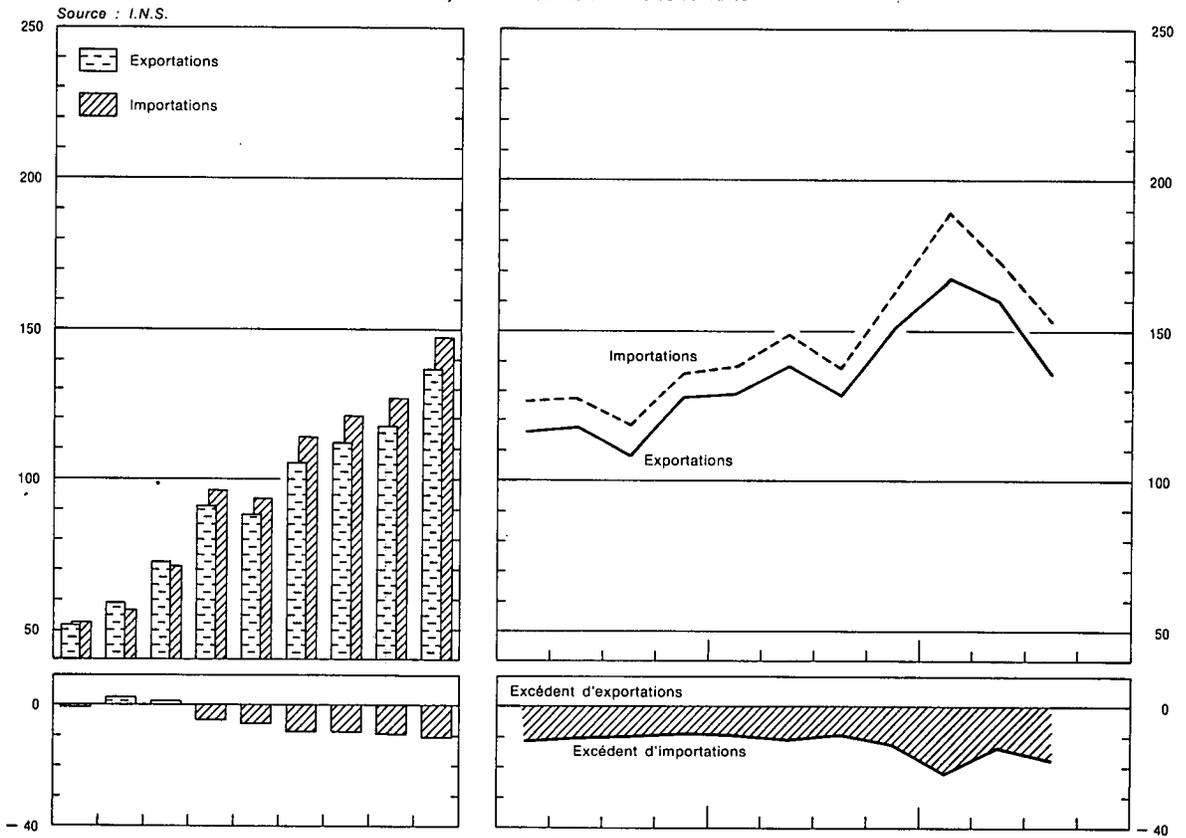
Références bibliographiques : *Moniteur belge*. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Service de Conjoncture (IRES)*. — *Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.)*. — *Statistiques Economiques belges 1960-1970*. — *Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.)*.

Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.).

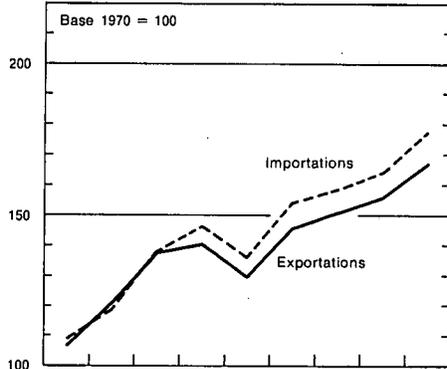
VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

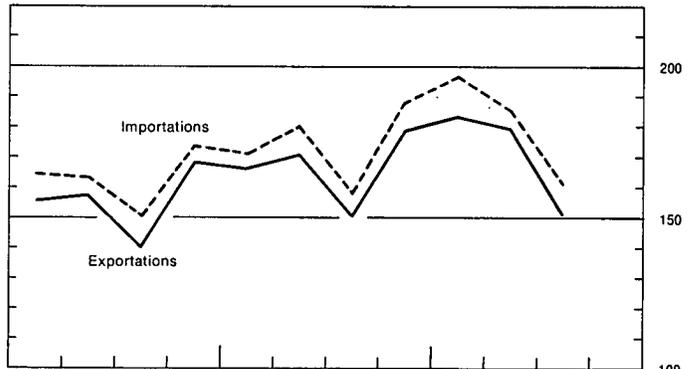
Moyennes mensuelles en milliards de francs



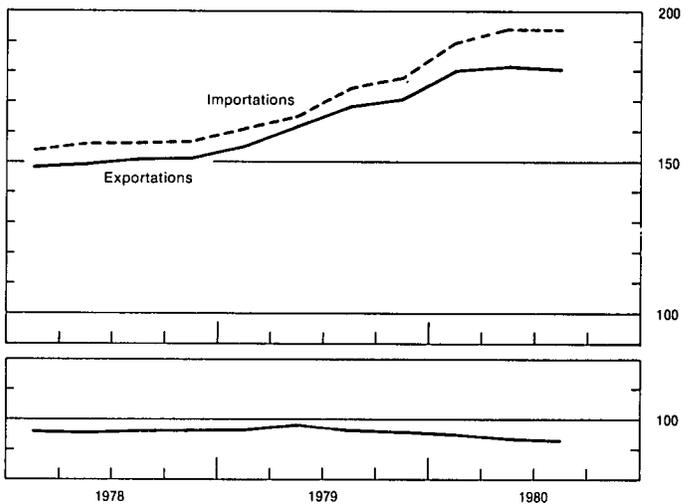
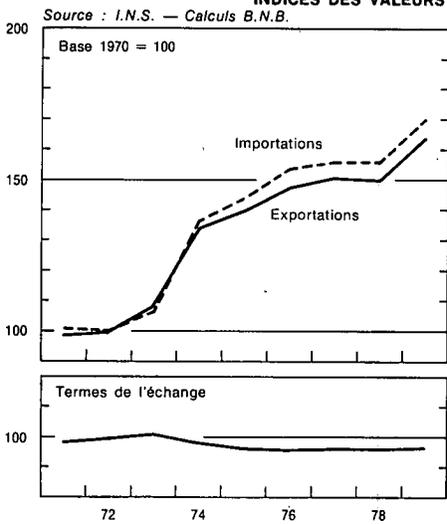
Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.



INDICES DU VOLUME



INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ÉCHANGE



Termes de l'échange

100

72

74

76

78

1978

1979

1980

VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs : B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1970 = 100				des termes de l'échange 1
	Importations	Exportations	Balace commerciale		du volume		des prix à		
				importations	exportations	l'importation	l'exportation		
1972	56,8	59,2	+ 2,4	104	118,8	120,7	100,1	100,2	100,1
1973	71,3	72,5	+ 1,2	102	138,4	137,8	107,1	108,3	101,1
1974	96,7	91,6	- 5,1	95	146,8	140,7	136,9	134,7	98,4
1975	94,2	88,1	- 6,1	94	136,1	129,9	144,4	139,8	96,8
1976	114,1	105,5	- 8,6	93	154,5	146,1	153,9	147,8	96,0
1977	120,7	112,1	- 8,6	93	158,8	151,2	156,2	150,5	96,4
1978	127,2	117,5	- 9,7	92	164,7	156,5	155,9	150,0	96,2
1979	148,7	138,4	- 10,3	93	177,5	167,6	170,2	164,6	96,7
1978 3 ^e trimestre	118,2	108,7	- 9,5	92	150,4	140,6	156,4	151,0	96,7
4 ^e trimestre	136,0	127,8	- 8,2	94	173,6	168,6	157,0	151,7	96,6
1979 1 ^{er} trimestre	138,7	130,0	- 8,7	94	171,6	166,8	160,9	155,6	96,7
2 ^e trimestre	149,7	140,5	- 9,2	94	180,3	171,5	165,3	162,2	98,1
3 ^e trimestre	138,9	130,1	- 8,8	94	158,8	150,7	174,5	168,5	96,6
4 ^e trimestre	167,4	153,2	- 14,2	92	187,8	178,9	177,7	170,4	95,9
1980 1 ^{er} trimestre	190,5	169,2	- 21,3	89	197,0	183,5	189,8	180,6	95,2
2 ^e trimestre	174,8	161,4	- 13,4	92	185,8	179,0	193,9	181,7	93,7
3 ^e trimestre	154,2	136,9	- 17,3	89	161,2	151,0	193,9	180,6	93,1
1979 11 premiers mois	147,6	138,3	- 9,3	94					
12 mois	148,7	138,4	- 10,3	93	177,5	167,6	170,2	164,6	96,7
1980 1 ^{er} mois	184,1	158,9	- 25,2	86					
2 premiers mois	186,6	165,9	- 20,7	89					
3 premiers mois	190,5	169,2	- 21,3	89	197,0	183,5	189,8	180,6	95,2
4 premiers mois	188,9	171,3	- 17,6	91					
5 premiers mois	184,3	167,7	- 16,6	91					
6 premiers mois	182,6	165,3	- 17,3	91	191,4	181,2	191,8	181,1	94,4
7 premiers mois	177,7	162,1	- 15,6	91					
8 premiers mois	172,7	156,0	- 16,7	90					
9 premiers mois	173,2	155,9	- 17,3	90	181,3	171,2	192,5	181,0	94,0
10 premiers mois	174,6	157,2	- 17,4	90					
11 premiers mois	173,8	156,6	- 17,2	90					

$$1 \text{ Termes de l'échange} = \frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}} \times 100.$$

N.B. — En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques. Ils ne tiennent pas compte des corrections tardives apportées par l'I.N.S.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.D. d'après le Classement type pour le Commerce International de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabrications métalliques	Produits sidérurgiques	Textiles	Produits chimiques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieuses	Industrie pétrolière	Industries alimentaires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaussures	Caoutchouc	Carrières	Matér. de construction à base de ciment et de plâtre	Tabacs manufacturés	Industrie houillère	Céramiques	Ciments	Divers	Total
1972	16,95	7,66	6,91	6,73	3,25	3,56	2,47	1,59	2,10	1,50	1,42	1,08	0,53	0,43	0,27	0,26	0,18	0,12	0,16	0,10	1,72	58,99
1973	19,60	9,95	8,14	8,68	4,82	4,33	2,97	1,95	2,57	1,84	1,77	1,18	0,59	0,58	0,31	0,32	0,27	0,11	0,19	0,11	2,24	72,52
1974	22,67	14,27	9,20	13,32	6,52	4,58	3,01	2,88	3,28	2,27	1,93	1,22	0,63	0,80	0,38	0,34	0,34	0,15	0,21	0,14	3,31	91,44
1975	25,72	10,32	8,64	11,97	3,91	5,25	3,18	4,08	3,41	2,04	1,91	1,01	0,53	0,92	0,38	0,33	0,36	0,17	0,22	0,11	3,62	88,08
1976	32,02	10,74	10,00	14,68	5,03	5,92	4,30	4,82	3,93	2,45	2,12	1,29	0,65	0,94	0,42	0,38	0,33	0,15	0,27	0,14	4,81	105,40
1977 (ancienne série)	33,20	9,88	10,23	15,70	5,38	6,27	5,82	5,89	4,36	2,49	2,12	1,38	0,65	1,33	0,43	0,41	0,37	0,11	0,34	0,22	5,39	111,97
1977 (nouvelle série)	33,21	9,88	10,27	15,59	5,38	6,27	5,82	5,88	4,36	2,45	2,12	1,38	0,66	1,33	0,43	0,41	0,37	0,21	0,34	0,22	5,39	111,97
1978	34,81	11,07	10,16	16,97	5,00	6,52	7,49	4,85	4,47	2,54	2,19	1,47	0,62	1,40	0,42	0,45	0,42	0,23	0,38	0,25	5,69	117,30
1979	38,16	13,31	10,92	21,08	6,43	7,52	8,23	8,29	4,90	2,94	2,36	1,56	0,73	1,56	0,47	0,47	0,46	0,42	0,41	0,27	6,85	137,34
1978 3 ^e trimestre	29,18	10,35	8,90	15,53	4,48	6,11	7,64	5,93	4,41	2,33	1,90	1,31	0,54	1,30	0,41	0,41	0,31	0,23	0,35	0,25	4,76	106,66
4 ^e trimestre	37,85	12,35	10,97	18,39	5,74	6,86	8,02	4,31	4,58	2,87	2,48	1,60	0,64	1,52	0,47	0,50	0,51	0,25	0,42	0,28	6,55	127,13
1979 1 ^{er} trimestre	38,53	12,75	10,69	19,25	6,24	6,85	7,83	5,15	4,45	2,78	2,08	1,42	0,70	1,45	0,35	0,33	0,44	0,31	0,37	0,16	6,42	128,55
2 ^e trimestre	38,19	13,97	10,70	21,27	6,34	7,58	8,13	7,42	5,01	2,88	2,44	1,62	0,81	1,58	0,51	0,55	0,48	0,43	0,43	0,31	7,00	137,65
3 ^e trimestre	30,95	12,06	10,01	20,58	5,60	7,60	7,94	9,95	4,79	2,78	2,10	1,44	0,65	1,46	0,49	0,48	0,39	0,47	0,39	0,31	6,07	126,51
4 ^e trimestre	42,77	14,03	12,01	22,49	7,67	7,88	9,01	10,04	5,32	3,28	2,80	1,75	0,73	1,71	0,54	0,52	0,51	0,45	0,44	0,29	7,25	151,49
1980 1 ^{er} trimestre	43,62	13,89	12,64	26,05	12,58	8,00	11,73	11,38	5,37	3,40	2,77	1,92	0,75	1,85	0,54	0,52	0,52	0,62	0,46	0,26	7,83	166,70
2 ^e trimestre	42,17	15,37	11,94	24,66	10,07	8,55	8,27	13,66	5,46	3,47	2,91	1,86	0,72	1,77	0,64	0,61	0,46	0,59	0,32	6,43	160,42	
3 ^e trimestre	34,71	11,19	10,51	20,27	7,78	7,78	8,04	12,17	5,46	3,19	2,45	1,65	0,60	1,60	0,56	0,47	0,48	0,44	0,46	0,34	6,00	136,15
1979 11 premiers mois	37,99	13,34	10,94	21,05	6,35	7,57	8,36	8,22	4,88	2,94	2,32	1,55	0,74	1,56	0,47	0,48	0,45	0,42	0,41	0,28	6,80	137,12
12 mois	38,16	13,31	10,92	21,08	6,43	7,52	8,23	8,29	4,90	2,94	2,36	1,56	0,73	1,56	0,47	0,47	0,46	0,42	0,41	0,27	6,85	137,34
1980 1 ^{er} mois	42,37	13,25	11,70	24,38	11,66	8,32	10,95	5,43	5,07	3,30	2,53	1,78	0,66	1,86	0,50	0,44	0,49	0,82	0,41	0,22	8,08	154,22
2 premiers mois	43,41	13,32	12,57	25,77	13,00	8,04	10,15	9,46	5,14	3,40	2,72	1,92	0,72	1,86	0,53	0,50	0,53	0,68	0,45	0,25	8,12	162,54
3 premiers mois	43,62	13,89	12,64	26,05	12,58	8,00	11,73	11,38	5,37	3,40	2,77	1,92	0,75	1,85	0,54	0,52	0,52	0,62	0,46	0,26	7,83	166,70
4 premiers mois	44,57	15,63	12,84	26,33	12,19	8,36	11,18	12,07	5,65	3,49	2,85	1,94	0,76	1,87	0,57	0,56	0,53	0,62	0,48	0,28	7,70	170,47
5 premiers mois	43,48	15,43	12,46	25,68	11,65	8,29	10,43	12,91	5,51	3,42	2,83	1,89	0,74	1,81	0,58	0,56	0,52	0,59	0,47	0,29	7,43	166,97
6 premiers mois	43,10	15,31	12,31	25,26	11,44	8,28	10,00	12,53	5,42	3,43	2,84	1,89	0,74	1,82	0,59	0,57	0,49	0,61	0,47	0,29	7,27	164,66
7 premiers mois	42,11	14,87	12,23	24,79	11,05	8,22	9,72	12,45	5,45	3,42	2,76	1,85	0,72	1,79	0,59	0,54	0,50	0,59	0,47	0,29	7,13	161,54
8 premiers mois	40,47	14,10	11,59	23,85	10,55	7,95	9,21	12,66	5,28	3,30	2,67	1,82	0,69	1,73	0,58	0,52	0,47	0,57	0,46	0,30	6,78	155,55
9 premiers mois	40,43	14,01	11,72	23,69	10,26	8,12	9,35	12,45	5,44	3,35	2,71	1,81	0,69	1,75	0,58	0,53	0,49	0,55	0,47	0,31	6,86	155,57
10 premiers mois	40,97	13,95	12,03	23,78	10,13	8,36	9,44	12,32	5,59	3,42	2,78	1,85	0,71	1,78	0,59	0,54	0,47	0,55	0,48	0,32	6,99	157,05
11 premiers mois	40,79	13,68	12,05	23,65	10,17	8,51	9,57	12,13	5,60	3,39	2,78	1,84	0,70	1,79	0,59	0,53	0,50	0,55	0,49	0,31	6,96	156,58

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.
Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Calculs P.N.R.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation						Biens d'équipement	Divers ¹	Total général			
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production					Total	non durables				durables		
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits		alimentaires					autres	
													liquides	autres					produits animaux						produits végétaux
1972	35,44	12,25	2,22	3,37	2,33	0,64	0,34	0,55	0,20	1,08	0,31	2,80	0,72	1,59	3,33	1,14	2,58	13,25	1,85	2,32	1,32	7,76	7,91	0,06	56,66
1973	44,95	15,69	2,83	4,33	3,29	0,95	0,40	0,72	0,22	1,41	0,39	3,08	0,99	1,99	4,14	1,35	3,17	16,33	2,33	2,81	1,46	9,73	9,50	0,28	71,06
1974	64,23	19,07	3,01	5,76	3,37	1,13	0,42	1,14	0,25	2,03	0,60	7,46	2,81	3,28	7,16	1,89	4,85	19,26	2,39	3,21	1,89	11,77	11,98	0,72	96,19
1975	58,95	17,03	2,42	5,91	3,08	0,91	0,35	0,92	0,28	2,05	0,51	6,97	2,73	3,43	5,83	1,89	4,64	21,27	2,73	3,74	1,95	12,85	12,46	1,25	93,93
1976	73,03	22,60	3,20	6,46	4,43	1,26	0,46	1,14	0,33	2,24	0,56	8,55	3,30	4,08	7,56	2,03	4,82	26,51	3,45	4,69	2,27	15,99	12,76	1,32	113,62
1977	75,91	22,06	2,88	6,71	6,17	1,37	0,47	1,14	0,31	2,53	0,57	10,45	2,27	3,99	7,79	2,26	4,94	29,15	3,90	5,48	2,37	17,40	13,99	1,16	120,21
1978	78,91	23,09	2,74	6,88	7,94	1,47	0,45	1,15	0,31	2,72	0,54	8,30	2,87	4,36	8,64	2,40	5,05	31,02	4,44	5,40	2,60	18,58	15,01	1,64	126,58
1979	93,28	26,54	3,18	7,47	8,58	1,68	0,53	1,37	0,33	2,98	0,64	10,53	4,79	5,39	10,47	2,75	6,05	34,52	4,77	6,01	3,03	20,71	16,85	2,81	147,46
1978 3 ^e trimestre ..	71,12	20,54	2,31	5,84	7,47	1,27	0,34	1,05	0,24	2,44	0,45	8,48	2,50	3,66	7,95	2,15	4,43	29,07	4,31	4,91	2,43	17,43	14,22	1,18	115,60
4 ^e trimestre ..	84,17	24,75	2,87	7,84	8,61	1,59	0,44	1,21	0,32	2,87	0,58	8,62	2,87	4,79	8,90	2,52	5,39	31,37	4,44	5,80	2,64	18,49	15,79	2,67	134,00
1979 1 ^{er} trimestre ..	84,67	23,64	3,10	7,40	8,77	1,49	0,57	1,21	0,32	2,38	0,62	8,25	4,30	5,31	9,36	2,63	5,32	32,33	4,18	5,61	2,80	19,74	16,00	2,64	135,64
2 ^e trimestre ..	92,29	26,48	3,30	7,87	8,41	1,68	0,61	1,35	0,35	3,18	0,66	8,93	4,30	4,87	11,27	2,82	6,21	34,17	4,78	6,27	3,03	20,09	16,88	2,03	145,37
3 ^e trimestre ..	84,41	22,70	2,71	6,48	7,38	1,54	0,43	1,33	0,28	2,83	0,52	10,66	4,00	4,49	10,76	2,53	5,77	32,01	4,75	5,51	2,78	18,97	15,06	2,51	133,99
4 ^e trimestre ..	106,21	30,40	3,47	7,43	9,67	1,97	0,49	1,49	0,31	3,35	0,71	13,20	6,14	6,61	11,52	2,95	6,50	36,82	5,02	6,52	2,89	22,39	18,39	2,33	163,75
1980 1 ^{er} trimestre ..	124,09	35,76	3,92	8,05	12,67	1,95	0,68	1,65	0,37	3,31	0,79	16,97	6,49	6,84	13,85	3,36	7,43	39,59	5,10	6,29	3,17	25,03	19,11	5,81	188,60
2 ^e trimestre ..	112,97	30,80	3,52	7,76	8,84	1,86	0,57	1,66	0,49	3,62	0,82	17,03	6,20	6,04	12,53	3,75	7,48	36,70	5,05	6,86	3,18	21,61	19,75	3,72	173,14
3 ^e trimestre ..	96,48	26,07	2,73	7,13	7,64	1,48	0,39	1,43	0,29	3,16	0,67	14,13	6,85	5,35	9,64	2,82	6,70	35,25	4,96	6,19	2,98	21,12	18,30	3,42	153,45

¹ Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

N.B. — Les corrections apportées aux données globales du tableau VIII-1 n'ont pu être ventilées dans ce tableau.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1978		1979				1980		
									3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	97,5	106,0	148,4	152,3	162,7	162,9	161,1	180,4	161,6	160,8	165,6	174,8	187,0	192,7	208,9	215,2	215,2
Biens de consommation ...	104,3	109,4	120,9	131,1	140,4	148,4	148,5	153,4	150,3	148,4	150,3	150,0	155,6	157,0	161,1	159,4	162,9
Biens d'équipement	107,0	110,4	118,0	130,4	136,1	136,6	137,8	142,6	141,5	139,5	141,1	141,0	144,0	144,3	146,3	151,9	154,0
Ensemble ...	100,1	107,1	136,9	144,4	153,9	156,2	155,9	170,2	156,4	157,0	160,9	165,3	174,5	177,7	189,8	193,9	193,9
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	94,2	109,2	149,8	143,8	147,1	137,5	141,6	155,1	147,3	147,3	148,7	155,3	157,0	159,6	163,9	166,7	167,5
Fabrications métalliques ...	105,4	109,6	124,3	139,3	148,4	152,9	156,0	164,0	156,3	159,9	162,4	161,6	164,1	167,5	168,8	173,3	174,5
Métaux non ferreux	75,6	93,7	129,6	94,7	103,6	100,9	93,0	117,1	94,2	94,5	101,7	116,1	119,2	123,6	183,0	152,7	147,3
Textilés	101,7	108,6	126,7	126,7	130,8	136,3	135,1	138,1	136,3	133,8	135,5	136,3	139,8	140,9	145,0	145,4	147,5
Produits chimiques	97,9	101,7	141,2	145,6	151,3	148,4	145,3	162,9	146,6	141,7	148,9	159,7	170,3	171,6	183,3	189,9	184,2
Industrie houillère	80,8	79,8	118,8	146,4	171,1	180,2	179,4	186,2	180,7	184,3	189,8	196,1	171,5	193,6	207,2	229,0	228,1
Industrie pétrolière	107,6	118,6	218,8	260,6	307,5	303,8	289,2	477,5	289,8	292,9	328,8	438,7	555,0	561,3	599,3	606,9	573,5
Verres et glaces	97,3	101,9	110,1	118,9	118,8	123,9	122,9	122,0	120,4	122,4	121,5	122,0	121,4	122,7	123,8	127,1	133,8
Produits agricoles	111,0	120,7	126,0	133,8	145,4	150,6	146,1	143,9	152,1	137,3	138,9	142,7	144,8	150,9	153,0	151,7	147,2
Ciments	119,6	124,7	155,5	157,4	164,2	170,6	175,0	186,4	176,2	177,4	187,3	186,6	184,1	188,0	192,9	196,3	200,8
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	102,1	105,7	117,9	133,9	147,0	156,4	164,4	176,6	167,5	164,7	179,5	178,2	182,5	175,1	188,3	191,6	194,8
Carrières	107,1	111,1	124,8	136,0	141,8	146,2	157,5	167,9	160,7	163,0	166,3	165,7	164,9	172,6	181,3	185,4	184,4
Céramiques	117,7	127,6	150,1	176,7	190,5	197,7	209,2	225,1	217,5	214,7	231,8	225,9	223,4	219,9	244,9	241,5	264,3
Bois et meubles	103,0	110,8	128,1	136,0	141,3	157,7	154,2	159,3	158,6	153,4	158,5	157,7	159,4	166,7	167,4	177,1	175,2
Peaux, cuirs et chaussures	106,4	119,1	116,0	118,0	137,9	148,0	147,6	174,3	148,1	149,3	162,5	175,5	184,2	171,4	175,7	169,4	161,2
Papier et livres	99,9	104,8	137,7	148,9	148,6	148,3	143,4	151,6	143,3	144,6	148,6	150,0	150,9	155,6	164,0	170,6	171,0
Tabacs manufacturés	111,6	140,6	137,4	146,5	140,1	149,3	158,4	163,9	158,3	169,1	161,9	164,4	161,3	166,3	166,7	177,7	190,5
Caoutchouc	107,0	112,8	133,9	143,8	147,4	150,9	153,2	162,5	155,7	153,0	153,8	161,3	166,4	168,2	171,4	179,9	185,7
Industries alimentaires	103,7	114,6	136,4	145,9	143,4	147,0	138,3	139,3	136,1	139,4	135,9	138,3	139,0	143,7	145,2	149,5	153,9
Divers	119,3	129,2	168,6	175,8	197,6	241,7	256,9	292,6	247,0	283,0	284,4	298,5	273,1	273,1	287,6	270,4	280,3
Ensemble ...	100,2	108,3	134,7	139,8	147,8	150,5	150,0	164,6	151,0	151,7	155,6	162,2	168,5	170,4	180,6	181,7	180,6
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	100,1	101,1	98,4	96,8	96,0	96,4	96,2	96,7	96,7	96,6	96,7	98,1	96,6	95,9	95,2	93,7	93,1

¹ Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b. — INDICES DU VOLUME *

Base 1970 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1978		1979				1980		
									3e trim.	1e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	114,5	132,7	136,9	123,1	141,4	143,2	146,1	157,2	131,0	155,7	153,0	159,7	138,2	165,8	174,8	164,9	137,2
Biens de consommation ...	134,6	157,8	168,5	172,2	200,8	209,4	223,0	240,4	209,0	227,4	233,0	245,5	222,1	252,9	266,1	246,9	208,9
Biens d'équipement	113,2	133,8	158,7	146,0	147,3	158,3	168,3	182,6	154,5	178,6	172,2	186,8	163,4	198,8	207,3	202,5	175,5
Ensemble ...	118,8	138,4	146,8	136,1	154,5	158,8	164,7	177,5	150,4	173,6	171,6	180,3	158,8	187,8	197,0	185,8	161,2
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	114,1	127,8	133,6	100,6	102,2	100,9	109,8	120,7	98,9	117,8	121,0	127,0	107,9	123,6	119,4	129,9	94,1
Fabrications métalliques ...	122,0	137,7	140,9	141,3	163,9	167,5	171,7	178,6	143,5	183,2	183,9	182,9	143,4	196,3	198,6	184,3	150,0
Métaux non ferreux	99,9	120,6	117,6	103,0	119,9	132,7	132,7	138,3	116,1	150,3	151,9	135,6	116,8	142,7	169,8	165,5	131,7
Textiles	123,8	134,3	130,1	121,8	137,4	134,7	134,6	141,7	117,2	147,4	141,5	140,7	128,7	153,2	156,4	147,9	128,2
Produits chimiques	139,1	175,5	190,1	166,3	195,2	212,8	236,2	262,9	214,5	263,4	262,2	270,4	245,6	270,0	289,5	263,7	223,7
Industrie houillère	95,4	93,1	85,4	74,2	56,0	40,9	43,8	81,1	44,1	45,0	57,2	77,0	113,3	94,7	113,3	93,2	74,4
Industrie pétrolière	130,1	144,4	114,2	136,5	140,3	173,3	149,4	156,0	181,1	132,2	140,0	151,9	160,5	160,6	170,5	202,3	189,1
Verres et glaces	118,9	120,1	115,3	88,2	112,7	115,2	120,7	128,5	108,6	130,3	118,2	133,6	120,8	142,8	158,3	149,7	126,8
Produits agricoles	123,9	139,6	141,4	153,1	158,5	162,9	174,5	204,2	163,1	199,7	199,8	209,2	210,4	209,6	209,9	223,6	209,3
Ciments	99,3	106,8	106,2	70,0	103,6	151,3	171,0	175,0	167,3	191,3	101,4	201,3	201,1	187,1	164,0	193,2	201,4
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	126,4	148,4	141,3	119,5	127,6	127,6	133,5	130,4	120,1	144,3	90,9	150,5	173,7	145,8	135,6	157,4	117,6
Carrières	109,3	118,4	127,9	116,5	124,9	123,2	112,4	118,2	108,7	121,7	89,9	128,9	121,7	129,8	123,9	144,4	126,0
Céramiques	122,0	131,8	125,2	111,9	125,4	146,3	161,7	163,6	140,7	171,5	138,3	171,1	157,2	180,8	171,0	181,8	154,8
Bois et meubles	152,1	176,3	166,1	154,6	180,3	165,0	177,0	184,4	149,0	200,8	163,0	192,2	163,5	206,0	206,2	204,1	173,5
Peaux, cuirs et chaussures .	121,1	118,6	128,9	108,4	112,6	104,5	97,8	98,3	86,7	99,3	101,7	111,4	83,6	99,0	99,1	99,8	89,8
Papier et livres	122,1	142,4	144,7	121,1	148,2	151,8	160,9	175,9	150,1	176,8	168,9	174,3	168,6	192,3	187,0	183,8	170,8
Tabacs manufacturés	124,0	151,0	193,4	191,9	185,4	193,0	208,1	218,7	151,1	237,2	212,9	226,0	188,7	238,7	244,9	202,7	199,2
Caoutchouc	133,2	173,7	200,3	216,1	215,5	231,4	238,3	250,5	218,9	259,6	245,9	255,7	229,2	266,2	282,8	258,0	225,7
Industries alimentaires	135,1	150,8	163,2	158,8	186,1	201,4	219,9	240,1	221,1	223,4	224,5	245,0	235,1	254,0	254,5	250,9	244,2
Divers	88,8	105,9	120,0	115,1	133,1	124,4	120,3	123,9	105,9	128,4	123,7	129,6	121,1	142,2	138,5	128,9	109,3
Ensemble ...	120,7	137,8	140,7	129,9	146,1	151,2	156,5	167,6	140,6	168,6	166,8	171,5	150,7	178,9	183,5	179,0	151,0

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII . 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	République Fédérale d'Allemagne			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1972	13,86	14,71	+ 0,85	11,08	12,03	+ 0,95	9,08	11,01	+ 1,93
1973	17,69	17,15	- 0,54	13,38	15,07	+ 1,69	11,48	12,94	+ 1,46
1974	21,44	19,71	- 1,73	16,66	18,81	+ 1,65	15,97	15,73	- 0,24
1975	20,70	19,62	- 1,08	16,39	16,84	+ 0,45	16,03	15,08	- 0,95
1976	25,53	24,51	- 1,02	18,55	22,18	+ 3,63	20,07	17,88	- 2,19
1977	26,81	25,13	- 1,68	19,18	21,39	+ 2,21	20,44	18,83	- 1,61
1978	29,23	26,83	- 2,40	20,81	22,37	+ 1,56	20,83	19,32	- 1,51
1979	32,85	31,10	- 1,75	23,28	26,47	+ 3,19	24,78	22,35	- 2,43
1979 3 ^e trimestre	31,12	30,01	- 1,11	20,65	23,26	+ 2,61	22,79	21,00	- 1,79
4 ^e trimestre	35,51	33,08	- 2,43	25,36	30,03	+ 4,67	27,93	25,17	- 2,76
1980 1 ^{er} trimestre	37,75	35,48	- 2,27	27,27	32,32	+ 5,05	31,80	24,98	- 6,82
2 ^e trimestre	34,62	35,71	+ 1,09	26,44	29,50	+ 3,06	27,49	25,33	- 2,16
3 ^e trimestre	31,07	29,96	- 1,11	22,00	25,92	+ 3,92	24,52	21,22	- 3,30
1979 11 premiers mois	32,44	31,32	- 1,12	23,27	26,33	+ 3,06	24,72	22,26	- 2,46
12 mois	32,85	31,10	- 1,75	23,28	26,47	+ 3,19	24,78	22,35	- 2,43
1980 1 ^{er} mois	34,34	32,53	- 1,81	25,51	30,11	+ 4,60	32,50	22,04	-10,46
2 premiers mois	36,40	34,67	- 1,73	27,03	31,69	+ 4,66	31,92	24,27	- 7,65
3 premiers mois	37,75	35,48	- 2,27	27,27	32,32	+ 5,05	31,80	24,98	- 6,82
4 premiers mois	37,59	36,22	- 1,37	27,42	32,19	+ 4,77	31,46	25,63	- 5,83
5 premiers mois	36,60	35,94	- 0,66	26,76	31,24	+ 4,48	30,21	25,24	- 4,97
6 premiers mois	36,18	35,59	- 0,59	26,85	30,91	+ 4,06	29,65	25,16	- 4,49
7 premiers mois	35,12	34,93	- 0,19	26,26	30,70	+ 4,44	28,52	24,27	- 4,25
8 premiers mois	34,20	33,86	- 0,34	25,29	29,07	+ 3,78	27,78	23,76	- 4,02
9 premiers mois	34,48	33,72	- 0,76	25,24	29,25	+ 4,01	27,94	23,84	- 4,10
10 premiers mois	34,78	33,88	- 0,90	25,49	29,99	+ 4,50	28,19	24,08	- 4,11
11 premiers mois	34,46	33,56	- 0,90	25,19	30,14	+ 4,95	28,38	23,87	- 4,51

Moyennes mensuelles	Italie			Royaume-Uni			C.E.E. ¹		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1972	2,37	2,70	+ 0,33	3,63	2,63	- 1,00	40,42	43,74	+ 3,32
1973	2,68	3,50	+ 0,82	4,65	3,36	- 1,29	50,42	53,02	+ 2,60
1974	3,62	4,10	+ 0,48	5,57	4,95	- 0,62	63,92	64,07	+ 0,15
1975	3,67	3,54	- 0,13	5,83	5,69	- 0,14	63,38	62,13	- 1,25
1976	4,36	5,00	+ 0,64	7,68	6,36	- 1,32	77,15	77,73	+ 0,58
1977	4,79	4,91	+ 0,12	9,40	7,67	- 1,73	81,63	79,81	- 1,82
1978	5,10	5,38	+ 0,28	10,65	8,48	- 2,17	87,82	84,08	- 3,74
1979	6,04	7,31	+ 1,27	11,79	11,21	- 0,58	99,16	100,54	+ 1,38
1979 3 ^e trimestre	5,89	6,48	+ 0,59	10,85	10,81	- 0,04	91,89	93,89	+ 2,00
4 ^e trimestre	6,58	8,56	+ 1,98	13,46	12,69	- 0,77	108,51	111,61	+ 3,10
1980 1 ^{er} trimestre	6,86	9,33	+ 2,47	16,39	17,35	+ 0,96	121,38	121,83	+ 0,02
2 ^e trimestre	6,39	9,25	+ 2,86	13,90	14,22	+ 0,32	110,47	116,55	+ 6,51
3 ^e trimestre	6,07	7,29	+ 1,22	11,99	10,00	- 1,99	96,98	96,43	- 0,55
1979 11 premiers mois	6,07	7,29	+ 1,22	11,78	11,17	- 0,61	99,19	100,43	+ 1,24
12 mois	6,04	7,31	+ 1,27	11,79	11,21	- 0,58	99,16	100,54	+ 1,38
1980 1 ^{er} mois	5,57	8,59	+ 3,02	18,38	16,67	- 1,71	117,59	112,20	- 5,39
2 premiers mois	6,57	9,29	+ 2,72	17,15	17,54	+ 0,39	120,36	119,96	- 0,40
3 premiers mois	6,86	9,33	+ 2,47	16,39	17,35	+ 0,96	121,38	121,83	+ 0,45
4 premiers mois	6,78	9,60	+ 2,82	15,94	17,16	+ 1,22	120,57	123,28	+ 2,71
5 premiers mois	6,66	9,41	+ 2,75	15,63	16,42	+ 0,79	117,24	120,68	+ 3,44
6 premiers mois	6,62	9,29	+ 2,67	15,14	15,79	+ 0,65	115,92	119,19	+ 3,27
7 premiers mois	6,60	9,13	+ 2,53	14,52	15,15	+ 0,63	112,44	116,50	+ 4,06
8 premiers mois	6,49	8,62	+ 2,13	14,08	14,34	+ 0,26	109,26	111,94	+ 2,68
9 premiers mois	6,44	8,62	+ 2,18	14,09	13,86	- 0,23	109,61	111,60	+ 1,99
10 premiers mois	6,46	8,80	+ 2,34	14,12	13,66	- 0,46	110,49	112,77	+ 2,28
11 premiers mois	6,35	8,73	+ 2,38	14,14	13,49	- 0,65	109,95	112,11	+ 2,16

¹ République Fédérale d'Allemagne, France, Pays-Bas, Italie, Royaume-Uni, Irlande, Danemark.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Etats-Unis d'Amérique			Japon			Membres de l'O.P.E.P. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1972	3,20	3,61	+ 0,41	0,71	0,40	- 0,31	2,78	1,07	- 1,71
1973	4,03	4,07	+ 0,04	0,87	0,65	- 0,22	3,23	1,49	- 1,74
1974	6,29	5,13	- 1,16	1,11	0,71	- 0,40	7,84	2,21	- 5,63
1975	5,97	3,60	- 2,37	1,29	0,47	- 0,82	7,11	3,40	- 3,71
1976	6,98	3,75	- 3,23	1,79	0,57	- 1,22	8,51	4,16	- 4,35
1977	7,27	4,72	- 2,55	1,92	0,50	- 1,42	10,14	5,51	- 4,63
1978	7,34	4,85	- 2,49	2,11	0,74	- 1,37	8,85	5,76	- 3,09
1979	9,92	5,15	- 4,77	2,49	0,84	- 1,65	10,95	5,65	- 5,30
1979 3 ^e trimestre	9,07	5,03	- 4,04	1,89	0,81	- 1,08	10,90	5,61	- 5,29
4 ^e trimestre	11,78	5,54	- 6,24	3,19	0,79	- 2,40	14,14	6,12	- 8,02
1980 1 ^{er} trimestre	15,92	6,57	- 9,35	3,11	0,88	- 2,23	18,28	7,38	-10,90
2 ^e trimestre	12,66	4,82	- 7,84	3,30	0,86	- 2,44	16,65	6,84	- 9,81
3 ^e trimestre	11,89	4,36	- 7,53	3,59	0,68	- 2,91	14,05	7,15	- 6,90
1979 11 premiers mois	9,73	5,18	- 4,55	2,40	0,85	- 1,55	10,61	5,72	- 4,89
12 mois	9,92	5,15	- 4,77	2,49	0,84	- 1,65	10,95	5,65	- 5,30
1980 1 ^{er} mois	14,93	7,61	- 7,32	3,11	0,90	- 2,21	18,67	7,38	-11,29
2 premiers mois	15,33	6,59	- 8,74	3,04	0,82	- 2,22	16,92	7,27	- 9,65
3 premiers mois	15,92	6,57	- 9,35	3,11	0,88	- 2,23	18,28	7,38	-10,90
4 premiers mois	15,37	6,25	- 9,12	3,30	0,89	- 2,41	17,67	7,71	- 9,96
5 premiers mois	14,63	5,91	- 8,72	3,15	0,86	- 2,29	17,51	7,46	-10,05
6 premiers mois	14,29	5,69	- 8,60	3,20	0,87	- 2,33	17,46	7,11	-10,35
7 premiers mois	14,01	5,51	- 8,50	3,33	0,85	- 2,48	16,70	7,23	- 9,47
8 premiers mois	13,57	5,27	- 8,30	3,28	0,82	- 2,46	16,21	7,02	- 9,19
9 premiers mois	13,49	5,25	- 8,24	3,33	0,81	- 2,52	16,32	7,12	- 9,20
10 premiers mois	13,61	5,30	- 8,31	3,40	0,80	- 2,60	16,05	7,24	- 8,81
11 premiers mois	13,35	5,31	- 8,04	3,43	0,78	- 2,65	15,83	7,27	- 8,56

Moyennes mensuelles	Pays à économie de marché						Pays à économie centralement planifiée		
	Pays développés			Pays en voie de développement			importations	exportations	balance commerc.
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.			
1972	49,08	53,33	+ 4,25	6,63	4,58	- 2,05	1,08	1,05	- 0,03
1973	61,33	64,79	+ 3,46	8,58	5,66	- 2,92	1,42	1,73	+ 0,31
1974	79,61	79,57	- 0,04	15,03	8,63	- 6,40	2,03	2,86	+ 0,83
1975	79,45	75,62	- 3,83	12,71	8,89	- 3,82	2,04	2,78	+ 0,74
1976	95,65	92,48	- 3,17	16,29	9,54	- 6,75	2,09	2,73	+ 0,64
1977	100,54	96,68	- 3,86	17,77	12,03	- 5,74	2,28	2,44	+ 0,16
1978	107,98	100,54	- 7,44	16,82	13,22	- 3,60	2,29	2,85	+ 0,56
1979	125,65	120,52	- 5,13	20,14	13,94	- 6,20	2,80	3,13	+ 0,33
1979 3 ^e trimestre	115,97	113,21	- 2,76	20,05	13,42	- 6,63	2,82	2,66	- 0,16
4 ^e trimestre	140,38	133,98	- 6,40	23,18	15,16	- 8,02	3,71	3,08	- 0,63
1980 1 ^{er} trimestre	156,35	147,60	- 8,75	29,40	16,68	-12,72	4,28	3,58	- 0,70
2 ^e trimestre	141,84	139,44	- 2,40	27,34	16,07	-11,27	3,90	3,68	- 0,22
3 ^e trimestre	127,13	117,27	- 9,86	23,91	15,77	- 8,14	4,18	3,03	- 1,15
1979 11 premiers mois	124,96	120,33	- 4,63	19,83	14,06	- 5,77	2,75	3,09	+ 0,34
12 mois	125,65	120,52	- 5,13	20,14	13,94	- 6,20	2,80	3,13	+ 0,33
1980 1 ^{er} mois	150,97	136,94	-14,03	28,11	17,30	-10,81	4,41	3,56	- 0,85
2 premiers mois	154,50	144,94	- 9,56	27,56	16,34	-11,22	4,12	3,43	- 0,69
3 premiers mois	156,35	147,60	- 8,75	29,40	16,68	-12,72	4,28	3,58	- 0,70
4 premiers mois	155,39	149,00	- 6,39	28,63	17,09	-11,54	4,35	3,70	- 0,65
5 premiers mois	150,85	145,39	- 5,46	28,51	16,98	-11,53	4,13	3,64	- 0,49
6 premiers mois	149,10	143,52	- 5,58	28,37	16,38	-11,99	4,09	3,63	- 0,46
7 premiers mois	145,41	140,40	- 5,01	27,42	16,38	-11,04	4,11	3,64	- 0,47
8 premiers mois	141,35	135,06	- 6,29	26,75	15,83	-10,92	4,02	3,48	- 0,54
9 premiers mois	141,77	134,77	- 7,00	26,88	16,17	-10,71	4,12	3,43	- 0,69
10 premiers mois	143,30	136,08	- 7,22	26,75	16,28	-10,47	4,27	3,47	- 0,80
11 premiers mois	142,71	135,58	- 7,13	26,62	16,31	-10,31	4,39	3,51	- 0,88

1 Membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole : Venezuela, Equateur, Nigéria, Algérie, Gabon, Libye, Koweït, Qatar, Emirats Arabes Unis, Irak, Arabie Saoudite et Indonésie.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du

Commerce extérieur. — Statistiques Economiques belges 1960-1970. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Eurostatistiques (Office statistique des Communautés européennes).

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels

(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1978	1974	1975	1976	1977	1978	1979 p		
							Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	+ 29,4	- 6,6	- 30,0	- 68,6	- 115,5	- 93,9	1.469,1	1.619,0	-149,9
1.12 Travail à façon	+ 17,0	+ 16,9	+ 15,8	+ 21,4	+ 40,9	+ 44,8	65,2	17,8	+ 47,4
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 5,3	+ 13,9	+ 16,8	+ 21,5	+ 25,7	+ 8,7	18,5	—	+ 18,5
1.2 Frets ²	+ 3,2	+ 3,7	+ 6,7	+ 7,9	+ 8,0	+ 9,7	78,8	67,4	+ 11,4
1.3 Assur. pour le transport de marchandises ² ...	- 0,3	- 0,5	- 0,5	- 0,4	- 0,7	- 0,9	1,7	2,3	- 0,6
1.4 Autres frais de transport	- 0,2	- 0,5	+ 0,7	+ 0,1	+ 2,5	- 0,4	37,5	37,7	- 0,2
1.5 Déplacements à l'étranger	- 16,6	- 17,9	- 20,1	- 22,7	- 26,1	- 34,2	47,9	87,1	- 39,2
1.6 Revenus d'investissements	+ 7,2	+ 12,1	+ 16,4	+ 23,3	+ 19,2	+ 19,6	320,6	310,2	+ 10,4
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 7,3	+ 13,2	+ 15,1	+ 17,0	+ 22,7	+ 25,2	37,3	12,8	+ 24,5
1.8 Autres :									
1.81 Travailleurs frontaliers	+ 4,9	+ 5,1	+ 5,5	+ 5,9	+ 5,8	+ 5,4	16,8	11,8	+ 5,0
1.82 Autres	+ 3,3	+ 0,4	+ 4,3	+ 12,0	+ 14,4	+ 5,6	126,2	127,3	- 1,1
Total 1 ...	+ 60,5	+ 39,8	+ 30,7	+ 17,4	- 3,1	- 10,4	2.219,6	2.293,4	- 73,8
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 2,4	+ 0,6	- 3,0	- 6,4	- 6,5	- 5,7	18,2	28,0	- 9,8
2.2 Transferts publics	- 14,5	- 15,2	- 18,5	- 12,6	- 16,4	- 14,7	38,4	54,4	- 16,0
Total 2 ...	- 12,1	- 14,6	- 21,5	- 19,0	- 22,9	- 20,4	56,6	82,4	- 25,8
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 1,4	- 1,5	- 1,5	- 1,2	- 0,6	- 0,6	—	1,3	- 1,3
3.112 Autres opérations	- 1,5	- 0,9	+ 0,6	+ 0,2	+ 2,1	+ 17,4	16,8	6,8	+ 10,0
3.12 Avoirs	- 1,5	- 1,5	- 3,3	- 2,1	- 1,7	- 4,2	...	4,4	- 4,4
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 4,4	- 3,9	- 4,2	- 3,1	- 0,2	+ 12,6	16,8	12,5	+ 4,3
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :									
4.1 Crédits commerciaux ⁵	- 2,2	+ 10,8	+ 15,3	- 10,1	+ 11,8	- 10,5	5,4	—	+ 5,4
4.2 Autres :									
4.21 Organismes publics d'exploitation	- 1,3	+ 1,1	+ 1,5	+ 0,2	- 0,6	...	8,6	1,4	+ 7,2
4.22 Intermédiaires financiers du sect. public	- 1,6	- 2,1	- 1,7	+ 8,9	+ 3,7	- 4,3	27,2	2,9	+ 24,3
4.23 Secteur privé :									
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.2311 Valeurs mob. (chiff. nets)	- 31,4	- 15,4	- 36,1	- 12,9	- 18,1	- 24,7	—	13,7	- 13,7
4.2312 Investissements directs ...	- 6,7	- 14,5	- 5,5	- 11,3	- 12,7	- 11,4	7,2	40,0	- 32,8
4.2313 Immeubles	- 3,6	- 3,8	- 3,0	- 2,2	- 3,9	- 6,1	2,6	8,7	- 6,1
4.2314 Autres (chiffres nets)	- 6,6	- 12,6	- 3,2	- 17,8	- 17,1	- 12,1	—	33,4	- 33,4
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.2321 Valeurs mob. (chiff. nets)	+ 3,4	- 2,9	+ 1,6	+ 0,6	+ 5,0	+ 2,1	1,8	—	+ 1,8
4.2322 Investissements directs ...	+ 27,5	+ 41,8	+ 33,9	+ 30,6	+ 40,0	+ 40,8	39,0	9,5	+ 29,5
4.2323 Immeubles	+ 3,2	+ 2,1	+ 1,4	+ 2,5	+ 5,7	+ 4,1	5,9	2,4	+ 3,5
4.2324 Autres (chiffres nets)	+ 2,8	+ 1,0	+ 4,7	+ 9,0	+ 2,5	- 1,8	1,8	—	+ 1,8
Total 4 ...	- 16,5	+ 5,5	+ 8,9	- 2,5	+ 16,3	- 23,9	99,5	112,0	- 12,5
5. Erreurs et omissions (nettes)	+ 6,8	+ 3,7	+ 11,2	+ 4,4	+ 11,2	+ 10,9	—	10,0	- 10,0
Total 1 à 5 ...	+ 34,3	+ 30,5	+ 25,1	- 2,8	+ 1,3	- 31,2	2.392,5	2.510,3	- 117,8
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	+ 1,0	+ 5,9	+ 0,7	+ 2,6	+ 9,2	- 1,4	—	—	+ 7,8
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :									
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :									
6.211 Francs belges et luxembourgeois .	- 13,8	+ 2,6	- 6,2	+ 3,6	- 3,7	- 10,5	—	—	- 32,4
6.212 Monnaies étrangères ⁶	+ 10,9	+ 13,9	+ 12,0	+ 14,2	- 1,9	- 9,2	—	—	- 57,7
6.22 Organismes divers	- 0,2	+ 0,6	+ 0,4	- 0,5	...	+ 0,1	—	—	- 0,4
6.23 B.N.B. ⁶	+ 36,4	+ 7,5	+ 18,2	- 22,7	- 2,3	- 10,2	—	—	- 35,1
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—	(4,5)	—	(+4,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

⁶ Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels

(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1978		1979 p				1980 p		
	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	-27,2	-15,3	-28,2	-34,7	-37,8	-49,2	-42,3	-55,8	-54,3
1.12 Travail à façon	+ 9,0	+14,4	+13,3	+13,0	+13,4	+ 7,7	+ 9,8	+11,1	+10,0
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 0,2	+ 5,9	+ 6,3	+ 2,4	+ 3,9	+ 7,6	+ 5,4	+ 7,0
1.2 Frets ²	+ 2,1	+ 2,7	+ 3,5	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,7	+ 3,5	+ 4,3	+ 5,0
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,2	- 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1
1.4 Autres frais de transport	- 0,4	- 0,4	- 1,2	- 0,5	+ 1,9	+ 1,7	...	- 1,2
1.5 Déplacements à l'étranger	-15,1	- 5,0	- 6,8	-10,7	-17,5	- 4,2	- 9,0	-10,2	-18,2
1.6 Revenus d'investissements	+ 5,0	+ 4,3	+ 4,3	+ 2,2	+ 2,5	+ 1,4	- 2,7	- 2,3	+ 3,0
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 7,1	+ 6,2	+ 5,8	+ 6,5	+ 6,3	+ 5,9	+ 6,9	+ 6,7	+ 8,5
1.8 Autres :									
1.81 Travailleurs frontaliers	+ 1,2	+ 1,3	+ 1,4	+ 1,4	+ 1,5	+ 0,7	+ 1,3	+ 0,4	+ 1,3
1.82 Autres	+ 0,1	- 1,4	- 0,7	+ 1,6	- 1,0	- 1,0	- 0,5	- 0,7	- 0,6
Total 1 ...	-18,0	+ 6,7	- 2,0	-13,2	-28,2	-30,4	-23,9	-41,3	-39,6
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	- 1,0	- 1,1	- 1,8	- 3,1	- 2,6	- 2,3	- 3,4	- 3,0	- 2,3
2.2 Transferts publics	- 3,2	- 2,8	- 3,9	+ 0,8	- 6,8	- 6,1	- 8,5	- 7,7	- 6,1
Total 2 ...	- 4,2	- 3,9	- 5,7	- 2,3	- 9,4	- 8,4	-11,9	-10,7	- 8,4
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 0,1	- 0,2	- 0,1	- 1,1	...	- 0,1	- 0,1	- 3,0	- 0,1
3.112 Autres opérations	+ 8,2	+ 6,5	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,0	+ 5,0	+ 2,1	+21,1	+12,4
3.12 Avoirs	- 1,6	- 1,8	- 0,8	- 0,7	- 0,5	- 2,4	- 0,5	- 0,5	- 1,2
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	+ 2,0
3.22 Avoirs
Total 3 ...	+ 6,5	+ 4,5	+ 0,5	+ 0,8	+ 0,5	+ 2,5	+ 1,5	+17,6	+13,1
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :									
4.1 Crédits commerciaux ⁵	+ 4,2	-12,8	- 1,8	- 4,0	+ 1,5	+ 9,7	-10,3	+ 7,1	+ 7,9
4.2 Autres :									
4.21 Organismes publics d'exploitation	- 0,1	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 6,5	+ 0,5	+ 1,5	+ 0,2
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public	- 3,8	- 1,1	+ 1,9	+ 8,4	+ 9,5	+ 4,5	+20,8	+17,0	+ 7,3
4.23 Secteur privé :									
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.2311 Val. mobilières	- 7,5	- 9,1	- 6,4	- 3,6	- 4,1	+ 0,4	...	- 8,1	- 7,0
4.2312 Invest. directs	- 1,6	- 4,2	- 6,6	- 2,0	- 4,4	-19,8	+ 4,7	+ 5,0	+ 1,6
4.2313 Immeubles	- 1,4	- 1,8	- 1,5	- 1,5	- 1,4	- 1,7	- 1,4	- 1,3	- 1,1
4.2314 Autres	- 7,4	- 3,0	- 3,1	- 6,1	-11,2	-13,0	-20,6	-18,4	- 5,8
4.232 Investis. et placements étrang. en U.E.B.L. :									
4.2321 Val. mobilières	+ 1,5	- 0,3	...	- 0,5	+ 1,4	+ 0,9	+ 0,5	+ 0,1	- 0,3
4.2322 Invest. directs	+11,6	+14,0	+ 6,6	+ 5,4	+ 4,6	+12,9	+ 7,6	+10,2	+10,3
4.2323 Immeubles	+ 1,0	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,1	+ 0,4	+ 1,0	+ 0,6	+ 0,6
4.2324 Autres	+ 0,3	- 0,6	- 0,2	+ 3,6	- 0,1	- 1,5	+ 5,7	+ 8,4	- 3,3
Total 4 ...	- 3,2	-17,4	- 9,9	+ 0,7	- 2,6	- 0,7	+ 8,5	+22,1	+10,4
5. Erreurs et omissions	- 2,4	+11,0	- 8,2	+ 4,6	- 3,0	- 3,4	+ 5,0	- 4,5	+ 1,9
Total 1 à 5 ...	-21,3	+ 0,9	-25,3	- 9,4	-42,7	-40,4	-20,8	-16,8	-22,6
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges									
	- 5,4	+ 3,1	+ 1,5	+ 3,9	+ 0,2	+ 2,2	+ 2,9	+ 3,3	+ 2,7
6.2 Mouvem. des avoirs extér. nets des organismes principal. monétaires :									
6.21 Banques belges et luxemb. :									
6.211 Francs belges et lux. ..	+15,5	-11,1	-32,1	+20,0	+ 5,4	-25,7	+20,5	-51,2	-22,1
6.212 Monnaies étrangères ⁶ ..	- 3,2	+ 5,0	- 5,0	-25,7	-19,1	- 7,9	-16,6	-12,5	- 5,9
6.22 Organismes divers	+ 0,6	- 0,2	- 0,3	- 0,1	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	+ 0,4
6.23 B.N.B. ⁶	-28,8	+ 4,1	+10,6	- 7,5	-29,3	- 8,9	-27,8	+43,8	+ 2,3
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations									
	-	-	(+ 4,5)	-	-	-	(+ 4,5)	-	-

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

⁶ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Recettes et dépenses trimestrielles (milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau correspondant des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1980			1980		
	2 ^e trimestre P			8 ^e trimestre P		
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :						
1.1 Opérations sur marchandises :						
1.11 Exportations et importations ¹	412,0	467,8	-55,8	371,3	425,6	-54,3
1.12 Travail à façon	19,8	8,7	+11,1	16,7	6,7	+10,0
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	5,4	—	+ 5,4	7,0	—	+ 7,0
1.2 Frets ²	23,7	19,4	+ 4,3	24,3	19,3	+ 5,0
1.3 Assurances pour le transport de marchandises ²	0,4	0,6	- 0,2	0,5	0,6	- 0,1
1.4 Autres frais de transport	12,2	12,2	...	12,6	13,8	- 1,2
1.5 Déplacements à l'étranger	13,9	24,1	-10,2	14,6	32,8	-18,2
1.6 Revenus d'investissements	133,3	135,6	- 2,3	132,9	129,9	+ 3,0
1.7 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	10,4	3,7	+ 6,7	11,6	3,1	+ 8,5
1.8 Autres :						
1.81 Travailleurs frontaliers	4,2	3,8	+ 0,4	4,5	3,2	+ 1,3
1.82 Autres	34,2	34,9	- 0,7	35,4	36,0	- 0,6
Total 1 ...	669,5	710,8	-41,3	631,4	671,0	-39,6
2. Transferts :						
2.1 Transferts privés	5,1	8,1	- 3,0	5,3	7,6	- 2,3
2.2 Transferts publics	5,6	13,3	- 7,7	6,2	12,3	- 6,1
Total 2 ...	10,7	21,4	-10,7	11,5	19,9	- 8,4
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :						
3.1 Etat ³ :						
3.11 Engagements :						
3.111 Amortissements contractuels	—	3,0	- 3,0	—	0,1	- 0,1
3.112 Autres opérations	27,4	6,3	+21,1	23,5	11,1	+12,4
3.12 Avoirs	0,5	- 0,5	...	1,2	- 1,2
3.2 Autres pouvoirs publics :						
3.21 Engagements	2,0	...	+ 2,0
3.22 Avoirs
Total 3 ...	27,4	9,8	+17,6	25,5	12,4	+13,1
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :						
4.1 Crédits commerciaux ⁵	7,1	—	+ 7,1	7,9	—	+ 7,9
4.2 Autres :						
4.21 Organismes publics d'exploitation	1,7	0,2	+ 1,5	0,3	0,1	+ 0,2
4.22 Intermédiaires financiers du secteur public	18,0	1,0	+17,0	7,8	0,5	+ 7,3
4.23 Secteur privé :						
4.231 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :						
4.2311 Valeurs mob. (chiffres nets)	—	8,1	- 8,1	—	7,0	- 7,0
4.2312 Investissements directs	9,0	4,0	+ 5,0	4,3	2,7	+ 1,6
4.2313 Immeubles	0,5	1,8	- 1,3	0,7	1,8	- 1,1
4.2314 Autres (chiffres nets)	—	18,4	-18,4	—	5,8	- 5,8
4.232 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :						
4.2321 Valeurs mob. (chiffres nets)	0,1	—	+ 0,1	—	0,3	- 0,3
4.2322 Investissements directs	10,3	0,1	+10,2	10,3	...	+10,3
4.2323 Immeubles	1,2	0,6	+ 0,6	1,1	0,5	+ 0,6
4.2324 Autres (chiffres nets)	8,4	—	+ 8,4	—	3,3	- 3,3
Total 4 ...	56,3	34,2	+22,1	32,4	22,0	+10,4
5. Erreurs et omissions (nettes)	—	4,5	- 4,5	1,9	—	+ 1,9
Total 1 à 5 ...	763,9	780,7	-16,8	702,7	725,3	-22,6
6. Financement du total :						
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges ...	—	—	+ 3,3	—	—	+ 2,7
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :						
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :						
6.211 Francs belges et luxembourgeois	—	—	-51,2	—	—	-22,1
6.212 Monnaies étrangères ⁶	—	—	-12,5	—	—	- 5,9
6.22 Organismes divers	—	—	- 0,2	—	—	+ 0,4
6.23 B.N.B. ⁶	—	—	+43,8	—	—	+ 2,3
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	—

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes.

⁴ Autres que les organismes principalement monétaires.

⁵ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.

⁶ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

IX - 4. — BALANCE RESUMEE DES PAIEMENTS
Soldes trimestriels cumulés et soldes mensuels les plus récents
(milliards de francs)

	1979 p		1980 p	
	3 premiers trimestres	Octobre	3 premiers trimestres	Octobre
1. Opérations courantes :				
1.1 Opérations sur marchandises	- 46,4	- 16,9	-101,5
1.2 Services	+ 3,0	+ 3,6	- 3,3	+ 2,3
1.3 Transferts	- 17,4	- 4,6	- 31,0	+ 0,5
Total 1 ...	- 60,8	- 17,9	-135,8	} - 6,7
2. Mouvement des crédits commerciaux ¹	- 4,3	+ 9,4	+ 4,7	
3. Mouvement des autres capitaux des entreprises ² et particuliers	- 7,5	- 3,7	+ 36,3	+ 1,9
4. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics	+ 1,8	+ 1,3	+ 32,2	- 7,8
5. Erreurs et omissions	- 6,6	- 0,7	+ 2,4	+ 5,5
Total 1 à 5 ...	- 77,4	- 11,6	- 60,2	- 7,1
6. Financement du total :				
6.1 Refinancement, en dehors des organismes principalement monétaires, de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	+ 5,6	+ 1,3	+ 8,9	+ 0,7
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires :				
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :				
6.211 Francs belges et luxembourgeois	- 6,7	- 2,8	- 52,8	- 2,6
6.212 Monnaies étrangères ³	- 49,8	- 8,1	- 35,0	+ 1,1
6.22 Organismes divers	- 0,3	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,2
6.23 B.N.B. ³	- 26,2	- 2,4	+ 18,3	- 6,5
<i>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations</i>	(+ 4,5)	(—)	(+ 4,5)	(—)

¹ Non compris les crédits commerciaux mobilisés auprès des banques belges, lesquels sont comptabilisés à la rubrique 6.
² Autres que les organismes principalement monétaires.

³ Ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges aux cours de change de la période: ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

**IX - 5. — OPERATIONS AVEC L'ETRANGER, OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES
DES RESIDENTS AVEC LES BANQUES BELGES ET LUXEMBOURGEOISES
ET OPERATIONS DE CHANGE A TERME ***

(milliards de francs)

N.B. : Les chiffres du présent tableau, étant sur base des transactions, ne sont pas comparables à ceux qui figuraient dans le tableau IX-4 des Bulletins antérieurs à janvier 1979.

	1976	1977	1978	1979 p	1979 p		1980 p		
					3e tri- mestre	4e tri- mestre	1er tri- mestre	2e tri- mestre	3e tri- mestre
1. Transactions sur biens et services (rubrique 1 de la balance générale des paiements)	+17,4	- 3,1	-10,4	-73,8	-28,2	-30,4	-23,9	-41,3	-39,6
2. Transferts (rubrique 2 de la balance générale des paiements)	-19,0	-22,9	-20,4	-25,8	- 9,4	- 8,4	-11,9	-10,7	- 8,4
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Rubrique 3 de la balance générale des paiements	- 3,1	- 0,2	+12,6	+ 4,3	+ 0,5	+ 2,5	+ 1,5	+17,6	+13,1
3.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de la dette en monnaies étrangères envers les banques belges et luxembourgeoises	+ 1,0	- 1,6	...	+36,0	+ 9,9	- 2,0	+34,4	+17,0	+ 1,4
3.3 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme de la B.N.B.	-11,9	- 7,7	- 0,9	- 4,4	+17,3	- 1,2	+ 1,1
4. Mouvement des crédits commerciaux :									
4.1 Augmentation (-) ou diminution (+) des crédits consentis à des non-résidents et mobilisés auprès des banques belges	-10,9	-19,4	-10,4	-22,1	- 3,5	- 8,1	-12,9	+ 2,9	+ 2,3
4.2 Augmentation (-) ou diminution (+) de l'excédent des autres crédits consentis à des non-résidents sur les crédits reçus des non-résidents	-10,1	+11,8	-10,5	+ 5,4	+ 1,5	+ 9,7	-10,3	+ 7,1	+ 7,9
5. Mouvement des autres capitaux des entreprises ¹ et particuliers :									
5.1 Rubrique 4.2 de la balance générale des paiements	+ 7,6	+ 4,5	-13,4	-17,9	- 4,1	-10,4	+18,8	+15,0	+ 2,5
5.2 Mouvement des avoirs et engagements en monnaies étrangères des résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises :									
5.21 Augmentation (-) ou diminution (+) d'avoirs :									
5.211 Créances en monnaies étrangères	-23,0	-19,4	-10,6	-43,9	+ 5,5	-15,5	-23,1	-19,0	+ 5,1
5.212 Encours des monnaies étrangères à recevoir à terme	-15,8	-82,0	-21,1	- 1,5	-23,4	+ 7,5	-43,6	+23,8	- 5,4
5.22 Augmentation (+) ou diminution (-) d'engagements :									
5.221 Endettement en monnaies étrangères	+14,6	+29,6	+12,5	+55,2	- 1,0	+27,5	- 3,4	+26,3	+10,3
5.222 Encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+24,0	+87,8	+38,0	+ 4,9	+20,0	- 6,0	+37,1	- 5,4	+ 2,6
6. Mouvement des avoirs et engagements en francs belges et luxembourgeois des non-résidents vis-à-vis des banques belges et luxembourgeoises et des autres organismes principalement monétaires :									
6.1 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent des avoirs sur les engagements au comptant	+ 4,1	+ 6,1	+14,0	+42,6	- 6,8	+31,9	-16,1	+52,0	+18,4
6.2 Augmentation (+) ou diminution (-) de l'excédent de l'encours des francs belges et luxembourgeois à recevoir à terme sur l'encours des francs belges et luxembourg. à livrer à terme	- 9,6	- 8,5	- 6,2	-14,1	+ 3,2	- 5,1	+12,2	-21,5	+ 3,7
7. Position de change ² des banques belges et luxembourgeoises :									
7.1 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position au comptant ³	- 8,8	- 6,4	+17,7	+11,9	+ 8,7	- 1,0	+20,7	-15,3	- 7,3
7.2 Augment. (-) ou diminut. (+) de la position à terme	+ 1,4	+ 2,7	-10,7	+10,7	+ 0,2	+ 3,6	- 5,7	+ 3,1	- 0,9
8. Erreurs et omissions :									
8.1 Rubrique 5 de la balance générale des paiements	+ 4,4	+11,2	+10,9	-10,0	- 3,0	- 3,4	+ 5,0	- 4,5	+ 1,9
8.2 Discordances dans les statistiques des opérations au comptant en monnaies étrangères avec les résidents	+ 1,2	+ 1,2	- 7,9	+ 6,6	+ 0,3	+ 0,2	- 2,1	+ 0,1	+ 1,6
Total 1 à 8 ...	-24,6	- 8,6	-27,8	-39,2	-30,5	-11,8	- 6,0	+46,0	+10,3
9. Contreparties du total dans la situation de la B.N.B. [Augmentation (+); diminution (-)] :									
9.1 Encaisse en or	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,2	...	+ 0,2
9.2 Avoirs détenus auprès du F.M.I. ⁴	+ 1,2	- 0,9	- 6,4	- 4,3	- 0,6	- 1,6	- 0,7	- 1,6	- 1,2
9.3 Avoirs nets sur le F.E.C.O.M.	-23,9	- 4,9	- 1,1	-32,8	+12,6	+27,8
9.4 Avoirs nets en monnaies étrangères :									
9.41 Avoirs nets au comptant ⁵	-26,2	+15,9	- 2,3	-26,0	+ 2,6	-16,3	-51,2	+49,7	+10,9
9.42 Excédent de l'encours des monnaies étrangères à recevoir à terme sur l'encours des monnaies étrangères à livrer à terme	+12,0	...	-11,9	- 7,7	- 0,9	- 4,4	+17,3	- 1,2	+ 1,1
9.5 Avoirs nets en francs belges sur les non-résidents :									
9.51 Avoirs au comptant ⁶	+ 0,4	- 0,1	- 2,5	- 0,3	+ 1,2	- 2,3	+ 0,8	- 0,9	- 0,5
9.52 Excédent de l'encours des francs belges à recevoir à terme sur l'encours des francs belges à livrer à terme ...	-12,0

* Non compris, en ce qui concerne les opérations de change à terme, les achats et ventes, par les résidents et les étrangers, de monnaies étrangères contre monnaies étrangères.

¹ Les mouvements des avoirs et des engagements, au comptant et à terme, en monnaies étrangères des banques belges et luxembourgeoises et de la B.N.B. ont été convertis en francs belges aux cours de change de la période; ils font abstraction des variations comptables qui résultent des modifications dans les cours de change entre le franc belge et les monnaies étrangères.

² Autres que les organismes principalement monétaires,

² Excédent des avoirs en monnaies étrangères sur les engagements en monnaies étrangères.

³ Non compris l'immobilisé (essentiellement les participations des banques dans leurs filiales étrangères), qui, étant considéré dans la balance des paiements comme un investissement direct, est déjà recensé à la rubrique 5.1 du présent tableau.

⁴ Non compris le mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations.

⁵ Y compris le concours financier à moyen terme C.E.E.

⁶ Autres que les acceptations représentatives d'exportations qui figurent sous la rubrique 4.1.

**IX - 6. — MONNAIES UTILISEES POUR LES REGLEMENTS
D'IMPORTATIONS ET D'EXPORTATIONS ¹**

(en pourcentage du total)

	Monnaies des pays de la C.E.E.								Dollar des Etats-Unis	Autres
	Franc belge et luxem- bourgeois	Mark allemand	Franc français	Florin des Pays-Bas	Livre sterling	Lire italienne	Autres	Total		
Paiements d'importations										
1972	29,9	18,6	11,9	6,6	7,4	3,0	0,2	77,6	18,3	4,1
1973	28,9	19,6	12,2	7,0	7,0	2,5	0,2	77,4	18,8	3,8
1974	27,6	20,0	11,0	7,7	5,8	2,2	0,2	74,5	21,3	4,2
1975	26,9	19,7	11,5	8,0	5,9	2,3	0,3	74,6	20,8	4,6
1976	26,5	18,4	10,0	8,5	4,8	1,9	0,3	70,4	25,1	4,5
1977	27,3	18,2	10,0	8,3	3,7	1,9	0,3	69,7	26,2	4,1
1978	28,1	18,9	11,1	8,5	4,4	2,0	0,4	73,4	22,0	4,6
1979	28,4	18,3	10,5	8,2	4,9	1,9	0,4	72,6	23,4	4,0
1978 9 premiers mois	28,0	18,9	11,2	8,5	4,4	2,0	0,4	73,4	22,0	4,6
1979 3 premiers mois	28,9	18,5	10,8	8,5	4,7	1,9	0,3	73,6	22,1	4,3
6 premiers mois	28,5	18,4	10,7	8,4	4,8	1,9	0,4	73,1	22,7	4,2
9 premiers mois	28,5	18,2	10,4	8,2	5,0	1,9	0,4	72,6	23,4	4,0
1980 3 premiers mois	27,7	16,2	10,2	8,4	4,4	1,7	0,3	68,9	27,5	3,6
6 premiers mois	27,7	16,4	10,4	8,2	4,5	1,8	0,3	69,3	27,0	3,7
9 premiers mois	27,8	16,9	10,6	8,2	4,4	1,9	0,3	70,1	26,0	3,9
Recettes d'exportations										
1972	47,3	18,1	10,2	6,9	2,3	1,2	0,1	86,1	11,9	2,0
1973	49,9	17,4	11,3	6,6	2,0	1,1	0,1	88,4	9,7	1,9
1974	53,0	16,4	10,6	6,7	2,2	0,9	0,2	90,0	8,2	1,8
1975	50,9	16,3	10,9	6,5	2,5	0,9	0,2	88,2	10,0	1,8
1976	47,8	17,4	11,1	6,6	1,9	1,2	0,2	86,2	12,0	1,8
1977	45,8	16,4	10,8	6,9	2,0	1,4	0,2	83,5	14,6	1,9
1978	44,4	17,4	12,0	7,4	2,3	1,4	0,2	85,1	12,6	2,3
1979	42,2	17,9	13,0	7,2	2,6	2,1	0,3	85,3	12,5	2,2
1978 9 premiers mois	44,7	17,0	12,1	7,3	2,3	1,3	0,2	84,9	12,8	2,3
1979 3 premiers mois	43,9	17,9	12,6	7,2	2,2	1,8	0,3	85,9	11,6	2,5
6 premiers mois	43,3	17,7	12,6	7,1	2,5	2,1	0,3	85,6	12,1	2,3
9 premiers mois	42,5	17,6	12,9	7,2	2,6	2,1	0,3	85,2	12,5	2,3
1980 3 premiers mois	40,7	17,6	13,8	7,4	2,9	2,4	0,3	85,1	12,7	2,2
6 premiers mois	40,4	17,3	13,5	7,3	2,8	2,4	0,3	84,0	13,8	2,2
9 premiers mois	41,0	17,2	13,8	7,3	2,9	2,4	0,3	84,9	12,9	2,2

¹ A l'exclusion des paiements de faible importance, des opérations d'arbitrage et, depuis le 1^{er} décembre 1977, des transactions sur diamant.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1960-1970. Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVIII^e année, tome I, n^o 1 janvier 1978 : « Une nouvelle statistique : opérations avec l'étranger, opérations en monnaies étrangères des résidents avec les organismes monétaires belges et luxembourgeois et opérations de change à terme » ; LIII^e année, tome I, n^o 6 juin 1978 : « La méthodologie de la balance

des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise » ; LIV^e année, tome I, n^o 1 janvier 1979 : « Réforme des données publiées au chapitre IX » ; LIV^e année, tome II, n^o 4 octobre 1979 : « La Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise sur la base des transactions : statistiques rétrospectives de 1970 à 1978 et aperçu méthodologique » ; LV^e année, tome II, n^o 6 décembre 1980 : « La Balance des paiements de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en 1979 sur la base des transactions ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1a. — COURS OFFICIELS ARRÊTÉS PAR LES BANQUIERS RÉUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION À BRUXELLES

Chiffres annuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 liras italiennes	1 dollar canadien	1 florin Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre	1 punt irlandais
1973 ¹	44,05	13,83	—	8,70	104,06	7,54	44,08	13,74	9,31	11,92	69,41	6,42	191,33	6,69	10,57	164,90	88,10	—
1973 ²	40,35	13,85	—	8,76	99,30	7,09	40,63	13,81	9,00	12,29	68,44	6,43	192,10	6,71	10,33	159,90	80,69	—
1973 ³	38,05	14,23 ⁴ 15,17 ⁵	—	8,76	93,72	6,53	38,03	13,75 ⁶ 14,48 ⁷	8,87	12,37	66,36	6,46	194,99 ⁸ 205,99 ⁹	6,74 ¹⁰ 7,11 ¹¹	10,15	160,66	76,10	—
1974	38,95	15,06	13,39	8,68 ¹² 8,07 ¹³	91,09	5,99	39,84	14,49	8,78	13,10	67,62	6,40	208,83	7,05	10,34	154,72	77,91	—
1975	36,80	14,95	12,41	8,58	81,45	5,64	36,19	14,54	8,86	14,24	64,10	6,41	211,50	7,04	10,01	145,24	73,61	—
1976	38,60	15,34 ¹⁴ 15,31 ¹⁵	13,04	8,76 ¹⁶ 7,93 ¹⁷	69,85	4,67	39,17	14,61	8,89 ¹⁸ 8,76 ¹⁹	15,45	65,76 ¹⁸ 56,91 ¹⁹	6,42 ¹⁴ 6,25 ¹⁵	215,39	7,10 ¹⁴ 7,00 ¹⁵	10,01	128,71	78,49 ²⁰ 44,25 ²¹	—
1977	35,84	15,44	13,39	7,29	62,55	4,06	33,75	14,60	8,71 ²² 8,21 ²³ 7,31 ²⁴	14,95	52,88 ²⁵ 42,00 ²⁶	6,24 ²² 5,98 ²³ 5,76 ²⁴	216,99	6,98 ²² 6,81 ²³ 6,47 ²⁴	9,64 ²⁷ 8,67 ²⁸	114,34 ²⁹ 90,69 ³⁰	41,84	—
1978	31,49	15,65 ³¹ 15,77 ³²	15,08	6,99	60,39	3,71	27,66	14,55	6,97	17,69	41,14	5,72 ³¹ 5,68 ³²	216,97	6,38 ³³ 5,98 ³⁴ 5,89 ³⁵ 5,81 ³⁶	8,19 ³³ 7,58 ³⁷	79,30 ³⁸ 68,45 ³⁹	39,56 ⁴⁰ 31,12 ⁴¹ 29,21 ⁴²	—
1979	29,31	15,92 ⁴³ 16,20 ⁴⁴	13,46	6,89	62,19	3,53	25,03	14,62	6,84	17,63	43,70	5,63 ⁴³ 5,50 ⁴⁵ 5,26 ⁴⁶	217,04 ⁴⁷ 224,86 ⁴⁸	5,79	7,54	60,16	28,57 ⁴⁹ 19,07 ⁵⁰ 14,02 ⁵¹	60,36 ⁵²
1980	29,22	16,09	12,97	6,92	68,01	3,42	25,01	14,71	6,91	17,45	40,83	5,19	226,10	5,92	7,64 ⁵³ 7,92 ⁵⁴	56,53 ⁵⁵ 58,97 ⁵⁶	13,90 ⁵⁷ 10,03 ⁵⁸	60,09

¹ Moyenne du 1er janvier au 9 février 1973.

² Les cotations ont été suspendues, pour toutes les devises, du 10 au 13 février. Cette période a été prolongée, pour les couronnes suédoise, norvégienne et danoise jusqu'au 14 février, et pour la peseta jusqu'au 19 février. Les moyennes se rapportent donc à la période du 14, du 15 ou du 20 février jusqu'au 1er mars.

³ Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1973. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

⁴ Moyenne du 19 mars au 28 juin 1973.

⁵ Moyenne du 29 juin au 31 décembre 1973.

⁶ Moyenne du 19 mars au 14 septembre 1973.

⁷ Moyenne du 17 septembre au 31 décembre 1973.

⁸ Moyenne du 19 mars au 30 juin 1973.

⁹ Moyenne du 1er juillet au 31 décembre 1973.

¹⁰ Moyenne du 19 mars au 14 novembre 1973.

¹¹ Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1973. La cotation a été suspendue le 15 novembre.

¹² Moyenne du 1er au 18 janvier 1974.

¹³ Moyenne du 22 janvier au 31 décembre 1974. La cotation a été suspendue le 21 janvier.

¹⁴ Moyenne du 1er janvier au 15 octobre 1976.

¹⁵ Moyenne du 18 octobre au 31 décembre 1976.

¹⁶ Moyenne du 1er janvier au 14 mars 1976.

¹⁷ Moyenne du 15 mars au 31 décembre 1976.

¹⁸ Moyenne du 1er janvier au 6 février 1976.

¹⁹ Moyenne du 9 février au 31 décembre 1976.

²⁰ Moyenne du 1er janvier au 15 mars 1976.

²¹ Moyenne du 16 mars au 31 décembre 1976.

²² Moyenne du 1er janvier au 1er avril 1977.

²³ Moyenne du 4 avril au 26 août 1977.

²⁴ Moyenne du 29 août au 31 décembre 1977.

²⁵ Moyenne du 1er janvier au 8 juillet 1977.

²⁶ Moyenne du 12 juillet au 31 décembre 1977. La cotation a été suspendue le 11 juillet.

²⁷ Moyenne du 1er janvier au 4 avril 1977.

²⁸ Moyenne du 5 avril au 31 décembre 1977.

²⁹ Moyenne du 1er janvier au 27 février 1977. La cotation a été suspendue le 28 février.

³⁰ Moyenne du 1er mars au 31 décembre 1977.

³¹ Moyenne du 1er janvier au 13 octobre 1978.

³² Moyenne du 16 octobre au 31 décembre 1978.

³³ Moyenne du 1er janvier au 10 février 1978.

³⁴ Moyenne du 13 février au 13 octobre 1978.

³⁵ Moyenne du 16 octobre au 11 décembre 1978.

³⁶ Moyenne du 12 au 31 décembre 1978.

³⁷ Moyenne du 13 février au 31 décembre 1978.

³⁸ Moyenne du 1er janvier au 5 mai 1978.

³⁹ Moyenne du 8 mai au 31 décembre 1978.

⁴⁰ Moyenne du 1er janvier au 31 octobre 1978.

⁴¹ Moyenne du 10 au 27 novembre 1978. La cotation a été suspendue du 1er au 9 novembre.

⁴² Moyenne du 28 novembre au 31 décembre 1978.

⁴³ Moyenne du 1er janvier au 21 septembre 1979.

⁴⁴ Moyenne du 24 septembre au 31 décembre 1979.

⁴⁵ Moyenne du 24 septembre au 29 novembre 1979.

⁴⁶ Moyenne du 30 novembre au 31 décembre 1979.

⁴⁷ Moyenne du 1er janvier au 6 septembre 1979.

⁴⁸ Moyenne du 7 septembre au 31 décembre 1979.

⁴⁹ Cours du 2 janvier 1979.

⁵⁰ Moyenne du 3 janvier au 27 août 1979.

⁵¹ Moyenne du 28 août au 31 décembre 1979.

⁵² Moyenne du 13 mars au 31 décembre 1979.

⁵³ Moyenne du 1er janvier au 24 mars 1980.

⁵⁴ Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1980.

⁵⁵ Moyenne du 1er janvier au 11 février 1980.

⁵⁶ Moyenne du 12 février au 31 décembre 1980.

⁵⁷ Moyenne du 1er janvier au 22 février 1980.

⁵⁸ Moyenne du 26 février au 31 décembre 1980.

X - 1b. — COURS OFFICIELS ARRETES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

Chiffres trimestriels et mensuels

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 dollar U.S.	1 mark allemand	100 yens	1 franc français	1 livre sterling	100 livres italiennes	1 dollar canadien	1 florin des Pays-Bas	1 couronne suédoise	1 franc suisse	100 pesetas	1 couronne danoise	100 schillings autrichiens	1 couronne norvégienne	1 mark finlandais	100 escudos	1 zaïre	1 punt irlandais
1978 4 ^e trim.	29,60	{ 15,76 ¹ 15,77 ²	15,56	6,89	58,68	3,56	25,12	14,54	6,81	18,20	41,88	{ 5,69 ¹ 5,68 ³	215,91	{ 5,94 ¹ 5,89 ⁴ 5,81 ⁶	7,42	64,87	{ 38,13 ² 31,12 ⁵ 29,21 ⁷	—
1979 1 ^{er} trim.	29,28	15,79	14,54	6,86	59,04	3,49	24,70	14,62	6,72	17,49	42,23	5,68	215,58	5,76	7,38	62,02	{ 28,57 ⁸ 18,87 ⁹ 19,30	60,16 ¹⁰
2 ^e trim.	30,28	15,98	13,92	6,92	63,01	3,58	26,15	14,67	6,92	17,67	45,43	5,64	217,31	5,87	7,59	61,61	19,30	60,66
3 ^e trim.	29,12	{ 16,02 ¹¹ 16,13 ¹²	13,32	6,88	65,03	3,57	24,98	14,58	6,92	17,76	44,09	{ 5,56 ¹¹ 5,53 ¹²	{ 218,70 ¹³ 223,33 ¹⁴	5,80	7,60	59,61	{ 19,03 ¹⁵ 14,16 ¹⁶	60,36
4 ^e trim.	28,62	16,21	12,04	6,91	61,80	3,49	24,38	14,60	6,81	17,62	43,19	{ 5,50 ¹⁷ 5,26 ¹⁸	225,26	5,74	7,60	57,37	13,96	60,11
1980 1 ^{er} trim.	28,77	16,23	11,83	6,94	64,82	3,49	24,72	14,74	6,82	17,31	42,76	5,20	226,36	5,82	{ 7,64 ²⁵ 7,96 ²⁴	{ 56,53 ²⁶ 60,19 ²⁷	{ 13,90 ²⁸ 9,99 ²⁹	60,08
2 ^e trim.	29,05	16,05	12,56	6,90	66,37	3,42	24,84	14,61	6,84	17,27	41,04	5,15	225,12	5,88	7,81	59,06	9,91	59,84
3 ^e trim.	28,44	16,01	12,95	6,90	67,74	3,37	24,56	14,69	6,85	17,42	39,45	5,18	226,03	5,88	7,81	57,85	9,85	60,28
4 ^e trim.	30,64	16,06	14,57	6,94	73,13	3,39	25,92	14,81	7,13	17,80	40,03	5,23	226,84	6,10	8,12	59,33	10,34	60,13
1980 Févr.	28,38	16,24	11,63	6,93	64,99	3,50	24,56	14,73	6,81	17,33	42,61	5,20	226,58	5,81	7,63	{ 57,05 ¹⁹ 59,79 ²⁰	{ 13,95 ²¹ 9,82 ²²	60,13
Mars ..	29,96	16,19	12,06	6,94	66,09	3,48	25,56	14,76	6,89	17,00	43,29	5,19	226,20	5,93	{ 7,71 ²³ 7,96 ²⁴	60,45	10,02	60,06
Avril ...	30,08	16,06	12,05	6,93	66,62	3,44	25,39	14,64	6,89	17,15	41,99	5,16	225,22	5,95	7,88	60,10	10,04	60,02
Mai ...	28,78	16,07	12,63	6,88	66,32	3,42	24,52	14,59	6,83	17,32	40,66	5,14	225,18	5,86	7,80	58,92	9,86	59,68
Juin ..	28,31	16,01	12,99	6,88	66,17	3,39	24,58	14,60	6,80	17,33	40,47	5,16	224,98	5,83	7,76	58,20	9,82	59,80
Juillet .	27,98	16,01	12,67	6,90	66,36	3,36	24,30	14,64	6,78	17,40	39,59	5,17	225,56	5,81	7,74	57,64	9,75	60,07
Août ..	28,64	15,99	12,79	6,90	67,86	3,38	24,72	14,69	6,86	17,33	39,58	5,17	225,85	5,89	7,83	57,98	9,86	60,38
Sept. ...	28,70	16,04	13,38	6,90	68,95	3,37	24,67	14,75	6,91	17,51	39,19	5,18	226,65	5,93	7,87	57,91	9,93	60,40
Oct. ...	29,50	16,03	14,11	6,93	71,34	3,38	25,26	14,78	7,04	17,77	39,66	5,21	226,71	6,03	8,00	58,62	10,11	60,28
Nov. ..	30,85	16,06	14,48	6,94	74,02	3,39	26,03	14,82	7,17	17,85	40,32	5,23	226,75	6,15	8,15	59,46	10,39	60,07
Déc. ..	31,72	16,09	15,15	6,95	74,34	3,39	26,54	14,82	7,21	17,79	40,21	5,25	227,05	6,14	8,21	60,01	10,54	60,02
1981 Janv. .	32,28	16,08	15,98	6,96	77,64	3,39	27,12	14,80	7,27	17,75	40,10	5,23	227,14	6,17	8,30	60,26	10,71	59,97
Févr. .	34,56	16,12	16,83	6,96	79,34	3,39	28,85	14,80	7,51	17,77	40,33	5,23	227,89	6,39	8,51	61,62	11,16	59,78

1 Moyenne du 1^{er} au 13 octobre 1978.
 2 Moyenne du 1^{er} au 31 octobre 1978.
 3 Moyenne du 16 octobre au 31 décembre 1978.
 4 Moyenne du 16 octobre au 11 décembre 1978.
 5 Moyenne du 10 au 27 novembre 1978. La cotation a été suspendue du 1^{er} au 9 novembre.
 6 Moyenne du 12 au 31 décembre 1978.
 7 Moyenne du 28 novembre au 31 décembre 1978.
 8 Cours du 2 janvier 1979.
 9 Moyenne du 3 janvier au 31 mars 1979.
 10 Moyenne du 13 au 31 mars 1979.
 11 Moyenne du 1^{er} juillet au 21 septembre 1979.
 12 Moyenne du 24 au 30 septembre 1979.
 13 Moyenne du 1^{er} juillet au 6 septembre 1979.
 14 Moyenne du 7 au 30 septembre 1979.
 15 Moyenne du 1^{er} juillet au 27 août 1979.

16 Moyenne du 28 août au 30 septembre 1979.
 17 Moyenne du 1^{er} octobre au 29 novembre 1979.
 18 Moyenne du 30 novembre au 31 décembre 1979.
 19 Moyenne du 1^{er} au 11 février 1980.
 20 Moyenne du 12 au 29 février 1980.
 21 Moyenne du 1^{er} au 22 février 1980.
 22 Moyenne du 26 au 29 février 1980. La cotation a été suspendue le 25 février.
 23 Moyenne du 1^{er} au 24 mars 1980.
 24 Moyenne du 25 au 31 mars 1980.
 25 Moyenne du 1^{er} janvier au 24 mars 1980.
 26 Moyenne du 1^{er} janvier au 11 février 1980.
 27 Moyenne du 12 février au 31 mars 1980.
 28 Moyenne du 1^{er} janvier au 22 février 1980.
 29 Moyenne du 26 février au 31 mars 1980.

**X - 2 — DROIT DE TIRAGE
SPECIAL**

X - 3. — MARCHÉ DU DOLLAR U.S. A BRUXELLES

Moyennes journalières	Cours en francs belges	Marché au comptant			Marché à terme à 3 mois	
		Marché réglementé	Marché libre		Marché réglementé	Marché libre (transferts)
			Transferts	Billets		
(cours en francs belges)					Report (+) ou Déport (-) (en p.c. par an des cours du marché au comptant 1)	
1973 ²	47,82	44,05	44,14	44,16	- 1,06	- 0,52
1973 ³	48,67	40,35	40,26	40,36	- 8,74	- 2,24
1973 ⁴	45,90	38,05	38,08	38,07	- 3,80	- 2,23
1974	46,85	38,95	39,77	39,86	+ 2,94	+ 0,99
1975	44,64	36,80	37,80	37,92	+ 0,74	+ 0,19
1976	44,56	38,60	39,48	39,61	+ 6,43	+ 5,12
1977	41,84	35,84	35,89	35,96	+ 1,31	+ 1,16
1978	39,35	31,49	31,96	32,03	- 0,96	- 1,40
1979	37,86	29,31	30,14	30,20	- 1,26	- 1,24
1980	38,04	29,22	29,64	29,68	- 0,06	- 0,02
1978 4 ^e trimestre	38,22	29,60	30,57	30,62	- 0,57	- 1,68
1979 1 ^{er} trimestre	37,75	29,28	29,73	29,77	- 2,78	- 2,61
2 ^e trimestre	38,61	30,28	31,18	31,23	- 2,04	- 1,99
3 ^e trimestre	37,92	29,12	30,37	30,42	+ 0,44	+ 0,23
4 ^e trimestre	37,23	28,62	29,33	29,40	- 0,66	- 0,61
1980 1 ^{er} trimestre	37,49	28,77	29,59	29,64	- 0,77	- 0,91
2 ^e trimestre	37,73	29,05	29,59	29,67	+ 2,87	+ 2,94
3 ^e trimestre	37,53	28,44	28,67	28,71	+ 1,78	+ 1,86
4 ^e trimestre	39,41	30,64	30,73	30,73	- 3,98	- 3,82
1980 Février	37,26	28,38	29,09	29,13	- 0,60	- 0,55
Mars	38,25	29,96	30,92	30,94	- 1,67	- 2,19
Avril	38,19	30,08	30,95	31,04	- 0,81	- 0,75
Mai	37,56	28,78	29,30	29,34	+ 4,62	+ 4,68
Juin	37,43	28,31	28,55	28,62	+ 4,87	+ 4,97
Juillet	37,13	27,98	28,13	28,19	+ 3,73	+ 3,84
Août	37,60	28,64	28,92	28,96	+ 1,53	+ 1,58
Septembre	37,84	28,70	28,95	29,00	+ 0,15	+ 0,24
Octobre	38,59	29,50	29,61	29,64	- 1,45	- 1,36
Novembre	39,57	30,85	30,91	30,98	- 4,13	- 3,95
Décembre	40,19	31,72	31,80	31,82	- 6,63	- 6,41
1981 Janvier	40,92	32,28	32,34	32,40	- 5,81	- 5,66
Février	42,59	34,56	34,98	35,03	- 4,29	- 4,22

1 Formule = $\frac{(\text{Cours du marché à terme} - \text{Cours du marché au comptant}) \times 100 \times 4}{\text{Cours du marché au comptant}}$

2 Moyenne du 1^{er} janvier au 9 février 1978.

3 Moyenne du 14 février au 1^{er} mars 1978. Les cotations ont été suspendues du 10 au 18 février.

4 Moyenne du 19 mars au 31 décembre 1978. Les cotations ont été suspendues du 2 au 18 mars.

**X - 4a. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS-PIVOTS DE L'ECU,
COURS-PIVOTS BILATERAUX ET COURS D'INTERVENTION OBLIGATOIRE
DEPUIS LE 30 NOVEMBRE 1979**

(exprimés en unités de monnaie nationale)

	BRUXELLES	AMSTERDAM	COPENHAGUE	FRANCFORT	ROME/MILAN	PARIS	DUBLIN
Cours-pivot de l'ECU	39,7897	2,74362	7,72336	2,48208	1157,79	5,84700	0,668201
	Les valeurs centrales sont les cours-pivots bilatéraux; les valeurs extrêmes sont les cours d'intervention obligatoire						
100 francs belges	—	7,0520 6,89531 6,7420	19,852 19,4105 18,9785	6,38 6,2380 6,0990	3089,61 2909,79 2740,44	15,0290 14,6948 14,3680	1,71755 1,67934 1,64198
100 florins Pays-Bas	1483,25 1450,26 1418,—	—	287,90 281,503 275,245	92,5250 90,4673 88,4550	44807,4 42199,5 39743,4	217,960 213,113 208,380	24,9089 24,3548 23,8130
100 couronnes danoises ...	526,90 515,186 503,75	36,330 35,5237 34,735	—	32,870 32,1373 31,420	15917,1 14990,7 14118,2	77,43 75,7054 74,02	8,84854 8,65169 8,45922
100 marks allemands	1639,55 1603,07 1567,40	113,05 110,537 108,0775	318,26 311,165 304,23	—	49528,7 46646,— 43931,2	240,93 235,568 230,33	27,5330 26,9210 26,3230
100 liras italiennes	3,6490 3,43668 3,2365	0,2516 0,23697 0,223175	0,70830 0,667078 0,62825	0,2276 0,214380 0,2019	—	0,5362 0,505013 0,4756	0,0612801 0,0577135 0,0543545
100 francs français	696,— 680,512 665,375	47,99 46,9235 45,88	135,095 132,091 129,15	43,4150 42,4505 41,5050	21025,20 19801,50 18649,—	—	11,6881 11,4281 11,1739
100 punts irlandais	6090,20 5954,71 5822,25	419,950 410,597 401,450	1182,14 1155,84 1130,13	379,90 371,457 363,20	183978,— 173270,— 163185,—	894,95 875,034 855,55	—

**X - 4b. — SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN : COURS DE CHANGE DE L'ECU, PRIME OU DECOTE DES DIVERSES MONNAIES
VIS-A-VIS DU FRANC BELGE ET INDICATEURS DE DIVERGENCE**

Moyennes journalières	Cours de change de l'Ecu en francs belges	Prime (+) ou décote (-) vis-à-vis du franc belge 1						Indicateurs de divergence 2						
		Florin des Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais	Franc belge	Florin des Pays-Bas	Couronne danoise	Mark allemand	Lire italienne	Franc français	Punt irlandais
1979 3	40,35	+ 0,84	+ 0,76	+ 1,67	+ 3,73	+ 1,32	+ 1,52	+ 70	+ 28	+ 30	- 17	- 27	+ 5	- 5
1979 4	40,17	+ 0,29	+ 1,69	+ 0,81	+ 1,60	+ 1,19	+ 0,83	+ 41	+ 27	- 39	+ 1	- 14	+ 19	...
1979 5	40,33	+ 1,48	+ 1,94	+ 1,47	+ 1,17	+ 1,98	+ 0,85	+ 67	- 5	- 26	- 7	+ 4	- 33	+ 23
1980	40,60	+ 1,41	+ 0,68	+ 0,33	- 0,64	+ 1,66	+ 0,86	+ 44	- 26	+ 10	+ 38	+ 34	- 42	+ 2
1979 1 ^{er} trimestre 6	39,81	+ 1,02	+ 1,98	+ 0,60	+ 1,94	+ 0,91	+ 1,00	+ 43	- 6	- 49	+ 19	- 19	- 1	- 5
2 ^e trimestre	40,34	+ 1,12	+ 1,32	+ 1,67	+ 4,03	+ 1,71	+ 1,83	+ 78	+ 22	+ 11	- 6	- 32	- 8	- 11
3 ^e trimestre 7	40,47	+ 0,54	- 0,10	+ 1,92	+ 3,85	+ 1,03	+ 1,34	+ 68	+ 43	+ 68	- 37	- 24	+ 19	+ 1
3 ^e trimestre 8	40,17	+ 0,47	+ 2,19	+ 0,61	+ 2,34	+ 0,90	+ 1,10	+ 39	+ 16	- 63	+ 13	- 28	- 5	- 14
4 ^e trimestre 9	40,17	+ 0,27	+ 1,63	+ 0,84	+ 1,51	+ 1,23	+ 0,80	+ 41	+ 28	- 36	...	- 12	- 21	+ 2
4 ^e trimestre 10	40,33	+ 1,48	+ 1,94	+ 1,47	+ 1,17	+ 1,98	+ 0,85	+ 67	- 5	- 26	- 7	+ 4	- 33	+ 23
1980 1 ^{er} trimestre	40,54	+ 1,58	+ 0,87	+ 1,20	+ 1,53	+ 1,90	+ 0,84	+ 70	- 8	+ 24	+ 14	+ 6	- 26	+ 26
2 ^e trimestre	40,36	+ 0,71	- 0,04	+ 0,08	- 0,64	+ 1,35	+ 0,45	+ 29	- 6	+ 29	+ 34	+ 31	- 41	+ 6
3 ^e trimestre	40,43	+ 1,27	+ 0,44	- 0,13	- 1,93	+ 1,38	+ 1,19	+ 29	- 34	+ 7	+ 48	+ 50	- 43	- 27
4 ^e trimestre	41,06	+ 2,07	+ 1,41	+ 0,17	- 1,50	+ 1,97	+ 0,91	+ 49	- 54	- 20	+ 54	+ 50	- 55	+ 3
1980 Février	40,58	+ 1,56	+ 0,96	+ 1,28	+ 1,95	+ 1,80	+ 0,88	+ 72	- 5	+ 23	+ 12	...	- 18	+ 26
Mars	40,63	+ 1,72	+ 0,68	+ 0,96	+ 1,36	+ 2,00	+ 0,82	+ 67	- 18	+ 30	+ 26	+ 11	- 36	+ 24
Avril	40,46	+ 0,88	+ 0,04	+ 0,18	+ 0,08	+ 1,75	+ 0,75	+ 39	- 5	+ 34	+ 41	+ 23	- 53	+ 2
Mai	40,34	+ 0,58	- 0,26	+ 0,20	- 0,63	+ 1,14	+ 0,19	+ 27	- 1	+ 37	+ 23	+ 31	- 32	+ 16
Juin	40,27	+ 0,66	+ 0,07	- 0,11	- 1,34	+ 1,15	+ 0,41	+ 22	- 11	+ 17	+ 38	+ 39	- 38	+ 2
Juillet	40,27	+ 0,88	+ 0,30	- 0,17	- 2,18	+ 1,32	+ 0,85	+ 24	- 19	+ 9	+ 45	+ 53	- 44	- 16
Août	40,44	+ 1,26	+ 0,39	- 0,26	- 1,71	+ 1,40	+ 1,34	+ 26	- 37	+ 6	+ 53	+ 46	- 48	- 36
Septembre	40,60	+ 1,70	+ 0,63	+ 0,04	- 1,89	+ 1,41	+ 1,40	+ 37	- 47	+ 5	+ 47	+ 52	- 37	- 30
Octobre	40,85	+ 1,87	+ 1,04	- 0,04	- 1,74	+ 1,87	+ 1,17	+ 42	- 51	- 9	+ 59	+ 51	- 57	- 15
Novembre	41,14	+ 2,18	+ 1,42	+ 0,19	- 1,41	+ 1,96	+ 0,81	+ 50	- 59	- 20	+ 55	+ 49	- 54	+ 9
Décembre	41,22	+ 2,18	+ 1,82	+ 0,40	- 1,30	+ 2,09	+ 0,71	+ 55	- 54	- 33	+ 48	+ 49	- 55	+ 18
1981 Janvier	41,49	+ 2,01	+ 1,44	+ 0,30	- 1,51	+ 2,20	+ 0,71	+ 53	- 48	- 18	+ 52	+ 51	- 64	+ 16
Février	41,68	+ 1,99	+ 1,52	+ 0,59	- 1,41	+ 2,21	+ 0,54	+ 58	- 43	- 18	+ 38	+ 52	- 60	+ 28

1 Formule = $\frac{\text{Cours de change de la monnaie étrangère en francs belges} - \text{cours-pivot de cette monnaie en francs belges}}{\text{Cours-pivot de cette monnaie en francs belges}} \times 100$

2 Le signe - indique que la monnaie en cause diverge dans le sens de l'appréciation. Le signe + indique évidemment une situation inverse (Pour la méthode de calcul de l'indicateur de divergence, cf. *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LIV^e année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1979, pages 37 à 39, « Le Système Monétaire Européen » Annexe I).

3 Moyennes du 13 mars au 21 septembre 1979.

4 Moyennes du 24 septembre au 29 novembre 1979.

5 Moyennes du 30 novembre au 31 décembre 1979.

6 Moyennes du 13 au 31 mars 1979.

7 Moyennes du 1^{er} juillet au 21 septembre 1979.

8 Moyennes du 24 au 30 septembre 1979.

9 Moyennes du 1^{er} octobre au 29 novembre 1979.

10 Moyennes du 30 novembre au 31 décembre 1979.

X - 5. — COURS DE CHANGE EFFECTIFS

Parités mai 1970 = 100

Sources : B.N.B., F.M.I.

Moyennes journalières	Franc belge		Dollar des Etats-Unis	Mark allemand	Yen	Franc français	Livre sterling	Lire italienne	Florin des Pays-Bas	Couronne suédoise	Franc suisse	Couronne danoise	Couronne norvégienne	
	Indice B.N.B. pondéré par les		Indices du Fonds Monétaire International (nouvelle série)											
	exportations de l'U.E.B.L.	importations de l'U.E.B.L.												
1973	105,0	106,3	105,2	82,5	117,2	119,6	105,7	86,1	89,3	109,6	101,9	115,7	107,7	107,4
1974	106,4	107,2	107,3	84,4	124,2	111,7	99,3	83,8	80,9	116,3	101,6	125,7	109,0	114,1
1975	108,1	108,9	108,9	83,6	126,7	107,9	109,8	77,3	77,8	120,2	106,4	141,2	113,5	118,9
1976	110,5	110,7	110,5	87,8	132,8	112,3	104,9	66,2	64,0	123,0	106,7	153,2	115,0	120,3
1977	116,8	117,3	116,7	87,4	143,2	124,1	100,2	62,8	58,8	131,3	103,0	157,5	115,6	122,2
1978	121,9	122,3	121,0	79,9	152,2	152,7	100,2	63,0	55,3	137,5	94,8	195,8	117,9	115,1
1979	123,8	125,4	123,9	78,1	161,5	141,7	102,5	67,4	54,0	142,2	96,9	204,0	119,5	115,3
1980	123,0	125,2	124,2	78,4	163,2	136,3	103,6	74,2	52,3	143,8	98,1	203,7	111,1	118,0
1978 4 ^e trimestre	123,2	125,1	122,8	76,6	156,5	163,6	100,9	62,4	53,8	140,5	94,9	205,8	120,4	115,5
1979 1 ^{er} trimestre	124,0	126,8	124,1	77,5	158,9	154,4	102,1	63,7	53,4	142,5	95,1	201,0	122,1	114,6
2 ^e trimestre	121,8	124,3	122,3	79,0	158,6	143,6	101,2	67,1	53,9	140,6	96,3	200,6	118,8	114,6
3 ^e trimestre	122,7	125,4	123,7	77,5	161,6	140,4	102,1	70,5	54,6	141,6	97,9	205,8	118,8	115,2
4 ^e trimestre	123,7	126,8	125,3	78,7	167,0	128,2	104,7	68,4	54,2	144,0	98,4	208,5	118,3	116,9
1980 1 ^{er} trimestre	122,8	126,2	124,9	78,9	167,0	125,5	104,9	71,8	54,2	145,1	98,4	204,9	112,9	118,1
2 ^e trimestre	123,2	126,7	125,1	78,8	164,3	132,7	104,1	73,1	52,7	143,6	97,9	203,1	111,4	118,3
3 ^e trimestre	123,3	126,8	125,3	76,8	164,0	138,5	104,4	74,7	52,1	145,1	98,3	205,5	112,1	118,3
4 ^e trimestre	120,3	123,0	121,6	78,9	157,5	148,6	100,9	77,4	50,3	141,3	97,8	200,8	108,2	116,9
1980 Février	123,0	126,3	125,4	78,2	167,9	124,5	105,3	72,5	54,6	145,6	98,7	206,5	113,6	118,7
Mars	122,0	125,2	123,7	81,1	164,5	125,1	103,6	72,2	53,3	143,5	97,9	198,3	110,9	118,3
Avril	122,4	125,5	124,3	81,8	163,6	124,2	103,8	73,1	52,7	142,7	98,0	200,6	110,7	118,9
Mai	123,5	126,9	125,3	78,2	164,6	134,1	104,1	73,2	52,8	143,8	98,1	204,1	111,2	118,2
Juin	124,0	127,4	125,5	76,5	164,4	139,5	104,3	73,2	52,5	144,2	97,8	204,5	112,0	117,8
Juillet	124,2	127,7	126,0	76,2	165,4	137,1	105,3	73,9	52,3	145,4	98,2	207,3	113,2	118,2
Août	123,3	126,6	125,3	77,4	163,8	136,1	104,4	74,9	52,1	144,8	98,3	204,5	111,9	118,4
Septembre	122,8	126,0	124,5	76,7	162,9	142,1	103,6	75,5	51,7	144,7	98,3	204,8	111,4	118,3
Octobre	121,6	124,5	123,0	77,1	159,8	147,3	102,6	76,6	50,9	143,0	98,2	204,1	109,8	117,7
Novembre	120,1	122,6	121,4	79,3	157,3	147,2	100,5	78,1	50,2	141,2	98,0	201,3	107,8	117,5
Décembre	119,4	121,6	120,4	80,3	155,5	151,3	99,5	77,4	49,6	139,7	97,0	197,0	106,8	115,6
1981 Janvier	p 118,5	p 120,5	119,3	80,1	153,4	157,9	98,4	79,8	48,9	138,1	96,6	193,7	105,0	114,1
Février	p 116,8	p 118,2												

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970. — Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LII^e année, tome I, no 5, mai 1977 : « Les indices du cours moyen pondéré ou cours de change effectif du franc belge », LIV^e année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1979 : « Le système monétaire européen », LIV^e année, tome II, no 3, septembre 1979 : « Aménagements apportés au chapitre X :

« Marché des Changes » de la partie « Statistiques » du Bulletin », LIV^e année, tome II, no 6, décembre 1979 : « Système monétaire européen : Mise à jour des données ». — *International Financial Statistics (F.M.I.), Bulletin du F.M.I.*

XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹
1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE
RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Opérations courantes ³					Opérations en capital			Solde budgétaire total
	Recettes		Dépenses		Solde	Recettes	Dépenses ⁴	Solde	
	non compris	y compris	non compris	y compris					
	les recettes cédées aux Communautés Européennes				(5) = (1) - (3) ou (2) - (4)			(8) = (6) - (7)	
(1)	(2)	(3)	(4)		(6)	(7)			
1974	512,8	522,6	513,4	523,2	- 0,6	5,7	62,9	- 57,2	- 57,8
1975	609,5	620,0	652,3	662,8	- 42,8	7,6	78,6	- 71,0	-113,8
1976	696,2	708,4	750,5	762,7	- 54,3	8,2	85,5	- 77,3	-131,6
1977	785,5	798,0	860,6	873,1	- 75,1	8,7	95,3	- 86,6	-161,7
1978 9 premiers mois	630,8	639,6	759,4	768,2	-128,6	7,5	78,2	- 70,7	-199,3
12 mois	879,3	891,2	960,3	972,2	- 81,0	10,4	108,1	- 97,7	-178,7
1979 3 premiers mois	190,0	196,5	291,7	298,2	-101,7	2,8	37,3	- 34,5	-136,2
6 premiers mois	424,6	438,1	566,4	579,9	-141,8	6,1	59,7	- 53,6	-195,4
9 premiers mois	670,2	690,8	800,5	821,1	-130,3	9,4	90,8	- 81,4	-211,7
12 mois	945,5	973,3	1.036,7	1.064,5	- 91,2	12,7	126,3	-113,6	-204,8
1980 1 ^{er} mois	83,6	86,1	99,3	101,8	- 15,7	1,1	15,2	- 14,1	- 29,8
2 premiers mois	149,7	154,8	198,9	204,0	- 49,2	2,1	26,0	- 23,9	- 73,1
3 premiers mois	208,1	215,8	309,4	317,1	-101,3	3,1	40,5	- 37,4	-138,7
4 premiers mois	313,0	323,3	431,7	442,0	-118,7	4,1	53,1	- 49,0	-167,7
5 premiers mois	378,3	391,2	518,6	531,5	-140,3	5,0	62,8	- 57,8	-198,1
6 premiers mois	461,8	477,5	626,2	641,9	-164,4	6,0	75,0	- 69,0	-233,4
7 premiers mois	584,0	602,4	738,1	756,5	-154,1	7,0	86,5	- 79,5	-233,6
8 premiers mois	651,9	672,7	807,0	827,8	-155,1	7,9	101,1	- 93,2	-248,3
9 premiers mois	720,1	743,4	899,3	922,6	-179,2	9,2	113,4	-104,2	-283,4
10 premiers mois	826,4	852,3	979,7	1.005,6	-153,3	10,4	132,5	-122,1	-275,4
11 premiers mois	888,2	916,7	1.052,7	1.081,2	-164,5	11,3	142,4	-131,1	-295,6
12 mois	999,7	1.030,8	1.147,1	1.178,2	-147,4	12,7	157,3	-144,6	-292,0
1981 1 ^{er} mois	83,8	86,7	111,4	114,3	- 27,6	0,9	15,9	- 15,0	- 42,6

¹ Les statistiques concernant la dette publique figurent au chapitre XVI.

² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées, abstraction faite des virements internes.

³ Les chiffres de la colonne (1) comprennent certaines recettes qui sont affectées directement, hors budget, à des dépenses spécifiques d'un même montant, qui elles, sont reprises dans les chiffres de la co-

lonne (3). Les droits de douane, et à partir de 1979, la partie de la taxe sur la valeur ajoutée, cédés comme moyens propres aux Communautés Européennes ne sont pas compris dans ces colonnes. Ils sont par contre inclus dans les colonnes (2) et (4).

⁴ Les dépenses extraordinaires ou en capital, telles qu'elles sont publiées par le Ministère des Finances, comprennent les dépenses d'investissement du Fonds des Routes.

XI - 2. — RESULTAT DE CAISSE DU TRESOR ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers et opérations de trésorerie	Amortissements de la dette 2	Résultat de caisse (4) = (1) + (2) + (3)	Placements spéciaux 3	Total à financer (6) = (4) + (5) ou -(7) + (13)	Financement							
							Produit net d'emprunts consolidés 4	Variations de la dette flottante 5					Total (18) = (8) à (12)	
								Prélèvement sur la marge auprès de la B.N.B.	Portefeuille des institutions financières	Comptes de chèques postaux des particuliers	En monnaies étrangères	Divers 6		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)		
1974	- 57,8	+ 4,3	- 39,3	- 92,8	...	- 92,8	+ 84,9	+ 4,7	- 3,2	+ 2,3	...	+ 4,1	+ 7,9	
1975	-113,8	+ 9,6	- 35,0	-139,2	...	-139,2	+122,8	- 0,9	+ 15,2	+ 3,7	...	- 1,6	+ 16,4	
1976	-131,6	+ 0,5	- 47,5	-178,6	...	-178,6	+126,7	+ 16,4	+ 27,6	+ 7,4	...	+ 0,5	+ 51,9	
1977	-161,7	- 1,5	- 48,6	-211,8	...	-211,8	+178,6	+ 16,4	+ 26,1	+ 3,1	...	- 12,4	+ 33,2	
									Fonds des Rentes	Autres				
1978 9 premiers mois	-199,3	+ 7,8	- 40,9	-232,4	...	-232,4	+164,9	...	+ 25,9	+ 33,7	- 0,9	+ 7,6	+ 1,2	+ 67,5
12 mois	-178,7	+ 1,8	- 56,9	-233,8	...	-233,8	+194,0	...	- 7,5	+ 29,2	+ 3,8	+ 12,2	+ 2,1	+ 39,8
1979 3 premiers mois	-136,2	+ 1,4	- 17,8	-152,6	...	-152,6	+ 35,4	...	+ 13,3	+107,2	- 2,8	- 0,2	- 0,3	+117,2
6 premiers mois	-195,4	+ 12,2	- 37,4	-220,6	...	-220,6	+112,6	...	+ 33,1	+ 43,4	+ 3,2	+ 28,7	- 0,4	+108,0
9 premiers mois	-211,7	+ 6,5	- 58,3	-263,5	...	-263,5	+181,1	...	+ 31,7	+ 17,3	- 4,8	+ 38,9	- 0,7	+ 82,4
12 mois	-204,8	- 0,7	- 79,3	-284,8	...	-284,8	+209,0	...	+ 36,5	+ 8,9	- 2,7	+ 32,3	+ 0,8	+ 75,8
1980 1 ^{er} mois	- 29,8	+ 6,3	- 5,8	- 29,3	...	- 29,3	+ 13,9	...	- 12,3	+ 25,4	+ 9,1	- 6,8	...	+ 15,4
2 premiers mois	- 73,1	- 2,1	- 12,5	- 87,7	...	- 87,7	+ 75,8	...	+ 10,1	+ 11,7	- 3,7	- 6,1	- 0,1	+ 11,9
3 premiers mois	-138,7	+ 0,8	- 18,2	-156,1	...	-156,1	+ 78,2	...	+ 20,2	+ 46,0	+ 1,2	+ 10,7	- 0,2	+ 77,9
4 premiers mois	-167,7	- 3,2	- 24,6	-195,5	...	-195,5	+ 86,0	...	+ 2,1	+ 84,9	+ 10,4	+ 12,5	- 0,4	+109,5
5 premiers mois	-198,1	- 1,0	- 30,4	-229,5	...	-229,5	+ 98,6	...	+ 21,2	+ 88,0	+ 3,3	+ 18,7	- 0,3	+130,9
6 premiers mois	-233,4	- 0,2	- 38,1	-271,7	...	-271,7	+153,3	...	+ 7,5	+ 83,3	+ 7,8	+ 20,1	- 0,3	+118,4
7 premiers mois	-233,6	+ 4,0	- 45,2	-274,8	...	-274,8	+168,7	...	- 11,5	+ 96,6	+ 6,1	+ 15,5	- 0,6	+106,1
8 premiers mois	-248,3	+ 1,4	- 51,8	-298,7	...	-298,7	+168,7	...	+ 5,2	+103,7	+ 6,5	+ 15,2	- 0,6	+130,0
9 premiers mois	-283,4	+ 3,5	- 58,7	-338,6	...	-338,6	+167,9	...	+ 14,7	+139,9	+ 1,8	+ 14,5	- 0,2	+170,7
10 premiers mois	-275,4	+ 2,0	- 67,2	-340,6	...	-340,6	+212,0	...	+ 23,9	+ 90,6	- 0,3	+ 14,7	- 0,3	+128,6
11 premiers mois	-295,6	+ 3,6	- 73,1	-365,1	...	-365,1	+212,0	...	+ 17,2	+111,2	+ 0,4	+ 24,5	- 0,2	+153,1
12 mois	-292,0	+ 1,0	- 80,4	-371,4	...	-371,4	+212,0	...	+ 24,7	+106,9	+ 3,5	+ 24,6	- 0,3	+159,4
1981 1 ^{er} mois	- 42,6	+ 1,8	- 6,5	- 47,3	...	- 47,3	+ 16,3	...	+ 3,0	+ 28,7	+ 9,0	- 9,6	- 0,1	+ 31,0

1 Cf. tableau XI-1.

2 Amortissements contractuels (c'est-à-dire effectués par tirage au sort ou par rachat en bourse pendant la durée de vie des emprunts) à charge du Trésor et du Fonds des Rentes.

3 Augmentation (-) ou diminution (+) des placements provisoires du Trésor en effets commerciaux et de ses avoirs en comptes courants.

4 Montant nominal des emprunts émis moins les frais et primes d'émission afférents à ces emprunts et moins les remboursements à une échéance intercalaire ou à l'échéance finale d'emprunts émis antérieurement.

5 Dette à moyen et court terme, non compris les variations du portefeuille de certificats de trésorerie du F.M.I. qui n'ont pas d'incidence sur le volume des ressources disponibles pour le financement.

6 Ce poste comprend entre autres les variations des portefeuilles de certificats de trésorerie des organismes non financiers du secteur public et, jusqu'en 1977, celles du portefeuille de certificats de la tranche B du Fonds des Rentes.

XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DU TRESOR ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra-budgétaires 2	Besoins nets de financement du Trésor 3 4	Couverture 5						
				Variations de l'encours en francs belges			Variations du recours direct et indirect à la B.N.B.			
				des emprunts consolidés 6	de la dette flottante 6	Total 6	Certificats de trésorerie détenus par la B.N.B. (marge) 7	Certificats de trésorerie détenus par le Fonds des Rentés et financés par des avances de la B.N.B. 7	Dette en monnaies étrangères 7	Total 7
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) + (8) + (9)	
1974	- 57,8	+ 0,4	- 57,4	+ 50,9	+ 3,3	+ 54,2	+ 4,7	...	- 1,5	+ 3,2
1975	-113,8	+ 4,5	-109,3	+ 94,4	+ 14,3	+108,7	- 0,9	+ 2,9	- 1,4	+ 0,6
1976	-131,6	- 1,5	-133,1	+ 82,3	+ 34,9	+117,2	+ 16,3	+ 0,7	- 1,1	+ 15,9
1977	-161,7	- 5,7	-167,4	+134,7	+ 17,6	+152,3	+ 16,4	- 0,8	- 0,5	+ 15,1
1978 9 premiers mois	-199,3	+ 4,4	-194,9	+127,7	+ 34,0	+161,7	...	+ 25,9	+ 7,3	+ 33,2
12 mois	-178,7	- 4,2	-182,9	+143,7	+ 14,4	+158,1	...	+ 13,2	+ 11,6	+ 24,8
1979 3 premiers mois	-136,2	+ 0,1	-136,1	+ 18,9	+104,1	+123,0	...	+ 13,3	- 0,2	+ 13,1
6 premiers mois	-195,4	+ 8,7	-186,7	+ 79,0	+ 46,1	+125,1	...	+ 33,1	+ 28,5	+ 61,6
9 premiers mois	-211,7	+ 1,8	-209,9	+127,9	+ 11,8	+139,7	...	+ 31,7	+ 38,5	+ 70,2
12 mois	-204,8	- 7,0	-211,8	+126,1	+ 6,9	+133,0	...	+ 36,5	+ 42,3	+ 78,8
1980 1 ^{er} mois	- 29,8	+ 6,5	- 23,3	- 11,7	+ 34,5	+ 22,8	...	- 12,3	+ 12,8	+ 0,5
2 premiers mois	- 73,1	- 3,5	- 76,6	+ 42,2	+ 8,0	+ 50,2	...	+ 10,1	+ 16,3	+ 26,4
3 premiers mois	-138,7	- 0,4	-139,1	+ 36,3	+ 47,0	+ 83,3	...	+ 20,2	+ 35,6	+ 55,8
4 premiers mois	-167,7	- 4,7	-172,4	+ 37,9	+ 95,0	+132,9	...	+ 2,1	+ 37,4	+ 39,5
5 premiers mois	-198,1	- 1,9	-200,0	+ 28,4	+ 91,0	+119,4	...	+ 21,2	+ 59,4	+ 80,6
6 premiers mois	-233,4	- 3,5	-236,9	+ 64,9	+ 90,8	+155,7	...	+ 7,5	+ 73,7	+ 81,2
7 premiers mois	-233,6	+ 0,9	-232,7	+ 60,5	+102,1	+162,6	...	- 11,5	+ 81,6	+ 70,1
8 premiers mois	-248,3	- 2,2	-250,5	+ 54,5	+109,5	+164,0	...	+ 5,2	+ 81,3	+ 86,5
9 premiers mois	-283,4	+ 6,1	-277,3	+ 39,7	+141,5	+181,2	...	+ 14,8	+ 81,3	+ 96,1
10 premiers mois	-275,4	- 1,9	-277,3	+ 81,7	+ 90,1	+171,8	...	+ 23,9	+ 81,6	+105,5
11 premiers mois	-295,6	- 1,4	-297,0	+ 76,6	+111,4	+188,0	...	+ 17,2	+ 91,8	+109,0
12 mois	-292,0	- 4,7	-296,7	+ 69,6	+110,1	+179,7	...	+ 24,7	+ 92,3	+117,0
1981 1 ^{er} mois	- 42,6	- 0,7	- 43,3	- 6,4	+ 38,7	+ 32,3	...	+ 1,9	+ 9,1	+ 11,0

¹ Cf. tableau XI-1.

² Le solde des opérations extra-budgétaires comprend non seulement les fonds de tiers et les opérations de trésorerie [colonne (2) du tableau XI-2], mais aussi les dépenses d'organismes parafiscals, autres que le Fonds des Routes, financées par l'émission d'emprunts indirects. Il est en outre influencé par des différences à l'émission et à l'amortissement.

³ L'écart entre cette colonne et la colonne (4) « Résultat de caisse » du tableau XI-2 s'explique par le fait que, d'une part, les besoins nets de financement tiennent compte d'un certain nombre d'opérations qui ne sont pas prises en considération pour le calcul du « Résultat de caisse » (les opérations en

question sont énumérées dans la note 2) et, d'autre part, que ces besoins nets ne comprennent pas les amortissements contractuels.

⁴ Cf. tableau XVI-3b.

⁵ Y compris les variations de la dette indirecte.

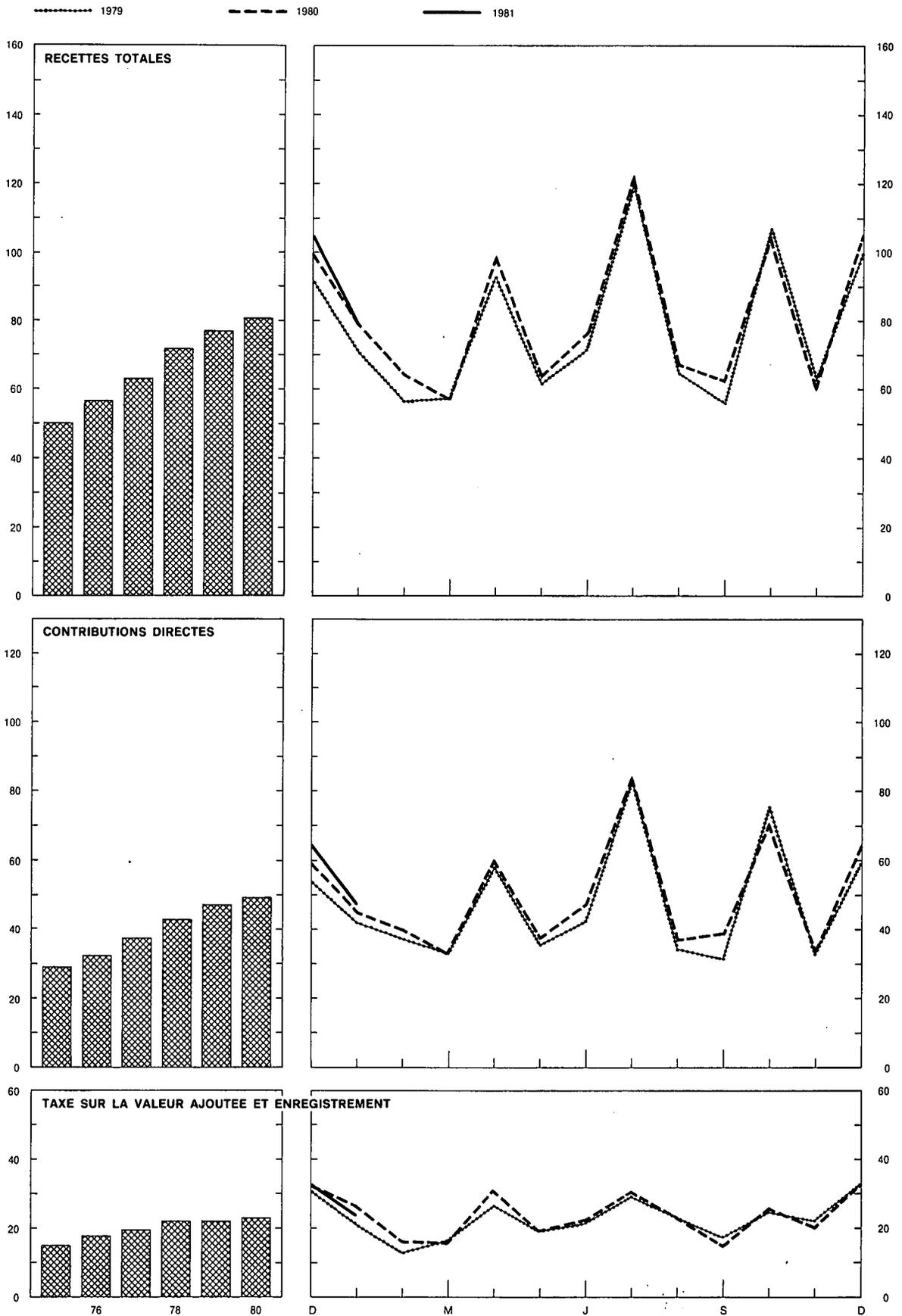
⁶ Dette à moyen et à court terme à l'exclusion du recours direct et indirect à la B.N.B.

⁷ Etant donné que son produit est cédé à la B.N.B. contre francs belges par le Trésor, cette dette en monnaies étrangères est également considérée comme un recours indirect à la B.N.B.

XI - 4. — RECETTES FISCALES PAR ANNEE CIVILE (1)

(milliards de francs)

Moyennes mensuelles ou mois



1 Y compris les droits de douane et, à partir de 1979, une partie de la taxe sur la valeur ajoutée, cédés comme moyens propres aux Communautés Européennes.

XI - 4. — RECETTES FISCALES (par année civile) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Recettes courantes ³					Recettes en capital ⁴	Total des recettes fiscales ^{(7) = (5) + (6)}	Recettes courantes y compris celles cédées aux Communautés Européennes			Total des recettes fiscales y compris celles cédées aux Communautés Européennes ^{(11) = (6) + (10)}
	Contributions directes ²	dont : versements anticipés	Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total ^{(5) = (1) + (3) + (4)}			Douanes et accises	T.V.A. et enregistrement	Total ^{(10) = (1) + (8) + (9)}	
1975	349,4	78,5	62,4	179,5	591,3	6,6	597,9	73,0	179,5	601,9	608,5
1976	388,0	91,7	68,7	215,2	671,9	7,2	679,1	80,8	215,2	684,0	691,2
1977	448,2	104,0	72,2	236,6	757,0	7,9	764,9	84,7	236,6	769,5	777,4
1978	514,0	108,8	73,4	264,9	852,3	9,5	861,8	85,3	264,9	864,2	873,7
1979	563,9	129,6	78,8	266,7	909,4	11,7	921,1	92,6	280,7	937,2	948,9
1980	593,0	123,0	81,2	279,9	954,1	11,3	965,4	97,3	294,9	985,2	996,5
1978 4 ^e trimestre	148,5	52,0	17,9	74,6	241,0	2,5	243,5	21,0	74,6	244,1	246,6
1979 1 ^{er} trimestre	111,9	2,7	19,2	50,7	181,8	2,6	184,4	22,3	54,2	188,4	191,0
2 ^e trimestre	135,8	28,9	20,0	67,1	222,9	3,0	225,9	23,6	70,5	229,9	232,9
3 ^e trimestre	148,8	38,3	19,0	69,8	237,6	3,1	240,7	22,6	73,4	244,8	247,9
4 ^e trimestre	167,4	59,7	20,6	79,1	267,1	3,0	270,1	24,1	82,6	274,1	277,1
1980 1 ^{er} trimestre	118,6	1,7	20,3	59,5	198,4	2,8	201,2	24,2	63,2	206,0	208,8
2 ^e trimestre	145,3	27,0	20,1	72,0	237,4	2,7	240,1	24,4	75,7	245,4	248,1
3 ^e trimestre	160,2	37,6	20,5	69,0	249,7	2,8	252,5	24,3	72,8	257,3	260,1
4 ^e trimestre	168,9	56,7	20,3	79,4	268,6	3,0	271,6	24,4	83,2	276,5	279,5
1980 Janvier	45,3	1,5	6,8	26,5	78,6	1,0	79,6	8,1	27,7	81,1	82,1
Février	40,3	...	6,7	16,7	63,7	0,9	64,6	8,0	18,0	66,3	67,2
Mars	33,0	0,2	6,8	16,3	56,1	0,9	57,0	8,1	17,5	58,6	59,5
Avril	60,1	25,3	7,0	31,2	98,3	0,9	99,2	8,4	32,4	100,9	101,8
Mai	37,9	0,2	6,4	18,9	63,2	0,9	64,1	7,8	20,2	65,9	66,8
Juin	47,3	1,5	6,7	21,9	75,9	0,9	76,8	8,2	23,1	78,6	79,5
Juillet	83,9	35,0	7,0	30,6	121,5	0,9	122,4	8,3	31,9	124,1	125,0
Août	37,3	0,5	6,1	23,0	66,4	0,9	67,3	7,3	24,2	68,8	69,7
Septembre	39,0	2,1	7,4	15,4	61,8	1,0	62,8	8,7	16,7	64,4	65,4
Octobre	71,1	31,2	7,1	25,9	104,1	1,0	105,1	8,6	27,1	106,8	107,8
Novembre	33,0	0,5	6,6	20,5	60,1	0,9	61,0	7,9	21,8	62,7	63,6
Décembre	64,8	25,0	6,6	33,0	104,4	1,1	105,5	7,9	34,3	107,0	108,1
1981 Janvier	48,1	1,3	6,0	24,3	78,4	0,9	79,3	7,3	25,9	81,3	82,2

¹ Non compris les additionnels en faveur des provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.
² Y compris le produit des versements anticipés.
³ Y compris les recettes fiscales affectées hors budget; non compris les droits de douane et à partir de 1979 une partie de la taxe sur la valeur

ajoutée, cédées comme moyens propres aux Communautés Européennes. Ces recettes sont comprises dans les montants figurant dans les colonnes (9) à (11).
⁴ Droits de succession.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	1980		1980 : janvier		1981 : janvier	
	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations	Recettes effectuées	Evaluations
A. Recettes courantes ² :						
I. Contributions directes	593,0	621,3	45,3	45,0	48,1	48,8
précompte immobilier	1,4	1,6	0,1	0,1	0,1	0,1
précompte mobilier	58,7	55,5	4,6	4,3	3,8	4,2
versements anticipés	123,0	143,7	1,5	1,5	1,3	1,3
impôts de sociétés (rôles)	2,6	6,2	0,8	0,8
impôts de personnes physiques (rôles)	26,8	32,5	1,8	1,7	1,1	1,1
précompte professionnel	364,7	365,9	35,8	35,8	39,0	39,3
divers	15,8	15,9	1,5	1,6	2,0	2,0
II. Douanes et accises	81,2	82,6	6,8	7,8	6,0	7,0
III. T.V.A. et enregistrement	279,9	291,9	26,5	27,3	24,3	24,3
B. Recettes en capital	11,3	12,6	1,0	0,9	0,9	0,9
Total ² ...	965,4	1.008,4	79,6	81,0	79,3	81,0
Différence par rapport aux évaluations ...	-43,0		-1,4		-1,7	
C. Recettes totales y compris celles cédées aux Communautés Européennes	996,5	1.035,4	82,1		82,2	
Différence par rapport aux évaluations ...	-38,9					

¹ Non compris les additionnels en faveur des provinces, communes, agglomérations et fédérations de communes.
² Y compris les recettes fiscales affectées hors budget; non compris les recettes cédées comme moyens propres aux Communautés Européennes. Ces recettes cédées sont comprises dans les montants figurant à la ligne C.
N. B. — Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur Belge*.

tique de l'I.N.S. — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLII^e année, tome I, n° 3, mars 1967 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique - Révision de certaines données ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVII^e année, tome II, n° 5, novembre 1972 : « Le budget de 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques de 1967 à 1973 ». — XLIX^e année, tome I, n° 5, mai 1974, Le année, tome I, n° 4, avril 1975 et L^e année, tome II, n° 7-8, juillet-août 1980 : « Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique. - Modification de certaines données ».

XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE
XII - 1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1977

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (18) = (1) à (12)
		Secteurs nationaux non financiers						Intermédiaires financiers					Secteurs indéterminés et ajustements (12)	
		Entreprises privées et particuliers (1)	Organismes publics d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Etranger (6)	Organismes principalement monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Intermédiaires financiers publics de crédit (11)		
Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	1,2	—	—	—	2,7	200,1	—	23,9	0,3	12,6	2,1	242,9	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	15,4	—	—	—	—	446,3	—	5,6	—	9,5	—	476,8	
	Obligations	71,7	—	—	—	7,6	11,2	—	26,6	37,0	—	—	154,1	
	Autres emprunts à plus d'un an	0,3	—	—	—	2,6	—	—	435,4	102,5	416,0	—	956,8	
	Divers	9,7	9,9	—	—	93,8	—	—	0,3	4,1	0,2	—	118,0	
	(Actions et parts)	(515,6)	(5,3)	(2,7)	—	(0,1)	(...)	(2,7)	(—)	(1,9)	(11,1)	(...)	(...)	(539,4)
Total ...	87,1	11,2	9,9	...	96,4	10,3	657,6	—	491,8	143,9	438,3	2,1	1.948,6	
Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	0,1	1,2	—	1,4	—	1,7	—	4,4	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	0,5	—	—	—	1,0	2,7	—	0,2	—	11,9	—	16,3	
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	1,2	—	1,5	—	0,1	—	2,8	
	Obligations accessibles à tout placeur	39,1	2,8	—	0,2	0,1	0,4	16,7	1,6	16,1	9,1	1,5	87,6	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,1	—	0,2	—	0,4	28,2	—	11,5	6,3	5,9	54,5	
	Autres emprunts à plus d'un an	—	—	—	—	—	5,1	—	—	0,4	0,2	50,5	56,2	
Divers	14,1	0,1	11,6	0,5	—	2,8	—	—	—	—	0,1	19,5	48,7	
(Actions et parts)	(0,7)	—	(26,3)	(18,3)	(...)	—	(0,2)	(—)	(0,6)	(0,3)	(1,0)	(0,7)	(48,1)	
Total ...	53,7	3,0	11,6	0,9	0,1	9,8	50,0	1,6	31,1	15,6	71,7	21,4	270,5	
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	7,0	—	—	4,2	6,3	80,3	—	—	—	—	36,1	133,9	
	Certificats à un an au plus	—	0,1	—	2,5	12,9	48,6	2,8	22,4	—	66,3	—	155,6	
	Obligations accessibles à tout placeur	312,2	5,3	—	5,0	9,2	1,5	296,8	10,9	134,6	100,7	49,2	925,4	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,2	—	—	—	1,2	53,4	—	10,2	1,2	0,3	66,5	
	Divers	—	6,9	—	—	25,2	1,0	3,9	—	12,9	7,5	0,9	58,3	
Total ...	319,2	12,5	—	11,7	34,4	22,9	483,0	13,7	180,1	109,4	116,7	36,1	1.339,7	
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	—	0,4	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	40,8	—	—	—	4,8	—	45,6	
	Obligations accessibles à tout placeur	66,5	0,2	—	0,7	0,2	37,9	3,3	25,6	16,7	6,7	—	158,0	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	9,6	—	17,1	1,8	21,4	0,6	50,5	
	Autres emprunts à plus d'un an	—	7,7	—	—	—	—	—	27,7	—	222,7	—	258,1	
Divers	6,0	1,3	10,7	—	—	—	—	—	—	0,6	—	18,6		
Total ...	72,5	9,2	10,7	0,7	0,2	0,2	88,7	3,3	70,4	18,5	256,2	0,6	531,2	
Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	0,9	—	—	—	—	—	0,9	
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	1,8	—	2,8	
	Obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	0,3	—	7,9	—	5,0	1,7	0,4	15,3	
	Réserves de sécurité sociale	20,6	—	—	—	—	12,1	—	—	—	—	—	32,7	
Divers	69,7	—	3,6	—	—	0,2	2,6	—	—	3,0	—	87,8		
Total ...	90,3	—	3,6	—	0,3	12,3	11,4	—	5,0	5,7	2,2	8,7	139,5	
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	4,0	—	—	—	—	—	4,0	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	0,2	—	—	—	75,5	—	8,8	—	18,6	1,5	105,1	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	179,0	—	0,4	—	—	—	179,4	
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ¹	—	—	—	—	—	873,5	—	—	—	—	—	873,5	
	Obligations	16,5	—	—	0,1	0,1	—	34,5	—	2,1	6,0	—	59,3	
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	15,9	—	—	—	26,7	—	—	—	—	42,6	
	Divers	—	5,9	16,6	—	1,6	—	6,0	—	4,5	—	—	34,6	
(Actions et parts)	—	(0,3)	(1,0)	—	—	(—)	(8,1)	(—)	(0,1)	(1,5)	(—)	(...)	(11,0)	
Total ...	16,5	6,1	32,5	0,1	1,7	0,5	1.199,2	—	15,8	6,0	18,6	1,5	1.298,5	

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												Secteurs indéterminés et ajustements (12)			
		Caisse d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)												Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)		Intermédiaires financiers publics de crédit (11)	
		Fonds des Rentes (8)															
		Organismes principalement monétaires (7)															
	Monnaie	678,0	6,0	2,7	35,4	3,3	—	—	10,7	4,0	1,4	...	741,5				
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	8,1	7,0	...	0,6	—	0,1	15,8				
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	1.068,3	—	—	—	—	—	1.068,3				
	Autres dépôts en devises à un an au plus	35,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,8				
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	298,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	298,1				
	Autres dépôts à un an au plus	218,1	0,1	—	...	4,5	—	—	7,1	...	1,8	...	231,6				
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	...	—	—	—	174,9	174,9				
	Dépôts à plus d'un an	30,9	—	—	...	—	—	1,1	—	0,1	32,1				
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	103,5	—	—	...	—	—	0,4	—	0,4	0,5	...	104,8				
	Divers	0,3	—	0,3	—	—	—	—	0,2	104,4	105,2				
	(Actions et parts)	(32,5)	—	(0,2)	—	(2,9)	(...)	(1,0)	(0,8)	...	(37,4)				
	Total ...	1.364,7	6,1	3,0	35,4	7,8	1.076,4	183,4	...	18,9	4,5	3,5	104,4	2.808,1			
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	...	10,2	—	10,2				
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	...	—	0,3	0,4	—	4,7	—	1,6	7,0				
	Certificats à un an au plus	—	—	2,8	—	—	—	...	—	0,4	3,2				
	Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—				
	Total ...	—	—	2,8	...	—	0,3	10,6	—	4,7	—	1,6	0,4	20,4			
	Monnaie	35,6	0,3	...	0,4	4,9	0,2	...	—	...	3,4	3,3	0,1	48,2			
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—			
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,1	—	...	—	...	0,1				
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	4,2	—	...	—	0,3	4,5				
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	494,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	494,5				
	Autres dépôts à un an au plus	35,7	3,4	0,4	1,4	5,6	6,5	—	—	...	20,4	2,5	75,9				
	Dépôts à plus d'un an	66,0	...	—	0,1	—	—	...	—	—	66,1				
	Bons de caisse à un an au plus	28,3	...	—	—	—	—	...	—	—	28,3				
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	154,0	...	—	—	4,5	—	0,9	0,6	0,6	160,6				
	Réserves mathématiques	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1				
	Divers	11,5	...	0,4	11,9	...	0,1	0,2	...	0,1	32,0	56,2			
	(Actions et parts)	(3,2)	—	—	—	—	—	—	(—)	(2,0)	(0,9)	—	(6,1)				
	Total ...	826,7	3,7	0,8	13,7	10,5	6,9	9,0	...	1,0	24,4	6,7	32,1	935,5			
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	—			
	Réserves de sécurité sociale	91,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	91,3				
	Réserves mathématiques	337,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	337,4				
	Divers	6,1	...	0,4	...	0,2	(—)	(0,1)	(...)	(—)	1,3	8,0			
	(Actions et parts)	(3,3)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(3,4)				
	Total ...	434,8	...	0,4	...	0,2	1,3	436,7			
	Monnaie	7,7	...	—	0,1	—	...	0,2	8,0			
	Argent à très court terme (francs belges)	0,1	—	—	...	—	0,1	0,6	...	1,2	—	...	2,0				
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	0,1	2,2	—	0,5	...	4,7	7,5				
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	86,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	86,4				
	Autres dépôts à un an au plus	19,0	5,5	—	19,3	7,5	0,7	2,7	—	0,4	2,5	0,1	57,7				
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	50,0	0,1	1,4	0,2	51,7				
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	0,8	4,9	—	5,7				
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	354,6	0,5	...	1,2	5,2	7,1	65,1	1,7	63,1	27,0	10,6	536,1				
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	2,3	8,6	14,5	—	47,5	18,4	3,2	102,6				
	Divers	2,2	...	25,9	—	0,3	...	0,7	54,8	83,9			
	(Actions et parts)	(0,3)	(...)	(1,6)	(0,7)	(...)	(...)	(0,1)	(—)	(0,1)	(...)	(...)	(...)	(2,8)			
	Total ...	520,0	6,0	25,9	20,6	15,0	17,4	90,1	1,7	113,0	49,5	19,5	62,9	941,6			
			12,7	9,5	...	67,7	2,4	29,9	15,5	11,0	—	148,7			
	Total des créances	3.785,5	70,5	101,2	83,1	176,1	1.157,0	2.850,7	22,7	961,7	393,0	946,0	271,5	10.819,0			

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)			
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements		
		Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploitation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés)	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires		Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit					
													(1)			(2)	(3)
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises privées et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	1,0	—	—	—	—	2,8	216,1	—	26,8	...	12,1	2,1	260,9	
			Engagements en comptes courants ou d'avances	20,3	—	—	—	—	—	—	511,6	—	8,9	...	7,4	...	548,2
			Obligations	74,5	—	—	—	—	—	8,9	12,0	—	26,7	158,7
			Autres emprunts à plus d'un an	—	0,3	—	—	2,2	—	—	—	—	498,9	116,9	479,2	...	1.097,5
			Divers	—	11,1	8,2	—	101,8	—	—	—	—	0,3	3,9	0,2	...	125,5
	(Actions et parts)	(558,0)	(5,9)	(2,5)	—	(0,1)	(...)	(2,4)	(—)	(2,7)	(12,6)	(...)	(...)	(...)	(584,2)		
		Total ...	94,8	12,4	8,2	...	104,0	11,7	739,7	—	561,6	157,4	498,9	2,1	2.190,8		
		Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	0,1	2,4	—	1,3	...	0,8	...	4,6		
	Engagements en comptes courants ou d'avances		0,5	—	—	—	—	1,4	1,0	—	10,0	...	12,9		
	Certificats à un an au plus		—	—	—	—	—	—	1,2	—	—	1,2		
	Obligations accessibles à tout placeur		45,7	1,6	—	0,3	0,1	0,3	20,9	2,2	20,4	9,0	2,5	...	103,0		
	Obligations non accessibles à tout placeur		—	0,1	—	0,2	—	1,0	27,5	...	11,3	6,3	14,0	1,8	62,2		
	Autres emprunts à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	5,8	0,2	—	0,5	0,2	50,1	...	56,8		
	Divers	15,6	0,1	13,1	0,4	—	2,9	—	—	—	—	—	—	19,8	51,9		
	(Actions et parts)	(0,7)	—	(29,3)	(19,6)	(...)	(...)	(0,3)	(—)	(0,7)	(0,3)	(1,0)	(0,7)	(0,7)	(52,6)		
		Total ...	61,8	1,8	13,1	0,9	0,1	11,5	53,2	2,2	33,5	15,5	77,4	21,6	292,6		
		Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	8,7	—	—	2,6	3,8	84,0	27,5	126,6		
	Certificats à un an au plus		—	4,1	—	7,6	0,8	57,3	60,7	16,0	21,0	...	40,0	0,3	207,8		
	Obligations accessibles à tout placeur		370,3	7,3	—	5,8	9,6	1,2	332,4	14,4	157,0	111,3	60,1	...	1.069,4		
	Obligations non accessibles à tout placeur		—	0,2	—	—	—	0,8	52,3	...	10,7	0,9	0,4	...	65,3		
Divers	—		7,4	—	—	—	29,5	0,8	3,4	...	13,8	3,5	2,2	60,6			
	Total ...	379,0	19,0	—	16,0	39,9	63,9	532,8	30,4	202,5	115,7	102,7	27,8	1.529,7			
	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...			
Acceptations, effets commerciaux et promesses		—	—	—	—	—	—	0,4	—	—	—	—	—	0,4			
Engagements en comptes courants ou d'avances		—	—	—	—	—	—	43,0	—	0,2	...	9,0	...	52,2			
Obligations accessibles à tout placeur		73,2	0,2	—	0,7	0,2	0,2	42,3	3,8	29,3	15,7	8,9	...	174,5			
Obligations non accessibles à tout placeur		—	—	—	—	—	—	11,6	...	16,9	2,1	19,9	0,6	51,1			
Autres emprunts à plus d'un an	—	8,2	—	—	—	—	—	—	36,1	...	249,1	...	293,4				
Divers	6,6	1,2	11,0	—	—	—	—	—	—	...	0,7	...	19,5				
	Total ...	79,8	9,6	11,0	0,7	0,2	0,2	97,3	3,8	82,5	17,8	287,6	0,6	591,1			
	Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...			
Engagements en comptes courants ou d'avances		—	—	—	—	—	—	0,1	—	0,6	—	—	—	0,7			
Certificats à un an au plus		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,8	...	1,8			
Obligations accessibles à tout placeur		—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...			
Obligations non accessibles à tout placeur		—	—	—	—	0,3	—	9,0	...	7,5	2,6	0,4	...	19,8			
Réserves de sécurité sociale	21,4	—	—	—	—	—	12,8	—	—	—	—	—	34,2				
Divers	74,1	—	3,4	—	—	—	0,3	5,5	—	0,2	7,3	...	101,5				
	Total ...	95,5	...	3,4	...	0,3	13,1	14,6	...	8,3	9,9	2,2	10,7	158,0			
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	2,3	—	2,3			
Acceptations, effets commerciaux et promesses		—	0,6	—	—	—	—	86,8	—	9,1	...	15,5	...	114,8			
Engagements en comptes courants ou d'avances		—	—	—	—	—	—	203,4	—	0,2	203,6			
Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ¹		—	—	—	—	—	—	1.033,4	—	—	—	—	—	1.033,4			
Obligations		21,8	—	—	0,1	—	—	37,9	...	1,7	4,6	0,1	...	66,2			
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique		—	—	34,1	—	—	—	19,4	—	—	—	—	—	53,5			
Divers		—	7,4	12,1	—	2,2	—	7,4	—	4,1	33,2			
(Actions et parts)	(0,3)	(1,0)	(1,0)	—	—	—	(—)	(7,9)	(—)	(0,1)	(3,1)	(—)	(...)	(12,4)			
	Total ...	21,8	8,0	46,2	0,1	2,2	2,8	1.390,6	...	15,1	4,6	15,6	...	1.507,0			

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

(1) à (12)	Secteurs indéter- minés et ajustements (12)	Intermédiaires financiers												
		(7)	(8)	(9)						(10)	(11)			
		Organismes principalement monétaires												
		Fonds des Rentes (8)												
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)												
		Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)												
		Intermédiaires financiers publiques de crédit (11)												
		Monnaie	717,7	8,8	1,6	37,7	3,9	—	—	12,1	2,0	1,1	—	784,9
		Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	2,5	—	—	—	17,1
		Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	1.305,5	—	—	—	—	—	1.305,5
		Autres dépôts en devises à un an au plus	29,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29,8
		Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	337,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	337,4
		Autres dépôts à un an au plus	244,0	0,1	—	—	3,9	—	—	6,2	0,1	2,9	—	257,2
		Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	187,2	—	—	—	—	187,2
		Dépôts à plus d'un an	28,9	—	—	—	—	—	1,3	0,1	—	—	—	30,3
		Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	123,9	—	—	—	—	—	0,4	1,0	0,7	—	—	126,0
		Divers	0,3	—	0,3	—	—	—	—	0,3	—	0,6	121,4	122,9
		(Actions et parts)	(34,6)	—	(0,2)	—	—	—	(3,2)	(...)	(1,2)	(0,8)	—	(40,0)
		Total ...	1.482,0	8,9	1,9	37,7	7,8	1.314,7	194,3	22,2	2,8	4,6	121,4	3.198,3
		Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	29,9	—	—	—	—	29,9
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	0,1	—	0,9	0,9	—	2,0	1,3	—	5,2
		Certificats à un an au plus	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	0,3	3,1
		Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		Total ...	—	—	2,8	0,1	—	0,9	30,8	2,0	—	1,3	0,3	38,2
		Monnaie	43,5	0,2	—	0,6	5,3	0,2	2,3	—	2,5	2,5	0,4	57,5
		Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,7
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	—	—	6,2
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	6,1	—	0,1	—	—	545,5
		Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	545,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	83,3
		Autres dépôts à un an au plus	38,2	2,7	0,4	1,8	9,2	5,6	—	—	24,4	1,0	—	69,1
		Dépôts à plus d'un an	68,8	—	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	34,1
		Bons de caisse à un an au plus	34,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	184,1
		Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	176,2	—	—	—	—	—	6,1	0,6	0,6	0,6	—	1,1
		Réserves mathématiques	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	38,1	67,6
		Divers	13,8	—	0,4	14,7	—	—	0,5	0,1	—	—	—	(6,7)
		(Actions et parts)	(3,6)	—	—	—	—	—	(—)	(2,0)	(1,1)	—	—	—
		Total ...	921,2	2,9	0,8	17,1	14,5	6,1	15,7	0,8	27,5	4,1	38,5	1.049,2
		Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	92,1
		Réserves de sécurité sociale	92,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	367,0
		Réserves mathématiques	367,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,6
		Divers	5,8	—	0,4	—	0,2	—	—	—	—	—	1,2	(3,4)
		(Actions et parts)	(3,3)	—	—	—	—	—	—	(—)	(0,1)	(...)	(...)	—
		Total ...	464,9	...	0,4	...	0,2	1,2	466,7
		Monnaie	8,6	—	—	—	0,1	—	0,1	—	0,4	—	—	9,2
		Argent à très court terme (francs belges)	0,1	—	—	—	—	0,1	0,7	—	—	0,4	—	1,7
		Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	0,7	—	0,1	—	6,5	7,3
		Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	101,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	101,3
		Autres dépôts à un an au plus	20,4	6,5	—	23,1	7,5	0,7	3,3	0,6	3,3	0,6	—	66,0
		Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	59,7	—	—	0,1	—	—	—	—	0,4	—	—	60,2
		Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	1,2	5,0	—	—	—	—	6,2
		Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	380,0	0,5	—	1,1	4,2	6,4	65,4	1,9	65,6	26,6	13,6	565,3
		Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	—	—	—	1,9	8,4	13,8	—	57,8	17,2	3,2	111,7
		Divers	2,3	—	31,1	—	—	—	—	0,3	—	1,1	67,3	102,1
		(Actions et parts)	(0,2)	(...)	(1,6)	(0,7)	(...)	(...)	(0,3)	(—)	(0,1)	(...)	(...)	(2,9)
		Total ...	572,4	7,0	31,1	24,3	13,7	16,8	89,0	1,9	124,8	47,9	25,4	76,7
				11,4	—	—	9,1	—	87,4	2,6	26,4	18,9	17,2	—
		Total des créances	4.173,2	81,0	118,9	96,9	192,0	1.441,7	3.245,4	40,9	1.079,7	418,0	1.037,0	300,9
														12.225,6

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (18) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)
		Entreprises privées et particulières (1)	Organismes publics d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Organismes principalement monétaires (7)		Fonds de Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Intermédiaires financiers publics de crédit (11)			
													(1)		
Entreprises privées et particulières (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses		- 0,2	—	—	+ 0,2	+16,0	—	+ 2,8	- 0,2	- 0,5	...	+ 18,1		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 4,9	—	—	—	+65,3	—	+ 3,4	—	- 2,2	...	+ 71,4			
	Obligations	+ 2,9	—	—	—	+ 1,3	+ 0,8	—	+ 0,1	- 0,5	...	+ 4,6			
	Autres emprunts à plus d'un an	—	—	—	—	- 0,4	—	—	+63,4	+14,5	+63,2	...	+140,7		
	Divers	—	+ 1,4	- 1,8	—	+ 8,1	+37,6	—	—	- 0,2	—	...	+ 45,1		
(Actions et parts)	(+38,6)	(+ 0,6)	(- 0,2)	—	(...)	(- 0,2)	(- 0,4)	(—)	(+ 0,8)	(+ 1,5)	(...)	(...)	(+ 40,7)		
Total ...	+ 7,8	+ 1,2	- 1,8	...	+ 7,7	+ 39,1	+ 82,1	—	+69,7	+13,6	+60,5	...	+279,9		
Organismes publics d'exploitation (2)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	+ 1,3	—	- 0,1	—	- 0,9	...	+ 0,3		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	+ 0,4	- 1,7	—	- 0,2	—	- 1,9	...	- 3,4		
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	- 1,5	—	- 0,1	—	- 1,6		
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 7,4	- 1,2	—	+ 0,1	- 0,1	—	+ 4,2	+ 0,6	+ 4,3	- 0,1	+ 1,0	...	+ 16,2	
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	+ 0,6	- 0,7	—	- 0,1	—	+ 8,1	- 0,2	+ 7,7	
Autres emprunts à plus d'un an	—	—	—	—	—	+ 0,7	+ 0,2	—	+ 0,1	—	- 0,5	...	+ 0,5		
Divers	+ 1,5	—	+ 1,5	- 0,1	—	+ 0,1	—	—	—	—	- 0,1	+ 0,4	+ 3,3		
(Actions et parts)	(...)	—	(+ 3,0)	(+ 1,3)	(...)	(...)	(...)	(—)	(+ 0,1)	(...)	(...)	(...)	(+ 4,4)		
Total ...	+ 8,9	- 1,2	+ 1,5	...	- 0,1	+ 1,8	+ 3,3	+ 0,6	+ 2,5	- 0,1	+ 5,6	+ 0,2	+ 23,0		
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	+ 1,7	—	—	- 1,6	—	- 2,6	+ 3,8	—	—	—	- 8,6	- 7,3		
	Certificats à un an au plus	—	+ 4,1	—	+ 5,1	+ 0,7	+ 28,9	+12,1	- 1,3	—	- 26,2	+ 0,3	+ 36,8		
	Obligations accessibles à tout placeur	+57,0	+ 2,0	—	+ 0,7	+ 0,4	+ 0,9	+35,6	+ 3,6	+22,3	+10,6	+10,9	+144,0		
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	- 0,4	- 1,2	—	+ 0,5	- 0,2	+ 0,1	- 1,2		
	Divers	—	+ 0,4	—	—	+ 4,4	- 0,1	- 0,4	—	+ 0,9	- 4,1	+ 1,2	+ 2,3		
Total ...	+58,7	+ 6,5	—	+ 4,2	+ 5,5	+ 26,7	+49,9	+16,7	+22,4	+ 6,3	-14,0	- 8,3	+174,6		
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 2,1	—	+ 0,2	—	+ 4,3	+ 6,6		
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 6,7	—	—	+ 0,1	—	—	+ 4,4	+ 0,5	+ 3,6	- 0,9	+ 2,1	+ 16,5		
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	+ 2,1	—	- 0,2	+ 0,2	- 1,5	+ 0,6		
Autres emprunts à plus d'un an	—	+ 0,5	—	—	—	—	—	—	+ 8,4	—	+26,4	—	+ 35,3		
Divers	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,1	—	+ 0,9		
Total ...	+ 7,3	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,1	+ 8,6	+ 0,5	+12,0	- 0,7	+31,4	...	+ 59,9		
Sécurité sociale (5)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	- 0,7	—	+ 0,6	—	—	—	- 0,1		
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 1,0	+ 0,1	- 0,9		
	Obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	+ 1,1	—	+ 2,5	+ 0,8	—	+ 4,4		
Réserves de sécurité sociale	+ 0,8	—	—	—	—	+ 0,7 ¹	—	—	—	—	—	—	+ 1,5		
Divers	+ 4,4	—	- 0,2	—	—	+ 0,1	+ 2,8	—	+ 0,2	+ 4,3	—	+ 2,0	+ 13,6		
Total ...	+ 5,2	...	- 0,2	+ 0,8	+ 3,2	...	+ 3,3	+ 4,1	+ 0,1	+ 2,0	+ 18,5		
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	- 1,7	—	—	—	—	- 1,7		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	+ 0,4	—	—	—	+ 2,3	+11,3	+ 0,3	—	- 3,1	- 1,5	+ 9,7		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+24,4	—	- 0,2	—	—	+ 24,2		
	Autres engagements à un an au plus envers des organismes principalement monétaires ²	—	—	—	—	—	—	+159,0	—	—	—	—	+159,0		
	Autres dépôts en devises à un an au plus	+ 7,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 7,4		
	Autres dépôts en francs belges à un an au plus	+12,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 12,4		
	Obligations	+23,1 ³	—	—	—	—	—	+ 3,4	—	- 0,4	- 1,4 ³	—	+ 24,7		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	+ 2,7	—	—	—	- 7,3	—	—	—	+15,4	+ 10,8		
	Divers	+22,5	+ 1,5	- 4,4	—	+ 0,6	—	+ 1,4	—	- 0,3	—	—	+ 21,3		
	(Actions et parts)	(+ 1,6) ³	(- 0,1) ³	(+ 0,1)	—	—	(—)	(- 0,1)	(—)	(...)	(+ 1,5) ³	(—)	(...)	(+ 3,0)	
Total ...	+65,4	+ 1,9	- 1,7	...	+ 0,6	+ 2,3	+190,5	...	- 0,6	- 1,4	- 3,1	+13,9	+267,8		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
		Organismes principalement monétaires												
		Fonds des Rentes												
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation												
		Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension												
		Intermédiaires financiers publics de crédit												
		Secteurs indéterminés et ajustements												
		(1) = à (12)												
(7)	Monnaie	+39,6	+ 2,8	- 1,0	+ 2,4	+ 0,6	—	...	+ 1,3	- 2,1	- 0,2	...	+ 43,4
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	+ 1,1	- 1,6	...	+ 1,9	—	- 0,1	...	+ 1,3
	Autres engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	+227,5	—	—	—	—	—	—	+227,5
	Autres dépôts en devises à un an au plus	- 6,0	—	—	—	- 6,0
	Autres dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+39,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 39,3
	Autres dépôts à un an au plus	+25,9	...	—	...	- 0,6	—	—	—	- 0,8	+ 0,1	+ 1,0	...	+ 25,6
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	+12,2	—	—	...	+ 12,2
	Dépôts à plus d'un an	- 1,9	—	—	+ 0,2	- 1,7
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+20,4	—	+ 0,1	—	+ 0,6	+ 0,2	+ 21,3
	Divers	+ 0,3	...	+ 0,4	+26,6	+ 27,3
(Actions et parts)	(+ 2,1)	(...)	(+ 0,3)	(-)	(+ 0,3)	(- 0,1)	(+ 2,6)	
Total ...	+117,3	+ 2,8	- 1,0	+ 2,4	...	+228,6	+10,9	...	+ 3,3	- 1,8	+ 1,1	+26,6	+390,2	
(8)	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	...	—	—	...	—
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	+19,7	—	...	—	...	—	+ 19,7	
	Certificats à un an au plus	—	—	—	+ 0,1	—	+ 0,6	+ 0,4	—	- 2,7	—	- 0,3	- 1,9	
	Divers	—	—	...	—	—	—	...	—	
Total ...	—	—	...	+ 0,1	—	+ 0,6	+20,1	—	- 2,7	—	- 0,3	...	+ 17,8	
(9)	Monnaie	+ 7,9	- 0,1	—	+ 0,1	+ 0,5	...	+ 2,3	—	...	- 0,9	- 0,8	+ 0,4	+ 9,4
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	—	—	—	—	+ 0,6	—	...	—	...	+ 0,6	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+ 1,9	—	...	—	- 0,3	+ 1,6	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+51,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 51,0	
	Autres dépôts à un an au plus	+ 2,5	- 0,7	—	+ 0,4	+ 3,5	- 0,9	—	—	...	+ 4,0	- 1,4	+ 7,4	
	Dépôts à plus d'un an	+ 2,8	...	—	+ 0,1	—	—	+ 2,9	
	Bons de caisse à un an au plus	+ 5,8	...	—	—	—	+ 5,8	
	Bons de caisse et obligations, à plus d'un an	+22,3	...	—	+ 1,5	—	- 0,2	+ 23,6	
	Réserves mathématiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Divers	+ 2,2	+ 2,8	+ 0,4	+ 6,0		
(Actions et parts)	(+ 0,4)	(-)	(...)	(+ 0,2)	(+ 0,6)		
Total ...	+94,5	- 0,8	...	+ 3,3	+ 4,0	- 0,8	+ 6,7	...	- 0,2	+ 3,1	- 2,5	+ 6,4	+113,7	
(10)	Obligations non accessibles à tout placeur	—	...	—	
	Réserves de sécurité sociale	+ 0,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,8	
	Réserves mathématiques	+29,6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 29,6	
	Divers	- 0,3	- 0,4	
	(Actions et parts)	(...)	(-)	(...)	(...)	(-)	(...)	
Total ...	+30,1	- 0,1	+ 30,0	
(11)	Monnaie	+ 0,9	...	—	...	+ 0,1	—	...	+ 0,2	+ 1,2
	Argent à très court terme (francs belges)	—	—	+ 0,1	...	- 0,8	—	+ 0,4	...	- 0,3	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	- 0,1	- 1,5	—	- 0,5	...	+ 1,9	- 0,2	
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	+14,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 14,9	
	Autres dépôts à un an au plus	+ 1,4	+ 1,0	+ 3,8	+ 0,6	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,6	+ 8,3	
	Bons de caisse à un an au plus, accessibles à tout placeur	+ 9,7	—	...	- 1,0	- 0,2	+ 8,5	
	Bons de caisse à un an au plus, non accessibles à tout placeur	—	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,5	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, accessibles à tout placeur	+24,9	- 0,1	- 0,9	- 0,3	+ 0,3	+ 0,1	+ 2,5	- 0,3	+ 2,9	+ 29,1	
	Bons de caisse et obl., à plus d'un an, non acces. à tout placeur	—	- 0,5	- 0,2	- 0,7	—	+10,3	- 1,2	...	+ 1,4	
	Divers	+ 0,1	...	+ 5,2	—	+ 0,1	...	+ 0,4	+12,5	
(Actions et parts)	(-0,1)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(+ 0,1)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)		
Total ...	+51,9	+ 1,0	+ 5,2	+ 3,7	- 1,3	- 0,2	- 1,1	+ 0,1	+11,7	- 1,5	+ 6,0	+13,9	+ 89,4	
(12)	Indéterminés et ajustements	- 1,3	- 0,4	+ 15,4	+20,5	+ 0,3	- 3,5	+ 3,4	+ 6,1	—	+ 40,5
	Total des créances	+447,1	+10,5	+ 2,3	+13,8	+16,0	+314,3	+394,7	+18,2	+117,9	+25,0	+90,9	+54,6	+1.505,3

1 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

2 Y compris l'encaisse-or de la B.N.B.

3 Cf. rubrique 4.2311 du tableau IX-1.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1977

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

Créances par secteur Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capi- talisation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	87,1	11,2	9,9	...	96,4	204,6	10,3	657,6	—	491,8	143,9	438,3	1.731,6	2,1	1.948,6
2. Organismes publics d'exploitation	53,7	3,0	11,6	0,9	0,1	69,3	9,8	50,0	1,6	31,1	15,6	71,7	170,0	21,4	270,5
3. Etat (Trésor)	319,2	12,5	—	11,7	34,4	377,8	22,9	483,0	13,7	180,1	109,4	116,7	902,9	36,1	1.339,7
4. Secteur public non compris ailleurs	72,5	9,2	10,7	0,7	0,2	93,3	0,2	88,7	3,3	70,4	18,5	256,2	437,1	0,6	531,2
5. Sécurité sociale	90,3	...	3,6	...	0,3	94,2	12,3	11,4	...	5,0	5,7	2,2	24,3	8,7	139,5
6. Total des secteurs nationaux non financiers	622,8	35,9	35,8	13,3	131,4	839,2	55,5	1.290,7	18,6	778,4	293,1	885,1	3.265,9	68,9	4.229,5
7. Etranger	16,5	6,1	32,5	0,1	1,7	56,9	0,5	1.199,2	...	15,8	6,0	18,6	1.239,6	1,5	1.298,5
8. Organismes principalement monétaires	1.364,7	6,1	3,0	35,4	7,8	1.417,0	1.076,4	183,4	...	18,9	4,5	3,5	210,3	104,4	2.808,1
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	...	—	2,8	0,3	10,6	—	4,7	—	1,6	16,9	0,4	20,4
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	826,7	3,7	0,8	13,7	10,5	855,4	6,9	9,0	...	1,0	24,4	6,7	41,1	32,1	935,5
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	434,8	...	0,4	...	0,2	435,4	1,3	436,7
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	520,0	6,0	25,9	20,6	15,0	587,5	17,4	90,1	1,7	113,0	49,5	19,5	273,8	62,9	941,6
13. Total des intermédiaires financiers	3.146,2	15,8	32,9	69,7	33,5	3.298,1	1.101,0	293,1	1,7	137,6	78,4	31,3	542,1	201,1	5.142,3
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	12,7	9,5	22,2	67,7	2,4	29,9	15,5	11,0	126,5	—	148,7
15. Total des créances	3.785,5	70,5	101,2	83,1	176,1	4.216,4	1.157,0	2.850,7	22,7	961,7	393,0	946,0	5.174,1	271,5	10.819,0
Solde des créances et des dettes ...	1.836,9	- 200,0	- 1.238,5	- 448,1	36,6	- 13,1	- 141,5	42,6	2,3	26,2	- 43,7	4,4	31,8	122,8	—

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1978

Totaux sectoriels

(milliards de francs)

Créances par secteur Dettes par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'explo- itation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	94,8	12,4	8,2	...	104,0	219,4	11,7	739,7	—	561,6	157,4	498,9	1.957,6	2,1	2.190,8
2. Organismes publics d'exploitation	61,8	1,8	13,1	0,9	0,1	77,7	11,5	53,2	2,2	33,5	15,5	77,4	181,8	21,6	292,6
3. Etat (Trésor)	379,0	19,0	—	16,0	39,9	453,9	63,9	532,8	30,4	202,5	115,7	102,7	984,1	27,8	1.529,7
4. Secteur public non compris ailleurs	79,8	9,6	11,0	0,7	0,2	101,3	0,2	97,3	3,8	82,5	17,8	287,6	489,0	0,6	591,1
5. Sécurité sociale	95,5	...	3,4	...	0,3	99,2	13,1	14,6	...	8,3	9,9	2,2	35,0	10,7	158,0
6. Total des secteurs nationaux non financiers	710,9	42,8	35,7	17,6	144,5	951,5	100,4	1.437,6	36,4	888,4	316,3	968,8	3.647,5	62,8	4.762,2
7. Etranger	21,8	8,0	46,2	0,1	2,2	78,3	2,8	1.390,6	...	15,1	4,6	15,6	1.425,9	...	1.507,0
8. Organismes principalement monétaires	1.482,0	8,9	1,9	37,7	7,8	1.538,3	1.314,7	194,3	...	22,2	2,8	4,6	223,9	121,4	3.198,3
9. Fonds des Rentes	—	—	2,8	0,1	—	2,9	0,9	30,8	—	2,0	—	1,3	34,1	0,3	38,2
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	921,2	2,9	0,8	17,1	14,5	956,5	6,1	15,7	...	0,8	27,5	4,1	48,1	38,5	1.049,2
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	464,9	...	0,4	...	0,2	465,5	1,2	466,7
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	572,4	7,0	31,1	24,3	13,7	648,5	16,8	89,0	1,9	124,8	47,9	25,4	289,0	76,7	1.031,0
13. Total des intermédiaires financiers	3.440,5	18,8	37,0	79,2	36,2	3.611,7	1.338,5	329,8	1,9	149,8	78,2	35,4	595,1	238,1	5.783,4
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	—	11,4	9,1	20,5	—	87,4	2,6	26,4	18,9	17,2	152,5	—	173,0
15. Total des créances	4.173,2	81,0	118,9	96,9	192,0	4.662,0	1.441,7	3.245,4	40,9	1.079,7	418,0	1.037,0	5.821,0	300,9	12.225,6
Solde des créances et des dettes ...	1.982,4	— 211,6	— 1.410,8	— 494,2	34,0	— 100,2	— 65,3	47,1	2,7	30,5	— 48,7	6,0	37,6	127,9	—

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1978

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

Créances par secteur	Entreprises privées et particuliers	Organismes publics d'explo- itation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes principa- lement monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Inter- médiaires financiers publics de crédit	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajustements	Total des dettes
Dettes par secteur	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) + (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises privées et particuliers	+ 7,8	+ 1,2	- 1,8	...	+ 7,7	+ 14,9	+ 39,1	+ 82,1	—	+ 69,7	+ 13,6	+ 60,5	+ 225,9	...	+ 279,9
2. Organismes publics d'exploitation	+ 8,9	- 1,2	+ 1,5	...	- 0,1	+ 9,1	+ 1,8	+ 3,3	+ 0,6	+ 2,5	- 0,1	+ 5,6	+ 11,9	+ 0,2	+ 23,0
3. Etat (Trésor)	+ 58,7	+ 6,5	—	+ 4,2	+ 5,5	+ 74,9	+ 26,7	+ 49,9	+ 16,7	+ 22,4	+ 6,3	- 14,0	+ 81,3	- 8,3	+ 174,6
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 7,3	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,1	...	+ 8,1	...	+ 8,6	+ 0,5	+ 12,0	- 0,7	+ 31,4	+ 51,8	...	+ 59,9
5. Sécurité sociale	+ 5,2	...	- 0,2	+ 5,0	+ 0,8	+ 3,2	...	+ 3,3	+ 4,1	+ 0,1	+ 10,7	+ 2,0	+ 18,5
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 87,9	+ 6,9	- 0,2	+ 4,3	+ 13,1	+ 112,0	+ 68,4	+ 147,1	+ 17,8	+ 109,9	+ 23,2	+ 83,6	+ 381,6	- 6,1	+ 555,9
7. Etranger	+ 65,4	+ 1,9	- 1,7	...	+ 0,6	+ 66,2	+ 2,3	+ 190,5	...	- 0,6	- 1,4	- 3,1	+ 185,4	+ 13,9	+ 267,8
8. Organismes principalement monétaires	+ 117,3	+ 2,8	- 1,0	+ 2,4	...	+ 121,5	+ 228,6	+ 10,9	...	+ 3,3	- 1,8	+ 1,1	+ 13,5	+ 26,6	+ 390,2
9. Fonds des Rentes	—	—	...	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 0,6	+ 20,1	—	- 2,7	—	- 0,3	+ 17,1	...	+ 17,8
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 94,5	- 0,8	...	+ 3,3	+ 4,0	+ 101,0	- 0,8	+ 6,7	...	- 0,2	+ 3,1	- 2,5	+ 7,1	+ 6,4	+ 113,7
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 30,1	+ 30,1	- 0,1	+ 30,0
12. Intermédiaires financiers publics de crédit	+ 51,9	+ 1,0	+ 5,2	+ 3,7	- 1,3	+ 60,5	- 0,2	- 1,1	+ 0,1	+ 11,7	- 1,5	+ 6,0	+ 15,2	+ 13,9	+ 89,4
13. Total des intermédiaires financiers	+ 293,8	+ 3,0	+ 4,2	+ 9,5	+ 2,7	+ 313,2	+ 228,2	+ 36,6	+ 0,1	+ 12,1	- 0,2	+ 4,3	+ 52,9	+ 46,8	+ 641,1
14. Secteurs indéterminés et ajuste- ments	- 1,3	- 0,4	- 1,7	+ 15,4	+ 20,5	+ 0,3	- 3,5	+ 3,4	+ 6,1	+ 26,8	—	+ 40,5
15. Total des créances	+ 447,1	+ 10,5	+ 2,3	+ 13,8	+ 16,0	+ 489,7	+ 314,3	+ 394,7	+ 18,2	+ 117,9	+ 25,0	+ 90,9	+ 646,7	+ 54,6	+ 1.505,3
Solde des créances et des dettes ...	+ 167,2	- 12,5	- 172,3	- 46,1	- 2,5	- 66,2	+ 46,5	+ 4,5	+ 0,4	+ 4,2	- 5,0	+ 1,5	+ 5,6	+ 14,1	—

Références bibliographiques : *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVII^e année, tome II, nos 2-3, août-septembre 1982, XXXVIII^e année, tome I, no 2, février 1983 et XLIX^e année, tome II, nos 1-2 juillet-août 1974. —

Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976, LII^e année, tome I, no 1, janvier, tome II, no 6, décembre 1977, LIII^e année, tome II, no 4, octobre 1978, tome II, no 3, septembre 1979. — *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Statistiques financières de l'O.C.D.E.*

XIII. — ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire 1	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 2			Total (5) = (1) à (4) (6) à (15)	Avoirs extérieurs nets (6)	Créances sur les pouvoirs publics		Créances sur les entreprises 5 et particuliers			Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9			Divers 12 (15)
		En francs belges		En monnaies étrangères (déposés à un an au plus)			Etat 3 (7)	Autres pouvoirs publics 4 (8)	Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation		Obligations 8 (11)	Fonds des Rentes		Autres intermédiaires financiers 11 (14)	
		A un an au plus (déposés)	A plus d'un an (déposés, bons de caisse et obligations)						Financés par les organismes principalement monétaires 6 (9)	Pour mémoire : accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires 7 (10)		Avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	Autres 10 (13)		
(1)	(2)	(3)	(4)	(6) à (15)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
1971	420,4	208,4	52,4	9,7	690,9	132,5	257,5	30,8	251,9	266,3	16,8	...	4,4	41,7	- 44,7
1972	484,5	247,8	62,6	9,2	804,1	148,7	291,0	39,6	305,0	318,4	24,5	2,5	6,0	38,6	- 51,8
1973	520,4	316,4	68,8	11,9	917,5	151,9	329,8	56,6	364,8	374,4	25,7	...	9,6	32,4	- 53,3
1974	552,9	358,1	71,9	17,5	1.000,4	132,5	354,6	69,3	399,7	417,5	35,0	...	10,1	44,3	- 45,1
1975	640,3	402,7	89,7	23,0	1.155,7	159,5	390,7	77,2	466,3	483,9	43,1	2,9	6,3	57,1	- 47,4
1976	684,1	489,9	103,3	31,4	1.308,7	145,5	449,9	86,2	554,8	568,4	48,2	3,6	10,3	64,1	- 53,9
1977 (anc. série) ...	748,9	529,4	135,3	35,8	1.449,4	122,8	482,9	99,7	654,0	670,3	57,3	2,8	7,8	94,0	- 71,9
1977 (nouv. sér.) 13	741,5	529,4	135,3	35,8	1.442,0	122,8	482,9	99,7	654,0	670,3	57,3	2,8	7,8	94,0	- 79,3
1978 Septembre ...	765,0	573,1	151,2	32,1	1.521,4	83,2	526,4	104,9	692,0	712,6	61,1	28,7	5,8	97,4	- 78,1
Décembre	784,9	594,3	154,6	29,8	1.563,6	75,8	532,8	111,6	736,2	742,1	61,6	16,0	14,8	94,1	- 79,3
1979 Mars	779,5	622,9	161,6	30,8	1.594,8	104,5	575,0	109,8	734,6	743,6	59,3	29,3	4,2	99,8	-121,7
Juin	830,0	626,5	167,4	34,6	1.658,5	64,9	595,7	122,1	784,7	797,6	58,3	49,1	7,9	96,2	-120,4
Septembre ...	773,1	643,1	173,8	36,3	1.626,3	22,9	598,9	118,2	807,7	823,0	58,1	47,7	11,8	95,3	-134,3
Décembre	804,7	657,1	180,3	37,7	1.679,8	-33,5	595,6	139,3	877,8	884,7	58,2	52,5	24,6	92,8	-127,5
1980 Mars	772,4	689,4	186,9	46,7	1.695,4	-54,7	p 654,3	p 129,3	876,6	885,4	p 56,5	72,6	20,5	93,0	-152,7
Juin	817,4	674,8	199,3	49,9	1.741,4	- 7,3	p 703,2	p 130,4	906,5	916,6	p 59,3	60,0	17,4	94,8	-222,9
Septembre ...	783,6	679,4	216,1	48,7	1.727,8	p-12,7	p 709,8	p 128,0	903,8	919,6	p 60,3	67,2	11,4	p100,0	p-239,0
Décembre	p 806,2	p 690,1	p 226,3	54,1	p1.776,7	p-52,0	p 722,1	p 134,3	p 953,6	p 964,4	p 62,7	77,1	12,3	p103,9	p-237,3

1 Voir tableau XIII-4a, colonne (10).

2 Y compris les « autres engagements » sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires.

3 Y compris le Fonds des Routes (voir l'article « Chapitre IX. Balance des Paiements, et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique », publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIIIe année, tome II, no 3, septembre 1969), sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

4 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

5 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

6 Voir tableau XIII-9, colonnes (11) + (12).

7 Voir tableau XIII-9, colonne (4).

8 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 Sous déduction du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B.

11 Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation et intermédiaires financiers publics de crédit.

12 Cette rubrique comprend principalement le solde des actifs et passifs non rangés ailleurs du Fonds Monétaire, le solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre et la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

13 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir Bulletin d'Information et de Documentation, XXIVe année, tome II, no 6, décembre 1949; XXXe année, tome II, no 5, novembre 1955; XXXIIIe année, tome II, no 5, novembre 1958; XLIIe année, tome I, no 1, janvier 1967, tome II, no 3, septembre 1967 et Bulletin de la Banque Nationale de Belgique, LIe année, tome I, no 1, janvier 1976; LIe année, tome I, no 1, janvier 1977.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau XIII-4a.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau XIII-5.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,5	58,0	58,0	58,0	58,3	58,2	58,2	58,2	58,2
2. F.M.I. — Participation	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,4	19,6	20,2	20,3	18,1	17,5	14,2	12,8	18,1
— Prêts	—	—	—	—	—	1,5	0,7	0,7	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	24,7	23,1	23,1	23,2	27,8	29,3	29,5	24,2
— Autres	—	—	—	2,4	9,7	9,7	9,4	9,0	8,4	7,5	7,4	6,9	6,7	6,2	5,7
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	70,8	60,3	66,7	61,1	43,7	94,0	119,4	110,7
4. Accords internationaux	—	—	—	—	0,2	0,4	0,4	0,5	0,1	0,5	—	0,1	0,7	0,8	0,8
5. F.E.C.O.M.	—	3,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	16,5	16,9	12,0	11,9	13,7	20,0	25,8	21,1	23,3	23,6	22,1	17,7	14,2	7,4	6,9
9. Autres : a) en monnaies étrangères	52,4	75,9	88,6	107,2	84,1	101,2	106,1	86,1	83,8	85,5	75,5	54,2	109,1	111,6	114,8
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	196,3	222,6	232,2	256,1	235,2	258,1	254,4	290,5	277,2	285,2	265,7	226,1	326,4	345,9	339,4
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,4	0,7	0,7	0,6	0,6
2. Autres : a) sur la B.N.B. :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	—	—	—	—	2,5	2,4	2,0	2,2	2,7	3,7	3,4	3,4	3,7	4,3	4,3
c) sur les banques de dépôts	0,9	2,1	0,2	—	0,1	—	2,1	—	—	5,3	0,2	0,4	4,6	3,1	—
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	1,1	0,5	5,1	4,2	20,6	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— obligations accessibles à tout placeur	2,0	2,2	2,7	3,0	3,2	3,8	4,2	4,9	4,9	5,0	4,9	5,6	5,5	5,5	5,5
— autres	34,0	40,2	38,3	38,3	38,1	37,9	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— obligations accessibles à tout placeur	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	6,3	7,9	5,2	—	5,4	7,6	12,1	8,3	9,2	12,4	12,0	13,3	8,8	5,6	5,7
b) effets commerciaux	10,6	15,2	14,9	10,3	26,2	32,1	41,2	28,9	36,5	39,2	46,4	43,4	39,1	23,3	34,4
c) avances	0,2	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,1	—	0,1	0,1	0,3	—	—	—	0,5
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— obligations accessibles à tout placeur	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	2,5	—	—	2,9	3,6	2,8	16,0	29,3	49,1	47,7	52,5	72,6	60,0	67,2	77,1
b) autres	—	—	—	—	—	7,4	13,9	1,7	4,8	—	23,2	18,3	9,5	4,3	9,9
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	0,7	—	—	2,0	—	—	1,6	0,1	—
b) à plus d'un an :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	28,3	37,8	24,2	23,3	12,1	15,2	35,5	70,1	78,3	79,8	93,1	68,9	64,2	73,6	83,5
TOTAL DE L'ACTIF ...	284,4	331,0	325,6	340,8	349,7	406,9	458,8	512,7	539,5	557,2	578,3	528,9	600,4	609,8	637,2

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,3	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	23,4	26,7	14,8	7,7	39,9	27,4	
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	
b) en francs belges ¹	1,7	2,3	3,0	3,6	3,3	3,7	5,9	3,8	4,9	4,1	6,0	5,3	6,9	7,4	7,0	
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger ...	2,0	3,5	3,4	3,7	3,4	27,2	32,7	18,7	12,7	44,1	33,5	5,4	7,0	7,5	7,1	
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets ²	5,8	7,0	7,2	7,2	7,7	8,0	10,2	8,4	10,0	9,2	12,8	11,4	12,5	10,7	11,9	
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) envers les organismes publics	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	1,1	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,5	...	0,1	...	0,3	0,1	0,2	0,1	0,4	
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :																
1. Stock monétaire :																
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :																
— monnaie fiduciaire ⁴	216,8	231,5	248,9	281,2	299,5	327,4	349,7	345,1	370,1	349,8	359,0	346,2	365,1	350,3	364,2	
— monnaie scripturale ⁵	0,6	0,5	0,3	0,9	1,2	0,5	0,8	0,5	1,0	0,7	0,7	0,8	1,2	1,2	p 0,3	
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶	0,1	0,1	0,1	0,1	p 0,1	
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :																
a) en francs belges :																
— à un an au plus :																
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— à plus d'un an :																
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres engagements :																
a) envers le Trésor	
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
c) envers les intermédiaires financiers :																
— le Fonds des Rentes	
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monét.	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— les autres intermédiaires financiers :																
— réserve monétaire	4,0	11,8	5,7	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
D. Autres	46,4	54,3	44,2	47,1	37,2	43,3	64,5	139,9	145,6	153,4	172,0	164,9	214,3	239,9	253,2	
TOTAL DU PASSIF ...	284,4	331,0	325,6	340,8	349,7	406,9	458,8	512,7	539,5	557,2	578,3	528,9	600,4	609,8	637,2	

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.⁴ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.⁵ A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.⁶ A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

a) Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	29-2-80	31-3-80	30-4-80	31-5-80	30-6-80	31-7-80	31-8-80	30-9-80	31-10-80	30-11-80	31-12-80	31-1-81	28-2-81
A Créances sur l'étranger :													
1. Or	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2	58,2
2. F.M.I. — Participation	17,5	17,5	16,1	15,3	14,2	14,2	13,9	12,8	12,8	12,8	12,8	17,3	17,0
— Prêts
— Droits de tirage spéciaux	27,7	27,8	27,8	29,3	29,3	29,3	29,5	29,5	29,5	29,5	29,6	28,6	28,6
— Autres	7,0	6,9	7,0	6,8	6,7	6,5	6,3	6,2	6,1	5,9	5,7	5,6	5,4
3. Ecus	56,9	43,7	77,6	85,3	94,0	119,3	118,9	119,4	121,0	120,6	110,7	112,1	81,7
4. Accords internationaux	0,1	0,2	0,4	0,7	0,8	0,7	0,8	0,4	0,8	0,8	0,6	0,7
5. F.E.C.O.M.
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	19,8	17,7	20,1	17,7	14,2	10,5	12,9	7,4	7,6	9,2	6,9	p 7,5	p 9,2
9. Autres : a) en monnaies étrangères	49,1	54,2	57,9	81,9	109,1	118,7	117,0	111,6	100,1	112,7	114,8	126,6	151,2
b) en francs belges
Total des créances sur l'étranger ...	236,2	226,1	264,9	294,9	326,4	357,5	357,4	345,9	335,7	349,8	339,4	p356,5	p352,0
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :													
1. Pièces et billets	0,8	0,7	0,6	0,5	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,8	0,8
2. Autres : a) sur la B.N.B. :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics	3,4	3,4	3,4	3,5	3,7	3,8	3,9	4,3	4,4	4,3	4,3	4,2	4,1
c) sur les banques de dépôts	0,4	7,8	4,1	4,6	9,1	...	3,1	1,8	...
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :													
1. Sur l'Etat ¹ :													
a) à un an au plus	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	5,6	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	6,4
— autres	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5	37,5
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :													
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :													
a) acceptations bancaires	11,2	13,3	14,2	10,1	8,8	5,9	5,8	5,6	4,8	5,2	5,7	3,7	7,0
b) effets commerciaux	45,4	43,4	47,8	38,2	39,1	34,1	32,0	23,3	21,6	24,1	34,4	p 24,0	p 30,6
c) avances	0,2	...	0,4	0,4	...	0,3	0,3	0,5
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :													
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	62,5	72,6	54,5	73,7	60,0	41,0	57,7	67,2	76,4	69,7	77,1	79,1	82,3
b) autres	16,8	18,3	16,6	8,2	9,5	3,4	...	4,3	5,5	3,1	9,9
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :													
a) à un an au plus :													
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,2	...	3,0	0,7	1,6	0,8	...	0,1	0,4
b) à plus d'un an :													
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Autres	71,3	68,9	63,2	65,6	64,2	72,1	74,5	73,6	77,7	79,6	83,5	83,7	84,5
TOTAL DE L'ACTIF ...	529,8	528,9	558,2	581,7	600,4	610,5	613,8	609,8	608,9	618,5	637,2	635,6	644,0

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurances-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne; sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

a) Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	29-2-80	31-3-80	30-4-80	31-5-80	30-6-80	31-7-80	31-8-80	30-9-80	31-10-80	30-11-80	31-12-80	31-1-81	28-2-81
A. Engagements envers l'étranger :													
1. Envers le F.M.I.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M.	0,9
3. Autres :													
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	7,6	5,3	4,9	5,6	6,9	5,6	6,5	7,4	6,6	6,7	7,0	7,5	6,4
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg													
Total des engagements envers l'étranger ...	8,6	5,4	5,0	5,7	7,0	5,7	6,6	7,5	6,7	6,8	7,1	7,6	6,5
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :													
1. Pièces et billets ²	10,5	11,4	10,9	11,3	12,5	10,2	10,1	10,7	10,3	10,2	11,9	p 11,4	p 11,4
2. Autres :													
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,4
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :													
1. Stock monétaire :													
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :													
— monnaie fiduciaire ⁴	346,9	346,2	345,3	355,9	365,1	350,8	349,6	350,3	350,3	352,8	364,2	p351,2	p352,2
— monnaie scripturale ⁵	0,5	0,8	0,6	0,5	1,2	0,7	1,2	1,2	0,4	0,4	p 0,3	p 0,7	p 0,5
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁶													
...	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	p 0,1	p 0,1	p 0,1
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :													
a) en francs belges :													
— à un an au plus :													
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
à plus d'un an :													
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus													
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :													
a) envers le Trésor													
...
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)													
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :													
— le Fonds des Rentes
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	163,2	164,9	196,3	208,2	214,3	242,9	246,1	239,9	241,1	248,2	253,2	p264,6	p273,3
TOTAL DU PASSIF ...	529,8	528,9	558,2	581,7	600,4	610,5	613,8	609,8	608,9	618,5	637,2	635,6	644,0

1 Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.

2 Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

3 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

4 Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

5 A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. c) ou sous D. selon les dates.

6 A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 3. a).

b) Organismes publics monétaires — Actif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	0,4	0,8	0,3	0,4	0,4	0,1	...	0,1	...	0,4	...	0,5	2,4
9. Autres : a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	0,5	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,3
Total des créances sur l'étranger	0,4	0,8	0,3	0,9	0,4	0,1	...	0,1	...	0,4	...	0,6	2,7
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,2	0,1	0,3	0,1	1,2	0,9	1,1	1,0	1,4	1,2	1,6	1,2	1,5
2. Autres : a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres
b) sur les organismes publics	0,8	0,5	1,2	1,0	1,1	1,4	2,3	0,8	0,6	0,4	2,5	2,0	0,2	1,0	2,9
c) sur les banques de dépôts	0,1	0,5	1,4	0,6	...	1,8	5,5	...	6,7	3,0	5,4	3,8	1,0
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ² :															
a) à un an au plus	64,4	64,0	65,0	70,1	77,5	80,3	84,0	82,0	87,3	79,2	81,1	82,7	89,9	84,7	p 86,0
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	7,6	8,1	8,3	8,7	10,0	10,3	10,7	10,3	10,9	11,3	11,3	p 11,4	p 11,3	p 11,2	p 12,5
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les autres pouvoirs publics ³ :															
a) à un an au plus	16,5	19,5	21,8	25,7	28,3	35,7	38,5	35,0	38,3	33,7	44,7	40,6	40,3	36,8	p 42,0
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	0,1	0,1	p 0,1	p 0,1	p 0,1	p 0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises ⁴ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	0,2	...	0,7	3,0	1,4	1,5	0,6	0,4	...	0,6	...	0,5	...	0,2	0,4
b) effets commerciaux	0,2	...	1,9	3,6	1,7	1,6	2,7	0,7	...	1,0	...	1,6	...	1,2	1,0
c) avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
d) autres créances à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	p 0,6	p 0,6	p 0,6	p 0,6
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres	2,9	0,4	...	0,1	0,1	...	0,1	4,4	0,1	...	0,1
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁵ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	0,6	0,1	...	0,2	...	0,6	0,4	0,5	...	1,5	...
b) à plus d'un an :															
— bons de caisse et oblig. accessibl. à tout plac.	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	7,3	11,1	14,0	18,1	23,1	12,2 ⁶	11,6	11,7	12,5	12,5	13,2	13,0	12,8	12,1	p 10,9
TOTAL DE L'ACTIF ...	101,2	104,7	114,0	131,8	145,7	145,1⁶	152,7	144,9	157,3	144,9	161,6	157,6	162,3	155,0	161,7

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue), I.R.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes principalement monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique D. « Autres ».

² Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation.

³ Y compris les organismes de sécurité sociale.

⁴ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁵ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.⁶ Le chiffre comparable en 1977

b) Organismes publics monétaires — Passif¹ — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	81-12-72	81-12-78	81-12-74	81-12-75	81-12-76	81-12-77	81-12-78	81-8-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	0,2	0,2	0,2	0,1	...
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger	0,2	0,2	0,2	0,1	...
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets ²	0,7	0,3	0,4	1,2	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,8	0,7	0,7	0,6
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	2,5	2,5	2,0	2,2	2,7	3,7	3,4	3,4	3,7	4,3	4,3
b) envers les organismes publics	0,8	0,5	1,2	1,0	1,1	1,3	2,3	0,8	0,6	0,3	2,5	2,1	0,2	1,0	2,8
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	6,2	1,3	3,9	6,5	6,2	6,4	4,9	5,6	6,4	7,4	7,6	8,6	7,4	8,1	6,2
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ³ et particuliers :															
— monnaie fiduciaire ⁴	8,5	9,1	9,5	10,1	11,3	11,7	12,2	12,1	12,4	12,5	12,7	12,7	13,9	14,7	14,7
— monnaie scripturale	63,2	65,7	67,5	75,0	81,1	86,0	91,5	88,8	97,4	87,1	90,9	91,6	99,1	90,1	91,3
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics	21,8	27,6	31,5	35,9	43,1	36,8 ⁵	39,4	34,8	37,3	33,3	44,0	38,2	36,9	36,0	41,8
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers :															
a) en francs belges :															
— à un an au plus :															
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— à plus d'un an :															
— dépôts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	2,1
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,2	—	—
D. Autres															
TOTAL DU PASSIF ...	101,2	104,7	114,0	131,8	145,7	145,1 ⁵	152,7	144,9	157,3	144,9	161,6	157,6	162,3	155,0	161,7

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes principalement monétaires).

² Uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.

³ Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

⁴ Les chiffres sont sur-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes principalement monétaires autres que la B.N.B.

⁵ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 pour la monnaie scripturale s'élève à 44,3 et pour le total du passif à 162,6.

c) Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accords internationaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Obligations	31,9	48,1	53,7	39,6	35,5	34,5	37,9	36,4	35,6	37,5	40,9	44,8	50,6	46,1	p 46,1
8. Acceptations en francs belges représent. d'exportation	11,8	11,1	17,0	17,2	16,6	19,3	16,4	18,2	17,5	15,2	18,8	21,0	19,5	17,5	17,9
9. Autres : a) en monnaies étrangères	297,0	391,4	489,5	596,1	656,7	803,8	1.004,1	1.070,3	1.146,0	1.197,5	1.236,1	1.423,4	1.483,1	1.556,4	1.748,5
b) en francs belges	27,1	35,4	38,6	49,8	65,0	82,6	77,4	82,0	83,7	83,6	83,1	99,9	101,6	96,0	100,2
Total des créances sur l'étranger ...	367,8	486,0	598,8	702,7	773,8	940,2	1.135,8	1.206,9	1.282,8	1.333,8	1.378,9	1.589,1	1.654,8	1.716,0	p 1.912,7
B. Créances sur les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	5,7	6,9	7,0	7,1	7,6	7,9	10,0	8,3	9,8	9,1	11,4	10,2	11,1	9,5	10,3
2. Autres : a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	1,1	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,4	...	0,1	...	0,3	0,1	0,2	0,1	0,4
b) sur les organismes publics	6,2	1,3	4,0	6,5	6,2	6,4	4,9	5,6	6,4	7,3	7,6	8,7	7,4	8,1	6,2
c) sur les banques de dépôts	58,6	91,1	105,5	106,0	135,5	164,5	172,5	186,7	179,6	194,6	195,5	230,5	230,5	225,8	p 243,8
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	9,4	10,0	8,4	10,0	28,7	11,6	23,7	68,4	62,8	61,1	62,3	91,4	116,8	132,4	135,9
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	140,0	173,8	194,3	226,3	247,0	282,6	317,5	316,6	337,0	349,6	341,2	p 355,1	360,4	p 352,2	p 357,2
— autres	32,5	31,1	32,6	30,0	24,9	19,4	18,2	18,2	18,2	18,2	20,4	33,7	44,8	49,4	50,5
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :															
a) à un an au plus	3,2	4,7	9,8	11,6	12,7	9,1	10,5	8,7	11,4	12,4	18,4	14,6	15,1	14,8	p 15,8
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	15,5	24,7	29,1	29,8	31,8	36,8	41,2	40,5	44,5	43,6	45,1	p 42,9	p 43,7	p 45,0	p 44,7
— autres	3,4	6,6	7,6	9,1	12,5	17,4	20,5	24,8	27,0	27,6	30,1	30,2	30,2	p 30,2	p 30,7
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :															
a) acceptations bancaires	9,1	5,9	7,9	10,9	11,9	9,9	13,0	18,6	16,7	10,2	14,1	15,5	16,3	13,7	16,1
b) effets commerciaux	106,2	116,0	116,3	128,6	136,2	148,8	149,2	155,9	157,9	154,1	162,4	169,4	171,9	171,9	172,0
c) avances	172,3	219,4	252,3	309,5	371,7	452,1	517,3	521,8	564,2	590,1	642,5	632,9	670,4	687,9	p 723,5
d) autres créances à un an au plus	0,1	0,1	4,1	4,5	9,1	1,2	1,2	...	0,1	0,8	0,7	...	4,2	6,3	8,9
e) autres créances à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	11,5	12,2	14,7	14,7	15,4	16,0	20,0	19,2	18,3	17,4	16,8	p 16,2	15,7	p 14,8	p 14,6
— autres	12,0	12,6	15,3	23,0	22,8	39,3	39,4	39,1	39,0	39,0	39,7	39,3	38,4	p 38,2	p 38,2
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :															
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certificats de trésorerie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) autres	5,6	9,2	10,8	9,0	10,2	0,4	0,8	2,5	3,2	7,3	1,4	2,2	7,8	7,1	2,4
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :															
a) à un an au plus :															
— bons de caisse accessibles à tout placeur	1,9	0,2	0,7	2,1	0,4
— autres	2,9	4,1	4,7	10,3	13,6	10,2	10,9	7,7	7,7	7,8	9,6	11,8	14,5	15,7	p 16,5
b) à plus d'un an :															
— bons de c. et oblig. accessibles à tout placeur	31,6	31,5	37,4	37,2	39,9	68,9	70,6	73,1	70,0	67,4	65,5	62,1	61,8	p 63,9	p 69,7
— autres	5,2	8,2	9,9	10,5	12,3	15,1	14,5	18,6	18,8	17,9	18,7	18,4	17,9	p 19,3	p 18,6
D. Autres	87,6	99,5	129,9	133,5	139,1	158,2	182,9	190,8	190,6	192,3	212,3	222,0	215,7	p 219,0	p 217,3
TOTAL DE L'ACTIF ...	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.416,5	2.775,1	2.932,0	3.066,1	3.161,6	3.294,9	3.596,3	3.749,6	3.841,3	4.106,0

¹ Y compris le Fonds des Rentes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, n° 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédits.

c) Banques de dépôts — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	333,2	434,3	525,9	633,9	680,6	842,0	1.063,1	1.133,9	1.241,7	1.305,0	1.346,7	1.571,6	1.634,6	1.724,2	1.945,9	
b) en francs belges ¹	80,1	118,6	169,6	162,5	179,9	207,2	218,9	240,3	240,7	247,1	297,9	293,1	346,7	344,3	353,8	
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Total des engagements envers l'étranger ...	413,3	552,9	695,5	796,4	860,5	1.049,2	1.282,0	1.374,2	1.482,4	1.552,1	1.644,6	1.864,7	1.981,3	2.068,5	2.299,7	
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets																
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	0,1	...	2,1	5,2	0,2	0,4	4,6	3,1	...	
b) envers les organismes publics	0,1	0,5	...	0,1	1,4	0,6	...	1,8	5,5	...	6,7	3,0	5,4	3,8	1,0	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— bons de caisse et obligations	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
— autres	58,6	91,1	105,5	105,9	135,4	164,2	172,1	186,3	179,2	194,2	195,2	230,2	230,2	225,5	p 243,5	
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :																
1. Stock monétaire :																
a) encaisses monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :																
— monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— monnaie scripturale	173,3	185,9	195,1	236,3	248,1	278,6	291,7	298,5	312,0	290,2	296,8	281,7	300,8	290,6	p 293,3	
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics																
...	0,1	0,2	0,1	0,1	0,4	0,6	0,4	0,7	0,5	0,5	1,0	0,5	0,6	p 0,5	
2. Autres engagements envers les entreprises et particuliers ³ :																
a) en francs belges :																
— à un an au plus :																
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires ...	131,7	156,6	169,5	220,4	253,9	298,2	337,4	347,6	356,6	353,0	361,2	341,5	330,6	337,8	362,9	
— autres dépôts	116,1	159,8	188,5	182,3	236,0	231,2	256,9	275,3	269,9	290,1	295,9	347,9	344,2	341,6	p 327,2	
— à plus d'un an :																
— dépôts	26,9	27,2	23,3	31,5	28,9	31,0	29,0	29,4	30,2	28,9	27,4	26,9	25,0	25,4	p 25,3	
— bons de caisse et obligations	35,8	41,8	48,7	58,2	74,3	104,4	125,6	132,2	137,2	144,9	153,0	160,0	174,3	190,7	201,0	
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus																
... ..	9,2	11,7	17,5	23,0	31,4	35,8	29,8	30,8	34,6	36,3	37,7	46,7	49,9	48,7	54,1	
3. Autres engagements :																
a) envers le Trésor																
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)																
...	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	
c) envers les intermédiaires financiers :																
— le Fonds des Rentes	2,5	...	0,7	0,7	
— organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire ...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— les autres intermédiaires financiers :	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres ⁴	0,3	3,1	3,4	2,5	0,7	2,5	0,4	0,9	...	1,1	...	1,0	0,7	1,2	
D. Autres																
... ..	128,7	147,0	168,8	175,1	191,1	221,6	244,7	254,4	256,2	265,5	274,1	291,8	301,3	303,8	p 295,8	
TOTAL DU PASSIF ...	1.097,1	1.377,0	1.616,7	1.833,6	2.064,0	2.416,5	2.775,1	2.932,0	3.066,1	3.161,6	3.294,9	3.596,3	3.749,6	3.841,3	4.106,0	

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

² Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

³ Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

⁴ Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations et de réserve monétaire (cf. note 3).

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,5	58,0	58,0	58,0	58,3	58,2	58,2	58,2	58,2	
2. F.M.I. — Participation	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,4	19,6	20,2	20,3	18,1	17,5	14,2	12,8	18,1	
— Prêts	—	—	—	—	—	1,5	0,7	0,7	
— Droits de tirage spéciaux	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	24,7	23,1	23,1	23,2	27,8	29,3	29,5	24,2	
— Autres	—	—	—	2,4	9,7	9,7	9,4	9,0	8,4	7,5	7,4	6,9	6,7	6,2	5,7	
3. Ecus	—	—	—	—	—	—	—	70,8	60,3	66,7	61,1	43,7	94,0	119,4	110,7	
4. Accords internationaux	0,2	0,4	0,4	0,5	0,1	0,5	...	0,1	0,7	0,8	0,8	
5. F.E.C.O.M.	—	3,5	
6. C.E.E. : concours financier à moyen terme	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
7. Obligations	31,9	48,1	53,7	39,6	35,5	34,5	37,9	36,4	35,6	37,5	40,9	44,8	50,6	46,1	46,1	
8. Acceptations en francs belges représentat. d'exportation	28,3	28,0	29,4	29,9	30,6	39,7	42,6	39,4	40,8	38,9	40,9	39,1	33,7	25,4	27,2	
9. Autres : a) en monnaies étrangères	349,4	467,3	578,1	703,3	740,8	905,0	1.110,2	1.156,4	1.229,8	1.283,0	1.311,6	1.477,6	1.592,2	1.668,0	1.863,3	
b) en francs belges	27,1	35,4	38,6	49,8	65,0	83,1	77,4	82,0	83,7	83,6	83,1	99,9	101,6	96,1	100,5	
Total des créances sur l'étranger ...	564,1	708,6	831,4	959,6	1.009,3	1.199,2	1.390,6	1.497,5	1.560,0	1.619,1	1.644,6	1.815,6	1.981,2	2.062,5	2.354,8	(6)
B. Créances sur les organ. principal. monétaires nationaux :																
1. Pièces et billets	6,1	7,3	7,6	7,6	8,3	8,4	11,6	9,8	11,4	10,7	13,2	12,1	13,4	11,3	12,4	(1)
2. Autres : a) sur la B.N.B. :																
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	—	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	1,1	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,4	...	0,1	...	0,3	0,1	0,2	0,1	0,4	
b) sur les organismes publics	7,0	1,8	5,2	7,5	9,8	10,2	9,2	8,6	9,7	11,4	13,5	14,1	11,3	13,4	13,4	
c) sur les banques de dépôts	59,6	93,7	105,7	106,0	137,0	165,1	174,6	188,5	185,1	199,9	202,4	233,9	240,5	232,7	244,8	
C. Créances sur les autres secteurs nationaux :																
1. Sur l'Etat ¹ :																
a) à un an au plus	74,9	74,5	78,5	84,3	126,8	128,9	144,7	187,4	187,1	177,3	180,4	211,1	243,7	254,1	258,9	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	149,6	184,1	205,3	238,0	260,2	296,7	332,4	331,8	352,8	365,9	357,4	372,1	377,2	368,9	375,2	(7)
— autres	66,5	71,3	70,9	68,3	63,0	57,3	55,7	55,7	55,7	55,7	57,9	71,2	82,3	86,9	88,0	(7)
2. Sur les autres pouvoirs publics ² :																
a) à un an au plus	19,7	24,2	31,6	37,3	41,0	44,8	49,0	43,7	49,7	46,1	63,1	55,2	55,4	51,6	57,8	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	16,6	25,8	30,2	30,9	32,9	37,9	42,3	41,6	45,7	44,8	46,3	44,1	45,0	46,3	46,0	(8)
— autres	3,4	6,6	7,6	9,1	12,5	17,4	20,5	24,8	27,0	27,6	30,1	30,2	30,2	30,2	30,7	(8)
3. Sur les entreprises ³ et particuliers :																
a) acceptations bancaires	15,6	13,8	13,8	13,9	18,7	19,0	25,7	27,3	25,9	23,2	26,1	29,3	25,1	19,5	22,2	(9)
b) effets commerciaux	117,0	131,2	133,1	142,5	164,1	182,5	193,1	185,5	194,4	194,3	208,8	214,4	211,0	196,4	207,4	(9)
c) avances	172,5	219,7	252,8	309,9	372,1	452,5	517,4	521,8	564,3	590,2	642,8	632,9	670,4	687,9	724,0	(9)
d) autres créances à un an au plus	0,1	0,1	4,1	4,5	9,1	1,2	1,2	...	0,1	0,8	0,7	...	4,2	6,3	8,9	(11)
e) autres créances à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	12,4	13,1	15,6	15,6	16,3	16,7	21,0	20,2	19,3	18,4	17,8	17,2	16,7	15,8	15,6	(11)
— autres	12,0	12,6	15,3	23,0	22,8	39,3	39,4	39,1	39,0	39,0	39,7	39,3	38,4	38,2	38,2	(11)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus :																
a) avances de la B.N.B. pour le financement de certi- ficats de trésorerie	2,5	2,9	3,6	2,8	16,0	29,3	49,1	47,7	52,5	72,6	60,0	67,2	77,1	(12)
b) autres	8,5	9,6	10,8	9,1	10,3	7,8	14,8	4,2	8,0	11,7	24,6	20,5	17,4	11,4	12,3	(13)
5. Sur les autres intermédiaires financiers ⁴ :																
a) à un an au plus :																
— bons de caisse accessibles à tout placeur	1,9	0,2	0,7	2,1	0,4	(14)
— autres	3,5	4,1	4,7	10,4	13,6	10,4	11,6	8,3	8,1	9,8	9,6	12,3	16,1	17,3	16,6	(14)
b) à plus d'un an :																
— bons de caisse et oblig. accessibles à tout placeur	31,9	31,8	37,7	37,5	40,2	69,2	70,8	73,3	70,2	67,6	65,7	62,3	62,0	64,1	69,9	(14)
— autres	5,3	8,3	10,0	10,6	12,4	15,1	14,5	18,6	18,8	17,9	18,7	18,4	17,9	19,3	18,6	(14)
D. Autres	123,2	148,4	168,1	174,9	174,3	185,6	230,0	272,6	281,4	284,6	318,6	303,9	292,7	304,7	311,7	(15)
TOTAL DE L'ACTIF ...	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.559,4	2.968,5	3.386,6	3.589,6	3.762,9	3.863,7	4.034,8	4.282,8	4.512,3	4.606,1	4.904,9	

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des or-
ganismes principalement
monétaires » dans laquelle
la rubrique est comprise.

¹ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitres IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » publié dans le Bulletin d'Information et de Documentation, XLIII^e année, tome II, no 3, septembre 1968).

² Y compris les organismes de sécurité sociale.

³ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation, intermédiaires financiers publics de crédit.

⁵ A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 s'élève à 193,1 et pour le total de l'actif à 2.976,0.

d) Ensemble des organismes principalement monétaires — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

	31-12-72	31-12-73	31-12-74	31-12-75	31-12-76	31-12-77	31-12-78	31-3-79	30-6-79	30-9-79	31-12-79	31-3-80	30-6-80	30-9-80	31-12-80
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Envers le F.E.C.O.M.	—	23,4	26,7	14,8	7,7	39,9	27,4
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	333,2	434,3	525,9	637,5	680,6	842,0	1.063,1	1.133,9	1.241,7	1.305,0	1.346,7	1.571,6	1.634,6	1.724,2	1.945,9
b) en francs belges ¹	81,8	121,1	172,6	162,5	183,2	210,9	224,8	244,1	245,6	251,2	303,9	298,6	353,8	351,8	360,8
c) réserve monétaire : Grand-Duché de Luxembourg ...	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des engagements envers l'étranger ...	415,3	556,6	698,9	800,1	863,9	1.076,4	1.314,7	1.392,9	1.495,1	1.596,2	1.678,1	1.870,3	1.988,5	2.076,1	2.306,8
B. Engagements envers les organismes principalement monétaires nationaux :															
1. Pièces et billets	6,5	7,3	7,6	8,4	8,1	8,4	10,6	9,0	10,5	9,8	13,3	12,2	13,2	11,4	12,5
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,9	2,1	0,2	...	2,6	2,5	4,1	2,2	2,7	8,9	3,6	3,8	8,3	7,4	4,3
b) envers les organismes publics	0,9	1,0	1,2	1,1	2,5	1,9	2,3	2,6	6,1	0,3	9,2	5,1	5,6	4,8	3,8
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	7,7	21,3	14,7	—	0,1	—	0,1	—	—	—	—	—	—	—	—
— bons de caisse et obligations	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	65,9	93,0	110,3	113,1	142,3	171,1	177,5	191,9	185,7	201,6	203,1	238,9	237,8	233,7	250,1
C. Engagements envers les autres secteurs nationaux :															
1. Stock monétaire :															
a) encaissements monétaires détenues par les entreprises ² et particuliers :															
— monnaie fiduciaire	225,3	240,6	258,4	291,3	310,8	339,1	361,9	357,2	382,5	362,3	371,7	358,9	379,0	365,0	378,9
— monnaie scripturale ³	237,1	252,1	262,9	312,2	330,4	365,1	384,0	387,8	410,4	378,0	388,4	374,1	401,1	381,9	384,9
b) monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics ⁴ et autres engagements envers les entreprises et particuliers ⁵ :	21,8	27,7	31,7	36,0	43,2	37,2	40,0	35,3	38,0	33,8	44,5	39,3	37,5	36,7	42,4
a) en francs belges :															
— à un an au plus :	131,7	156,6	169,5	220,4	253,9	298,2	337,4	347,6	356,6	353,0	361,2	341,5	330,6	337,8	362,9
— dépôts en carnets ou livrets ordinaires	116,1	159,8	188,5	182,3	236,0	231,2	256,9	275,3	269,9	290,1	295,9	347,9	344,2	341,6	327,2
— autres dépôts
— à plus d'un an :	26,9	27,0	23,3	31,5	28,9	31,0	29,0	29,4	30,2	28,9	27,4	26,9	25,0	25,4	25,3
— dépôts	35,8	41,8	48,7	58,2	74,8	104,4	125,6	132,2	137,2	144,9	153,0	160,0	174,3	190,7	201,0
— bons de caisse et obligations	9,2	11,9	17,5	23,0	31,4	35,8	29,8	30,8	34,6	36,3	37,7	46,7	49,9	48,7	54,1
b) en monnaies étrangères : dépôts à un an au plus
3. Autres engagements :															
a) envers le Trésor
b) envers les autres pouvoirs publics : à un an au plus (dépôts à terme)	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
c) envers les intermédiaires financiers :															
— le Fonds des Rentes	2,5	...	0,7	2,8
— organismes d'assurances-vie et accidents du travail, fonds de pension : réserve monétaire	—	0,5	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— les autres intermédiaires financiers :															
— réserve monétaire	4,0	11,8	5,7	—	—	—	0,3	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres ⁶	0,3	3,1	3,4	2,5	0,7	2,5	0,4	0,9	...	1,1	...	1,2	0,7	1,2
D. Autres	175,1	201,3	213,0	222,2	228,3	264,9	309,2	394,3	401,8	418,9	446,1	456,7	515,6	543,7	549,0
TOTAL DU PASSIF	1.482,7	1.812,7	2.056,3	2.306,2	2.559,4	2.968,5	3.386,6	3.589,6	3.762,9	3.863,7	4.034,8	4.282,8	4.512,3	4.606,1	4.904,9

1 Pour la B.N.B., y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I.; pour les autres organismes principalement monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.L.

2 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publiques qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

3 A l'exclusion du solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. c) ou sous D. selon les dates.

4 A l'exclusion du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B., lequel est repris sous C. 8. a).

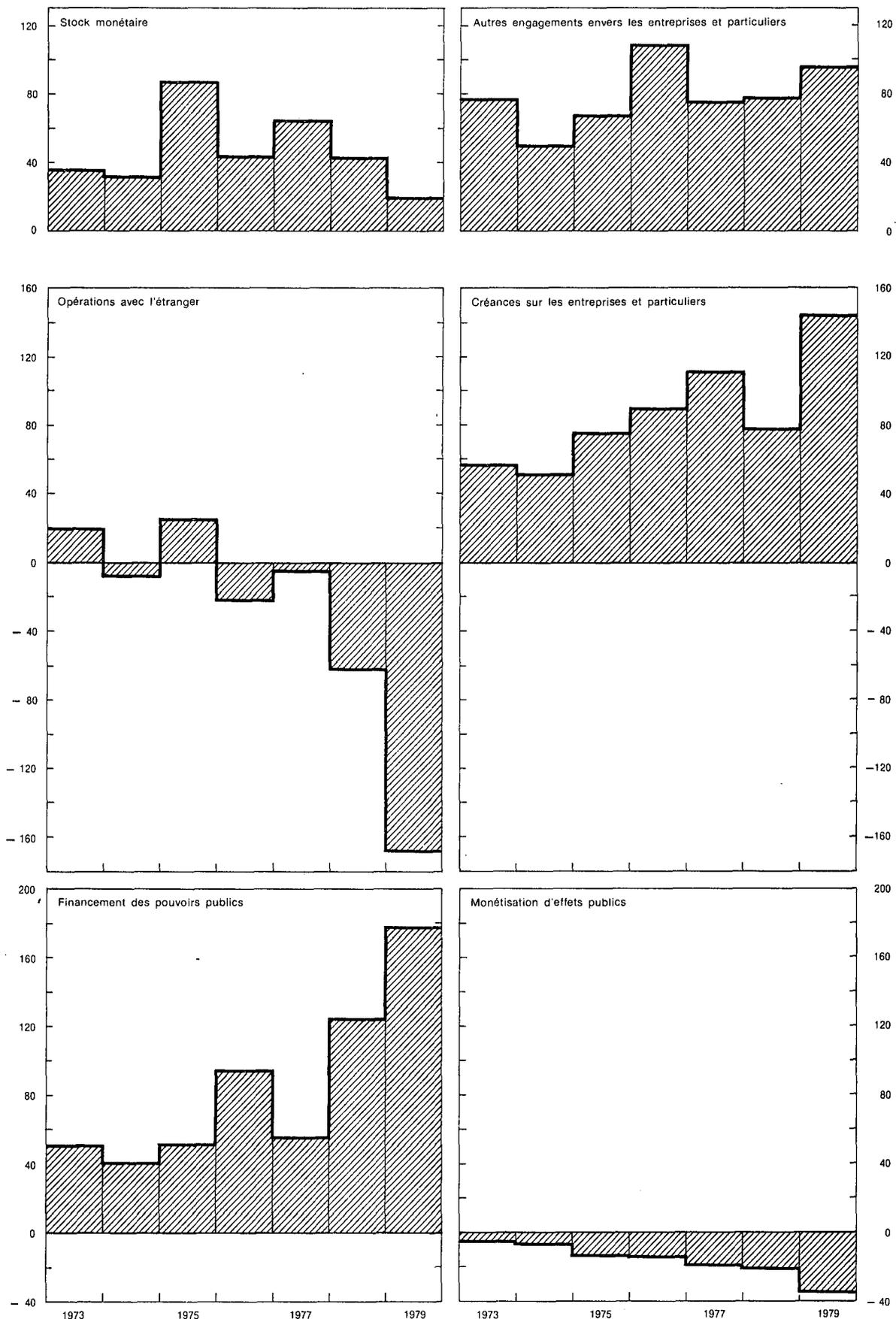
5 Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations — sous forme d'obligations et médiateurs financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

6 Des engagements autres que sous forme de dépôts, de bons de caisse et obligations, et de réserve monétaire (cf. note 5).

7 A partir du 31 décembre 1977, nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptables extraordinaires du Trésor à l'O.C.P. Le chiffre comparable en 1977 pour la monnaie scripturale s'élève à 44,7 et pour le total du passif à 2.076,0.

XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRE

(variations en milliards de francs)



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Autres engagements envers les entreprises et particuliers 1			Total (5) = (1) à (4) = (6) à (16)	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises 2 et particuliers)	Créances sur les entreprises 3 et particuliers		Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires (augmentation : -) 6		Financement des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Créances sur des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires 9	Divers
		En francs belges		En monnaies étrangères (dépôts à un an au plus)			Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation 4	Obligations 5	de crédits commerciaux à l'étranger mobilisés auprès des banques belges	de crédits d'escompte et d'acceptation aux entreprises et particuliers	Etat 7	Autres pouvoirs publics 8	achats sur le marché par les organismes principalement monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes		
		A un an au plus (dépôts)	A plus d'un an (dépôts, bons de caisse et obligations)													
(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)		
1973	+35,9	+68,7	+ 6,1	+ 2,7	+113,4	+ 19,7 ¹⁰	+ 56,0	+ 1,5	- 1,0	+ 3,8	+ 34,9 ¹¹	+16,1	- 4,0	- 1,7	- 5,8	- 6,1 ¹²
1974	+32,5	+41,7	+ 3,2	+ 5,6	+ 83,0	- 8,7 ¹³	+ 42,1	+ 9,7	- 5,9	- 8,1	+ 28,0	+12,9	- 6,3	- 1,3	+12,4	+ 8,2 ¹⁴
1975	+87,4	+44,7	+17,7	+ 5,5	+155,3	+ 26,3	+ 66,3	+ 9,3	- 0,7	+ 0,2	+ 43,0	+ 9,0	-15,3	+ 1,6	+13,1	+ 2,5
1976	+43,8	+87,1	+13,6	+ 8,4	+152,9	- 23,5	+ 84,6	+ 5,4	- 2,7	+ 4,0	+ 85,1	+10,2	-15,6	+ 0,9	+ 7,1	- 2,6
1977	+64,8	+39,5	+32,0	+ 4,4	+140,7	- 5,9	+101,9	+10,2	- 9,2	- 2,8	+ 41,0	+14,7	-21,0	+ 0,8	+30,6	-19,6
1978	+43,4 ¹⁵	+64,9	+19,3	- 6,0	+121,6 ¹⁵	- 63,2	+ 71,8	+ 6,0	+ 1,4	+10,5	+111,0	+13,7	-26,5	+ 4,9	+ 0,9	- 8,9 ¹⁵
1979	+19,8	+62,8	+25,7	+ 8,0	+116,3	-168,3	+142,6	- 0,2	- 7,7	- 1,0	+153,7	+31,8	-44,5	+ 5,8	+ 0,9	+ 3,2
1980	p+ 1,6	p+33,0	p+45,9	p+16,3	p+ 96,8	p-190,2	p+ 79,7	p+ 6,8	-13,4	- 4,0	p+264,9	p- 1,6	p-30,1	-14,8	p+12,5	p-13,0
1978 4 ^e trimestre	+19,9	+21,1	+ 3,4	- 2,3	+ 42,1	- 5,5	+ 29,5	+ 0,4	- 3,1	+14,6	+ 1,2	+ 8,0	- 7,0	+ 8,2	- 3,2	- 1,0
1979 1 ^{er} trimestre	- 5,4	+28,6	+ 6,9	+ 1,1	+ 31,2	- 40,1	+ 1,5	- 1,5	- 1,4	- 3,1	+ 81,8	- 1,1	- 5,0	-11,8	+ 5,7	+ 6,2
2 ^e trimestre	+50,5	+ 3,6	+ 5,9	+ 3,8	+ 63,8	- 26,7	+ 54,0	...	- 4,0	- 3,9	+ 55,4	+13,6	-17,4	+ 2,3	- 2,3	- 7,2
3 ^e trimestre	-56,9	+16,6	+ 6,4	+ 1,7	- 32,2	+ 51,2	+ 25,4	+ 0,7	- 0,2	- 2,4	+ 10,1	- 3,0	-10,0	+ 2,8	- 0,4	- 4,0
4 ^e trimestre	+31,6	+14,0	+ 6,5	+ 1,4	+ 53,5	- 50,3	+ 61,7	+ 0,6	- 2,1	+ 8,4	+ 6,5	+22,3	-12,1	+12,4	- 2,1	+ 8,2
1980 1 ^{er} trimestre	-32,2	+32,2	+ 6,5	+ 9,1	+ 15,6	- 59,4	+ 0,7	p- 1,1	- 2,9	- 1,8	p+112,8	p- 9,7	p- 9,0	- 4,9	+ 0,4	- 9,5
2 ^e trimestre	+44,9	-14,5	+12,4	+ 3,1	+ 45,9	- 41,5	+ 31,2	p+ 3,3	- 3,3	- 1,4	p+ 66,8	p+ 1,2	p- 3,6	- 4,0	+ 1,7	- 4,5
3 ^e trimestre	-33,8	+ 4,6	+16,8	- 1,2	- 13,6	p- 59,9	+ 3,0	p+ 2,0	- 2,8	- 5,8	p+ 59,5	p+ 0,3	p-10,6	- 6,1	p+ 5,9	p+ 0,9
4 ^e trimestre	p+22,7	p+10,7	p+10,2	p+ 5,3	p+ 48,9	p- 29,4	p+ 44,8	p+ 2,6	- 4,4	+ 5,0	p+ 25,8	p+ 6,6	p- 6,9	+ 0,2	p+ 4,5	p+ 0,1

N. B. — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau XIII-1.

1 Y compris les « autres engagements » — sous forme de dépôts, bons de caisse et obligations — envers les intermédiaires financiers autres que principalement monétaires et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

2 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

3 Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail et fonds de pension.

4 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires.

5 Y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

6 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires et refinancés par eux auprès d'autres intermédiaires financiers moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes principalement monétaires.

7 Y compris le Fonds des Routes, sous déduction du compte ordinaire du Trésor à la B.N.B.

8 Y compris les organismes de sécurité sociale et sous déduction des engagements non monétaires envers les autres pouvoirs publics.

9 Sous déduction des engagements envers des intermédiaires financiers autres que principalement monétaires sous une forme autre que des dépôts ou des bons de caisse et obligations et les « passifs subordonnés » sous forme d'obligations et d'emprunts.

10 A l'exclusion d'une diminution purement comptable de 10,7 milliards résultant des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

11 A l'exclusion d'un accroissement de 6,2 milliards résultant de la prise en charge par l'Etat des diminutions nettes d'actifs découlant de l'appréciation du franc belge consécutive aux décisions de la Conférence monétaire de Washington du 18 décembre 1971 et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973.

12 A l'exclusion d'un accroissement de 4,5 milliards résultant d'une part, des ajustements apportés aux monnaies étrangères à recevoir et à livrer à la suite de l'appréciation du franc belge, et de la dévaluation du dollar des Etats-Unis dont question aux notes 11 et 12 ci-dessus (3,2 milliards) et, d'autre part, de la contrepartie des amortissements opérés sur une partie des diminutions nettes d'actifs (1,3 milliard).

13 Depuis 1974, ces chiffres ont été calculés sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

14 Depuis 1974, y compris les variations comptables que la contrevaletur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

15 Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

**XIII - 4a. — STOCK MONETAIRE
AUPRES DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES**

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises 1 et particuliers							Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics 6	Total général	
	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale						
	Billets et pièces du Trésor 2	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire 3	Auprès de la Banque Nationale de Belgique 4	Auprès des organismes publics 5	Auprès des banques	Total			Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) + (5) + (6)	(8) = (7) + (8)	(9)	(10) = (8) + (9)	
1972	8,5	222,6	225,6	0,6	63,2	173,3	237,1	462,7	21,8	484,5
1973	9,1	238,5	240,6	0,5	65,6	185,9	252,0	492,6	27,8	520,4
1974	9,5	256,1	258,3	0,3	67,5	195,1	262,9	521,2	31,7	552,9
1975	10,2	288,4	292,1	0,9	74,8	236,3	312,0	604,1	36,2	640,3
1976	11,3	307,2	310,5	1,1	81,2	248,1	330,4	640,9	43,2	684,1
1977 (ancienne série)	11,7	335,4	339,2	0,5	86,0	278,6	365,1	704,3	44,6	748,9
1977 (nouvelle série) 7	11,7	335,4	339,2	0,5	86,0	278,6	365,1	704,3	37,2	741,5
1978 Septembre	12,0	346,4	349,3	0,5	85,4	293,0	378,9	728,2	36,8	765,0
Décembre	12,2	359,9	360,9	0,8	91,5	291,7	384,0	744,9	40,0	784,9
1979 Mars	12,1	353,5	356,4	0,5	88,8	298,5	387,8	744,2	35,3	779,5
Juin	12,4	380,1	381,6	1,0	97,4	312,0	410,4	792,0	38,0	830,0
Septembre	12,5	358,9	361,3	0,7	87,1	290,2	378,0	739,3	33,8	773,1
Décembre	12,7	371,8	371,8	0,7	90,9	296,8	388,4	760,2	44,5	804,7
1980 Janvier	12,7	355,2	356,5	0,7	97,9	284,2	382,8	739,3	42,5	781,8
Février	12,6	357,4	359,5	0,5	85,8	278,1	364,4	723,9	38,7	762,6
Mars	12,7	357,6	359,0	0,8	91,6	281,7	374,1	733,1	39,3	772,4
Avril	12,9	356,2	358,2	0,6	100,8	278,9	380,3	738,5	40,1	778,6
Mai	13,1	367,2	369,1	0,5	95,2	288,4	384,1	753,2	38,8	792,0
Juin	13,9	377,6	378,8	1,2	99,1	300,8	401,1	779,9	37,5	817,4
Juillet	14,3	361,0	365,2	0,7	96,6	288,7	386,0	751,2	32,6	783,8
Août	14,5	359,7	364,0	1,2	96,0	278,9	376,1	740,1	34,9	775,0
Septembre	14,7	361,0	365,0	1,2	90,1	290,6	381,9	746,9	36,7	783,6
Octobre	14,2	360,6	364,6	0,4	87,2	280,1	367,7	732,3	34,0	766,3
Novembre	14,4	362,9	367,2	0,4	89,3	p 285,1	p 374,8	p 742,0	38,8	p 780,8
Décembre	14,7	376,1	378,9	p 0,3	p 91,3	p 293,3	p 384,9	p 763,8	p 42,4	p 806,2

1 Entreprises privées autres que principalement monétaires, intermédiaires financiers publics qui ne sont pas des organismes principalement monétaires, et organismes publics d'exploitation.

2 Sous déduction des billets et pièces du Trésor détenus par la B.N.B.

3 Total des colonnes (1) et (2), sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les organismes publics monétaires et les banques.

4 Le solde créditeur du Fonds des Rentes à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

5 O.C.P. et Crédit Communal de Belgique.

6 Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant de la monnaie scripturale.

7 L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 4b. — STOCK MONETAIRE TOTAL

(milliards de francs)

Fin de période	Encaisses monétaires détenues par les entreprises ¹ et particuliers					Monnaie scripturale détenue par les pouvoirs publics			Total général
	Monnaie fiduciaire ²	Monnaie scripturale			Total	Après des organismes principa- lement monétaires	Après des autres intermé- diaires financiers	Total	
		Après des organismes principa- lement monétaires	Après des autres intermé- diaires financiers	Total					
(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5) = (1) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) + (7)	(9) = (5) + (8)	
1971	202,6	193,6	12,8	206,4	409,0	19,6	3,9	23,5	432,5
1972	222,4	234,1	17,2	251,3	473,7	21,8	3,0	24,8	498,5
1973	237,6	247,6	20,4	268,0	505,6	27,8	2,8	30,6	536,2
1974	254,9	258,6	26,5	285,1	540,0	31,7	4,5	36,2	576,2
1975	288,1	306,9	36,9	343,8	631,9	36,2	5,4	41,6	673,5
1976	305,8	324,2	39,1	363,3	669,1	43,2	7,2	50,4	719,5
1977 (ancienne série)	333,7	361,2	47,0	408,2	741,9	44,7	5,2	49,9	791,8
1977 (nouvelle série) ³	333,7	361,2	47,0	408,2	741,9	37,2	5,2	42,4	784,3
1978 Septembre	344,7	375,2	57,1	432,3	777,0	36,8	8,7	45,5	822,5
Décembre	354,9	380,3	54,9	435,2	790,1	40,1	6,0	46,1	836,2
1979 Mars	351,4	383,8	59,7	443,5	794,9	35,3	7,4	42,7	837,6
Juin	374,5	405,8	65,3	471,1	845,6	38,0	12,7	50,7	896,3
Septembre	356,5	374,0	66,8	440,8	797,3	33,8	9,0	42,8	840,1
Décembre	364,4	384,5	67,7	452,2	816,6	44,5	7,6	52,1	868,7
1980 Mars	352,5	369,4	62,6	432,0	784,5	39,3	8,8	48,1	832,6
Juin	371,6	397,7	72,9	470,6	842,2	37,6	15,7	53,3	895,5
Septembre	359,2	377,3	76,7	454,0	813,2	37,1	11,8	48,9	862,1
Décembre p	371,4	380,6	71,0	451,6	823,0	42,4	5,7	48,1	871,1

¹ Entreprises privées qui n'ont pas d'engagements monétaires, intermédiaires financiers publics qui n'ont pas d'engagements monétaires, et organismes publics d'exploitation.

² Colonne (8) du tableau XIII-4a, sous déduction des billets et pièces du Trésor et des billets de la B.N.B. détenus par les intermédiaires finan-

ciers qui, sans être des organismes principalement monétaires, ont des engagements monétaires.

³ L'écart par rapport à l'ancienne série résulte d'un meilleur recensement des avoirs des comptes extraordinaires du Trésor à l'O.C.P.

XIII - 5a. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Variations						Variations				
	B.N.B. 2	Autres organismes principalement monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger 4	Refinancement en dehors des organismes principalement monétaires de crédits commerciaux sur l'étranger 5 (augmentation: -)	Opérations avec l'étranger 6 (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (11)] et celles des organismes principalement monétaires [col. (6)] 7	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 8			
				B.N.B. 3	Autres organismes principalement monétaires	Total						(9) = (6) - (7) - (8)	(10)	(11)
1973	219,1	- 67,2	151,9	+35,5	- 21,4	+ 14,1	- 4,6	- 1,0	+ 19,7	+19,2	+ 33,3			
1974 9	228,8	- 96,3	132,5	+ 8,1	- 26,4	- 18,3	- 3,7	- 5,9	- 8,7	+42,9	+ 24,6			
1975	252,4	- 92,9	159,5	+18,5	+ 3,5	+ 22,0	- 3,6	- 0,7	+ 26,3	+ 2,4	+ 24,4			
1976	231,8	- 86,3	145,5	-22,7	+ 4,7	- 18,0	+ 8,2	- 2,7	- 23,5	+12,6	- 5,4			
1977	230,9	-108,1	122,8	- 2,3	- 18,8	- 21,1	- 6,0	- 9,2	- 5,9	+13,2	- 7,9			
1978	221,7	-145,9	75,8	-10,2	- 27,9	- 38,1	+23,7	+ 1,4	- 63,2	+ 8,3	- 29,8			
1979	232,2	-265,7	-33,5	-35,1	-125,6	-160,7	+15,3	- 7,7	-168,3	+35,1	-125,6			
1980	332,3	p-384,3	p-52,0	+11,8	p-127,1	p-115,3	p+88,3	-13,4	p-190,2					
1978 4 ^e trimestre	221,7	-145,9	75,8	+ 4,1	-11,8	- 7,7	+ 0,9	- 3,1	- 5,5	+ 5,5	- 2,2			
1979 1 ^{er} trimestre	271,8	-167,3	104,5	+10,6	-30,5	- 19,9	+21,6	- 1,4	- 40,1	- 6,9	- 26,8			
2 ^e trimestre	264,5	-199,6	64,9	- 7,5	-23,7	- 31,2	- 0,5	- 4,0	- 26,7	+17,9	- 13,3			
3 ^e trimestre	241,1	-218,2	22,9	-29,3	-22,6	- 51,9	- 0,5	- 0,2	- 51,2	+ 9,0	- 42,9			
4 ^e trimestre	232,2	-265,7	-33,5	- 8,9	-48,8	- 57,7	- 5,3	- 2,1	- 50,3	+15,1	- 42,6			
1980 1 ^{er} trimestre	220,7	-275,4	-54,7	-27,8	- 9,2	- 37,0	+25,3	- 2,9	- 59,4	+13,3	- 23,7			
2 ^e trimestre	319,4	-326,7	- 7,3	+13,8	-62,1	- 18,3	+26,5	- 3,3	- 41,5	- 1,8	- 20,1			
3 ^e trimestre	338,4	p-352,1	p-13,7	+ 2,3	p-25,7	p- 23,4	+39,3	- 2,8	p- 59,9	p- 1,9	p-25,3			
4 ^e trimestre	332,3	p-384,3	p-52,0	- 6,5	p-30,1	p- 36,6	p- 2,8	- 4,4	p- 29,4					

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.
 2 Cf. tableau XIII-5b, colonne (9), en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.
 3 Cf. tableau XIII-5b, colonne (12), et notamment la note 5, en tenant compte des avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.
 4 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger de l'Etat, du Fonds des Routes, des pouvoirs publics subordonnés et des parastatiques administratifs.
 5 Crédits mobilisés auprès des banques belges.
 6 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (6) du tableau XIII-3.
 7 Cette différence est égale à :
 - variations des avoirs extérieurs nets des organismes principalement monétaires de l'U.E.B.L. résultant des variations des avoirs ou engage-

ments nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (11), mais non dans la colonne (6)].
 - moins, a) variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) variations des effets publics luxembourgeois détenus par la B.N.B. [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (11)].
 8 Cf. tableaux IX-1, 2, 3 et 4, rubrique 6.2.
 9 Depuis 1974, les variations ont été calculées sur base du mouvement des avoirs extérieurs nets en monnaies étrangères, lequel a été converti en francs belges au cours de change de la période; ils ne comprennent pas les variations comptables que la contrevoleur en francs belges des encours en monnaies étrangères existant au début de la période peut avoir subies par suite de modifications dans les cours de change durant la période.

XIII - 5b. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE ¹

(milliards de francs)

	Montants à fin de période							Variations après ajustement statistique ⁵				
	Réserves de change							Acceptations en francs belges représentatives d'exportations	Avoirs extérieurs nets	Réserves de change	Acceptations en francs belges représentatives d'exportations	Avoirs extérieurs nets recensés à la balance de paiements ⁶
	Encaisse en or	Avoirs détenus auprès du F.M.I. ²	Ecus	Avoirs ou engagements (-) nets vis-à-vis du F.E.C.O.M.	Monnaies étrangères au comptant ³	Francs belges au comptant ⁴	Total					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (1) à (6)	(8)	(9) = (7) + (8)	(10)	(11)	(12) = (10) + (11)	
1973	71,8	54,5	—	3,5	75,9	- 2,6	203,1	16,9	220,0	+36,0	+ 0,4	+36,4
1974	71,8	53,3	—	...	95,1	- 3,1	217,1	12,0	229,1	+12,4	- 4,9	+ 7,5
1975	71,8	58,7	—	...	113,7	- 3,7	240,5	11,9	252,4	+18,4	- 0,2	+18,2
1976	71,8	58,9	—	...	90,6	- 3,2	218,1	13,7	231,8	-24,6	+ 1,9	-22,7
1977	72,3	57,7	—	- 23,4	107,7	- 3,4	210,9	20,0	230,9	- 8,6	+ 6,3	- 2,3
1978	72,5	49,6	—	- 26,7	106,1	- 5,6	195,9	25,8	221,7	-15,9	+ 5,7	-10,2
1979	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	-31,5	- 3,6	-35,1
1980	58,2	48,0	110,7	...	114,8	- 6,3	325,4	6,9	332,3	+27,0	-15,2	+11,8
1978 4 ^e trimestre	72,5	49,6	—	- 26,7	106,1	- 5,6	195,9	25,8	221,7	- 1,9	+ 6,0	+ 4,1
1979 1 ^{er} trimestre	58,0	54,0	70,8	- 14,8	86,1	- 3,4	250,7	21,1	271,8	+15,3	- 4,7	+10,6
2 ^e trimestre	58,0	51,7	60,3	- 7,7	83,8	- 4,9	241,2	23,3	264,5	- 9,8	+ 2,3	- 7,5
3 ^e trimestre	58,0	50,9	66,7	- 39,9	85,5	- 3,7	217,5	23,6	241,1	-29,6	+ 0,3	-29,3
4 ^e trimestre	58,3	48,7	61,1	- 27,4	75,5	- 6,1	210,1	22,1	232,2	- 7,4	- 1,5	- 8,9
1980 1 ^{er} trimestre	58,2	52,2	43,7	...	54,2	- 5,3	203,0	17,7	220,7	-23,3	- 4,5	-27,8
2 ^e trimestre	58,2	50,2	94,0	...	109,1	- 6,3	305,2	14,2	319,4	+47,2	- 3,4	+43,8
3 ^e trimestre	58,2	48,5	119,4	...	111,6	- 6,7	331,0	7,4	338,4	+ 9,2	- 6,9	+ 2,3
4 ^e trimestre	58,2	48,0	110,7	...	114,8	- 6,3	325,4	6,9	332,3	- 6,1	- 0,4	- 6,5
1980 Février	58,2	52,2	56,9	- 0,9	49,1	- 7,7	207,8	19,8	227,6	-10,8	- 0,3	-11,1
Mars	58,2	52,2	43,7	...	54,2	- 5,3	203,0	17,7	220,7	- 8,4	- 2,2	-10,6
Avril	58,2	50,9	77,6	...	57,9	- 4,8	239,8	20,1	259,9	- 5,0	+ 2,4	- 2,6
Mai	58,2	51,4	85,3	...	81,9	- 5,3	271,5	17,7	289,2	+24,8	- 2,4	+22,4
Juin	58,2	50,2	94,0	...	109,1	- 6,3	305,2	14,2	319,4	+27,4	- 3,4	+24,0
Juillet	58,2	50,0	119,3	...	118,7	- 4,9	341,3	10,5	351,8	+17,5	- 3,8	+13,7
Août	58,2	49,7	118,9	...	117,0	- 5,9	337,9	12,9	350,8	- 2,6	+ 2,3	- 0,3
Septembre	58,2	48,5	119,4	...	111,6	- 6,7	331,0	7,4	338,4	- 5,7	- 5,4	-11,1
Octobre	58,2	48,4	121,0	...	100,1	- 6,3	321,4	7,6	329,0	- 6,7	+ 0,2	- 6,5
Novembre	58,2	48,3	120,6	...	112,7	- 6,0	333,8	9,2	343,0	+ 8,1	+ 1,6	+ 9,7
Décembre	58,2	48,0	110,7	...	114,8	- 6,3	325,4	6,9	332,3	- 7,5	- 2,2	- 9,7
1981 Janvier	58,2	51,5	112,1	...	126,6	- 7,0	341,4	p 7,5	p 348,9	p+ 3,5	p+ 0,6	p+ 4,1
Février	58,2	51,0	81,7	...	151,2	- 5,8	336,3	p 9,2	p 345,5	p-10,3	p+ 1,8	p- 8,5

¹ Non compris les avoirs et engagements éventuels sur ou envers le Grand-Duché de Luxembourg.

² Comprendent a) les droits que possède l'Etat belge comme membre du F.M.I. et que la B.N.B. a été autorisée, par la loi du 9 juin 1969 à comptabiliser dans ses écritures comme avoirs propres, moyennant la prise en charge par elle des obligations incombant à l'Etat belge dans ce domaine, et b) les avances octroyées par la B.N.B. pour son compte propre au F.M.I., au titre du « mécanisme pétrolier », en vertu d'un accord conclu avec le F.M.I. et approuvé par le Gouvernement.

³ Y compris le concours financier à moyen terme que l'Etat belge a accordé à l'Italie en vertu de la directive du Conseil des Communautés Européennes adopté le 17 décembre 1974 et dont la B.N.B. a assuré le financement pour le compte de l'Etat conformément à la convention intervenue à la même date entre celui-ci et la B.N.B.

⁴ Différence entre les avoirs sur l'étranger (autres que les acceptations représentatives d'exportations) et les engagements envers l'étranger, en particulier envers les banques centrales.

⁵ Non compris les variations comptables, à savoir celles qui résultent a) de l'allocation de droits de tirages spéciaux à la Belgique en 1972 et 1973, b) des ajustements apportés à divers avoirs et engagements à la suite de la dévaluation du dollar des Etats-Unis en 1973, et c) des modifications dans les cours de change qui ont pu affecter, depuis janvier 1974, la contre-valeur en francs belges des variations des encours en monnaies étrangères, d) de l'entrée en vigueur au 13 mars 1979, du Système Monétaire Européen. Compte tenu, de plus, depuis 1976 d'un ajustement résultant d'opérations entre la B.N.B. et les autres organismes principalement monétaires et qui ne sont pas comptabilisés le même jour dans les deux organismes concernés.

⁶ Cf. tableaux IX-1, 2, 3 et 4, rubriques 6.23.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédites aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général (11) = (6) + (10)	
	Financements spécifiques					Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée (5)	Total (6) = (1) à (5)	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation (7)	Crédits dont la destination économique n'a pu être identifiée			Total (10) = (7) à (9)
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux 1	de la construction et de transactions immobilières 2	de ventes et prêts à tempérament 3	d'importations (4)	Autres (9)				Crédits de caisse 4			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)		
1972 ⁵	32,9	20,0	34,4	27,2	200,5	315,0	52,1	60,4	2,6	115,1	430,1	
1973	40,9	26,6	41,6	22,1	239,6	370,8	57,0	75,9	2,0	134,9	505,7	
1974	44,4	34,9	45,2	23,7	266,3	414,5	70,9	101,1	1,7	173,7	588,2	
1975	46,4	46,5	51,6	25,9	311,8	482,2	75,9	145,4	4,1	225,4	707,6	
1976	50,1	61,7	73,0	27,6	354,8	567,2	77,2	156,1	13,5	246,8	814,0	
1977 ⁵	48,5	84,7	91,2	29,2	415,6	669,2	93,5	187,8	15,0	296,3	965,5	
1978 Juin	50,5	99,4	94,3	28,1	419,2	691,5	95,2	196,5	16,0	307,7	999,2	
Septembre ⁵	55,5	102,0	96,1	31,9	426,5	712,0	98,8	208,3	9,2	316,3	1.028,3	
Décembre ⁵	61,7	114,0	102,0	32,9	430,9	741,5	102,5	210,3	13,8	326,6	1.068,1	
1979 Mars ⁵	62,7	119,1	98,4	34,9	428,0	743,1	103,7	214,5	11,7	329,9	1.073,0	
Juin ⁵	68,2	132,9	105,0	36,1	455,1	797,3	109,5	226,1	13,6	349,2	1.146,5	
Septembre ⁵	74,7	141,5	106,3	38,8	461,5	822,8	110,2	239,4	14,6	364,2	1.187,0	
Décembre	78,2	152,7	114,9	39,4	499,0	884,2	119,0	253,0	16,3	388,3	1.272,5	
Décembre ⁶	78,2	152,7	114,9	39,4	499,0	884,2	119,0	247,4	16,3	382,7	1.266,9	
1980 Mars	85,2	157,0	112,5	42,4	488,2	885,3	124,5	288,6	15,6	428,7	1.314,0	
Juin	89,6	160,9	115,1	34,6	516,4	916,6	127,4	308,8	15,0	451,2	1.367,8	
Septembre	90,1	164,6	111,7	30,5	522,7	919,6	118,9	336,4	20,4	475,7	1.395,3	

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961, 14 juillet 1960 et 30 décembre 1970 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels

consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. A partir de 1973 : nouvelle série par suite d'une rectification apportée par une banque importante.

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁶ Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux États membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, no 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Credits logés en dehors des banques de dépôts ¹			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques ²
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total	
	(1)	(2)	(3)	(7) + (11)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8)	(9)	(10)	(11) = (8) à (10)	(12)

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1972 ³	23,0	119,7	172,3	315,0	13,9	13,7	27,6	9,1	106,0	172,3	287,4	0,1
1973	19,0	132,5	219,3	370,8	13,1	16,6	29,7	5,9	115,9	219,3	341,1	0,1
1974	19,6	142,6	252,3	414,5	11,7	26,6	38,3	7,9	116,0	252,3	376,2	0,3
1975	23,7	149,1	309,4	482,2	12,8	20,4	33,2	10,9	128,7	309,4	449,0	0,1
1976	24,4	171,1	371,7	567,2	12,5	35,0	47,5	11,9	136,1	371,7	519,7	0,1
1977 ³	25,5	191,6	452,1	669,2	15,6	43,0	58,6	9,9	148,6	452,1	610,6	0,2
1978 Juin	26,2	184,9	480,4	691,5	9,8	25,8	35,6	16,4	159,1	480,4	655,9	0,1
Septembre ³	29,4	189,5	493,1	712,0	19,9	43,4	63,3	9,5	146,1	493,1	648,7	...
Décembre ³	30,3	193,9	517,3	741,5	17,3	45,0	62,3	13,0	148,9	517,3	679,2	0,3
1979 Mars ³	32,1	189,2	521,8	743,1	13,5	33,3	46,8	18,6	155,9	521,8	696,3	...
Juin ³	33,5	199,6	564,2	797,3	16,8	41,9	58,7	16,7	157,7	564,2	738,6	0,2
Septembre ³	36,0	196,7	590,1	822,8	25,8	42,6	68,4	10,2	154,1	590,1	754,4	...
Décembre	34,7	207,0	642,5	884,2	20,7	44,7	65,4	14,0	162,3	642,5	818,8	0,2
1980 Mars	34,8	217,6	632,9	885,3	19,3	48,4	67,7	15,5	169,2	632,9	817,6	0,2
Juin	30,1	216,1	670,4	916,6	13,9	44,2	58,1	16,2	171,9	670,4	858,5	0,1
Septembre	28,1	203,6	687,9	919,6	14,4	31,8	46,2	13,7	171,8	687,9	873,4	0,1

B. Crédits à l'étranger

1972 ³	25,3	28,8	61,0	115,1	13,5	13,1	26,6	11,8	15,7	61,0	88,5	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	15,8	12,1	27,9	11,1	19,2	76,7	107,0	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	15,3	14,0	29,3	17,3	23,4	103,7	144,4	0,2
1975	32,6	43,2	149,6	225,4	15,1	15,1	30,2	17,5	28,1	149,6	195,2	0,7
1976	30,5	56,9	159,4	246,8	13,6	20,7	34,3	16,9	36,2	159,4	212,5	0,1
1977 ³	36,4	68,5	191,4	296,3	17,0	32,8	49,8	19,4	35,7	191,4	246,5	1,9
1978 Juin	31,2	76,7	199,8	307,7	8,4	32,5	40,9	22,8	44,2	199,8	266,8	2,2
Septembre ³	32,8	72,3	211,2	316,3	15,7	29,6	45,3	17,1	42,7	211,2	271,0	5,1
Décembre ³	34,4	80,5	211,7	326,6	17,9	36,3	54,2	16,5	44,2	211,7	272,4	2,4
1979 Mars ³	32,5	87,3	210,1	329,9	14,1	36,7	50,8	18,4	50,6	210,1	279,1	2,2
Juin ³	35,6	90,0	223,6	349,2	17,9	38,9	56,8	17,7	51,1	223,6	292,4	2,2
Septembre ³	34,8	94,3	235,1	364,2	18,9	38,6	57,5	15,9	55,7	235,1	306,7	2,2
Décembre	37,0	97,7	253,6	388,3	18,1	39,8	57,9	18,9	57,9	253,6	330,4	4,6
Décembre ⁴	37,0	97,7	248,0	382,7	18,1	39,8	57,9	18,9	57,9	248,0	324,8	4,6
1980 Mars	39,0	99,9	289,8	428,7	17,7	39,1	56,8	21,3	60,8	289,8	371,9	13,3
Juin	35,1	110,3	305,8	451,2	15,2	41,0	56,2	19,9	69,3	305,8	395,0	3,9
Septembre	29,4	114,2	332,1	475,7	11,4	41,3	52,7	18,0	72,9	332,1	423,0	3,5

C. Total

1972 ³	48,3	148,5	233,3	430,1	27,4	26,8	54,2	20,9	121,7	233,3	375,9	3,0
1973	45,9	163,8	296,0	505,7	28,9	28,7	57,6	17,0	135,1	296,0	448,1	1,9
1974	52,2	180,0	356,0	588,2	27,0	40,6	67,6	25,2	139,4	356,0	520,6	0,5
1975	56,3	192,3	459,0	707,6	27,9	35,5	63,4	28,4	156,8	459,0	644,2	0,8
1976	54,9	228,0	531,1	814,0	26,1	55,7	81,8	28,8	172,3	531,1	732,2	0,2
1977 ³	61,9	260,1	643,5	965,5	32,6	75,8	108,4	29,3	184,3	643,5	857,1	2,1
1978 Juin	57,4	261,6	680,2	999,2	18,2	58,3	76,5	39,2	203,3	680,2	922,7	2,3
Septembre ³	62,2	261,8	704,3	1.028,3	35,6	73,0	108,6	26,6	188,8	704,3	919,7	5,1
Décembre ³	64,7	274,4	729,0	1.068,1	35,2	81,3	116,5	29,5	193,1	729,0	951,6	2,7
1979 Mars ³	64,6	276,5	731,9	1.073,0	27,6	70,0	97,6	37,0	206,5	731,9	975,4	2,2
Juin ³	69,1	289,6	787,8	1.146,5	34,7	80,8	115,5	34,4	208,8	787,8	1.031,0	2,4
Septembre ³	70,8	291,0	825,2	1.187,0	44,7	81,2	125,9	26,1	209,8	825,2	1.061,1	2,2
Décembre	71,7	304,7	896,1	1.272,5	38,8	84,5	123,3	32,9	220,2	896,1	1.149,2	4,8
Décembre ⁴	71,7	304,7	890,5	1.266,9	38,8	84,5	123,3	32,9	220,2	890,5	1.143,6	4,8
1980 Mars	73,8	317,5	922,7	1.314,0	37,0	87,5	124,5	36,8	230,0	922,7	1.189,5	13,5
Juin	65,2	326,4	976,2	1.367,8	29,1	85,2	114,3	36,1	241,2	976,2	1.253,5	4,0
Septembre	57,5	317,8	1.020,0	1.395,3	25,8	73,1	98,9	31,7	244,7	1.020,0	1.296,4	3,6

¹ Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁴ Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux Etats membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, no 3, septembre 1987, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER
ET LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la B.N.B. (crédites directs)			Effets réescomptés			Total général				Pour mémoire : Autres crédits logés à la B.N.B. 2
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (3) = (1)+(2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4)+(5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7)+(8)+(9)	
A. Crédits aux entreprises et particuliers											
1972 ¹	3,3	0,1	3,4	6,3	6,7	13,0	6,3	10,0	0,1	16,4	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	7,9	11,5	19,4	7,9	14,7	0,4	23,0	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	5,2	11,0	16,2	5,2	13,5	0,5	19,2	1,4
1975	1,3	0,4	1,7	...	8,7	8,7	...	10,0	0,4	10,4	0,3
1976	0,9	0,4	1,3	5,4	22,8	28,2	5,4	23,7	0,4	29,5	2,4
1977 ¹	0,7	0,4	1,1	7,6	28,6	36,2	7,6	29,3	0,4	37,3	2,8
1978 Juin	0,3	0,1	0,4	3,1	9,5	12,6	3,1	9,8	0,1	13,0	0,8
Septembre ¹	0,2	0,4	0,6	10,1	28,7	38,8	10,1	28,9	0,4	39,4	1,2
Décembre ¹	0,5	0,1	0,6	12,1	34,9	47,0	12,1	35,4	0,1	47,6	5,7
1979 Mars ¹	0,4	...	0,4	8,3	23,4	31,7	8,3	23,8	...	32,1	5,0
Juin ¹	0,2	0,1	0,3	9,2	32,3	41,5	9,2	32,5	0,1	41,8	4,1
Septembre ¹	0,1	0,1	0,2	12,4	36,1	48,5	12,4	36,2	0,1	48,7	3,1
Décembre	0,2	0,3	0,5	12,0	38,7	50,7	12,0	38,9	0,3	51,2	7,6
1980 Mars	0,1	...	0,1	12,8	37,5	50,3	12,8	37,6	...	50,4	6,3
Juin	8,3	33,0	41,3	8,3	33,0	...	41,3	6,6
Septembre	5,6	20,0	25,6	5,6	20,0	...	25,6	3,2
B. Crédits à l'étranger											
1972 ¹	11,6	4,9	16,5	11,6	4,9	...	16,5	...
1973	12,7	4,2	16,9	12,7	4,2	...	16,9	...
1974	9,5	2,5	12,0	9,5	2,5	...	12,0	...
1975	9,8	2,0	11,8	9,8	2,0	...	11,8	...
1976	8,8	4,9	13,7	8,8	4,9	...	13,7	...
1977 ¹	12,6	7,4	20,0	12,6	7,4	...	20,0	...
1978 Juin	5,3	5,3	10,6	5,3	5,3	...	10,6	...
Septembre ¹	11,6	8,2	19,8	11,6	8,2	...	19,8	...
Décembre ¹	15,5	10,3	25,8	15,5	10,3	...	25,8	...
1979 Mars ¹	12,0	9,1	21,1	12,0	9,1	...	21,1	...
Juin ¹	13,5	9,8	23,3	13,5	9,8	...	23,3	...
Septembre ¹	14,7	8,9	23,6	14,7	8,9	...	23,6	...
Décembre	14,2	7,9	22,1	14,2	7,9	...	22,1	...
1980 Mars	12,2	5,5	17,7	12,2	5,5	...	17,7	...
Juin	10,6	3,6	14,2	10,6	3,6	...	14,2	...
Septembre	6,4	1,0	7,4	6,4	1,0	...	7,4	...
C. Total											
1972 ¹	3,3	0,1	3,4	17,9	11,6	29,5	17,9	14,9	0,1	32,9	0,7
1973	3,2	0,4	3,6	20,6	15,7	36,3	20,6	18,9	0,4	39,9	0,5
1974	2,5	0,5	3,0	14,7	13,5	28,2	14,7	16,0	0,5	31,2	1,4
1975	1,3	0,4	1,7	9,8	10,7	20,5	9,8	12,0	0,4	22,2	0,3
1976	0,9	0,4	1,3	14,2	27,7	41,9	14,2	28,6	0,4	43,2	2,4
1977 ¹	0,7	0,4	1,1	20,2	36,0	56,2	20,2	36,7	0,4	57,3	2,8
1978 Juin	0,3	0,1	0,4	8,4	14,8	23,2	8,4	15,1	0,1	23,6	0,8
Septembre ¹	0,2	0,4	0,6	21,7	36,9	58,6	21,7	37,1	0,4	59,2	1,2
Décembre ¹	0,5	0,1	0,6	27,6	45,2	72,8	27,6	45,7	0,1	73,4	5,7
1979 Mars ¹	0,4	...	0,4	20,3	32,5	52,8	20,3	32,9	...	53,2	5,0
Juin ¹	0,2	0,1	0,3	22,7	42,1	64,8	22,7	42,3	0,1	65,1	4,1
Septembre ¹	0,1	0,1	0,2	27,1	45,0	72,1	27,1	45,1	0,1	72,3	3,1
Décembre	0,2	0,3	0,5	26,2	46,6	72,8	26,2	46,8	0,3	73,3	7,6
1980 Mars	0,1	...	0,1	25,0	43,0	68,0	25,0	43,1	...	68,1	6,3
Juin	18,9	36,6	55,5	18,9	36,6	...	55,5	6,6
Septembre	12,0	21,0	33,0	12,0	21,0	...	33,0	3,2

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

² Il s'agit d'effets commerciaux.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, no 3, septembre 1967, p. 241 et *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, no 1, janvier 1976.

**XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES PRINCIPALEMENT MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes principalement monétaires				Crédits logés en dehors des organismes principalement monétaires			Crédits logés dans les organismes principalement monétaires ¹				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes principalement monétaires ² (12)
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1972 ³	23,0	123,0	172,4	318,4	7,4	6,8	14,2	15,6	116,2	172,4	304,2	0,8
1973	19,0	135,7	219,7	374,4	5,2	5,0	10,2	13,8	130,7	219,7	364,2	0,6
1974	19,6	145,1	252,8	417,5	5,8	13,7	19,5	13,8	131,4	252,8	398,0	1,7
1975	23,7	150,3	309,9	483,9	9,8	8,2	18,0	13,9	142,1	309,9	465,9	0,4
1976	24,4	171,9	372,1	568,4	5,7	10,4	16,1	18,7	161,5	372,1	552,3	2,5
1977 ³	25,5	192,3	452,5	670,3	6,5	12,8	19,3	19,0	179,5	452,5	651,0	3,0
1978 Juin	26,2	185,2	480,5	691,9	6,7	16,3	23,0	19,5	168,9	480,5	668,9	0,9
Septembre ³	29,4	189,7	493,5	712,6	7,7	14,1	21,8	21,7	175,6	493,5	690,8	1,2
Décembre ³	30,3	194,4	517,4	742,1	4,6	7,3	11,9	25,7	187,1	517,4	730,2	6,0
1979 Mars ³	32,1	189,7	521,8	743,6	4,8	9,2	14,0	27,3	180,5	521,8	729,6	5,0
Juin ³	33,5	199,8	564,3	797,6	7,6	9,6	17,2	25,9	190,2	564,3	780,4	4,3
Septembre ³	36,0	196,8	590,2	823,0	12,9	5,5	18,4	23,1	191,3	590,2	804,6	3,1
Décembre	34,7	207,2	642,8	884,7	8,7	6,0	14,7	26,0	201,2	642,8	870,0	7,8
1980 Mars	34,8	217,7	632,9	885,4	5,9	9,4	15,3	28,9	208,3	632,9	870,1	6,5
Juin	30,1	216,1	670,4	916,6	5,6	11,2	16,8	24,5	204,9	670,4	899,8	6,7
Septembre	28,1	203,6	687,9	919,6	8,6	10,5	19,1	19,5	193,1	687,9	900,5	3,3

B. Crédits à l'étranger

1972 ³	25,3	28,8	61,0	115,1	1,9	8,2	10,1	23,4	20,6	61,0	105,0	2,9
1973	26,9	31,3	76,7	134,9	3,1	7,9	11,0	23,8	23,4	76,7	123,9	1,8
1974	32,6	37,4	103,7	173,7	5,5	11,4	16,9	27,1	26,0	103,7	156,8	0,2
1975	32,6	43,2	149,6	225,4	4,7	12,9	17,6	27,9	30,3	149,6	207,8	0,7
1976	30,5	56,9	159,4	246,8	4,5	15,7	20,2	26,0	41,2	159,4	226,6	0,1
1977 ³	36,4	68,5	191,4	296,3	4,1	25,4	29,5	32,3	43,1	191,4	266,8	1,9
1978 Juin	31,2	76,7	199,8	307,7	3,1	27,2	30,3	28,1	49,5	199,8	277,4	2,2
Septembre ³	32,8	72,3	211,2	316,3	3,7	21,2	24,9	29,1	51,1	211,2	291,4	5,1
Décembre ³	34,4	80,5	211,7	326,6	2,1	26,0	28,1	32,3	54,5	211,7	298,5	2,4
1979 Mars ³	32,5	87,2	210,1	329,8	2,0	27,5	29,5	30,5	59,7	210,1	300,3	2,2
Juin ³	35,6	90,0	223,6	349,2	4,4	29,1	33,5	31,2	60,9	223,6	315,7	2,2
Septembre ³	34,8	94,3	235,1	364,2	4,0	29,7	33,7	30,8	64,6	235,1	330,5	2,2
Décembre	37,0	97,7	253,6	388,3	3,9	31,9	35,8	33,1	65,8	253,6	352,5	4,6
Décembre ⁴	37,0	97,7	248,0	382,7	3,9	31,9	35,8	33,1	65,8	248,0	346,9	4,6
1980 Mars	39,0	99,9	289,8	428,7	5,3	33,4	38,7	33,7	66,5	289,8	390,0	13,3
Juin	35,1	110,3	305,8	451,2	4,6	37,4	42,0	30,5	72,9	305,8	409,2	3,9
Septembre	29,4	114,2	332,1	475,7	4,8	40,0	44,8	24,6	74,2	332,1	430,9	3,5

C. Total

1972 ³	48,3	151,8	233,4	433,5	9,3	15,0	24,3	39,0	136,8	233,4	409,2	3,7
1973	45,9	167,0	296,4	509,3	8,3	12,9	21,2	37,6	154,1	296,4	488,1	2,4
1974	52,2	182,5	356,5	591,2	11,3	25,1	36,4	40,9	157,4	356,5	554,8	1,9
1975	56,3	193,5	459,5	709,3	14,5	21,1	35,6	41,8	172,4	459,5	673,7	1,1
1976	54,9	228,8	531,5	815,2	10,2	26,1	36,3	44,7	202,7	531,5	778,9	2,6
1977 ³	61,9	260,8	643,9	966,6	10,6	38,2	48,8	51,3	222,6	643,9	917,8	4,9
1978 Juin	57,4	261,9	680,3	999,6	9,8	43,5	53,3	47,6	218,4	680,3	946,3	3,1
Septembre ³	62,2	262,0	704,7	1.028,9	11,4	35,3	46,7	50,8	226,7	704,7	982,2	6,3
Décembre ³	64,7	274,9	729,1	1.068,7	6,7	33,3	40,0	58,0	241,6	729,1	1.028,7	8,4
1979 Mars ³	64,6	276,9	731,9	1.073,4	6,8	36,7	43,5	57,8	240,2	731,9	1.029,9	7,2
Juin ³	69,1	289,8	787,9	1.146,8	12,0	38,7	50,7	57,1	251,1	787,9	1.096,1	6,5
Septembre ³	70,8	291,1	825,3	1.187,2	16,9	35,2	52,1	53,9	255,9	825,3	1.135,1	5,3
Décembre	71,7	304,9	896,4	1.273,0	12,6	37,9	50,5	59,1	267,0	896,4	1.222,5	12,4
Décembre ⁴	71,7	304,9	890,8	1.267,4	12,6	37,9	50,5	59,1	267,0	890,8	1.216,9	12,4
1980 Mars	73,8	317,6	922,7	1.314,1	11,2	42,8	54,0	62,6	274,8	922,7	1.260,1	19,8
Juin	65,2	326,4	976,2	1.367,8	10,2	48,6	58,8	55,0	277,8	976,2	1.309,0	10,6
Septembre	57,5	317,8	1.020,0	1.395,3	13,4	50,5	63,9	44,1	267,3	1.020,0	1.331,4	6,8

¹ Crédits logés à la B.N.B., dans les banques de dépôts et dans les organismes publics monétaires (y compris les crédits que l'I.R.G. finance par un recours aux organismes principalement monétaires).

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁴ Nouvelle série : l'écart par rapport à l'ancienne série résulte de l'élimination des crédits aux Etats membres des Communautés Européennes.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, tome II, n° 3, septembre 1987, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1972 31 décembre	1973 31 décembre	1974 31 décembre	1975 31 décembre	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre
ACTIF									
Encaisse en or	75,4	71,8	71,8	71,8	71,8	72,3	72,5	58,3	58,2
Fonds Monétaire International :									
Participation	25,9	24,0	24,9	26,3	29,9	26,7	19,4	18,1	18,1
Prêts	1,5	0,7
Droits de tirage spéciaux	26,1	30,5	28,4	30,0	19,3	19,8	20,1	23,2	24,2
Ecus								61,1	110,7
Monnaies étrangères	52,4	75,9	88,6	107,2	84,0	101,2	106,1	75,5	114,8
Monnaies étrangères et or à recevoir :									
Fonds Européen de Coopérat. Monétaire	35,7	40,1
Autres	2,4	...
Accords internationaux	0,2	0,4	0,4	...	0,8
Avance au F.M.I.	—	—	—	2,4	9,7	9,7	9,4	7,4	5,7
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	3,5
C.E.E. : Concours financier à moyen									
terme	—	—	6,5	6,5	6,5	6,5	—	—	—
Débiteurs pour change et or, à terme ...	20,6	28,8	13,5	11,9	11,9	19,6	3,0
Effets de commerce	33,4	40,1	32,2	22,2	45,3	59,7	79,0	80,6	47,1
Avances sur nantissement :									
Organismes régis par une loi spéciale .	2,6	0,3	0,4	3,4	4,1	7,8	14,2	23,5	10,3
Banques	0,9	2,1	0,2	...	0,1	0,1	2,0	0,2	0,1
Entreprises et particuliers	0,6
Effets publics :									
Effets publics belges	1,1	0,4	5,1	4,2	20,6	37,0	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes ...	—	—	—	—	—	2,8	16,0	52,5	77,1
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,6
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :									
Compte A
Compte B	2,5	2,4	2,0	3,4	4,3
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Bons du Trésor spéciaux	—	2,8	0,9	0,8	0,6	0,4	—	—	—
Ajustement provisoire résultant de la loi									
du 3 juillet 1972	—	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Valeurs à recevoir	0,6	1,1	1,7	1,0	0,9	2,2	9,2	18,8	22,3
Fonds publics	4,1	4,3	4,8	5,3	5,5	6,1	6,5	7,2	8,0
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Per-									
sonnel	4,0	4,5	5,5	6,5	7,8	9,1	10,3	11,8	13,1
Comptes transitoires	0,8	0,9	1,1	1,3	0,9	1,2	1,5	2,0	2,1
Total de l'actif ...	284,4	330,9	325,6	340,8	349,7	406,9	458,8	578,3	637,2
PASSIF									
Billets en circulation	222,6	238,5	256,1	288,4	307,2	335,4	359,9	371,8	376,1
Comptes courants et divers :									
Trésor public, compte ordinaire
Organismes régis par une loi spéciale .	0,5	0,3	0,1	0,2	0,3	0,2	2,9	1,5	1,8
Banques de Belgique	1,1	0,6	0,9	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,4
Entreprises et particuliers	0,3	0,4	0,7	0,8	0,9	0,8	0,7	0,9	0,6
Banques à l'étranger, comptes ordin. .	0,6	0,6	0,4	0,4	0,6	0,9	1,1	1,4	1,2
Valeurs à payer	1,6	2,4	3,7	2,3	2,1	2,0	3,3	3,8	4,8
Accords internationaux	1,4	2,0	2,6	3,2					
Accords d'aide financière	2,5	2,4	2,0	3,4	4,3
Autres accords	0,4	0,4	0,4
Fonds Monétaire International :									
Droits de tirage spéciaux, allocation									
cumulative nette	10,5	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	10,2	14,7	19,2
Fonds Européen de Coopération Monétaire	—	23,4	26,7	27,4	...
Ecus à livrer au Fonds Européen de									
Coopération Monétaire	—	—	—	—	—	—	—	86,3	162,4
Réserve monétaire :									
Belgique	11,8	33,6	20,7	—	—	—	0,4	—	—
Grand-Duché de Luxembourg	—	0,9	0,3	—	—	—	—	—	—
Monnaies étrangères et or à livrer	21,5	26,5	11,1	12,1	16,2	28,1	3,1
Caisse de Pensions du Personnel	4,0	4,5	5,4	6,5	7,7	9,1	10,3	11,8	13,1
Comptes transitoires	3,7	5,0	7,5	9,9	10,5	14,5	16,5	18,2	40,6
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Fonds de Réserve :									
Réserve statutaire	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,2	1,3	1,4	1,4
Réserve extraordinaire	0,9	1,3	1,7	1,9	2,3	2,7	3,4	4,1	4,9
Compte d'amortissement des immeubles,									
matériel et mobilier	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,0	2,1	2,1
Bénéfice net à répartir	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8
Total du passif ...	284,4	330,9	325,6	340,8	349,7	406,9	458,8	578,3	637,2

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1979 5 novembre	1980 7 novembre	1979 10 décembre	1980 8 décembre	1980 7 janvier	1981 5 janvier	1980 4 février	1981 9 février
ACTIF								
Encaisse en or	58,0	58,2	58,0	58,2	58,3	58,2	58,2	58,2
Fonds Monétaire International :								
Participation	19,3	12,9	18,4	12,9	18,1	17,7	17,5	17,3
Prêts
Droits de tirage spéciaux	23,1	29,5	23,1	29,6	27,7	24,2	27,7	28,6
Ecus	75,3	118,9	69,7	118,1	61,1	110,7	70,8	103,9
Monnaies étrangères	89,0	102,2	88,7	112,7	72,1	114,7	57,9	134,9
Monnaies étrangères et or à recevoir :								
Fonds Européen de Coopérat. Monétaire	38,0	40,1	38,1	40,1	35,7	40,1	33,1	40,9
Autres	2,4	...	1,8	...
Accords internationaux	0,2	0,3	...	1,0	...	0,7	...	0,7
Avances au F.M.I.	7,4	6,0	7,5	5,9	7,4	5,7	7,2	5,5
Fonds Européen de Coopération Monétaire
C.E.E. : Concours financier à moyen terme
Débiteurs pour change et or, à terme ...	15,8	2,4	17,9	2,4	15,5	3,0	7,5	4,3
Effets de commerce	72,7	31,5	69,5	49,0	80,1	52,8	79,7	30,2
Avances sur nantissement	14,9	4,9	17,4	2,4	30,3	10,3	30,9	0,5
Effets publics * :								
Effets publics belges	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
Effets publics luxembourgeois
Concours spécial au Fonds des Rentes **	48,6	84,4	40,0	67,0	46,0	71,6	35,1	87,3
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,6	0,6	0,6	0,6	0,4	0,5	0,7	0,8
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux :								
Compte A
Compte B	2,8	4,4	3,5	4,3	3,4	4,3	3,3	4,2
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Ajustement provisoire résultant de la loi
du 3 juillet 1972	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Fonds publics	7,2	8,0	7,2	8,0	7,2	8,0	8,0	8,9
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel
Divers	11,4	12,8	11,3	12,7	11,7	13,2	12,3	13,8
	11,2	19,2	14,7	18,0	15,4	18,3	17,0	23,8
	572,2	613,0	562,3	619,6	569,5	630,7	545,4	640,5
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux ¹	21,3	14,5	20,1	26,5	25,8	25,8	24,7	24,5
PASSIF								
Billets en circulation	360,4	364,6	358,7	366,8	370,2	377,9	359,2	363,7
Comptes courants :								
Trésor public : Compte ordinaire
Banques à l'étranger, comptes ord. ...	1,3	1,6	1,4	1,5	1,2	1,1	1,3	1,2
Comptes courants divers et valeurs à payer	2,9	1,6	1,3	2,6	2,1	1,9	2,2	4,0
Accords internationaux :								
Accords d'aide financière	2,8	4,4	3,5	4,4	3,4	4,3	3,3	4,2
Autres accords	0,1	0,1	...	0,2	0,1	0,1	...
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	14,7	19,2	14,7	19,2	19,2	19,2	19,2	23,6
Fonds Européen de Coopération Monétaire	39,7	...	30,0	...	27,3	...	11,7	...
Ecus à livrer au Fonds Européen de Coopération Monétaire	86,5	162,3	86,4	162,4	86,3	162,3	100,8	171,5
Réserve monétaire :								
Belgique
Grand-Duché de Luxembourg
Monnaies étrangères et or à livrer	24,1	2,4	26,4	2,5	23,2	3,1	10,3	3,1
Caisse de Pensions du Personnel	11,4	12,8	11,3	12,7	11,7	13,2	12,3	13,8
Divers	21,2	36,0	21,3	39,5	17,5	39,6	17,0	46,5
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	6,8	7,6	6,8	7,6	6,8	7,6	7,6	8,5
	572,2	613,0	562,3	619,6	569,5	630,7	545,4	640,5
Compte d'ordre :								
Ministres de l'Education Nationale ¹ ...	21,3	14,5	26,5	26,5	25,8	25,8	24,7	24,5
* Montant maximum du portefeuille d'effets publics :								
— belges	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0	37,0
— luxembourgeois	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
(Convention du 15 juillet 1977 entre l'Etat et la Banque)								
** Montant cumulé maximum du concours ²	60,0	90,0	60,0	90,0	60,0	90,0	60,0	90,0

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Avoirs pour compte des Ministres de l'Education nationale à l'Office des Chèques Postaux (loi du 11 juillet 1973 - législation de l'enseignement).

² Le « Concours spécial au Fonds des Rentes » peut prendre la forme d'une avance spéciale ou d'une souscription aux certificats émis par le Fonds des Rentes. (Protocole du 15 juillet 1977 entre le Ministre des Finances, le Fonds des Rentes et la Banque).

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.C.P.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global 1 (moyennes journalières) 3	Avoirs des particuliers 2	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(moyennes mensuelles ou mois)					
(milliards de francs)									
1973	1.092	100,7	60,2	192,9	319,7	192,0	319,7	1.024,4	94
1974	1.101	122,2	62,3	220,1	387,7	217,6	387,7	1.213,1	95
1975	1.116	139,1	65,9	249,5	450,1	248,9	450,1	1.398,7	95
1976	1.112	157,7	72,5	276,9	502,1	276,5	502,1	1.557,5	95
1977	1.112	202,7	78,9	305,5	564,3	304,2	564,3	1.738,4	95
1978	1.111	203,0	80,4	324,1	601,0	319,7	601,0	1.845,8	96
1979	1.112	212,2	80,8	348,0	645,9	348,4	645,9	1.988,1	96
1980	1.120	214,7	81,3	374,0	690,1	373,0	690,1	2.127,2	96
1978 4 ^e trimestre	1.111	204,1	77,0	325,9	586,2	306,0	586,2	1.804,3	96
1979 1 ^{er} trimestre	1.110	207,2	81,2	337,5	673,6	354,9	673,6	2.039,5	96
2 ^e trimestre	1.110	207,9	83,0	361,2	644,4	351,2	644,4	2.001,1	95
3 ^e trimestre	1.113	207,5	80,2	331,8	608,4	388,5	608,4	1.887,1	96
4 ^e trimestre	1.116	226,0	78,6	361,3	657,2	349,1	657,2	2.024,9	96
1980 1 ^{er} trimestre	1.116	216,3	80,4	363,4	709,0	378,0	709,0	2.159,5	97
2 ^e trimestre	1.115	216,3	83,7	393,6	706,1	385,5	706,1	2.191,3	96
3 ^e trimestre	1.118	213,7	82,1	358,2	664,3	363,4	664,3	2.050,2	96
4 ^e trimestre	1.120	212,7	79,1	380,7	681,0	365,3	681,0	2.107,9	96
1980 Janvier	1.117	245,9	79,1	370,0	698,1	389,6	698,1	2.155,7	96
Février	1.116	210,4	84,0	371,3	748,2	399,5	748,2	2.267,1	97
Mars	1.116	192,1	78,3	349,4	680,6	344,9	680,6	2.055,6	97
Avril	1.115	213,5	80,3	395,9	736,6	373,5	736,6	2.242,5	96
Mai	1.115	213,4	87,0	393,7	705,0	395,3	705,0	2.198,9	96
Juin	1.115	221,9	83,8	391,2	676,8	387,7	676,8	2.132,5	95
Juillet	1.116	241,8	81,9	412,9	746,3	411,6	746,3	2.317,1	96
Août	1.117	208,2	83,2	322,4	613,1	347,0	613,1	1.895,6	96
Septembre	1.118	191,1	81,3	339,4	633,4	331,7	633,4	1.937,9	96
Octobre	1.119	226,3	78,6	390,8	710,9	410,5	710,9	2.223,1	96
Novembre	1.120	182,2	79,2	355,0	646,3	322,1	646,3	1.969,7	96
Décembre	1.120	229,7	79,4	396,4	685,7	363,3	685,7	2.131,0	96
1981 Janvier	1.120	241,8	81,7	382,5	760,9	418,0	760,9	2.322,3	96

1 Y compris l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

2 Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la dette publique (cf. tableau XVI-8a).

3 Moyenne des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 30 novembre	1980 30 novembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.P. .	11,0	11,7	13,7	14,8	11,9	11,0	14,8	14,1
Prêts au jour le jour	27,2	32,4	42,3	42,4	40,2	47,5	42,4	38,9
Banquiers	473,3	592,9	745,0	875,3	895,9	1.071,1	875,3	1.133,5
Maison-mère, succursales et filiales	161,5	197,3	210,4	279,3	286,1	443,0	279,3	460,1
Autres valeurs à recevoir à court terme	31,5	36,0	35,0	40,2	38,4	38,0	40,2	39,9
Portefeuille-effets	250,8	216,7	244,3	314,4	317,1	438,9	314,4	428,8
a) Effets publics	65,3	20,8	37,4	74,5	86,0	169,3	74,5	161,0
b) Effets commerciaux *	185,5	195,9	206,9	239,9	231,1	269,6	239,9	267,8
Reports et avances sur titres	3,5	5,4	3,1	3,7	2,9	5,0	3,7	5,3
Débiteurs par acceptations	54,9	61,9	64,7	71,7	73,9	60,5	71,7	59,6
Débiteurs divers	533,7	645,5	731,2	909,4	866,1	1.099,6	909,4	1.141,9
Valeurs mobilières	433,7	521,7	570,5	604,1	610,0	630,2	604,1	626,5
a) Fonds publics belges	382,1	470,0	514,9	543,7	551,4	563,4	543,7	560,4
b) Autres titres d'emprunt	50,6	50,8	54,9	59,7	58,0	66,1	59,7	65,3
c) Actions et parts de sociétés	0,9	0,8	0,6	0,6	0,5	0,4	0,6	0,5
d) Autres valeurs mobilières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,3
Valeurs de la réserve légale	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	2,0	2,2
Participations	12,5	14,3	14,4	18,2	16,9	22,4	18,2	22,9
a) Filiales	4,7	5,4	5,2	7,0	6,0	11,3	7,0	11,9
b) Autres participations	7,8	8,9	9,2	11,2	10,9	11,1	11,2	11,0
Frais de constitution et de premier établissement	0,4	0,6	1,1	1,2	1,3	1,5	1,2	1,4
Immeubles	16,7	19,8	20,9	21,3	21,9	22,5	21,3	22,3
Participations dans les filiales immobilières	0,7	0,7	1,4	1,6	1,5	1,6	1,6	1,6
Créances sur les filiales immobilières	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Matériel et mobilier	2,5	2,8	3,3	3,5	3,7	4,1	3,5	3,7
Divers	48,3	54,9	71,8	91,7	79,1	91,2	91,7	103,2
Total de l'actif ...	2.064,0	2.416,5	2.775,1	3.294,9	3.269,0	3.990,4	3.294,9	4.106,0
* La rubrique « Effets commerciaux » ne comprend pas les :								
— effets réescomptés auprès de la B.N.B. et des autres institutions publiques de crédit	60,3	80,3	89,9	99,8	97,0	102,1	99,8	101,3
— effets « en pension » auprès des institutions publiques de crédit	3,1	2,1	3,2	0,6	0,9	0,7	0,6	0,8

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

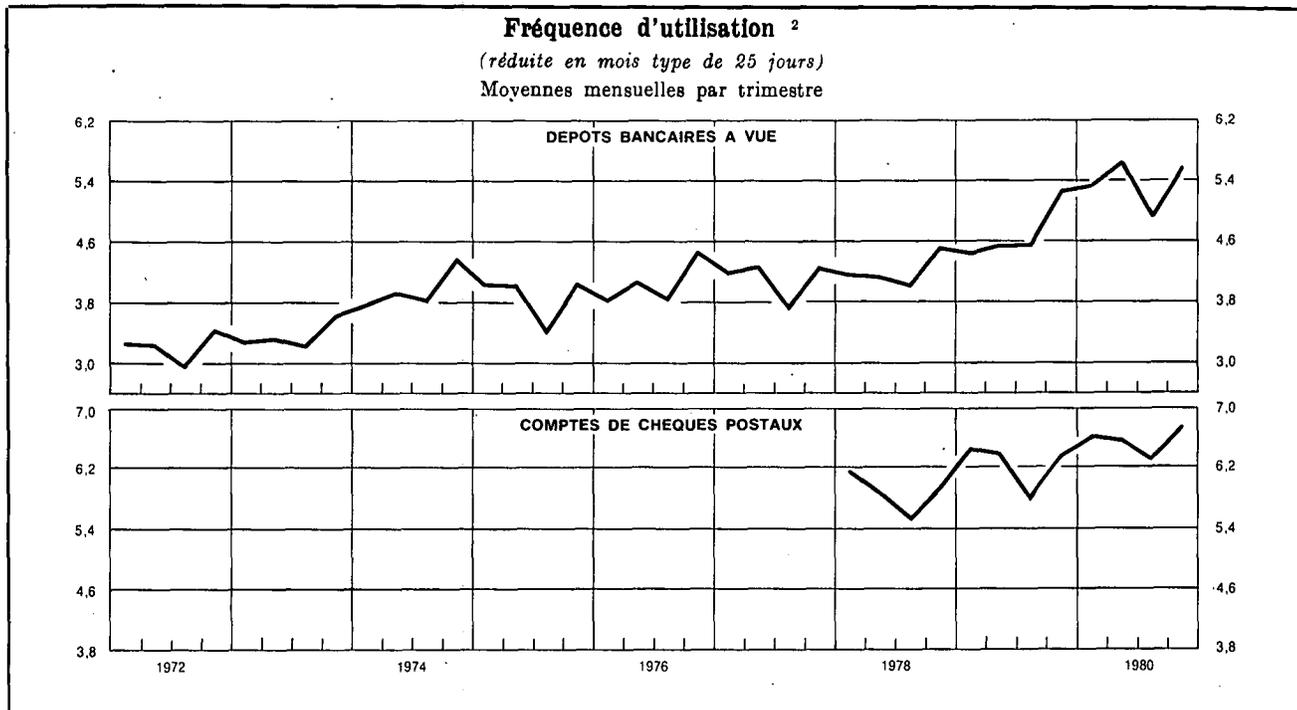
Passif

Rubriques	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1979 30 novembre	1980 30 novembre	1979 31 décembre	1980 31 décembre
Exigible :								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	2,9	2,9	5,9	5,1	9,5	3,6	5,1	4,9
a) Créanciers garantis par des privilèges	2,4	2,5	3,1	4,2	2,3	2,9	4,2	4,3
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	0,5	0,4	2,8	0,9	7,2	0,7	0,9	0,6
Emprunts au jour le jour	40,0	38,0	59,8	84,7	57,2	67,6	84,7	88,7
a) Couverts par des sûretés réelles	8,7	7,7	6,7	13,9	3,2	3,7	13,9	7,5
b) Non couverts par des sûretés réelles	31,3	30,3	53,1	70,8	54,0	63,9	70,8	81,2
Banquiers	731,8	910,1	1.108,2	1.365,2	1.390,2	1.866,0	1.365,2	1.903,5
Maison-mère, succursales et filiales	101,7	130,0	143,0	217,8	202,5	297,2	217,8	328,2
Acceptations	54,9	61,9	64,7	71,7	73,9	60,5	71,7	59,6
Autres valeurs à payer à court terme	14,4	20,6	26,5	21,9	19,0	24,2	21,9	27,5
Créditeurs pour effets à l'encaissement	3,0	4,8	4,6	4,5	4,0	4,1	4,5	3,7
Dépôts et comptes courants	916,0	1.004,0	1.083,3	1.192,0	1.176,7	1.254,4	1.192,0	1.281,4
a) A vue	292,1	330,3	348,3	357,3	336,7	350,3	357,3	356,1
b) A un mois au plus	111,0	111,7	113,8	136,1	143,8	201,8	136,1	198,2
c) A plus d'un mois	221,3	220,3	238,4	292,6	302,4	318,7	292,6	323,1
d) A plus d'un an	15,2	17,3	19,0	18,7	19,5	14,1	18,7	13,6
e) A plus de deux ans	18,2	20,7	20,0	21,2	21,5	23,6	21,2	23,3
f) Carnets de dépôts	255,6	300,2	339,8	363,9	350,6	344,4	363,9	365,6
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	2,6	3,5	4,0	2,2	2,2	1,5	2,2	1,5
Obligations et bons de caisse	70,3	100,6	120,0	145,7	143,1	188,4	145,7	193,7
Montants à libérer sur titres et participations	1,5	1,5	1,5	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
Divers	63,5	70,6	84,0	99,3	105,8	124,2	99,3	114,6
Total de l'exigible ...	2.000,0	2.345,0	2.696,5	3.209,6	3.183,6	3.891,9	3.209,6	4.007,5
Exigible spécial :								
Passifs subordonnés	9,0	6,5	8,9	9,7	10,0	15,7	9,7	15,9
Non exigible :								
Capital	31,0	37,0	39,5	42,6	42,2	47,9	42,6	47,9
Fonds indisponible par prime d'émission	3,1	4,6	4,7	4,7	4,6	2,4	4,7	2,4
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	1,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	2,0	2,2
Réserve disponible	13,3	15,4	17,0	18,7	18,8	20,9	18,7	20,9
Autres réserves	5,1	5,1	5,5	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
Provisions	0,8	1,1	1,1	1,1	1,3	2,9	1,1	2,7
Total du non exigible ...	55,0	65,0	69,7	75,6	75,4	82,8	75,6	82,6
Total du passif ...	2.064,0	2.416,5	2.775,1	3.294,9	3.269,0	3.990,4	3.294,9	4.106,0

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant principalement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges.

Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Fréquence d'utilisation ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴	Total	brute	réduite en mois type de 25 jours	
				dépôts bancaires à vue ³	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1973	522,5	298,3	815,8	3,41	3,88	4,41
1974	646,6	353,5	1.000,1	4,03	3,99	e 4,78
1975	709,6	408,4	1.118,0	3,91	3,88	e 5,05
1976	828,6	449,2	1.277,8	4,13	4,08	4,94
1977	936,5	509,0	1.445,5	4,17	4,13	
1978	1.012,5	530,0	1.542,5	4,21	4,19	5,87
1979	1.150,7	567,4	1.718,1	4,71	4,67	6,25
1980	1.312,1	602,7	1.914,8	5,44	5,37	6,57
1978 4 ^e trimestre	1.069,3	513,4	1.582,7	4,51	4,52	5,93
1979 1 ^{er} trimestre	1.046,6	582,1	1.628,7	4,45	4,33	6,44
2 ^e trimestre	1.172,5	595,0	1.767,5	4,55	4,62	6,39
3 ^e trimestre	1.118,4	524,3	1.642,7	4,56	4,50	5,80
4 ^e trimestre	1.265,3	568,1	1.833,4	5,28	5,21	6,37
1980 1 ^{er} trimestre	1.296,3	604,0	1.900,3	5,50	5,36	6,62
2 ^e trimestre	1.381,9	626,2	2.008,1	5,56	5,64	6,59
3 ^e trimestre	1.208,0	582,5	1.790,5	5,05	4,92	6,32
4 ^e trimestre	1.362,2	597,9	1.960,1	5,66	5,58	6,77
1979 Décembre	1.343,2	582,0	1.925,2	5,34	5,34	6,26
1980 Janvier	1.306,1	563,0	1.869,1	5,47	5,26	6,28
Février	1.330,0	680,3	2.010,3	5,60	5,60	7,20
Mars	1.252,6	568,8	1.821,4	5,43	5,22	6,39
Avril	1.457,7	636,4	2.094,1	6,04	6,04	6,92
Mai	1.306,0	616,2	1.922,2	5,19	5,41	6,24
Juin	1.382,4	625,9	2.008,3	5,46	5,46	6,62
Juillet	1.319,0	660,0	1.979,0	5,44	5,23	7,17
Août	1.105,7	528,6	1.634,3	4,57	4,57	5,67
Septembre	1.199,2	558,9	1.758,1	5,15	4,96	6,13
Octobre	1.324,0	549,1	1.873,1	5,97	5,53	6,25
Novembre	1.232,4	655,4	1.887,8	4,79	5,21	7,41
Décembre	1.530,2	589,2	2.119,4	6,21	5,97	6,64

¹ Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² La fréquence d'utilisation est obtenue en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptes extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Les banques participant à l'élaboration de la statistique représentent, mesuré d'après l'importance des dépôts à vue en francs belges de leur clientèle non-bancaire, environ 85 p.c. de l'ensemble des banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et où il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XX^e année, tome II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XI^e année, tome I, no 1, janvier 1965, p. 21; XII^e année, tome I, no 1, janvier 1967, p. 10; tome II, no 9, septembre 1967, p. 241. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

**XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS
AUTRES QUE PRINCIPALEMENT MONETAIRES**

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels du Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs			
	Portefeuille			Solde créditeur à la B.N.B.	Prête d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.	
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					Avances ordinaires	Avances spéciales
	valeur nominale								
1971	9,1	6,7	9,5	2,9	...	
1972	15,2	8,3	2,5	10,9	9,0	2,5	
1973	15,7	9,1	12,7	8,0	...	
1974	12,2	9,1	0,7	18,1	
1975	17,9	6,0	2,8	20,1	0,3	2,9	
1976	14,9	6,0	1,4	15,7	...	3,6	
1977 Septembre	13,4	—	3,4	...	3,8	17,0
Décembre	17,5	—	2,8	7,0	...	7,4	2,8
1978 Mars	15,3	—	8,5	5,1	...	17,2	8,5
Juin	17,0	—	37,0	8,4	...	4,7	37,0
Septembre	19,6	—	28,7	11,2	...	4,3	28,7
Décembre	22,3	—	16,0	5,2	...	13,9	16,0
1979 Janvier	23,3	—	13,7	1,5	...	7,5	...	13,7	13,7
Février	23,2	—	22,9	13,1	...	6,3	22,9
Mars	23,2	—	29,3	17,2	...	1,7	29,3
Avril	24,1	—	40,1	21,2	37,9
Mai	26,7	—	50,6	22,5	5,5	...	43,7
Juin	27,8	—	49,1	17,6	...	6,0	49,1
Juillet	27,3	—	31,8	15,3	...	7,9	31,8
Août	27,2	—	30,4	15,6	...	7,1	30,4
Septembre	27,9	—	47,7	15,9	7,3	...	47,7
Octobre	31,2	—	47,8	11,6	...	14,2	47,8
Novembre	33,6	—	35,9	10,9	...	16,8	35,9
Décembre	33,1	—	52,5	7,1	...	23,2	52,5

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

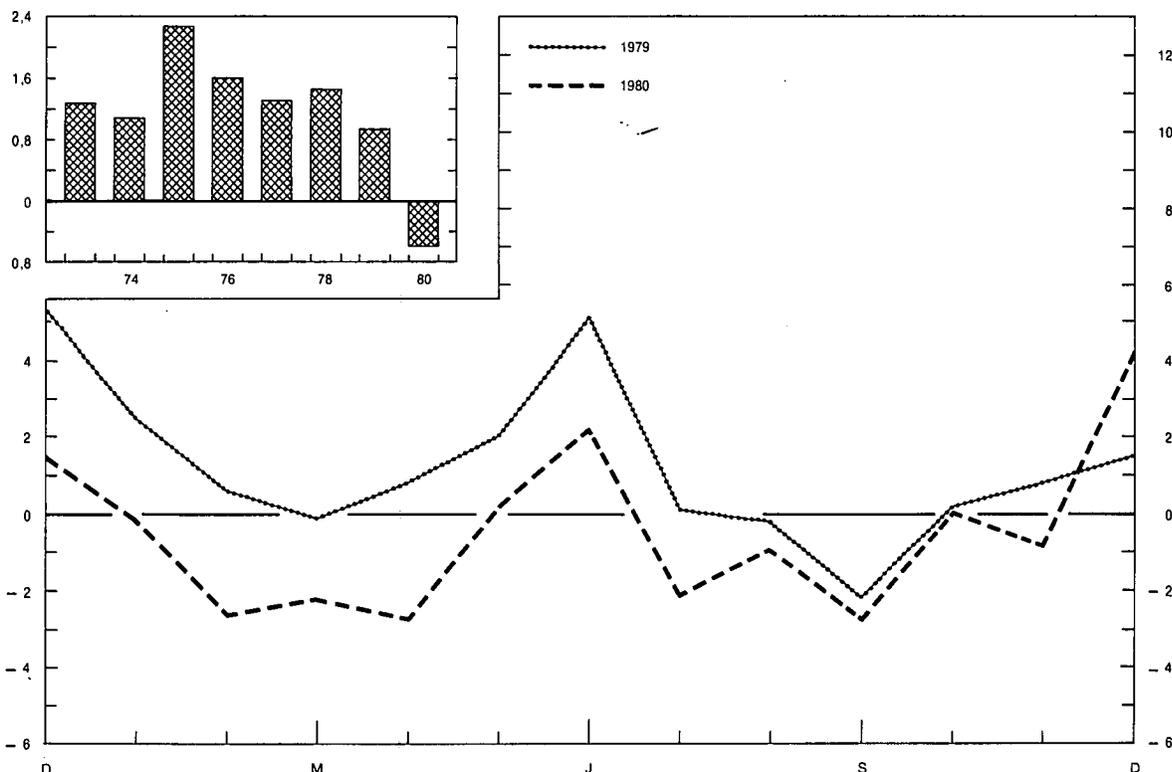
5a. — Caisse d'épargne

Opérations des ménages

(milliards de francs)

Source : CGER.

Dépôts ¹ : excédents ou déficits des versements sur les remboursements
(moyennes mensuelles ou mois)



Périodes	Dépôts ¹			Bons d'épargne ²	Total	
	Versements ³	Remboursements	Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)	Montant en circulation		
				à fin de période		
(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	
1973	152,9	137,5	15,4	225,4	20,1	245,5
1974	196,1	183,0	13,1	248,5	29,8	278,3
1975	244,4	216,9	27,5	287,5	39,9	327,4
1976	302,4	283,1	19,3	319,5	49,5	369,0
1977	371,3	355,7	15,6	348,9	65,4	414,3
1978	488,8	471,4	17,4	380,3	78,6	458,9
1979	638,8	627,3	11,5	408,6	95,4	504,0
1980 p	861,8	869,2	- 7,4	420,5	122,8	543,3
1978 4 ^e trimestre	139,0	133,1	5,9	380,3	78,6	458,9
1979 1 ^{er} trimestre	148,3	145,3	3,0	383,3	83,4	466,7
2 ^e trimestre	160,0	152,1	7,9	391,2	86,9	478,1
3 ^e trimestre	149,2	151,4	- 2,2	389,0	91,4	480,4
4 ^e trimestre	181,3	178,5	2,8	408,6	95,4	504,0
1980 1 ^{er} trimestre	198,9	203,8	- 4,9	403,7	101,4	505,1
2 ^e trimestre	204,5	204,8	- 0,3	403,4	108,8	512,2
3 ^e trimestre	223,7	229,4	- 5,7	397,7	116,3	514,0
4 ^e trimestre p	234,7	231,2	3,5	420,5	122,8	543,3
1979 Décembre	62,2	60,6	1,6	408,6	95,4	504,0
1980 Janvier	68,6	68,7	- 0,1	408,5	97,8	506,3
Février	64,5	67,1	- 2,6	405,9	100,7	506,6
Mars	65,8	68,0	- 2,2	403,7	101,4	505,1
Avril	74,4	77,1	- 2,7	401,0	102,5	503,5
Mai	70,1	69,9	0,2	401,2	106,1	507,3
Juin	60,0	57,8	2,2	403,4	108,8	512,2
Juillet	92,4	94,5	- 2,1	401,3	111,6	512,9
Août	63,1	64,0	- 0,9	400,4	114,0	514,4
Septembre	68,2	70,9	- 2,7	397,7	116,3	514,0
Octobre p	71,9	71,8	0,1	397,8	118,7	516,5
Novembre p	78,5	79,3	- 0,8	397,0	121,2	518,2
Décembre p	84,3	80,1	4,2	420,5	122,8	543,3

¹ Dépôts ordinaires, y compris les dépôts sur livrets d'épargne-logement, dépôts à terme, dépôts à court terme et à préavis, livrets de dotation et dépôts à vue.

² Y compris les bons de croissance et de capitalisation.

³ Y compris les intérêts échus des dépôts à terme.

⁴ Y compris les intérêts capitalisés des dépôts ordinaires et à vue de l'exercice. Pour l'année 1980, les intérêts capitalisés s'élevaient à 10,3 milliards.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.
ACTIF									
Disponible ¹	1,2	1,8	3,0	2,1	2,5	3,3	4,6	5,2	6,1
Placements provisoires :									
Effets sur la Belgique	41,3	42,8	48,4	50,8	53,6	60,9	65,9	69,3	78,4
Avances à l'industrie	13,9	11,9	11,3	10,5	12,1	7,0	0,7	—	—
Crédit agricole
Crédit d'exportation	2,1	2,9	3,6	4,9	4,2	6,5	4,9	7,0	9,5
Prêts sur nantissement
Prêts personnels	0,3	0,6	1,1	1,0	1,2	2,0	4,4	6,8	8,8
Acceptations bancaires	9,5	5,5	1,9	0,3	3,6	2,1	5,2	0,9	4,8
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes	22,3	19,1	16,5	15,0	36,7	23,2	26,8	21,3	15,8
Prêts au jour le jour	1,9	2,2	2,2	2,7	2,8	1,4	0,6	2,5	0,4
Total ...	91,3	85,0	85,0	85,2	114,2	103,1	108,5	107,8	117,7
Placements définitifs :									
Dette directe de l'Etat	24,5	31,2	37,5	47,2	55,2	64,6	71,7	80,9	87,2
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	33,3	39,3	40,0	55,8	61,2	77,9	92,6	110,7	116,1
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	5,8	7,3	8,9	9,2	11,3	12,7	13,1	13,5	13,3
Obligations de sociétés belges et divers ...	1,6	5,4	6,0	6,2	9,6	10,8	11,6	12,1	12,0
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre, divers	1,1	1,0	1,1	1,2	1,2	2,2	2,3	2,3	1,4
Prêts hypothécaires	13,9	20,3	29,2	37,6	44,1	55,1	67,8	81,2	96,8
Crédit agricole	6,3	6,4	6,8	7,2	7,6	8,8	10,0	11,0	12,0
Avances à la S.N.L., aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construction d'habitations sociales	32,3	34,4	36,4	38,3	42,0	47,4	52,6	59,3	64,4
Ouvertures de crédit (Industriel, agricole, professionnel et universitaire)	15,7	20,4	24,9	31,7	37,6	53,4	64,2	71,1	74,2
Total ...	134,5	165,7	190,8	234,4	269,8	332,9	385,9	442,1	477,4
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts	5,2	5,8	7,9	9,4	11,0	13,1	15,7	15,1	16,5
Valeurs échues du portefeuille	7,0	11,1	13,0	3,8	3,9	7,4	5,7	1,8	3,2
Réserve monétaire à la B.N.B.	—	1,8	5,1	2,2	—	—	—	—	—
Divers	6,7	11,0	15,1	19,7	24,9	4,7	5,1	5,3	10,2
Total de l'actif ...	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5	525,5	577,3	631,1
PASSIF									
<i>Exigible :</i>									
Dépôts sur livrets et bons d'épargne ² :									
Particuliers	190,4	217,5	245,6	270,7	327,5	369,2	414,7	459,4	504,4
Etablissements publics et autres	17,8	24,0	27,0	29,8	31,0	36,7	43,1	48,4	43,9
Total ...	208,2	241,5	272,6	300,5	358,5	405,9	457,8	507,8	548,3
Dépôts en comptes courants ²	12,6	11,1	10,0	13,4	19,9	27,5	33,7	30,5	39,7
Fonds de développement des universités libres	0,8	1,6	3,6	6,0	7,2	9,9	11,9	14,7	17,6
<i>Non exigible :</i>									
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions	18,6	20,1	21,5	21,2	20,7	19,7	20,4	21,9	24,2
Divers	5,7	7,9	12,2	15,7	20,0	1,5	1,7	2,4	1,3
Total du passif ...	245,9	282,2	319,9	356,8	426,3	464,5	525,5	577,3	631,1

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse et les comptes à la B.N.B. et à l'O.C.P.

² Y compris les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.
ACTIF									
Portefeuille :									
Dette directe de l'Etat	7,9	9,6	8,5	8,8	8,5	8,4	8,2	9,4	7,9
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	13,9	12,4	13,7	13,2	14,1	13,3	13,5	12,6	13,8
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,9	0,8	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3
Obligations de sociétés belges et divers ...	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total ...	23,2	23,3	23,2	22,9	23,5	22,5	22,5	22,7	22,4

PASSIF

Fonds des Rentes ¹ et réserves mathématiques ²	23,3	23,2	23,1	23,2	23,4	23,2	23,0	22,9	22,6
Fonds de réserve	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2
Total ...	24,2	24,2	24,1	24,3	24,5	24,3	24,2	24,1	23,8

¹ Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions, mais pas les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 10 mars 1865, qui figurent aux bilans de la Caisse

d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1971 31 déc.	1972 31 déc.	1973 31 déc.	1974 31 déc.	1975 31 déc.	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.
ACTIF									
Portefeuille :									
Dette directe de l'Etat	2,8	3,9	4,0	4,4	4,7	4,7	4,7	4,7	2,9
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	7,9	7,4	7,3	6,9	6,7	6,3	6,3	6,0	7,9
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,1
Obligations de sociétés belges	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,7
Prêts hypothécaires	0,4	1,0	1,9	3,0	4,5	6,9	9,1	11,5	14,2
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées et à la Société Nationale du Logement	1,8	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	2,1	2,0
Total ...	13,2	14,5	15,4	16,5	18,2	20,2	22,4	24,7	27,7

PASSIF

Réserves mathématiques et provisions ¹	8,2	8,9	10,1	11,0	12,4	14,1	16,2	18,3	20,8
Fonds de réserve et de répartition	4,7	5,2	5,5	5,9	6,3	6,6	6,8	7,2	7,7
Total ...	12,9	14,1	15,6	16,9	18,7	20,7	23,0	25,5	28,5

¹ Y compris les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 10 mars 1865.

XIV - 6. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans au 31 décembre

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la S.N.C.I.

	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
ACTIF									
IMMOBILISE	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,6	1,6	1,8
DISPONIBLE ET REALISABLE :									
Placements provisoires	19,6	19,8	16,8	18,0	22,1	16,2	41,4	26,6	13,1
Encours des crédits :									
A. Crédits financés par l'Institution pour compte propres :									
Crédits d'investissement à long et moyen terme :									
1. garantis par l'Etat belge	30,3	30,8	33,6	36,9	40,8	50,1	59,7	75,7	82,9
2. garantis par banques et organismes financiers	33,4	33,5	37,8	44,1	44,9	51,2	52,7	50,3	51,5
3. dont le risque est à charge de l'Institution ...	53,8	54,0	55,5	60,2	63,2	66,9	66,7	68,0	69,5
Crédits commerciaux	1,3	2,0	2,4	2,7	5,3	6,4	5,7	4,7	7,0
Crédits d'exportation payables à moyen et à long terme	3,1	4,5	5,7	8,3	7,4	11,7	9,0	12,9	17,4
Financement des engagements pris par l'Etat belge pour la sidérurgie	—	—	—	—	—	—	—	—	10,3
Autres ¹	0,9	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,4	0,3	0,3
B. Crédits gérés pour compte de l'Etat belge :									
1. opérations du Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	4,4	4,5	5,2	6,5	8,9	11,4	13,4	18,3	22,0
2. autres ²	1,8	1,7	1,6	1,5	1,4	1,6	1,4	1,2	1,1
Débiteurs divers	1,4	1,4	2,2	2,2	2,2	2,5	3,4	3,4	5,3
Fonds publics et participations	1,3	2,7	2,7	2,7	2,7	3,0	3,0	3,0	3,0
Divers	1,9	2,1	2,6	1,5	1,8	1,5	0,9	1,9	5,3
Total de l'actif ...	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1	259,3	267,9	290,5
PASSIF									
NON EXIGIBLE	1,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,5	1,6	3,5
EXIGIBLE :									
Obligations	98,5	100,5	105,4	115,1	119,7	133,6	163,5	163,4	181,3
Bons de caisse	18,7	20,4	21,5	22,3	27,4	28,3	32,3	32,4	30,4
Dépôts et emprunts divers	12,9	13,3	17,0	22,3	22,7	26,7	26,3	28,3	28,4
Effets réescomptés	4,5	3,9	3,5	3,9	7,4	6,1	5,5	5,7	6,5
Créditeurs divers	} 2,5	3,7	3,4	4,5	4,6	3,9	4,4	5,4	6,4
Provisions pour charge et risques divers									
Etat belge :									
1. Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes	4,4	4,5	5,2	6,5	8,9	11,4	13,4	18,3	22,0
2. Autres ³	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,0	0,9	0,9
Divers	8,8	8,8	8,2	8,0	8,0	8,0	8,9	9,1	9,9
Total du passif ...	152,9	157,9	167,0	185,5	201,5	223,1	259,3	267,9	290,5

¹ Crédits de restauration (Dommages de guerre et Inondations) et crédits sous forme de location-financement.

² Crédits d'aide aux entreprises en difficulté et à la presse, crédits financés par le Fonds d'aide Marshall, par le Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et du Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

³ Fonds d'Aide Marshall, Fonds d'Aide à l'Industrie charbonnière et Fonds d'Aide aux ex-colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'ÉPARGNE PRIVÉES

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.	1979 31 octobre	1980 31 octobre	1979 30 nov.	1980 30 nov.
Caisse, B.N.B., Chèques Postaux	1,7	2,3	2,5	3,4	1,9	2,6	1,7	2,7
Prêts au jour le jour	1,3	1,2	0,7	1,2	0,4	0,5	0,8	2,3
Avoirs auprès d'intermédiaires financiers	10,7	8,2	7,4	12,7	8,3	11,0	12,1	12,3
Créances et valeurs à court terme (maximum un mois)	2,1	2,3	2,5	2,9	3,1	2,5	2,6	2,6
Effets de commerce et factures	3,4	4,0	4,3	6,0	5,0	6,8	5,7	6,9
Débiteurs par acceptations	—	—	—	0,3	0,2	...	0,2	0,1
Avances, ouvertures de crédit et prêts non hypothécaires	30,9	38,3	44,6	50,3	47,9	54,3	48,3	55,2
Portefeuille-titres et participations	151,0	172,3	191,9	204,5	206,0	221,5	204,2	223,3
a) Certificats du Trésor et du Fonds des Rentes émis à un an au plus	(1,9)	(0,6)	(1,8)	(2,4)	(1,6)	(3,6)	(1,8)	(4,2)
b) Fonds publics belges et valeurs assimilées visés à l'article 12, § 1 ^{er} , 4 ^o , des dispositions coordonnées :								
1. Dettes directe et indirecte de l'Etat belge	(58,1)	(66,7)	(79,9)	(88,4)	(90,5)	(98,3)	(88,5)	(98,9)
2. Autres fonds publics et valeurs assimilées	(70,2)	(82,9)	(87,5)	(89,4)	(90,0)	(94,3)	(89,9)	(94,6)
c) Obligations de sociétés belges	(14,4)	(15,5)	(15,9)	(16,9)	(16,7)	(16,8)	(16,8)	(17,1)
d) Actions, parts ou participations de sociétés belges	(3,3)	(3,8)	(4,5)	(4,8)	(4,8)	(6,0)	(4,8)	(6,0)
e) Autres valeurs	(3,1)	(2,8)	(2,3)	(2,6)	(2,4)	(2,5)	(2,4)	(2,5)
Prêts et ouvertures de crédit hypothécaires	166,7	186,2	216,3	242,4	236,9	253,6	239,3	253,9
Actionnaires ou sociétaires	3,1	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4
Débiteurs divers	2,0	2,9	3,5	4,2	3,5	3,9	3,6	4,2
Divers	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Total du disponible et réalisable ...	373,5	421,7	477,6	531,8	517,1	560,6	522,4	567,3
Frais d'établissement et autres immobilisations incorporées	0,1	0,1	0,1	0,1
Immeubles et terrains	3,5	4,0	4,7	5,4	5,4	6,0	5,4	6,1
Leasing immobilier	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Matériel et mobilier	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5	0,6	0,5	0,6
Leasing mobilier	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Cautionnements imposés par la loi	—	—	—
Total de l'immobilisé ...	5,1	5,6	6,3	7,0	7,0	7,8	7,1	7,9
Comptes transitoires ¹	9,7	12,0	12,4	13,5	14,1	14,7	15,5	16,9
Total de l'actif ...	388,3	439,3	496,3	552,3	538,2	583,1	545,0	592,1
dont : affectés par privilège à la garantie du remboursement des fonds d'épargne visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées	359,8	405,9	460,6	511,3	497,3	538,9	501,6	544,3
valeur utile d'affectation après déduction des passifs concernant ces placements	354,5	399,7	451,5	501,5	488,2	528,6	492,3	532,8

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 7. — SITUATION GLOBALE DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

(milliards de francs)

Passif

Rubriques	1976 31 déc.	1977 31 déc.	1978 31 déc.	1979 31 déc.	1979 31 octobre	1980 31 octobre	1979 30 nov.	1980 30 nov.
Fonds d'épargne visés à l'article 1 ^{er} des dispositions coordonnées, remboursables dans des délais :								
a) n'excédant pas deux ans	255,7	282,0	320,5	349,1	330,7	329,1	334,3	332,4
b) excédant deux ans mais inférieurs à cinq ans ...	24,6	28,3	31,1	32,3	32,4	42,4	32,2	43,3
c) de cinq ans ou plus	71,9	85,3	93,9	113,7	110,2	139,5	111,2	140,6
Réserves techniques	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
Fonds de reconstitution	3,1	3,4	3,8	4,2	4,1	4,7	4,2	4,7
Créanciers couverts par des sûretés réelles	0,6	0,8	0,8	0,9	0,2	0,4	0,2	0,3
Emprunts :								
a) au jour le jour	0,1	0,1	...	0,1	0,1
b) auprès de la B.N.B.	0,6	...	0,2	0,2	0,2	0,2
c) auprès d'autres intermédiaires financiers	0,7	1,1	2,0	1,5	1,8	2,7	1,5	3,0
Acceptations	—	—	—	—	...	—	—	—
Réescompteurs	0,4	0,5	2,7	1,6	1,4	2,2	2,6
Mobilisation d'Actifs	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Autres engagements à un mois maximum	1,1	1,4	1,3	1,9	0,6	1,0	0,6	0,9
Créditeurs divers	1,0	1,3	1,3	1,5	1,2	1,8	1,3	2,1
Provisions pour charges	2,5	3,3	4,7	4,9	3,8	4,3	3,9	4,2
Divers	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5	0,4
Total de l'exigible ...	363,0	409,1	462,2	514,6	488,7	529,2	493,7	536,2
Fonds propres :								
a) capital	7,6	8,0	8,5	8,8	8,8	9,1	8,8	9,1
b) réserve légale	0,6	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
c) autres réserves	7,1	7,8	9,1	10,4	10,2	11,3	10,2	11,3
Comptes de redressements d'actifs	1,2	1,9	2,8	3,8	2,8	3,8	2,8	3,8
Comptes transitoires ¹	8,8	11,8	13,0	14,0	26,9	28,9	28,7	30,9
Total du passif ...	388,3	439,3	496,3	552,3	538,2	583,1	545,0	592,1

¹ Y compris les comptes de résultats.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : Crédit Communal de Belgique.

Périodes	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engagements de crédits du Crédit Communal de Belgique	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes
	Solde disponible au début de la période	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période	créditeurs	débiteurs					
		Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat	Subventions versées en capital par l'Etat et les provinces et autres recettes	Total	Pour remboursements d'emprunts	Pour paiement de dépenses extraordinaires						Total		
(1)	(2)	(3)	(4)	(2) + (3) + (4) (5)	(6)	(7)	(6) + (7) (8)	(1) + (8) (9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)		
1971	10,0	18,9	3,3	5,7	27,9	0,8	26,8	27,6	10,3	140,2	15,3	5,1	7,3	108,5	
1972	10,3	22,1	3,5	6,2	31,8	0,7	30,3	31,0	11,1	157,3	15,2	5,9	8,7	106,8	
1973	11,1	25,9	3,7	6,7	36,3	0,8	33,5	34,3	13,1	178,6	20,5	5,9	12,0	125,2	
1974	13,1	31,5	4,7	9,3	45,5	0,9	42,2	43,1	15,5	204,4	18,0	7,6	17,5	152,1	
1975	15,5	35,8	5,3	10,5	51,6	1,1	47,6	48,7	18,4	234,5	24,0	7,4	25,8	198,6	
1976	18,4	42,2	6,0	11,8	60,0	1,5	56,7	58,2	20,2	272,0	25,1	8,5	31,1	228,3	
1977	20,2	33,1	8,1	16,5	57,7	3,2	54,3	57,5	20,4	303,0	26,1	9,1	30,3	285,1	
1978	20,4	38,6	7,8	16,8	63,2	4,1	57,2	61,3	22,3	331,0	30,8	11,1	31,6	315,3	
1977 2 ^e trimestre	20,3	7,2	2,0	4,0	13,2	0,2	12,7	12,9	20,6	290,6	25,7	7,2	28,8	72,2	
3 ^e trimestre	20,6	6,4	2,0	3,6	12,0	0,3	12,7	13,0	19,6	297,1	27,6	7,4	32,0	71,8	
4 ^e trimestre	19,6	10,7	1,8	5,4	17,9	2,4	14,7	17,1	20,4	303,0	26,1	11,0	28,4	68,8	
1978 1 ^{er} trimestre	20,4	10,9	1,6	5,5	18,0	0,6	16,7	17,3	21,1	311,4	27,6	11,0	30,3	86,2	
2 ^e trimestre	21,1	8,2	1,5	2,2	11,9	0,5	10,5	11,0	22,0	29,6	10,6	31,3	75,8	
3 ^e trimestre	22,0	9,1	2,4	3,8	15,3	0,5	14,1	14,6	22,7	30,6	10,0	34,5	76,4	
4 ^e trimestre	22,7	10,4	2,3	5,3	18,0	2,5	15,9	18,4	22,3	331,0	30,8	13,0	30,4	76,9	
1979 1 ^{er} trimestre	22,3	9,7	2,3	3,9	15,9	1,2	13,3	14,5	23,7	339,6	36,0	12,3	37,7	89,3	
2 ^e trimestre	23,7	10,4	2,0	3,3	15,7	0,8	12,2	13,0	26,4	348,9	35,2	12,9	36,6	72,1	
1978 Juin	22,1	3,0	0,4	0,5	3,9	0,1	3,9	4,0	22,0	29,6	11,0	31,8	16,8	
Juillet	22,0	3,5	1,1	1,6	6,2	0,2	6,0	6,2	22,0	318,7	28,3	10,0	38,8	37,9	
Août	22,0	2,2	0,6	1,1	3,9	0,2	4,2	4,4	21,5	31,0	10,7	32,6	20,8	
Septembre	21,5	3,4	0,7	1,1	5,2	0,1	3,9	4,0	22,7	30,6	9,2	32,0	17,7	
Octobre	22,7	3,7	1,0	1,7	6,4	0,9	5,2	6,1	23,0	324,5	30,9	10,2	31,9	24,6	
Novembre	23,0	3,5	0,7	1,5	5,7	0,8	5,0	5,8	22,9	327,9	29,6	15,3	29,0	28,1	
Décembre	22,9	3,2	0,6	2,1	5,9	0,8	5,7	6,5	22,3	331,0	30,8	13,4	30,4	24,2	
1979 Janvier	22,3	3,3	0,4	1,4	5,1	0,2	4,5	4,7	22,7	331,7	28,8	12,9	36,6	42,3	
Février	22,7	2,7	0,5	1,1	4,3	0,3	4,4	4,7	22,3	334,7	31,9	11,3	39,4	21,8	
Mars	22,3	3,7	1,4	1,4	6,5	0,7	4,4	5,1	23,7	339,6	36,0	12,7	37,1	25,2	
Avril	23,7	3,6	0,8	1,0	5,4	0,2	3,0	3,2	25,9	340,8	35,1	13,8	33,8	26,5	
Mai	25,9	3,0	0,3	1,0	4,3	0,2	4,1	4,3	25,9	344,5	36,4	12,7	36,4	24,9	
Juin	25,9	3,8	0,9	1,3	6,0	0,4	5,1	5,5	26,4	348,9	35,2	12,2	39,6	20,7	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : M.A.E., Office de contrôle des Assurances.

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Sociétés belges

ACTIF

Immeubles	9,3	12,1	13,4	15,9	16,3	18,1	21,7	23,1	22,8
Prêts hypothécaires	22,6	25,0	26,4	30,2	34,4	38,8	42,4	60,3	70,8
Prêts sur polices	2,7	3,0	3,1	3,3	3,9	4,2	4,8	3,5	6,1
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges et valeurs assi- milées	21,6	23,3	24,5	26,7	28,8	31,4	33,3	48,1	50,9
Valeurs étrangères	3,5	3,5	3,7	4,0	4,1	4,7	5,5	2,6	4,2
Obligations de sociétés belges	14,0	14,5	15,6	17,9	18,9	21,6	27,1	28,7	27,9
Actions de sociétés belges	5,0	4,9	6,2	6,5	6,9	7,4	9,3	10,8	13,3
Total des valeurs mobilières ...	44,1	46,2	50,0	55,0	58,7	65,1	75,2	90,2	96,3

PASSIF

Cautionnements déposés	0,6	0,8	0,7	0,9	0,9	1,0
Réserves mathématiques ¹	80,1	87,1	94,8	104,0	114,6	128,5	145,9	189,5	209,9

Sociétés étrangères

ACTIF

Immeubles	3,1	3,3	3,5	3,5	3,9	4,2	2,8	2,6	2,0
Prêts hypothécaires	6,6	6,9	7,3	7,9	8,6	9,4	8,7	7,7	8,5
Prêts sur polices	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,4	0,5
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges et valeurs assi- milées	8,4	8,9	9,2	9,3	9,9	10,4	9,2	9,4	10,9
Valeurs étrangères	0,8	1,0	1,0	0,9	0,8	1,0	1,0	0,4	0,6
Obligations de sociétés belges	1,6	2,0	2,5	2,7	2,7	2,8	2,5	2,2	2,0
Actions de sociétés belges	1,0	1,1	1,2	1,4	1,3	1,6	1,4	0,9	1,1
Total des valeurs mobilières ...	11,8	13,0	13,9	14,3	14,7	15,8	14,1	12,9	14,6

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Réserves mathématiques ¹	21,7	23,2	24,9	26,3	28,0	30,2	25,8	23,6	26,0

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Comptes rendus des opérations et de la situation de la CGER de*

Belgique. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de l'I.N.S. — Rapports annuels de la S.N.C.I., de la Commission bancaire et du Crédit communal de Belgique.

XV. — ACTIFS FINANCIERS

XV - 1. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET PAR LES ENTREPRISES¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Détenus par les pouvoirs publics ²						Détenus par les entreprises et particuliers ⁶	Total général
	Monnaie scripturale ³	Autres actifs à un an au plus ⁴			Actifs à plus d'un an ⁴	Total		
		Après des intermédiaires financiers nationaux ⁵	Après des secteurs nationaux non financiers	Total				
1973	+ 5,8	+ 7,7	...	+ 7,7	+ 2,6	+ 16,1	+ 277,2	+ 293,3
1974	+ 5,6	+ 3,3	- 0,2	+ 3,1	+ 2,3	+ 11,0	+ 285,0	+ 296,0
1975	+ 5,4	+ 0,8	+ 0,3	+ 1,1	- 0,6	+ 5,9	+ 361,2	+ 367,1
1976	+ 8,8	- 2,4	- 0,3	- 2,7	+ 1,9	+ 8,0	p+ 440,9	p+ 448,9
1977	- 0,5	+ 4,0	+ 0,2	+ 4,2	- 0,5	+ 3,2	p+ 443,5	p+ 446,7
1978	+ 3,7	+ 7,7	- 0,1	+ 7,6	+ 0,2	+ 11,5	p+ 440,8	p+ 452,3
1979	+ 6,0	+ 6,4	+ 0,2	+ 6,6	+ 3,1	+ 15,7	p+ 461,8	p+ 477,5
1980	- 4,0	- 6,2	+ 0,4	- 5,8	+ 0,6	- 9,2	p+ 449,6	p+ 440,4
1978 4 ^e trimestre	+ 0,6	+ 3,3	...	+ 3,3	+ 0,5	+ 4,4	p+ 94,1	p+ 98,5
1979 1 ^{er} trimestre	- 3,4	+ 11,5	+ 0,1	+ 11,6	+ 0,8	+ 9,0	p+ 153,6	p+ 162,6
2 ^e trimestre	+ 8,0	- 10,6	...	- 10,6	+ 1,8	- 0,8	p+ 130,0	p+ 129,2
3 ^e trimestre	- 7,9	- 3,8	+ 0,2	- 3,6	...	- 11,5	p+ 99,0	p+ 87,5
4 ^e trimestre	+ 9,3	+ 9,3	- 0,1	+ 9,2	+ 0,5	+ 19,0	p+ 79,2	p+ 98,2
1980 1 ^{er} trimestre	- 4,0	+ 11,8	+ 0,2	+ 12,0	+ 1,3	+ 9,3	p+ 124,5	p+ 133,8
2 ^e trimestre	+ 5,2	- 6,9	+ 0,3	- 6,6	- 0,7	- 2,1	p+ 151,2	p+ 149,1
3 ^e trimestre	- 4,4	- 10,8	...	- 10,8	...	- 15,2	p+ 75,0	p+ 59,8
4 ^e trimestre	- 0,8	- 0,3	- 0,1	- 0,4	...	- 1,2	p+ 98,9	p+ 97,7

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
² Le compte ordinaire du Trésor à la B.N.B. n'est pas considéré comme étant un actif financier détenu par les pouvoirs publics.

³ Variations des encours qui figurent à la colonne (8) du tableau XIII-4b.
⁴ Durée à l'origine.
⁵ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
⁶ Voir tableau XV-2.

XY - 2. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS

(variations en milliards de francs)

Période	Actifs en francs belges				Actifs en monnaies étrangères			Autres actifs ⁸	Total général (9) = (4) + (7) + (8)
	Encaisses monétaires ²	Autres actifs à un an au plus ^{3 4}	Actifs à plus d'un an ^{3 5}	Total (4) = (1) à (3)	A un an au plus ³ (Dépôts) ⁶	A plus d'un an ³ (Valeurs mobilières) ⁷	Total (7) = (5) + (6)		
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)	(5) + (6)	(8)	
1973	+ 31,9	+139,4	+ 81,9	+253,2	+ 5,4	+ 25,7	+ 31,1	- 7,1	+277,2
1974	+ 34,4	+140,2	+ 96,3	+270,9	+ 13,2	+ 13,8	+ 27,0	- 12,9	+285,0
1975	+ 91,9	+124,6	+112,9	+329,4	+ 7,5	+ 32,5	+ 40,0	- 8,2	+361,2
1976	+ 37,2	+200,3	p+151,0	p+388,5	+ 10,0	+ 14,2	+ 24,2	p+ 28,2	p+440,9
1977	+ 72,8	+112,8	p+222,9	p+408,5	+ 18,9	+ 16,7	+ 35,6	p- 0,6	p+443,5
1978	+ 48,2	+173,0	p+169,0	p+390,2	+ 1,3	+ 20,2	+ 21,5	p+ 29,1	p+440,8
1979	+ 26,5	+147,9	p+207,4	p+381,8	+ 20,3	+ 11,3	+ 31,6	p+ 48,4	p+461,8
1980	+ 6,4	+115,0	p+258,3	p+379,7	+ 53,9	+ 21,6	+ 75,5	p- 5,6	p+449,6
1978 4 ^e trimestre	+ 13,1	+ 63,0	p+ 23,7	p+ 99,8	- 2,8	+ 7,4	+ 4,6	p- 10,3	p+ 94,1
1979 1 ^{er} trimestre	+ 4,8	+ 52,8	p+ 60,8	p+118,4	+ 0,6	+ 5,1	+ 5,7	p+ 29,5	p+153,6
2 ^e trimestre	+ 50,7	+ 10,8	p+ 47,9	p+109,4	+ 6,0	+ 3,0	+ 9,0	p+ 11,6	p+130,0
3 ^e trimestre	- 48,3	+ 22,7	p+ 66,5	p+ 40,9	+ 7,0	+ 2,9	+ 9,9	p+ 48,2	p+ 99,0
4 ^e trimestre	+ 19,3	+ 61,6	p+ 32,2	p+113,1	+ 6,7	+ 0,3	+ 7,0	p- 40,9	p+ 79,2
1980 1 ^{er} trimestre	- 32,1	+ 60,5	p+ 49,6	p+ 78,0	+ 25,7	- 0,4	+ 25,3	p+ 21,2	p+124,5
2 ^e trimestre	+ 57,7	- 8,6	p+ 90,5	p+139,6	+ 5,4	+ 8,3	+ 13,7	p- 2,1	p+151,2
3 ^e trimestre	- 29,0	+ 5,4	p+ 54,8	p+ 31,2	+ 4,6	+ 7,1	+ 11,7	p+ 32,1	p+ 75,0
4 ^e trimestre	+ 9,8	+ 57,7	p+ 63,4	p+130,9	+ 18,2	+ 6,6	+ 24,8	p- 56,8	p+ 98,9

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Variations des encours qui figurent à la colonne (5) du tableau XIII-4b.

³ Durée à l'origine.

⁴ Voir tableau XV-3a, colonne (8).

⁵ Voir tableau XV-4, colonne (4).

⁶ Voir tableau XV-3a, colonne (11).

⁷ Voir tableau XV-4, colonne (7).

⁸ Actifs pour lesquels la ventilation en francs belges et en monnaies étrangères n'est pas connue ou n'a pas de sens. Essentiellement des créances commerciales nettes sur l'étranger détenues par les entreprises et des investissements directs à l'étranger, ainsi que le montant obtenu en déduisant des créances des intermédiaires financiers les dettes de ceux-ci qui sont recensées comme actifs financiers dans les colonnes (1) à (7).

**XY - 3a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS ²**

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges							En monnaies étrangères			Total général (12) = (8) + (11)	
	Après des intermédiaires financiers nationaux ^{3 4}						Après des secteurs nationaux non financiers et à l'étranger (7)	Total (8) = (5) + (7)	Après des intermédiaires financiers nationaux ^{3 6}	A l'étranger (10)		Total (11) = (9) + (10)
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires (1)	Dépôts à terme (2)	Bons de caisse et d'épargne (3)	Divers (4)	Total (5) = (1) à (4)	dont : Après des organismes principalement monétaires ⁵ (6)						
1973	+ 70,2	+ 48,3	+ 7,6	+ 0,5	+126,6	+ 64,7	+ 12,8	+139,4	+ 2,6	+ 2,8	+ 5,4	+144,8
1974	+ 51,2	+ 41,1	+ 6,6	+ 0,4	+ 99,3	+ 44,6	+ 40,9	+140,2	+ 5,7	+ 7,5	+ 13,2	+153,4
1975	+136,7	- 4,9	+ 10,4	+ 1,8	+144,0	+ 40,4	- 19,4	+124,6	+ 5,6	+ 1,9	+ 7,5	+132,1
1976	+106,0	+ 69,7	+ 4,5	- 4,2	+176,0	+ 88,7	+ 24,3	+200,3	+ 8,4	+ 1,6	+ 10,0	+210,3
1977	+102,9	- 1,5	+ 5,3	+ 1,1	+107,8	+ 38,1	+ 5,0	+112,8	+ 4,4	+ 14,5	+ 18,9	+131,7
1978	+105,9	+ 34,9	+ 14,5	+ 1,3	+156,6	+ 65,1	+ 16,4	+173,0	- 6,1	+ 7,4	+ 1,3	+174,3
1979	+ 72,3	+ 34,3	- 4,0	+ 0,5	+103,1	+ 58,8	+ 44,8	+147,9	+ 8,0	+ 12,3	+ 20,3	+168,2
1980	+ 0,5	+ 55,9	- 10,4	- 1,2	+ 44,8	+ 34,3	+ 70,2	+115,0	+ 16,3	+ 37,6	+ 53,9	+168,9
1978 4 ^e trimestre	+ 54,9	+ 2,0	+ 6,9	- 4,5	+ 59,3	+ 18,4	+ 3,7	+ 63,0	- 2,4	- 0,4	- 2,8	+ 60,2
1979 1 ^{er} trimestre	+ 17,9	+ 25,8	- 3,3	+ 5,1	+ 45,5	+ 27,7	+ 7,3	+ 52,8	+ 1,1	- 0,5	+ 0,6	+ 53,4
2 ^e trimestre	+ 17,6	- 12,0	- 2,9	+ 4,4	+ 7,1	+ 0,9	+ 3,7	+ 10,8	+ 3,8	+ 2,2	+ 6,0	+ 16,8
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 20,6	- 1,4	- 1,8	+ 9,9	+ 17,1	+ 12,8	+ 22,7	+ 1,7	+ 5,3	+ 7,0	+ 29,7
4 ^e trimestre	+ 44,3	- 0,1	+ 3,6	- 7,2	+ 40,6	+ 13,1	+ 21,0	+ 61,6	+ 1,4	+ 5,3	+ 6,7	+ 68,3
1980 1 ^{er} trimestre	- 45,4	+ 86,6	- 10,3	+ 7,9	+ 38,8	+ 32,3	+ 21,7	+ 60,5	+ 9,1	+ 16,6	+ 25,7	+ 86,2
2 ^e trimestre	- 34,9	+ 0,9	- 2,5	- 0,2	- 36,7	- 13,8	+ 28,1	- 8,6	+ 3,1	+ 2,3	+ 5,4	- 3,2
3 ^e trimestre	+ 6,1	- 7,5	- 2,1	- 2,7	- 6,2	+ 5,8	+ 11,6	+ 5,4	- 1,2	+ 5,8	+ 4,6	+ 10,0
4 ^e trimestre	+ 74,7	- 24,1	+ 4,5	- 6,2	+ 48,9	+ 10,0	+ 8,8	+ 57,7	+ 5,3	+ 12,9	+ 18,2	+ 75,9

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Durée à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Pour les encours, voir tableau XV-8b, colonnes (1) à (6).

⁵ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-3, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

⁶ Pour les encours, voir tableau XV-8b, colonne (7).

**XV - 3b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS NON MONETAIRES A UN AN AU PLUS ²
AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ³**

(milliards de francs)

Fin de période	En francs belges -						En monnaies étrangères	Total général
	Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	Dépôts à terme	Bons de caisse et d'épargne	Divers	Total	dont : Auprès des organismes principalement monétaires ⁴		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1) à (4)	(6)	(7)	(8) = (5) + (7)
1972	420,5	152,1	45,2	5,1	622,9	240,1	9,1	632,0
1973	490,7	200,4	52,8	5,6	749,5	304,8	11,7	761,2
1974	541,9	241,5	59,4	6,0	848,8	349,4	17,4	866,2
1975	678,6	236,6	69,8	7,8	992,8	389,8	23,0	1.015,8
1976	784,6	306,3	74,3	3,6	1.168,8	478,5	31,4	1.200,2
1977	887,5	304,8	79,6	4,7	1.276,6	516,6	35,8	1.312,4
1978 Septembre	938,5	337,7	87,2	10,5	1.373,9	563,3	32,1	1.406,0
Décembre	993,4	339,7	94,1	6,0	1.433,2	581,7	29,7	1.462,9
1979 Mars	1.011,3	365,5	90,8	11,1	1.478,7	609,4	30,8	1.509,5
Juin	1.028,9	353,5	87,9	15,5	1.485,8	610,3	34,6	1.520,4
Septembre	1.021,4	374,1	86,5	13,7	1.495,7	627,4	36,3	1.532,0
Décembre	1.065,7	374,0	90,1	6,5	1.536,3	640,5	37,7	1.574,0
1980 Mars	1.020,3	460,6	79,8	14,4	1.575,1	672,8	46,8	1.621,9
Juin	985,4	461,5	77,3	14,2	1.538,4	659,0	49,9	1.588,3
Septembre	991,5	454,0	75,2	11,5	1.532,2	664,8	48,7	1.580,9
Décembre	1.066,2	429,9	79,7	5,3	1.581,1	674,8	54,0	1.635,1

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Durés à l'origine.

³ Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

⁴ Chiffres de la colonne (2) du tableau XIII-1, sous déduction des avoirs des caisses d'épargne, des sociétés hypothécaires et de capitalisation et des intermédiaires financiers publics de crédit.

**XV - 4. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS A PLUS D'UN AN ²**

(variations en milliards de francs)

Période	En francs belges				En monnaies étrangères ³			(8) = (4) + (7)
	Bons de caisse et obligations (1)	Dépôts (2)	Actions (3)	Total (4) = (1)+(2)+(3)	Obligations (5)	Actions ⁴ (6)	Total (7) = (5) + (6)	
1973	+ 76,1	+ 3,5	+ 2,3	+ 81,9	+ 7,4	+18,3	+25,7	+107,6
1974	+ 90,9	- 1,2	+ 6,6	+ 96,3	+11,8	+ 2,0	+13,8	+110,1
1975	+ 95,6	+12,8	+ 4,5	+112,9	+23,1	+ 9,4	+32,5	+145,4
1976	p+145,8	+ 3,0	+ 2,2	p+151,0	+13,5	+ 0,7	+14,2	p+165,2
1977	p+205,8	+ 7,1	+10,0	p+222,9	+17,7	- 1,0	+16,7	p+239,6
1978	p+157,8	+ 0,9	+10,3	p+169,0	+18,6	+ 1,6	+20,2	p+189,2
1979	p+202,7	+ 0,9	+ 3,8	p+207,4	+15,2	- 3,9	+11,3	p+218,7
1980	p+255,5	+ 1,0	+ 1,8	p+258,3	+28,5	- 6,9	+21,6	p+279,9
1978 4 ^e trimestre	p+ 22,8	+ 0,4	+ 0,5	p+ 23,7	+ 7,2	+ 0,2	+ 7,4	p+ 31,1
1979 1 ^{er} trimestre	p+ 59,5	+ 1,3	...	p+ 60,8	+ 3,9	+ 1,2	+ 5,1	p+ 65,9
2 ^e trimestre	p+ 41,0	+ 1,4	+ 5,5	p+ 47,9	+ 4,2	- 1,2	+ 3,0	p+ 50,9
3 ^e trimestre	p+ 68,3	- 0,7	- 1,1	p+ 66,5	+ 4,7	- 1,8	+ 2,9	p+ 69,4
4 ^e trimestre	p+ 33,9	- 1,1	- 0,6	p+ 32,2	+ 2,4	- 2,1	+ 0,3	p+ 32,5
1980 1 ^{er} trimestre	p+ 50,2	- 0,5	- 0,1	p+ 49,6	+ 1,8	- 2,2	- 0,4	p+ 49,2
2 ^e trimestre	p+ 91,2	- 1,4	+ 0,7	p+ 90,5	+ 9,5	- 1,2	+ 8,3	p+ 98,8
3 ^e trimestre	p+ 52,2	+ 2,0	+ 0,6	p+ 54,8	+ 8,3	- 1,2	+ 7,1	p+ 61,9
4 ^e trimestre	p+ 61,9	+ 0,9	+ 0,6	p+ 63,4	+ 8,9	- 2,3	+ 6,6	p+ 70,0

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.
² Durée à l'origine.

³ Achats nets de titres par des résidents de l'U.E.B.L.; la part de l'épargne luxembourgeoise dans ces achats nets est peu importante.
⁴ Y compris les achats nets de parts dans des fonds communs de placement.

**XV - 5a. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²**

(variations en milliards de francs)

Période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (3)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1)+(2)+(8) +(5)+(7)	(11) = (4)+(6) +(8)+(9)	
1973	+ 14,3	+ 1,5	+ 80,1	+ 6,1	+ 40,2	+ 30,9	+ 24,9	+ 7,6	+ 1,1	+161,0	+ 45,7	+206,7
1974	+ 16,8	+ 2,8	+ 58,9	+ 3,2	+ 40,3	+ 38,0	+ 20,8	+ 10,0	+ 2,6	+139,6	+ 53,8	+193,4
1975	+ 33,1	+ 8,4	+ 86,1	+ 16,8	+ 76,7	+ 35,0	+ 37,1	+ 12,2	+ 1,9	+241,4	+ 65,9	+307,3
1976	+ 16,8	+ 7,2	+108,1	+ 14,1	+ 54,1	+ 46,9	+ 35,4	+ 13,7	+ 3,8	+221,6	+ 78,5	+300,1
1977	+ 26,9	+ 4,5	+ 76,0	+ 32,1	+ 52,1	+ 85,5	+ 25,5	+ 18,1	- 0,3	+185,0	+135,4	+320,4
1978	+ 21,0	+ 6,1	+ 72,3	+ 18,7	+ 63,3	+ 35,5	+ 35,9	+ 11,4	+ 3,3	+198,6	+ 68,9	+267,5
1979	+ 8,6	+ 0,2	+ 71,6	+ 25,7	+ 32,3	+ 73,6	+ 25,1	+ 20,7	p+ 5,0	+137,8	p+125,0	p+262,8
1980	+ 4,9	+ 1,3	+ 47,5	+ 44,9	+ 14,9	+102,0	- 1,2	+ 38,9	p+ 6,3	+ 67,4	p+192,1	p+259,5
1978 4 ^e trimestre	+ 10,4	+ 6,5	+ 14,6	+ 3,4	+ 22,2	+ 6,1	+ 16,1	+ 2,0	+ 1,2	+ 69,8	+ 12,7	+ 82,5
1979 1 ^{er} trimestre	- 3,6	- 3,0	+ 35,3	+ 6,9	+ 19,3	+ 24,3	+ 3,6	+ 5,2	p+ 2,1	+ 51,6	p+ 38,5	p+ 90,1
2 ^e trimestre	+ 23,1	+ 9,2	+ 17,4	+ 5,9	+ 3,8	+ 11,5	+ 8,1	+ 3,9	p+ 0,8	+ 61,6	p+ 22,1	p+ 83,7
3 ^e trimestre	- 18,4	- 10,7	- 1,8	+ 6,4	- 4,0	+ 19,6	- 1,9	+ 6,0	p+ 1,1	- 36,8	p+ 33,1	p- 3,7
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 4,7	+ 20,7	+ 6,5	+ 13,2	+ 18,2	+ 15,3	+ 5,6	p+ 1,0	+ 61,4	p+ 31,3	p+ 92,7
1980 1 ^{er} trimestre	- 11,6	- 1,0	+ 27,0	+ 5,9	+ 10,7	+ 22,5	- 9,3	+ 8,9	p+ 2,2	+ 15,8	p+ 39,5	p+ 55,3
2 ^e trimestre	+ 18,5	+ 10,0	+ 8,2	+ 12,4	- 9,7	+ 26,3	- 3,1	+ 11,1	p+ 1,1	+ 23,9	p+ 50,9	p+ 74,8
3 ^e trimestre	- 13,3	- 9,2	- 5,8	+ 16,8	- 3,1	+ 35,6	- 5,0	+ 12,8	p+ 1,7	- 36,4	p+ 66,9	p+ 30,5
4 ^e trimestre	+ 11,3	+ 1,5	+ 18,1	+ 9,8	+ 17,0	+ 17,6	+ 16,2	+ 6,1	p+ 1,3	+ 64,1	p+ 34,8	p+ 98,9

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

XV - 5b. — ACTIFS FINANCIERS DETENUS PAR LES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ACTIFS EN FRANCS BELGES ET MONNAIES ETRANGERES AUPRES DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS NATIONAUX ²

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers					Total		
	B.N.B.	Organismes publics	Banques		Intermédiaires financiers publics		Caisses d'épargne privées		Sociétés hypothécaires et de capitalisation	Actifs à un an au plus	Actifs à plus d'un an	Total général
	Actifs à un an au plus (1)	Actifs à un an au plus (2)	Actifs à un an au plus (3)	Actifs à plus d'un an (4)	Actifs à un an au plus (5)	Actifs à plus d'un an (6)	Actifs à un an au plus (7)	Actifs à plus d'un an (8)	Actifs à plus d'un an (9)	(10) = (1) + (2) + (3) + (5) + (7)	(11) = (4) + (6) + (8) + (9)	(12) = (10) + (11)
1972	214,6	70,6	420,6	62,5	276,8	249,7	123,1	62,6	9,8	1.105,7	384,6	1.490,3
1973	228,9	72,1	500,7	68,6	317,0	280,6	148,0	70,2	10,9	1.266,7	430,3	1.697,0
1974	245,7	74,9	559,6	71,8	357,3	318,6	168,8	80,2	13,5	1.406,3	484,1	1.890,4
1975	278,8	83,3	645,7	88,6	434,0	353,6	205,9	92,4	15,4	1.647,7	550,0	2.197,7
1976	295,6	90,5	753,8	102,7	488,1	400,5	241,3	106,1	19,2	1.869,3	628,5	2.497,8
1977	322,5	95,0	829,8	134,8	540,2	486,0	266,8	124,2	18,9	2.054,3	763,9	2.818,2
1978 Septembre	333,1	94,6	887,5	150,1	581,3	515,4	286,6	133,6	21,0	2.183,1	820,1	3.003,2
Décembre	343,5	101,1	902,1	153,5	603,5	521,5	302,7	135,6	22,2	2.252,9	832,8	3.085,7
1979 Mars	339,9	98,1	937,4	160,4	622,8	545,8	306,3	140,8	p 24,3	2.304,5	p 871,3	p 3.175,8
Juin	363,0	107,3	954,8	166,3	626,6	557,3	314,4	144,7	p 25,1	2.366,1	p 893,4	p 3.259,5
Septembre	344,6	96,6	953,0	172,7	622,6	576,9	312,5	150,7	p 26,2	2.329,3	p 926,5	p 3.255,8
Décembre	352,1	101,3	973,7	179,2	635,8	595,1	327,8	156,3	p 27,2	2.390,7	p 957,8	p 3.348,5
1980 Mars	340,5	100,3	1.000,7	185,1	646,5	617,6	318,5	165,2	p 29,4	2.406,5	p 997,3	p 3.403,8
Juin	359,0	110,3	1.008,9	197,5	636,8	643,9	315,4	176,3	p 30,5	2.430,4	p1.048,2	p 3.478,6
Septembre	345,7	101,1	1.003,1	214,3	633,7	679,5	310,4	189,1	p 32,2	2.394,0	p1.115,1	p 3.509,1
Décembre	357,0	102,6	1.021,2	224,1	650,7	697,1	326,6	195,2	p 33,5	2.458,1	p1.149,9	p 3.608,0

¹ Entreprises privées qui ne sont pas des intermédiaires financiers, organismes publics d'exploitation, organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

² Autres que les organismes d'assurance-vie et accidents du travail, et fonds de pension.

**XV - 6. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS
DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS**

(milliards de francs)

Source : CGER.

Modalités d'épargne	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
A. <i>Thésaurisation</i> ¹ :	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.	p.m.
B. <i>Epargne-dépôt</i> ² :								
Caisses d'épargne	21,4	21,7	17,7	17,9	44,0	56,2	49,8	36,8
Banques	19,7	19,9	26,5	20,6	29,5	52,0	64,9	33,7
Institutions paraétatiques de crédit	1,0	2,1	3,0	2,0	3,2	6,4	8,0	12,9
Mutualités	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	42,3	43,9	47,4	40,6	76,8	114,7	122,8	83,5
Doubles emplois ³ ...	- 8,0	- 9,2	- 23,9	- 10,3	- 19,3	- 23,0	- 44,2	- 22,3
Total net ...	34,3	34,7	23,5	30,3	57,5	91,7	78,6	61,2
C. <i>Epargne-réserves</i> ^{2 4} :								
Organismes de pensions	1,3	1,7	2,1	1,8	2,2	4,5	2,9	7,1
Organismes d'assurance-accidents du travail	1,5	1,3	1,4	1,7	2,1	3,4	5,1	4,5
Caisses de vacances annuelles	0,5	0,7	1,2	1,6	1,6	0,9	1,9	2,5
Organismes d'assurance-vie	6,5	7,1	7,1	7,5	9,4	10,7	12,2	13,8
Organismes d'assurance de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	1,9	2,4	3,0	3,0	3,3	3,2	6,0	5,6
Total ...	11,7	13,2	14,8	15,6	18,6	22,7	28,1	33,5
D. <i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :								
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	16,0	14,9	15,4	16,0	17,1	19,3	21,1	24,1
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	11,8	15,3	19,0	10,2	- 3,3	- 0,5	4,0	9,2
Total ...	27,9	30,2	34,4	26,2	13,8	18,8	25,1	33,3
E. <i>Emissions de capitaux</i> :								
Nouveaux placements du public	35,8	44,6	49,5	47,1	73,0	80,4	75,0	90,2
F. <i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i>	- 2,0	- 5,0	- 4,4	- 0,1	- 2,5	- 9,9	- 11,3	- 14,0
Epargne nette totale ...	107,6	117,7	117,8	119,1	160,4	203,7	195,5	204,2
Amortissements sur habitations ...	13,8	14,8	16,0	18,6	22,7	23,8	25,5	29,9
Epargne brute totale ...	121,4	132,5	133,8	137,7	183,1	227,5	221,0	234,1

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne

dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN ¹

(milliards de francs)

Emetteurs	Années	Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur ⁴			Total émissions nettes à plus d'un an (9) = (5) + (8)	P.M. Emissions nettes à un an au plus ⁵ (10)
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet (4)	Emissions nettes totales (5) = (3) + (4)	Emissions brutes (6)	Amortissements (7)	Emissions nettes (8) = (6) - (7)		
		Emissions brutes (1)	Amortissements ³ (2)	Emissions nettes (3) = (1) - (2)							
1. Etat (dette directe uni- quement)	1972	100,0	31,4	68,6	—	68,6	4,4	0,2	4,2	72,8	— 0,4
	1973	103,0	37,4	65,6	—	65,6	0,3	3,2	— 2,9	62,7	— 3,7
	1974	106,0	50,6	55,4	—	55,4	6,0	3,4	2,6	58,0	3,5
	1975	133,1	63,7	69,4	—	69,4	...	3,6	— 3,6	65,8	16,9
	1976	129,0	57,3	71,7	—	71,7	...	5,4	— 5,4	66,3	53,0
	1977	167,8	54,5	113,3	—	113,3	4,1	11,9	— 7,8	105,5	42,5
	1978	185,0	71,9	113,1	—	113,1	0,1	1,6	— 1,5	111,6	43,4
	p 1979	196,0	106,6	89,4	—	89,4	...	1,3	— 1,3	88,1	43,9
2. Fonds autonomes et orga- nismes de sécurité sociale	1972	12,2	5,1	7,1	—	7,1	6,5	3,9	2,6	9,7	1,5
	1973	...	3,8	— 3,8	—	— 3,8	8,6	7,3	1,3	— 2,5	1,7
	1974	...	5,0	— 5,0	—	— 5,0	16,8	10,3	6,5	1,5	...
	1975	29,0	4,5	24,5	—	24,5	4,0	0,9	3,1	27,6	1,7
	1976	23,0	12,2	10,8	—	10,8	10,7	1,7	9,0	19,8	...
	1977	29,0	7,9	21,1	—	21,1	24,3	1,4	22,9	44,0	1,0
	1978	38,3	7,7	30,6	—	30,6	9,0	3,9	5,1	35,7	...
	p 1979	49,8	13,2	36,6	—	36,6	18,5	6,3	12,2	48,8	...
3. Intermédiaires financiers publics (y compris la CGER)	1972	...	0,1	— 0,1	10,6	10,5	10,3	2,2	8,1	18,6	1,0
	1973	3,1	1,0	2,1	13,6	15,7	7,1	2,8	4,3	20,0	0,7
	1974	14,0	0,5	13,5	16,2	29,7	7,1	3,3	3,8	33,5	0,6
	1975	...	1,1	— 1,1	20,5	19,4	16,7	4,5	12,2	31,6	6,5
	1976	...	2,1	— 2,1	33,2	31,1	11,4	5,1	6,3	37,4	— 4,4
	1977	39,5	3,7	35,8	62,5	98,3	17,4	4,7	12,7	111,0	2,0
	1978	2,0	2,1	— 0,1	18,3	18,2	15,3	5,9	9,4	27,6	2,8
	p 1979	10,0	6,6	3,4	23,5	26,9	13,6	5,2	8,4	35,3	0,3
4. Pouvoirs subordonnés, In- tercommunales pour la construction des Autorou- tes et Crédit Communal de Belgique	1972	17,5	3,5	14,0	11,1	25,1	0,8	...	0,8	25,9	3,7
	1973	27,2	7,5	19,7	17,5	37,2	0,9	...	0,9	38,1	3,7
	1974	8,5	5,6	2,9	19,8	22,7	0,9	0,1	0,8	23,5	4,5
	1975	8,0	5,3	2,7	23,6	26,3	1,5	0,5	1,0	27,3	4,7
	1976	21,0	8,6	12,4	28,1	40,5	0,2	0,6	— 0,4	40,1	1,9
	1977	28,0	9,0	19,0	37,0	56,0	...	1,1	— 1,1	54,9	2,2
	1978	34,0	17,2	16,8	21,9	38,7	0,7	0,3	0,4	39,1	8,1
	p 1979	22,0	9,7	12,3	40,1	52,4	1,2	0,6	0,6	53,0	— 0,6
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1972	11,5	3,7	7,8	—	7,8	3,5	2,5	1,0	8,8	...
	1973	14,0	8,5	5,5	—	5,5	2,6	1,8	0,8	6,3	0,1
	1974	12,0	5,0	7,0	—	7,0	4,9	1,2	3,7	10,7	...
	1975	5,0	4,6	0,4	—	0,4	7,0	2,4	4,6	5,0	0,5
	1976	23,0	7,1	15,9	—	15,9	6,8	3,8	3,0	18,9	...
	1977	6,0	7,6	— 1,6	—	— 1,6	18,3	2,6	15,7	14,1	...
	1978	23,0	6,8	16,2	—	16,2	10,3	2,6	7,7	23,9	...
	p 1979	—	6,3	— 6,3	—	— 6,3	7,3	2,7	4,6	— 1,7	...
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs bel- ges du secteur public belge	1972	141,2	43,8	97,4	21,7	119,1	25,5	8,8	16,7	135,8	...
	1973	147,3	58,2	89,1	31,1	120,2	19,5	15,1	4,4	124,6	...
	1974	140,5	66,7	73,8	36,0	109,8	35,7	18,3	17,4	127,2	...
	1975	175,1	79,2	95,9	44,1	140,0	29,2	11,9	17,3	157,3	...
	1976	196,0	87,3	108,7	61,3	170,0	29,1	16,6	12,5	182,5	...
	1977	270,3	82,7	187,6	99,5	287,1	64,1	21,7	42,4	329,5	...
	1978	282,3	105,7	176,6	40,2	216,8	35,4	14,3	21,1	237,9	...
	p 1979	277,8	142,4	135,4	63,6	199,0	40,6	16,1	24,5	223,5	...

¹ Les émissions par grosses tranches dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., l'O.C.C.H., la C.N.C.P., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁵ Mouvement net de la dette de l'Etat à un an au plus et montants des émissions nettes à un an des autres secteurs.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC ¹

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ² (milliards de francs)	Rendement pour le porteur ³		
Mois	Jour						à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale	
1976	Janvier	12	Fonds des Routes 1976-84	9,00	100,00	8 ans	23,0	—	9,00
	Février	12	Etat belge 1976-84	9,00	99,00	8 ans	41,0	—	9,18
	Avril	23	R.T.T. 1976-84	10,00	100,00	8 ans	16,0	—	10,00
	Mai	31	Etat belge 1976-84	10,00	100,00	8 ans	48,0	—	10,00
	Juin	24	Ville d'Anvers 1976-84	10,00	99,75	8 ans	5,0	—	10,05
	Juin	24	Ville de Liège 1976-84	10,00	99,75	8 ans	2,0	—	10,05
	Septembre	6	Etat belge 1976-85	10,00	100,00	8 ans 6 mois	40,0	—	10,02
	Octobre	13	S.N.C.B. 1976-84	10,00	99,50	8 ans	7,0	—	10,09
	Novembre	17	Intercom. Autoroutes E3 et E5 1976-84	10,00	98,75	8 ans	14,0	—	10,24
							196,0		
1977	Janvier	17	Etat belge 1977-85	10,00	100,00	8 ans	56,0	—	10,00
	Février	17	S.N.C.I. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	5,0	—	9,96
	Février	17	S.N.L. 1977-85	10,00	100,20	8 ans	16,5	—	9,96
	Mars	16	Fonds des Routes 1977-86	9,75	100,00	9 ans	16,5 ⁵	—	9,75
	Avril	25	Ville d'Anvers 1977-84	9,75	99,25	7 ans	6,0	—	9,90
	Avril	25	Ville de Bruxelles 1977-84	9,75	99,25	7 ans	2,0	—	9,90
	Avril	25	Ville de Liège 1977-84	9,75	99,25	7 ans	4,0	—	9,90
	Mai	25	Etat belge 1977-84	9,75	99,75	7 ans	50,3	—	9,80
	Juin	27	S.N.C.B. 1977-86	9,75	100,25	9 ans	6,0	—	9,71
	Septembre	5	Etat belge 1977-87	9,50	100,25	9 ans 6 mois	61,5	—	9,48
	Octobre	13	Fonds des Routes 1977-85	9,00	100,00	7 ans 6 mois	28,5	—	9,02
	Décembre	8	S.N.L. 1977-86	8,75	98,75	8 ans 6 mois	18,0	—	8,98
							270,3		
1978	Janvier	30	Etat belge 1978-86	9,50	101,25	8 ans	63,0	—	9,27
	Mars	2	Fonds des Routes 1978-86	9,00	100,00	8 ans	33,0 ⁶	—	9,00
	Mai	2	Etat belge 1978-85	8,50	100,00	7 ans	63,0	—	8,50
	Juin	15	R.T.T. 1978-86	8,50	99,25	8 ans	23,0	—	8,63
	Septembre	6	Etat belge 1978-86	8,75	99,00	8 ans	59,0	—	8,93
	Octobre	16	Ville d'Anvers 1978-86	8,75	98,75	8 ans	5,0	—	8,98
	Octobre	16	Ville de Liège 1978-86	8,75	98,75	8 ans	4,0	—	8,98
	Novembre	27	Fonds des Routes 1978-85	8,75	99,00	7 ans	30,0	—	8,95
							280,0		
1979	Janvier	22	Etat belge 1979-87	9,00	99,25	8 ans	65,5	—	9,14
	Février	26	S.N.C.I. 1979-87	9,00	100,00	8 ans	10,0	—	9,00
	Mars	21	Fonds des Routes 1979-87-91	8,75 — 9,00 ⁴	99,25	8 ou 12 ans	40,6 ⁷	8,88	8,91
	Mai	17	Etat belge 1979-87	9,00	99,00	8 ans	61,0	—	9,18
	Septembre	3	Etat belge 1979-88	10,00	100,25	9 ans	69,5	—	9,96
	Octobre	10	Ville d'Anvers 1979-87	10,00	99,00	8 ans	6,0	—	10,19
	Octobre	10	Ville de Liège 1979-87	10,00	99,00	8 ans	5,0	—	10,19
	Novembre	29	Fonds des Routes 1979-88	10,50	97,75	8 ans 6 mois	20,1	—	10,93
							277,7		
1980	Janvier	24	Etat belge 1980-89	11,00	100,00	9 ans	60,0	—	11,00
	Avril	11	Fonds des Routes 1980-83-88	13,00 — 11,50 ⁴	99,50	3 ou 8 ans	40,5 ⁸	13,21	12,33
	Mai	27	Etat belge 1980-88	12,75	100,00	8 ans	44,2	—	12,75
	Septembre	1	Ville d'Anvers 1980-87	12,75	100,00	7 ans	6,0	—	12,75
	Septembre	1	Ville de Liège 1980-87	12,75	100,00	7 ans	6,0	—	12,75
	Septembre	29	Etat belge 1980-84-89	12,50 — 13,00 ⁴	100,00	4 ou 9 ans	50,6	12,50	12,81
	Novembre	12	S.N.L. 1980-87	12,75	99,00	7 ans	15,0	—	12,98
							222,3		
1981	Janvier	15	Etat belge 1981-85-89	13,00 — 13,25 ⁴	99,30	4 ou 8 ans	66,0	13,24	13,24
	Février	19	Fonds des Routes 1981-85-89	13,00	99,30	4 ou 8 ans	47,0	13,24	13,15

¹ Emprunts qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*, à l'exception des émissions continues.

² Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce que les émissions dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties au tableau précédent entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

³ Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

⁴ Le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire; le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

⁵ Dont 16,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

⁶ Dont 25,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

⁷ Dont 11,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

⁸ Dont 11,0 milliards de francs rétrocédés aux Intercommunales Autoroutières.

XVI - 3. — DETTE DU TRESOR

XVI - 3a. — Situation officielle de la dette publique

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dette directe									Dette indirecte	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 1	Dette reprise de la République du Zaïre 2	Dette totale (y compris la dette reprise de la République du Zaïre) 1	
	en francs belges					en monnaies étrangères								
	consolidée	à moyen terme	à court terme	Avoirs des particuliers à l'O.C.P.	totale	consolidée 1	à moyen et court terme	totale 1	Total de la dette directe 1					
														(1)
1972	494,9	17,7	57,7	66,0	636,3	6,5	1,9	8,4	644,7	65,5	710,2	1,4	711,6	
1973	559,4	15,9	56,6	63,4	695,3	5,5	...	5,5	700,8	62,9	763,7	1,0	764,7	
1974	613,7	19,7	57,7	65,7	756,8	4,6	...	4,6	761,4	59,2	820,6	0,8	821,4	
1975	681,9	17,3	71,0	69,4	839,6	3,7	...	3,7	843,3	85,1	928,4	0,4	928,8	
1976	752,5	13,0	116,6	78,8	958,9	2,9	...	2,9	961,8	96,7	1.058,5	0,2	1.058,7	
1977	864,6	6,3	156,0	79,9	1.106,8	2,5	...	2,5	1.109,3	119,3	1.228,6	0,1	1.228,7	
1978	Septembre	989,3	6,1	232,2	79,0	1.306,6	2,2	7,6	9,8	1.316,4	122,1	1.438,5	0,1	1.438,6
	Décembre	976,6	5,9	195,6	83,7	1.261,8	2,1	12,2	14,3	1.276,1	150,8	1.426,9	—	1.426,9
1979	Mars	997,3	5,9	315,8	80,8	1.399,8	2,1	12,0	14,1	1.413,9	149,0	1.562,9	—	1.562,9
	Juin	1.030,9	5,9	270,3	86,9	1.394,0	1,9	40,9	42,8	1.436,8	175,5	1.612,3	—	1.612,3
	Septembre	1.032,8	5,8	242,6	78,9	1.410,1	1,8	51,1	52,9	1.463,0	172,4	1.635,4	—	1.635,4
	Décembre	1.064,9	5,8	242,1	80,9	1.393,7	12,1	44,6	56,7	1.450,4	188,6	1.639,0	—	1.639,0
1980	Janvier	1.054,4	5,8	255,5	90,0	1.405,7	31,8	37,7	69,5	1.475,2	187,4	1.662,6	—	1.662,6
	Février	1.109,1	5,8	264,4	77,2	1.456,5	34,7	38,4	73,1	1.529,6	186,7	1.716,3	—	1.716,3
	Mars	1.104,0	5,8	308,6	82,1	1.500,5	38,4	55,2	93,6	1.594,1	185,9	1.780,0	—	1.780,0
	Avril	1.077,1	5,8	330,3	91,3	1.504,5	37,5	57,0	94,5	1.599,0	214,4	1.813,4	—	1.813,4
	Mai	1.069,0	5,8	352,8	84,2	1.511,8	52,9	63,3	116,2	1.628,0	213,0	1.841,0	—	1.841,0
	Juin	1.106,7	5,8	335,3	88,7	1.536,5	63,9	64,7	128,6	1.665,1	213,4	1.878,5	—	1.878,5
	Juillet	1.103,4	5,8	329,4	87,0	1.525,6	76,8	60,0	136,8	1.662,4	212,1	1.874,5	—	1.874,5
	Août	1.098,3	5,8	353,2	87,4	1.544,7	77,2	59,8	137,0	1.681,7	211,3	1.893,0	—	1.893,0
	Septembre	1.084,7	5,7	400,4	82,7	1.573,5	78,4	59,0	137,4	1.710,9	210,1	1.921,0	—	1.921,0
	Octobre	1.127,9	5,7	360,2	80,6	1.574,4	80,3	59,2	139,5	1.713,9	208,9	1.922,8	—	1.922,8
	Novembre	1.123,6	5,7	374,1	81,3	1.584,7	81,1	69,1	150,2	1.734,9	208,1	1.943,0	—	1.943,0
	Décembre	1.117,3	5,7	390,7	84,4	1.598,1	82,2	69,2	151,4	1.749,5	207,3	1.956,8	—	1.956,8
1981	Janvier	1.112,5	5,7	423,1	93,4	1.634,7	103,2	59,5	162,7	1.797,4	205,7	2.003,1	—	2.003,1

1 Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

2 Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Périodes	Dette totale (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) 1	Dette reprise de la République du Zaïre 2	Dette totale 3	Variations comptables à éliminer				Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds 7
				Certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. 4	Avoirs de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale 5	Divers 6	Total	
(1)	(2)	(8) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) à (6)	(8) = (3) - (7)	
1973	+ 53,5	- 0,4	+ 53,1	+ 1,3	- 2,1	+ 2,8 ^a	+ 2,0	+ 51,1
1974	+ 56,9	- 0,2	+ 56,7	- 0,7	—	...	- 0,7	+ 57,4
1975	+107,8	- 0,4	+107,4	- 1,9	—	...	- 1,9	+109,8
1976	+130,1	- 0,2	+129,9	- 3,2	—	...	- 3,2	+133,1
1977	+170,1	- 0,1	+170,0	+ 2,6	—	...	+ 2,6	+167,4
1978	+198,3	- 0,1	+198,2	+ 15,4	—	- 0,1	+ 15,3	+182,9
1979	+212,1	—	+212,1	+ 0,3	—	...	+ 0,3	+211,8
1980	+317,8	—	+317,8	+ 17,2	—	+ 3,9	+ 21,1	+296,7
1980 1 ^{er} mois	+ 23,6	—	+ 23,6	+ 0,3	—	...	+ 0,3	+ 23,3
1981 1 ^{er} mois	+ 46,3	—	+ 46,3	+ 0,6	—	+ 2,3	+ 2,9	+ 43,4

1 Variations de la colonne (11) du tableau XVI-3a.

2 Variations de la colonne (12) du tableau XVI-3a.

3 Variations de la colonne (18) du tableau XVI-3a.

4 Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la B.N.B.; celle-ci reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le F.M.I.

5 Les variations de l'avoir de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte des Ministres de l'Education Nationale avaient pour exactes contreparties des

mouvements de l'avoir des Ministres de l'Education Nationale auprès de la B.N.B. A partir d'octobre 1978, l'avoir précité n'est plus compris dans les chiffres de l'avoir des particuliers à l'O.C.P.

6 Y compris les différences de change.

7 Cette colonne correspond (avec signe inversé) à la colonne (8) du tableau XI-3 : besoins nets de financement du Trésor.

8 Bons du Trésor spéciaux remis à la B.N.B. et couvrant les diminutions nettes de ses actifs découlant de la dévaluation du dollar U.S. le 12-2-1973 (Convention du 31-12-1973).

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN
DU SECTEUR PUBLIC**

a) Ventilation par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers	Total
	Etat 1	Parastatiques d'exploitation	Sécurité sociale et fonds de pension	Secteur public non compris ailleurs 2		

Titres accessibles à tout placeur 3

1972	498,2	58,0	—	101,4	275,3	932,9
1973	560,5	63,7	—	120,9	308,4	1.053,5
1974	611,1	71,2	—	124,4	357,7	1.164,4
1975	705,3	72,1	—	126,9	400,2	1.304,5
1976	788,7	88,0	—	139,0	458,9	1.474,6
1977	923,8	86,5	—	157,8	593,7	1.761,8
1978	1.068,1	102,8	—	174,3	633,4	1.978,6
1979 p	1.195,1	96,5	—	186,1	700,4	2.178,1

Titres non accessibles à tout placeur

1972	78,1	26,2	2,4	21,4	55,8	183,9
1973	76,1	27,1	1,6	23,4	59,8	188,0
1974	80,1	30,9	3,2	27,6	62,5	204,3
1975	77,8	35,4	4,1	29,6	74,7	221,6
1976	72,5	38,5	11,2	30,8	81,0	234,0
1977	65,4	54,1	15,3	47,9	93,7	276,4
1978	64,5	61,8	19,8	48,2	103,2	297,5
1979 p	63,4	66,4	31,7	48,9	111,6	322,0

Total

1972	576,3	84,2	2,4	122,8	331,1	1.116,8
1973	636,6	90,8	1,6	144,3	368,2	1.241,5
1974	691,2	102,1	3,2	152,0	420,2	1.368,7
1975	783,1	107,5	4,1	156,5	474,9	1.526,1
1976	861,2	126,5	11,2	169,8	539,9	1.708,6
1977	989,2	140,6	15,3	205,7	687,4	2.038,2
1978	1.132,6	164,6	19,8	222,5	736,6	2.276,1
1979 p	1.258,5	162,9	31,7	235,0	812,0	2.500,1

1 Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

2 Y compris les titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion, ainsi que les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année.

3 Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont

émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC ¹

b) Ventilation par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers					Total
	Entreprises, particulières, Etranger	Para-étatiques d'exploitation	Secteur public non compris ailleurs ²	Sécurité sociale	Organismes principalement monétaires ³	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Intermédiaires financiers publics de crédit	
Titres accessibles à tout placeur ⁴										
1972	434,2	6,2	2,7	12,7	210,2	15,2	110,7	102,9	38,1	932,9
1973	477,6	6,6	3,0	14,7	253,8	15,7	129,3	111,4	41,4	1.053,5
1974	529,3	6,6	3,7	15,4	283,9	12,1	146,4	123,4	43,6	1.164,4
1975	585,0	8,3	4,5	14,4	320,5	17,9	172,3	129,7	51,9	1.304,5
1976	691,9	8,2	5,9	15,4	347,3	14,9	203,1	136,3	51,6	1.474,6
1977	834,5	7,9	7,0	14,7	418,5	17,5	239,9	153,2	68,6	1.761,8
1978	940,0	9,6	7,8	14,1	464,2	22,3	272,3	162,6	85,7	1.978,6
1979 p	1.072,1	12,1	8,5	16,8	485,8	33,1	288,8	169,1	91,8	2.178,1
Titres non accessibles à tout placeur										
1972	9,0	0,3	0,2	2,8	78,8	—	48,4	32,5	11,9	183,9
1973	8,4	0,2	0,2	3,2	79,9	—	51,8	32,7	11,6	188,0
1974	8,7	0,3	0,2	3,9	85,7	—	57,6	32,9	15,0	204,3
1975	10,2	0,3	0,2	3,7	91,2	—	70,1	31,0	14,9	221,6
1976	10,6	0,3	0,2	3,1	91,6	—	82,9	29,7	15,6	234,0
1977	11,1	0,3	0,2	2,7	110,6	—	91,3	29,4	30,8	276,4
1978	12,7	0,3	0,2	2,2	111,2	—	104,3	29,1	37,5	297,5
1979 p	13,0	0,2	0,2	2,0	122,8	—	110,3	31,4	42,1	322,0
Total										
1972	443,2	6,5	2,9	15,5	289,0	15,2	159,1	135,4	50,0	1.116,8
1973	486,0	6,8	3,2	17,9	333,7	15,7	181,1	144,1	53,0	1.241,5
1974	538,0	6,9	3,9	19,3	369,6	12,1	204,0	156,3	58,6	1.368,7
1975	595,2	8,6	4,7	18,1	411,7	17,9	242,4	160,7	66,8	1.526,1
1976	702,5	8,5	6,1	18,5	438,9	14,9	236,0	166,0	67,2	1.708,6
1977	845,6	8,2	7,2	17,4	529,1	17,5	331,2	182,6	99,4	2.038,2
1978	952,7	9,9	8,0	16,3	575,4	22,3	376,6	191,7	123,2	2.276,1
1979 p	1.085,1	12,3	8,7	18,8	608,6	33,1	399,1	200,5	133,9	2.500,1

¹ Y compris les titres du Fonds Belgo-Congolais d'Amortissement et de Gestion.

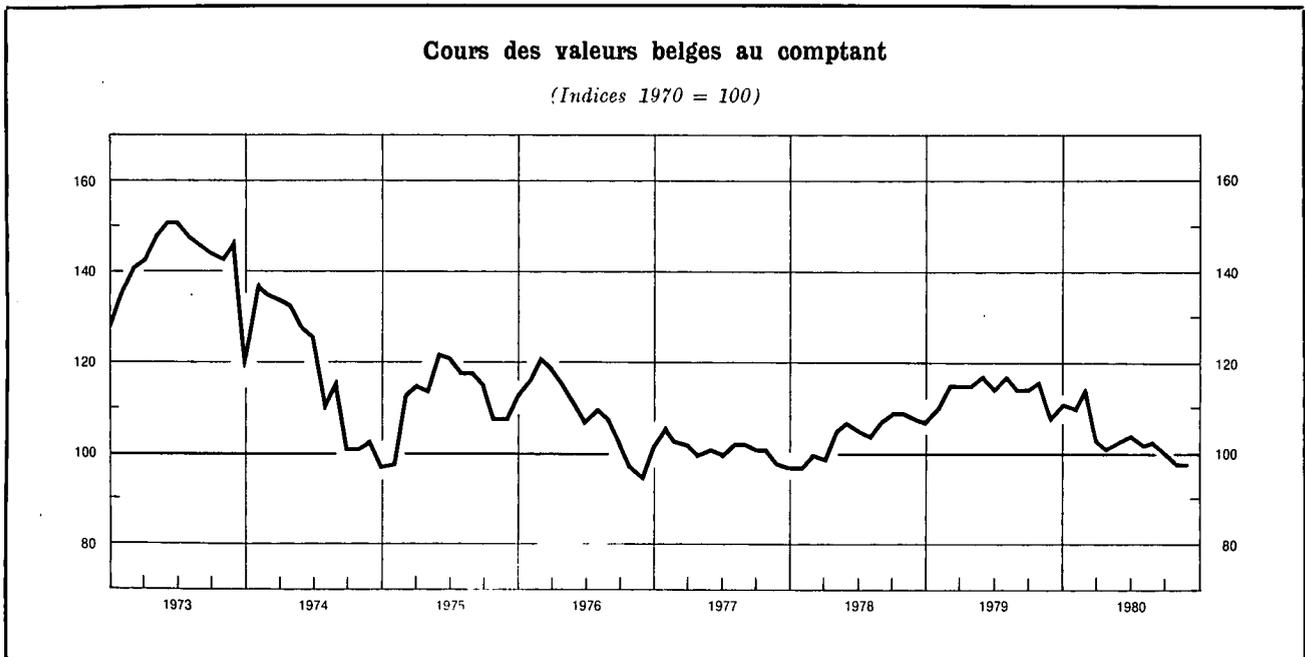
² A l'exclusion des fonds autonomes et organismes para-étatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

³ A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

⁴ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

1. — ACTIVITE BOURSIERE : CAPITAUX TRAITES, NIVEAU DES COURS ET TAUX DE RENDEMENT



Moyennes mensuelles ou mois	Valeurs belges				Valeurs étrangères ⁵				
	Capitaux traités Moyennes par séance (millions de francs) ^{1 2}	Cours des actions ³			Taux de rendement des actions ⁴		Capitaux traités Moyennes par séance (millions de francs) ¹	Cours des actions ³	
		Au comptant		A terme	Ensemble	Sociétés industrielles		Au comptant	A terme
		Ensemble	Sociétés industrielles						
(Indices 1970 = 100)				(p.c.)		(Indices 1970 = 100)			
1973		143	148	142	3,8	3,7		117	111
1974	105	118	119	122	5,3	5,4	80	98	96
1975	100	114	114	115	5,8 ⁶	5,8 ⁶	105	100	96
1976	102	109	105	107	5,5	4,9	128	102	97
1977	89	101	97	92	5,9	5,4	77	92	89
1978	93	105	99	91	6,0	5,8	73	96	89
1979	128	113	108		5,9	5,4	94	112	
1980	106				7,3	6,2	156		
1978 4 ^e trimestre	100	108	100	96	6,0	5,8	75	100	92
1979 1 ^{er} trimestre	105	114	106	101	5,6	5,5	73	101	95
2 ^e trimestre	148	115	109	104	5,7	5,2	108	113	108
3 ^e trimestre	127	114	110		6,0	5,3	93	117	
4 ^e trimestre	131	111	108		6,3	5,7	104	116	
1980 1 ^{er} trimestre	134	108	112		6,7	5,8	187	130	
2 ^e trimestre	89	103	107		7,1	6,1	95	129	
3 ^e trimestre	83	102	104		7,6	6,5	143	144	
4 ^e trimestre	118				8,0	6,7	200		
1980 Février	168	114	120		6,6	5,6	200	134	
Mars	128	103	107		7,2	6,2	159	132	
Avril	90	101	105		7,0	6,3	101	129	
Mai	92	103	107		7,0	6,0	90	126	
Juin	85	104	108		7,1	6,0	93	130	
Juillet	81	102	105		7,1	6,1	102	134	
Août	75	103	105		7,3	6,4	139	139	
Septembre	93	100	102		7,6	6,5	188	150	
Octobre	146	98	103		7,8	6,6	201	158	
Novembre	110	98	102		8,1	6,6	237	163	
Décembre	98				8,2	6,8	163		
1981 Janvier	95				8,3	7,1	154		
Février	95				8,1	7,0	181		

¹ Source : Commission de la Bourse de Bruxelles. Transactions au comptant et à terme à la Bourse de Bruxelles.

² Obligations de sociétés et actions uniquement.

³ Source : I.N.S. Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers. Chiffres annuels et trimestriels : moyennes des indices aux 10 et 25 de chaque mois ; chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois.

⁴ Source : Kredietbank. Rapport au cours à la fin du mois à la Bourse de Bruxelles du dernier dividende net annoncé ou payé.

⁵ Y compris les valeurs zafroises.

⁶ Nouvelle série.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1968	50	10,4	8,1	2,1	...	1,1	0,1	16,0	0,7
1969	52	14,5	8,8	2,4	...	1,4	0,1	20,3	0,9
1970	53	16,5	10,5	2,8	0,3	1,6	0,1	25,1	1,2
1971	47	16,5	12,3	3,3	...	2,0	0,1	29,7	1,6
1972	48	18,0	13,6	3,6	...	2,1	0,1	34,9	2,0
1973	45	18,5	14,9	3,7	...	2,3	0,1	40,4	2,2
1974	47	19,7	17,5	4,1	...	2,5	0,1	47,1	2,6
1975	50	20,8	18,8	3,7	1,2	2,0	0,1	56,7	3,0

Sociétés financières et immobilières ⁵

1968	1.892	48,1	27,3	4,9	0,5	2,9	0,2	28,1	1,4
1969	1.940	53,5	28,8	5,6	0,6	3,2	0,2	33,7	1,8
1970	1.981	57,0	32,0	6,3	0,7	3,7	0,2	39,6	2,2
1971	2.077	59,4	34,2	6,6	0,6	4,1	0,2	46,4	2,8
1972	2.121	61,7	38,4	6,8	0,8	4,5	0,2	55,0	3,3
1973	2.141	63,9	41,5	8,6	0,4	5,2	0,3	64,2	3,8
1974	2.220	70,2	44,7	10,0	1,0	6,6	0,4	74,2	4,4
1975	2.304	80,1	49,4	11,1	1,0	7,5	0,3	91,2	5,5

Industries des fabrications métalliques

1968	1.361	23,9	21,3	4,0	1,3	1,5	0,1	2,3	0,1
1969	1.352	28,5	20,5	4,8	1,3	1,5	0,1	2,1	0,2
1970	1.336	32,3	22,2	6,1	1,8	1,8	0,1	2,5	0,1
1971	1.356	37,7	23,3	7,1	1,2	1,7	0,1	2,3	0,2
1972	1.391	42,3	28,4	7,8	1,5	2,0	0,1	5,5	0,2
1973	1.425	45,7	31,2	9,1	1,6	2,9	0,1	5,4	0,3
1974	1.512	47,8	36,4	10,0	2,4	3,9	0,2	5,9	0,4
1975	1.562	51,1	39,4	8,9	5,1	3,5	0,2	5,8	0,4

Métallurgie du fer

1968	90	26,2	19,3	0,5	0,1	0,3	...	5,1	0,3
1969	87	26,9	20,1	0,9	0,1	0,4	...	4,4	0,3
1970	90	25,9	18,1	3,1	0,1	1,5	0,1	3,6	0,3
1971	88	28,3	18,9	3,2	0,1	1,8	0,1	2,8	0,2
1972	87	28,4	20,2	1,4	0,3	0,6	...	2,3	0,2
1973	86	28,6	20,5	1,4	0,5	1,0	0,1	2,0	0,2
1974	85	28,3	19,4	4,1	0,1	2,1	0,1	1,5	0,1
1975	81	28,7	22,4	5,0	...	2,5	0,1	1,3	0,1

Industrie textile

1968	957	13,2	12,0	1,1	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1969	929	13,8	11,3	1,5	0,5	0,4	0,1	0,3	...
1970	919	14,6	11,8	1,7	0,4	0,4	0,1	0,3	...
1971	901	14,4	12,4	1,3	1,0	0,4	0,1	0,3	...
1972	898	15,1	13,0	1,9	0,7	0,4	0,1	0,3	...
1973	915	15,0	13,3	2,1	0,6	0,4	0,1	0,3	...
1974	938	15,2	14,7	2,1	0,7	0,5	0,1	0,3	...
1975	940	15,6	15,5	1,8	1,8	0,6	0,1	0,3	...

Notes : voir fin du tableau XVII-2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1968	717	14,7	10,2	2,5	0,4	0,9	0,1	0,8	0,1
1969	703	16,1	9,9	2,2	0,5	0,8	0,1	0,8	0,1
1970	713	18,3	10,7	2,7	0,5	0,9	0,1	0,8	0,1
1971	699	17,1	10,6	1,8	0,5	0,7	0,1	0,8	0,1
1972	693	19,5	12,8	2,9	0,5	1,1	0,1	0,8	0,1
1973	696	20,6	14,5	3,1	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
1974	716	21,9	16,3	3,5	0,5	1,4	0,1	0,8	0,1
1975	729	23,5	18,4	2,8	1,2	1,2	0,1	1,2	0,1
Industrie chimique									
1968	627	35,1	25,8	4,1	0,9	2,2	0,1	0,4	...
1969	643	40,4	26,0	5,3	0,8	2,7	0,1	0,4	...
1970	631	43,7	27,4	5,5	0,6	2,8	0,1	1,0	...
1971	635	48,1	29,8	6,7	1,2	3,3	0,1	4,0	0,1
1972	644	49,9	35,9	6,7	1,3	4,0	0,1	4,4	0,3
1973	653	52,3	35,9	7,5	0,9	4,4	0,1	5,4	0,4
1974	662	55,9	38,5	10,4	0,5	5,4	0,1	5,4	0,4
1975	711	57,5	43,6	14,7	1,4	7,4	0,1	7,9	0,4
Electricité									
1968	17	28,0	5,8	2,6	...	2,3	0,1	14,2	0,9
1969	17	27,2	5,3	2,6	...	2,4	0,1	14,6	0,9
1970	18	30,1	6,1	3,0	...	2,6	0,1	15,9	1,0
1971	18	31,8	7,1	3,4	...	3,0	0,1	20,3	1,1
1972	17	34,3	7,5	3,7	...	3,3	0,1	29,0	1,5
1973	17	36,6	8,4	3,8	...	3,6	0,1	34,2	2,1
1974	17	39,7	9,1	4,9	...	4,5	0,1	43,0	2,6
1975	17	42,5	10,1	5,4	...	5,0	0,1	51,7	3,4
Industrie du charbon									
1968	26	4,9	1,7	0,1	0,5	0,1
1969	25	4,7	1,3	0,1	0,3
1970	24	4,8	1,1	0,2	0,3	0,2
1971	24	4,8	0,9	0,2	0,2	0,1
1972	22	4,6	0,7	0,1	0,3
1973	21	4,6	0,6	...	0,4
1974	22	4,4	0,5	0,1	0,5
1975	16	4,0	...	0,3	0,2	0,1
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁶									
1968	15.037	279,0	183,1	33,0	7,9	15,9	1,4	73,3	4,1
1969	15.286	310,9	181,0	39,3	7,0	17,9	1,5	89,8	4,6
1970	15.567	343,9	191,4	47,4	9,1	21,2	1,7	104,1	5,3
1971	15.938	371,8	210,8	53,5	9,7	23,8	1,9	122,3	7,0
1972	16.640	395,4	239,8	53,9	12,6	24,2	1,8	151,0	8,5
1973	17.155	419,2	257,5	62,5	10,6	28,9	2,0	173,6	10,4
1974	18.137	440,2	282,7	78,4	11,7	36,4	2,4	199,3	12,1
1975	19.108	469,5	319,6	83,9	23,2	40,0	2,3	240,6	14,5

Notes : voir fin du tableau XVII-2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres annuels)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31-12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁷

1968	264	40,2	28,6	4,4	0,6	2,7	0,2	3,8	0,1
1969	252	41,2	27,7	5,1	0,1	3,0	0,2	4,2	0,2
1970	240	41,3	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2	3,7	0,3
1971	234	43,0	29,0	7,1	0,3	3,9	0,2	2,3	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2	4,9	0,2
1973	211	43,9	32,0	5,5	0,4	3,7	0,2	4,8	0,3
1974	192	45,8	32,1	7,9	0,7	4,7	0,2	4,7	0,3
1975	186	45,5	34,5	11,1	0,8	5,5	0,2	6,5	0,3

C. — Total général ^{6 7}

1968	15.301	319,2	211,7	37,4	8,5	18,6	1,6	77,1	4,2
1969	15.538	352,1	208,7	44,4	7,1	20,9	1,7	93,9	4,8
1970	15.807	385,2	221,1	53,8	11,7	24,8	1,9	107,8	5,6
1971	16.172	414,8	239,8	60,6	10,0	27,7	2,1	124,6	7,2
1972	16.369	442,2	271,7	59,2	12,8	28,0	2,0	155,9	8,7
1973	17.366	463,1	289,5	68,0	11,0	32,6	2,2	178,4	10,7
1974	18.329	486,0	314,8	86,3	12,4	41,1	2,6	204,0	12,4
1975	19.294	515,0	354,1	95,0	24,0	45,5	2,5	247,1	14,8

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie à la fin de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

⁷ Après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations brutes ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1970	15.589	344,5	191,6	47,5	9,2	21,1	4,9
1971	15.989	372,3	210,9	53,5	9,7	23,8	5,1
1972	16.693	395,7	240,0	53,9	12,6	24,2	7,7
1973	17.205	419,5	257,7	62,5	10,6	28,9	9,7
1974	3 premiers mois	2.174	55,7	38,9	12,5	1,3	2,4
	6 premiers mois	16.049	389,3	242,3	67,7	9,6	5,0
	9 premiers mois	16.701	413,4	258,6	72,1	10,9	7,3
	12 mois	18.177	440,5	282,8	78,5	11,7	11,3
1975	1 ^{er} mois	202	4,5	3,2	0,8	0,2	0,8
	2 premiers mois	515	19,4	17,7	3,7	1,9	1,7
	3 premiers mois	2.160	52,5	40,2	10,2	2,9	2,8
	4 premiers mois	5.574	129,2	88,7	23,2	6,6	3,8
	5 premiers mois	11.139	314,7	194,5	55,3	12,8	4,8
	6 premiers mois	15.957	409,9	271,0	73,0	17,1	5,8
	7 premiers mois	16.814	432,8	284,7	75,5	19,5	6,9
	8 premiers mois	17.139	436,2	287,3	76,4	20,1	7,5
	9 premiers mois	17.680	442,9	294,6	77,6	21,8	8,3
	10 premiers mois	18.225	451,9	303,7	79,9	22,1	9,6
	11 premiers mois	18.669	460,4	312,4	81,7	22,6	10,5
	12 mois	19.170	470,2	320,0	83,9	23,1	13,2

Notes : voir page suivante,

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

(Chiffres cumulés)

Source : I.N.S.

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1970	241	41,4	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2
1971	235	43,0	29,1	7,1	0,3	3,9	0,2
1972	229	46,8	31,9	5,3	0,2	3,8	0,2
1973	212	44,7	32,1	5,6	0,4	3,8	0,4
1974 3 premiers mois	18	1,0	1,6	...	0,7	...	0,2
6 premiers mois	142	36,5	28,8	7,3	1,1	4,2	0,3
9 premiers mois	167	39,9	30,9	7,5	1,2	4,3	0,3
12 mois	193	45,8	33,1	7,9	1,2	4,7	0,3
1975 1 ^{er} mois	2
2 premiers mois	6	0,8	0,3	...	0,1	...	0,1
3 premiers mois	18	1,0	0,4	...	0,2	...	0,1
4 premiers mois	33	1,3	0,7	...	0,2	...	0,1
5 premiers mois	75	21,0	13,6	4,9	0,3	3,3	0,2
6 premiers mois	142	37,9	30,5	10,7	0,5	5,0	0,2
7 premiers mois	156	39,5	32,1	10,8	0,6	5,1	0,3
8 premiers mois	158	39,9	32,5	10,8	0,6	5,1	0,3
9 premiers mois	161	40,0	32,6	10,8	0,6	5,1	0,3
10 premiers mois	172	41,2	33,1	10,9	0,6	5,2	0,3
11 premiers mois	177	41,8	33,7	11,0	0,6	5,3	0,3
12 mois	188	45,3	34,6	11,1	0,8	5,5	0,3

C. — Total général ⁴

1970	15.830	385,9	221,3	53,9	11,8	24,7	5,1
1971	16.224	415,3	240,0	60,6	10,0	27,7	5,3
1972	16.922	442,5	271,9	59,2	12,8	28,0	7,9
1973	17.417	464,2	289,8	68,1	11,0	32,7	10,1
1974 3 premiers mois	2.192	56,7	40,5	12,5	2,0	5,9	2,6
6 premiers mois	15.191	425,8	271,1	75,0	10,7	36,5	5,3
9 premiers mois	16.868	453,3	289,5	79,6	12,1	38,1	7,6
12 mois	18.370	486,3	315,9	86,4	12,9	41,1	11,6
1975 1 ^{er} mois	204	4,5	3,2	0,8	0,2	0,3	0,8
2 premiers mois	521	20,2	18,0	3,7	2,0	2,1	1,8
3 premiers mois	2.178	53,5	40,6	10,2	3,1	5,4	2,9
4 premiers mois	5.607	130,5	89,4	23,2	6,8	11,3	3,9
5 premiers mois	11.214	335,7	208,1	60,2	13,1	31,5	5,0
6 premiers mois	16.099	447,8	301,5	83,7	17,6	40,8	6,0
7 premiers mois	16.970	472,3	316,8	86,3	20,1	41,9	7,2
8 premiers mois	17.297	476,1	319,8	87,2	20,7	42,0	7,8
9 premiers mois	17.841	482,9	327,2	88,4	22,4	42,4	8,6
10 premiers mois	18.397	493,1	336,8	90,8	22,7	43,2	9,9
11 premiers mois	18.846	502,2	346,1	92,7	23,2	44,0	10,8
12 mois	19.358	515,5	354,6	95,0	23,9	45,4	13,5

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les

obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA,

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

(Chiffres annuels)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. 2).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1968	51,4	20,4	1,7	2,5	- 0,8	4,3	3,5	23,9	35,0
1969	46,6	20,3	4,3	3,1	1,2	4,5	5,7	26,0	29,8
1970	44,0	18,9	5,3	3,3	2,0	5,4	7,4	26,3	42,3
1971	26,8	15,1	11,9	4,0	7,9	5,9	13,8	28,9	43,2
1972	40,8	20,8	21,6	3,7	17,9	4,6	22,5	43,3	45,5
1973	39,1	20,8	13,9	3,3	10,6	6,3	16,9	37,7	39,1
1974	49,5	p 23,4	13,4	4,2	9,2	9,6	18,8	p 42,2	44,8
1975	39,4	p 20,7	p 26,8	p 4,7	p 22,1	p 9,0	p 31,1	p 51,8	p 58,1

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1968	1,6	...	2,0	...	2,0	...	2,0	2,0	2,0
1969	0,8	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,4
1970	1,7	0,4	-0,4	...	-0,4	-0,4	-0,4
1971	4,4	2,6	0,2	1,6	-1,4	...	-1,4	1,2	1,2
1972	0,5	0,1	2,9	0,1	2,8	...	2,8	2,9	2,9
1973	9,4	0,3	...	0,1	-0,1	...	-0,1	0,2	0,2
1974	0,6	p 0,2	...	0,1	-0,1	...	-0,1	p 0,1	0,1
1975	0,2	p ...	p 1,9	p 0,1	p 1,8	p ...	p 1,8	p 1,8	p 1,8

C. — Total général

1968	53,0	20,4	3,7	2,5	1,2	4,3	5,5	25,9	37,0
1969	47,4	20,3	4,8	3,2	1,6	4,5	6,1	26,4	30,2
1970	45,7	18,9	5,3	3,7	1,6	5,4	7,0	25,9	41,9
1971	31,2	17,7	12,1	5,6	6,5	5,9	12,4	30,1	44,4
1972	41,3	20,9	24,5	3,8	20,7	4,6	25,3	46,2	48,4
1973	48,5	21,1	13,9	3,4	10,5	6,3	16,8	37,9	39,3
1974	50,1	p 23,6	13,4	4,3	9,1	9,6	18,7	p 42,3	44,9
1975	39,6	p 20,7	p 28,7	p 4,8	p 23,9	p 9,0	p 32,9	p 53,6	p 59,9

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N. B. — Col. (1) et (9) : montants repris sans modifications des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-contre.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion et d'émissions contre paiement en nature.

XVII . 5. — EMISSIONS DES SOCIETES ¹

(Chiffres mensuels ²)

(milliards de francs)

Sources : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ³).
Chiffres provisoires : Commission bancaire et B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues brutes	Total
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)	(8)=(6)+(7)	
1972	40,8	17,8	21,6	39,4	0,5	<i>p</i> 0,1	2,9	<i>p</i> 3,0
1973	39,1	16,7	13,9	30,6	9,4	<i>p</i> 0,3	...	<i>p</i> 0,3
1974	49,5	19,3	13,4	32,7	0,6	<i>p</i> 0,2	...	<i>p</i> 0,2
1975	39,4	17,7	<i>p</i> 26,8	<i>p</i> 44,5	0,2	...	<i>p</i> 1,9	<i>p</i> 1,9
1976 <i>p</i>	50,1	21,2	11,8	33,0	1,2
1977 <i>p</i>	91,9	50,5	8,4	58,9
1978 <i>p</i>	64,3	37,2	6,6	43,8	0,3	0,3	...	0,3
1979 ⁴ <i>p</i>	66,7	30,4	33,6	64,0
1978 3 ^e trimestre <i>p</i>	16,4	12,0	0,4	12,4	0,3	0,3	...	0,3
4 ^e trimestre <i>p</i>	20,8	8,4	2,2	10,6
1979 1 ^{er} trimestre <i>p</i>	14,2	5,8	2,0	7,8
2 ^e trimestre ⁴ <i>p</i>	19,5	7,7	28,1	35,8
3 ^e trimestre <i>p</i>	9,0	5,8	1,6	7,4
4 ^e trimestre <i>p</i>	24,0	11,1	1,9	13,0
1980 1 ^{er} trimestre <i>p</i>	16,6	6,8	1,7	8,5
2 ^e trimestre <i>p</i>	23,3	12,4	7,0	19,4
3 ^e trimestre <i>p</i>	18,1	7,7	0,7	8,4
1979 Novembre <i>p</i>	5,1	1,6	0,2	1,8
Décembre <i>p</i>	14,5	7,1	0,2	7,3
1980 Janvier <i>p</i>	6,1	1,9	...	1,9
Février <i>p</i>	4,2	2,2	...	2,2
Mars <i>p</i>	6,3	2,7	1,7	4,4
Avril <i>p</i>	7,4	4,4	...	4,4
Mai <i>p</i>	7,9	4,0	6,8	10,8
Juin <i>p</i>	8,0	4,0	0,2	4,2
Juillet <i>p</i>	5,3	3,8	0,6	4,4
Août <i>p</i>	3,0	1,7	...	1,7
Septembre <i>p</i>	9,8	2,2	0,1	2,3
Octobre <i>p</i>	4,4	2,4	1,6	4,0
Novembre <i>p</i>	3,7	2,5	1,0	3,5

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII-4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et des banques belges.

⁴ Y compris les opérations résultant du plan d'assainissement de la sidérurgie.

**XVII - 6. — ENGAGEMENTS DES ENTREPRISES ¹ ET PARTICULIERS
ENVERS LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS BELGES**

Ventilation d'après les organismes auprès desquels ces engagements ont été contractés à leur origine ²

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes principalement monétaires				Autres intermédiaires financiers						Total général (11) = (4) + (10)	dont emprunts obligataires émis par les organismes publics d'exploitation ⁴ (12)
	B.N.B.	Organismes publics	Banques	Total ³ (4) = (1) à (3)	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		CGER	Caisses d'épargne privées	Divers	Total (10) = (5) à (9)		
					les crédits professionnels (5)	le crédit à l'habitation (6)						
1972 ⁵	3,9	0,4	338,5	342,8	194,2	79,0	138,8	116,2	1,8	530,0	872,8	47,1
1973	4,1	0,4	395,6	400,1	219,9	88,4	161,5	136,2	1,9	607,9	1.008,0	52,6
1974	3,5	0,4	448,6	452,5	248,5	98,0	180,1	158,1	1,6	686,3	1.138,8	58,4
1975	2,1	0,4	524,4	526,9	278,0	110,3	201,0	183,9	1,8	775,0	1.301,9	73,1
1976	1,7	0,4	614,5	616,6	313,6	129,0	232,8	220,0	1,8	897,2	1.513,8	69,6
1977 ⁵	1,6	0,3	725,7	727,6	346,4	153,9	261,0	247,3	1,6	1.010,2	1.737,8	85,3
1978 ⁵	1,0	0,5	802,2	803,7	387,5	180,8	294,6	284,8	2,2	1.149,9	1.953,6	102,5
1979 ⁵ p	1,0	0,5	941,0	942,5	425,2	205,3	327,0	317,6	2,8	1.277,9	2.220,4	103,2
1978 Juin	0,8	0,5	753,5	754,8	366,1	167,7	281,3	266,4	1,3	1.082,8	1.837,6	99,8
Sept. ⁵ ...	1,0	0,5	772,2	773,7	373,9	174,6	286,1	274,0	1,9	1.110,5	1.884,2	99,8
Déc. ⁵ ...	1,0	0,5	802,2	803,7	387,5	180,8	294,6	284,8	2,2	1.149,9	1.953,6	102,5
1979 Mars ⁵ . p	0,8	0,5	801,5	802,8	397,3	185,3	299,9	290,5	2,0	1.175,0	1.977,8	105,3
Juin ⁵ .. p	0,7	0,5	854,6	855,8	402,3	192,0	308,0	296,7	2,4	1.201,4	2.057,2	104,5
Sept. ... p	0,6	0,5	880,1	881,2	412,7	199,4	315,5	305,6	2,4	1.235,6	2.116,8	102,5
Déc. ... p	1,0	0,5	941,0	942,5	425,2	205,3	327,0	317,6	2,8	1.277,9	2.220,4	103,2
1980 Mars ... p	0,5	0,5	940,9	941,9	437,7	214,0	331,3	321,7	2,8	1.307,5	2.249,4	107,5
Juin ... p	0,5	0,5	975,0	976,0	446,1	224,5	339,9	327,3	2,6	1.340,4	2.316,4	105,5
Sept. ... p	0,4	0,5	979,1	980,0	451,8	234,1	342,0	330,0	2,3	1.360,2	2.340,2	103,5

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les emprunts obligataires émis par les entreprises, y compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

² Les emprunts obligataires émis par les entreprises sont supposés contractés à l'origine auprès de l'organisme détenteur.

³ Cf. tableau XIII-1, colonne (10) + colonne (11).

⁴ Non compris les certificats à un an au plus émis par les organismes publics d'exploitation.

⁵ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

XVII - 7. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1973	10,1
1974	10,4
1975	9,7
1976	14,7
1977	16,2
1978	19,9
1979	21,5
1980	17,3
1978 4 ^e trimestre	21,7
1979 1 ^{er} trimestre	20,0
2 ^e trimestre	21,0
3 ^e trimestre	22,0
4 ^e trimestre	23,2
1980 1 ^{er} trimestre	21,3
2 ^e trimestre	20,0
3 ^e trimestre	15,3
4 ^e trimestre	13,0

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscription perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LI^e année, tome I, n° 1, janvier 1976 et LIII^e année, tome II, n° 5, mai 1978. —

Indices et Statistiques (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*. — *Moniteur Belge* : Ministère des Finances : Situation des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque.

XVII - 8. — CREDITS ¹ D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL ² AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

a) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire ³ est un résident belge

Ventilation d'après le secteur économique auquel le bénéficiaire appartient

(Encours à fin d'année, en milliards de francs)

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1976	1977	1978	1979	1976	1977	1978	1979
Agriculture et commerce de gros des produits agricoles	14,1	17,5	21,0	25,7	12,3	13,8	17,1	20,2
Industries extractives et commerce de gros des produits de ces industries	10,6	9,5	8,2	9,1	5,1	5,4	4,3	5,5
Industries manufacturières et commerce de gros des produits de ces industries :								
Alimentation, boissons et tabac	99,5	116,3	128,4	139,5	56,0	62,0	67,9	71,5
Textile, habillement et cuir	66,0	72,1	73,5	78,0	38,6	40,9	42,1	45,6
Industrie chimique ⁴	144,1	153,7	157,7	173,9	71,5	75,7	74,4	81,8
Métallurgie de base	138,1	149,6	163,1	176,8	91,9	101,0	118,3	128,2
Fabrications métalliques	230,6	254,0	283,9	312,1	118,6	132,5	143,0	162,6
Produits minéraux non métalliques et bois	66,1	71,9	81,6	91,5	41,0	46,1	51,0	59,6
Papier, carton et imprimerie	30,6	31,1	31,9	34,4	18,3	19,7	20,9	21,6
Pétrole	59,6	62,6	57,9	58,3	25,9	29,1	23,0	20,0
Diamant et orfèvrerie	19,7	26,0	36,2	44,9	13,5	18,1	25,8	32,4
Autres	1,4	1,5	1,8	1,7	0,9	1,1	1,2	1,2
Construction et affaires immobilières de génie civil	74,6	84,9	104,4	117,6	42,7	49,1	63,8	74,9
Production et distribution d'énergie et d'eau	31,8	31,9	48,2	47,8	20,9	21,3	27,1	30,2
Autres services :								
Commerce de gros non spécialisé	38,4	41,2	45,0	42,3	19,2	19,5	17,8	17,9
Commerce de détail	43,2	50,2	62,4	72,1	24,1	29,1	36,7	43,1
Transports, entrepôts et communications	55,2	65,9	72,6	91,1	40,0	43,5	46,1	57,3
Services financiers ⁵	68,7	77,9	91,3	114,3	33,1	36,0	34,7	51,0
Autres services aux entreprises ⁶	28,4	29,6	31,4	40,7	17,7	18,6	19,0	26,1
Autres services aux particuliers ⁷	49,5	69,9	99,1	129,5	39,0	50,1	74,2	105,2
Total ...	1.270,2	1.417,3	1.599,6	1.801,2	730,3	812,6	908,4	1.055,9

¹ Y compris ceux finançant spécifiquement des investissements en biens de capital fixe.

² Non compris les crédits que la C.N.C.P. accorde à l'intervention des entreprises de crédit agréées par elle.

³ Est considéré comme tel, l'entreprise ou le particulier qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a, de la sorte, l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer soit en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier, soit en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers; un corollaire de cette définition est que l'entreprise ou le particulier qui est le bénéficiaire du crédit n'est pas nécessairement le débiteur; ainsi, lorsqu'il y a remise à l'escompte d'une traite tirée sur un client, le débiteur est toujours le tiré, tandis que, selon les modalités de l'opération, le bénéficiaire peut être le tireur, le tiré ou un tiers; contrairement au présent tableau, les autres tableaux de la partie statistique du Bulletin qui concernent les crédits aux entreprises

et particuliers et à l'étranger (notamment les tableaux XIII-6 à 9 et XVII-6) utilisent le débiteur comme critère de ventilation. Les entreprises bénéficiaires comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers.

⁴ Y compris plasturgie, industrie du caoutchouc, cokeries et fabriques d'agglomérés.

⁵ Notamment crédits aux sociétés à portefeuille et aux sociétés de financement.

⁶ Notamment entreprises de factoring, de leasing, de publicité, bureaux d'études et d'organisation.

⁷ Notamment prêts et crédits aux institutions de soins de santé, de services récréatifs, aux membres des professions libérales, aux salariés et appointés, à l'exclusion cependant des prêts hypothécaires accordés par la CGER à ces derniers.

XVII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS, LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE, LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE ET LA CAISSE NATIONALE DE CREDIT PROFESSIONNEL AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER

b) Crédits de un million de francs ou plus dont le bénéficiaire¹ est un non-résident

Ventilation d'après la zone géographique où le bénéficiaire a sa résidence

(Encours à fin d'année, en milliards de francs)

	Encours ouverts				Encours utilisés			
	1976	1977	1978	1979	1976	1977	1978	1979
Communauté Economique Européenne ...	95,8	120,2	144,7	171,3	53,3	65,0	71,4	81,9
Royaume-Uni	21,7	32,4	36,3	43,4	14,5	19,7	16,8	21,7
République Fédérale d'Allemagne	20,4	30,5	36,0	39,1	9,7	15,7	18,3	19,9
France	18,1	21,2	31,0	31,6	7,1	7,9	12,7	12,8
Pays-Bas	17,2	18,3	19,2	23,6	8,6	8,3	9,7	8,1
Italie	7,5	6,6	7,4	13,5	6,8	5,3	6,3	9,7
Luxembourg	5,3	5,0	7,8	8,9	2,7	2,8	3,2	4,3
Danemark	3,9	4,8	6,5	8,4	2,9	3,9	4,1	5,0
Irlande	1,7	1,4	0,5	2,8	1,0	1,4	0,3	0,4
Autres pays d'Europe	53,4	64,3	64,3	76,7	36,4	48,1	45,4	53,0
dont : Espagne	12,8	14,2	16,9	26,2	11,3	13,0	15,1	22,5
Suisse	12,6	13,6	15,4	17,6	3,6	5,9	6,7	8,8
Norvège	10,8	9,5	7,8	6,8	8,6	7,5	6,1	5,4
Suède	9,7	15,3	12,2	9,5	7,2	12,6	8,5	6,5
Etats-Unis et Canada	22,2	22,1	30,2	39,7	9,7	6,9	10,7	13,4
Pays exportateurs de pétrole	17,0	26,3	51,0	63,6	9,5	17,3	25,0	35,7
Autres pays de l'Hémisphère occidental ...	46,7	53,2	64,2	86,4	37,7	41,7	51,3	68,9
dont : Brésil	23,3	26,2	33,3	37,2	20,3	22,8	28,7	34,4
Mexique	10,3	11,6	12,4	19,2	8,2	9,5	9,7	14,8
Autres pays d'Afrique	27,4	31,2	33,7	33,3	19,0	21,4	22,4	27,7
dont : Afrique du Sud	8,7	7,2	5,1	4,5	7,3	6,0	4,0	2,9
République du Zaïre	7,5	6,9	8,4	7,0	4,4	5,3	5,5	6,6
Australie et Nouvelle Zélande	4,6	7,7	7,8	8,0	3,5	3,7	2,9	3,9
Autres pays d'Asie	6,8	11,5	11,0	13,0	3,5	6,0	5,7	8,7
dont : Japon	2,5	2,3	2,1	5,7	1,5	2,1	1,8	4,9
Total ...	273,9	336,5	406,9	492,0	172,6	210,3	234,8	293,2

¹ Est considéré comme tel celui qui a obtenu l'ouverture de crédit et qui a de la sorte l'initiative de son utilisation, initiative qu'il peut exercer en s'endettant lui-même envers l'intermédiaire financier ou en lui cédant des créances commerciales qu'il détient sur des tiers. Dès lors, l'encours des traites tracées sur des non-résidents et remises à l'escompte par un

résident, ainsi que les encours ouverts sur lesquels s'imputent ces remises sont inclus dans le tableau XVII-8 a) et non dans le présent tableau.
Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR *

(milliards de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1)+(2)+(3) ou (4) + (5)+(6)+(7)
	Banques de dépôts (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes ² (3)	Banques de dépôts (4)	Fonds des Rentes (5)	I.R.G. (6)	Autres organismes ² (7)	
1973	6,4	0,9	4,2	2,9	3,1	4,8	0,7	11,5
1974	6,2	1,4	4,2	3,1	3,9	4,2	0,6	11,8
1975	6,5	5,7	3,4	4,1	0,1	10,4	1,0	15,6
1976	6,8	0,8	3,6	4,4	1,2	4,6	1,0	11,2
1977	7,0	1,0	3,6	4,8	1,1	4,4	1,3	11,6
1978	6,9	0,8	3,8	5,1	0,1	4,7	1,6	11,5
1979	8,2	0,1	3,4	5,2	0,2	4,7	1,6	11,7
1980	7,0	0,1	3,9	5,1	...	4,4	1,5	11,0
1978 4 ^e trimestre	6,7	0,1	4,0	5,2	...	3,8	1,8	10,8
1979 1 ^{er} trimestre	7,7	0,3	2,9	5,0	...	4,6	1,3	10,9
2 ^e trimestre	9,4	...	3,8	5,0	0,4	5,9	1,9	13,2
3 ^e trimestre	7,2	...	3,1	5,3	0,2	3,4	1,4	10,3
4 ^e trimestre	8,2	...	3,9	5,4	...	5,1	1,6	12,1
1980 1 ^{er} trimestre	7,7	...	3,7	5,3	...	4,9	1,2	11,4
2 ^e trimestre	6,1	0,2	3,9	4,8	...	3,8	1,6	10,2
3 ^e trimestre	6,6	0,1	3,9	4,9	...	4,0	1,7	10,6
4 ^e trimestre	7,8	...	4,1	5,5	...	4,8	1,6	11,9
1980 Février	9,7	...	3,7	4,8	...	7,5	1,1	13,4
Mars	7,8	...	3,5	5,1	...	4,6	1,6	11,3
Avril	4,2	0,2	5,0	5,6	...	2,6	1,2	9,4
Mai	6,7	0,2	3,6	4,8	...	4,7	1,0	10,5
Juin	7,5	0,1	3,0	4,1	...	4,1	2,4	10,6
Juillet	5,3	0,2	3,4	4,5	...	2,2	2,2	8,9
Août	6,6	...	4,3	5,2	...	4,4	1,3	10,9
Septembre	7,9	...	4,2	5,2	...	5,5	1,4	12,1
Octobre	7,9	...	3,6	4,6	...	5,4	1,5	11,5
Novembre	7,1	...	3,6	5,3	...	4,0	1,4	10,7
Décembre	8,2	...	5,2	6,4	...	5,0	2,0	13,4
1981 Janvier	5,9	...	4,4	5,5	...	3,4	1,4	10,3
Février	8,1	...	5,6	4,2	0,7	6,8	2,0	13,7

* La plus grande partie des capitaux traités au jour le jour est régie par le « Protocole régissant le marché du call money garanti », intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôts ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ce protocole.

¹ Les moyennes sont calculées sur la base du nombre total de jours de la période; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Les colonnes (3) et (7) comprennent notamment les institutions financières publiques de crédit et les caisses d'épargne privées, auxquelles s'ajoutent dans la colonne (3) divers prêteurs « hors protocole ».

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts	à l'I.R.G. ³	dans les autres organismes du marché hors banques et à l'étranger	à la B.N.B. ⁴	
	(1)	(2)	(3)	(4)	
1973	140,3	3,2	24,1	20,7	188,3
1974	158,2	4,5	27,8	27,2	217,7
1975	167,1	8,8	38,0	10,5	224,4
1976	184,9	4,3	33,8	35,8	258,8
1977	200,9	4,9	38,0	32,2	276,0
1978	208,2	6,5	41,5	45,4	301,6
1979	218,9	5,4	43,1	61,7	329,1
1980	245,2	6,1	49,2	53,9	354,4
1978 4 ^e trimestre	201,3	6,8	37,1	64,8	310,0
1979 1 ^{er} trimestre	213,7	3,7	39,8	58,1	315,3
2 ^e trimestre	214,9	6,8	44,0	58,7	324,4
3 ^e trimestre	222,4	3,4	44,2	62,2	332,2
4 ^e trimestre	224,5	7,6	44,6	67,7	344,4
1980 1 ^{er} trimestre	239,9	5,6	44,0	69,9	359,4
2 ^e trimestre	248,2	3,8	50,1	65,1	367,2
3 ^e trimestre	244,8	4,8	51,3	45,6	346,5
4 ^e trimestre	247,8	10,3	51,6	34,9	344,6

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les paracatatives d'exploitation), et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la B.N.B.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la B.N.B.

XVIII - 3a. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES EN COMPTE COURANT DES BANQUES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Fin de période (plafonds ou mois (quotas))	Plafonds de réescompte (système en vigueur jusqu'au 1er novembre 1977)										Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux ordinaire (7)
	Plafonds calculés selon la formule générale : pourcentages appliqués aux moyens d'action retenus 1 (1)	Ensemble des plafonds (2)			Encours imputés 2			Marges disponibles (6) = (2) - (5)			
					Effets visés (3)	Effets non visés réescomptés (4)	Total (5) = (3) + (4)				
(milliards de francs)											
1970	9,00	38,0			20,7	6,2	26,9	11,1			—
1971	9,00	43,9			19,0	9,4	28,4	15,5			—
1972	8,00	46,2			20,4	14,6	35,0	11,2			—
1973	5,50	37,8			14,4	18,0	32,4	5,4			—
1974 Juin	4,50	32,1			2,6	25,6	28,2	3,9			—
		Sous-plafond A 3 (2a)	Sous-plafond B 3 (2b)	Total (2) = (2a) + (2b)	Sous-plafond A 3 (3a)	Sous-plafond B 3 (3b)	Total (3) = (3a) + (3b)	Sous-plafond A 3 (4a) = (2a) - (3a)	Sous-plafond B 3 (4b) = (2b) - (3b)	Total (4) = (4a) + (4b) = (2) - (3)	
1974	4,00	15,7	15,7	31,4	13,9	12,4	26,3	1,8	3,3	5,1	20,7
1975 Mars	4,25	24,1	10,3	34,4	14,8	6,3	21,1	9,3	4,0	13,3	21,2
Juin	4,75	—	—	39,0	—	—	13,6	—	—	25,4	21,2
Septembre	5,25	—	—	43,1	—	—	18,3	—	—	24,8	25,1
Décembre	5,25	—	—	49,5	—	—	29,1	—	—	20,4	25,7
1976 Mars	4,75	23,6	23,6	47,2	21,9	20,3	42,2	1,7	3,3	5,0	25,7
Juin	4,75	—	—	50,4	—	—	36,4	—	—	14,0	27,2
Septembre	4,25	23,0	23,0	46,0	19,8	19,6	39,4	3,2	3,4	6,6	27,2
Décembre	4,675	—	—	53,8	—	—	40,8	—	—	13,0	28,9
1977 Mars	5,25	—	—	59,9	—	—	29,5	—	—	30,4	29,8
Juin	5,25	—	—	59,8	—	—	35,7	—	—	24,1	30,3
Septembre	5,25	—	—	59,5	—	—	36,4	—	—	23,1	31,9
Octobre	5,25	—	—	59,5	—	—	43,3	—	—	16,2	31,9

1 Les moyens d'action retenus comprennent les fonds propres, les emprunts sous forme d'obligations et bons de caisse et les dépôts en francs belges reçus à vue, à terme et en carnets, à l'exclusion des comptes créditeurs bancaires.

2 Les encours imputés comprennent les effets réescomptables effectivement mobilisés dans le cadre des plafonds auprès de la B.N.B. ou à l'entremise de l'I.R.G. Ils comprennent également, jusqu'au 7 juillet 1974, les effets visés, réescomptés ou non, ayant maximum deux ans à courir (y compris les effets visés ou certifiés Creditexport, dont les conditions d'imputation ont été modifiées à diverses reprises).

3 a) du 8 juillet 1974 au 31 janvier 1975, du 12 février au 16 juin et du 28 juillet au 19 décembre 1976, le plafond de chaque banque était utilisable :

— par moitié pour le réescompte effectif, soit directement auprès de la B.N.B. aux taux d'escompte officiels de celle-ci, soit auprès de l'I.R.G. au taux fixé par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir (sous-plafond A);

— par moitié pour le réescompte effectif auprès de l'I.R.G. et aux taux fixés par cette institution, d'effets visés ou certifiés ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et pour autant que ces divers effets n'aient pas plus de 120 jours à courir, ainsi que d'effets visés ou certifiés « Creditexport » ayant plus de 120 jours et maximum 1 an à courir (sous-plafond B).

b) du 1er février au 31 mars 1975, le plafond de chaque banque était utilisable à concurrence de 70 p.c. pour le sous-plafond A et de 80 p.c. pour le sous-plafond B.

c) du 1er avril 1975 au 11 février 1976, du 17 juin au 22 juillet 1976 et à partir du 20 décembre 1976, la répartition en sous-plafond A et B ayant été supprimée, chaque banque a disposé d'un plafond unique utilisable pour le réescompte :

— soit directement à la B.N.B., d'effets des types définis sous a) et n'ayant pas plus de 120 jours à courir;

— soit auprès de l'I.R.G. pour les effets de même nature et pour le papier « Creditexport » dont la durée ne dépasse pas un an,

XVIII - 3b. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES EN COMPTE COURANT DES BANQUES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Fin de période (plafonds) ou mois (quotas)	Plafonds de réescompte (système en vigueur depuis le 2 novembre 1977 1)									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux ordinaire
	Ensemble des plafonds			Encours imputés			Marges disponibles			
	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	
	(1a)	(1b)	(1) = (1a) + (1b)	(2a)	(2b)	(2) = (2a) + (2b)	(3a) = (1a) - (2a)	(3b) = (1b) - (2b)	(3) = (3a) + (3b) ou (1) - (2)	
1978 Septembre ...	—	—	69,9	—	—	52,5	—	—	17,4	34,3
Décembre ...	54,2	18,0	72,2	49,6	14,3	63,9	4,6	3,7	8,3	34,9
1979 Mars	55,7	18,5	74,2	44,4	5,9	50,3	11,3	12,6	23,9	34,9
Juin	25,5	50,9	76,4	24,5	41,9	66,4	1,0	9,0	10,0	34,9
Septembre ...	26,1	52,1	78,2	24,8	45,1	69,9	1,3	7,0	8,3	34,8
Décembre ...	26,7	53,5	80,2	25,3	47,3	72,6	1,4	6,2	7,6	34,8
1980 Février	26,7	53,5	80,2	25,2	45,5	70,7	1,5	8,0	9,5	34,8
Mars	27,6	54,8	82,4	24,3	41,7	66,0	3,3	13,1	16,4	130,0 ³
Avril	27,6	54,9	82,5	25,7	43,2	68,9	1,9	11,7	13,6	130,0
Mai	27,6	54,9	82,5	25,2	41,7	66,9	2,4	13,2	15,6	130,0
Juin	—	—	84,9	—	—	55,8	—	—	29,1	132,8
Juillet	—	—	84,9	—	—	46,1	—	—	38,8	132,8
Août	—	—	84,9	—	—	53,1	—	—	31,8	132,8
Septembre ...	—	—	86,5	—	—	39,6	—	—	46,9	135,7
Octobre	—	—	86,5	—	—	39,7	—	—	46,8	135,7
Novembre ...	—	—	86,6	—	—	53,9	—	—	32,7	135,7
Décembre ...	—	—	88,6	—	—	50,4	—	—	38,2	138,8
1981 Janvier	—	—	88,6	—	—	42,2	—	—	46,4	138,7
Février	—	—	88,6	—	—	60,8	—	—	27,8	138,7

¹ Les plafonds individuels sont, en principe, adaptés au début des mois de mars, juin, septembre et décembre, sur la base des encours moyens de chaque intermédiaire financier pour la période de douze mois se

terminant à la fin du trimestre civil précédent. Les pourcentages appliqués aux éléments pris en considération pour la détermination des plafonds, sont les suivants :

Date d'entrée en vigueur	Dépôts en francs belges en carnets ordinaires	Autres dépôts de la clientèle libellés en francs belges à moins d'un an	Marges non utilisées des crédits à court terme ouverts aux entreprises et particuliers	Encours utilisés des crédits accordés à l'origine aux entreprises et particuliers	
	données mensuelles		données trimestrielles		
			à court terme	à long terme	
2 novembre 1977 ...	1,3	2,5	3,3	5,3	0,6

² a) du 12 octobre 1978 au 2 mai 1979, le plafond de chaque intermédiaire financier était utilisable à concurrence de :

— 75 p.c. pour le réescompte, soit auprès de la B.N.B. au taux d'escompte officiel de celle-ci, soit auprès de l'I.R.G. au taux fixé par cette institution, d'effets certifiés, d'effets visés « Creditexport » ou d'effets représentatifs de commerce intérieur répondant aux conditions d'éligibilité de la B.N.B. et échéant dans les 120 jours (sous-plafond A);

— 25 p.c. pour le réescompte auprès de l'I.R.G., au taux fixé par cette institution, d'effets des mêmes catégories qui ne seraient plus imputables sur le sous-plafond A, ainsi que d'effets visés ou certifiés « Credit-export » ayant plus de 120 jours à maximum 1 an à courir (sous-plafond B);

b) du 3 mai 1979 au 28 juin 1979, la subdivision du plafond des facilités de réescompte en deux tranches A et B a été supprimée.

c) du 29 juin 1979 au 25 juin 1980, le plafond de chaque intermédiaire financier était scindé en un sous-plafond A s'élevant à un tiers du plafond total et un sous-plafond B à concurrence du montant restant.

d) à partir du 26 juin 1980, la subdivision des facilités de réescompte en deux tranches A et B a été supprimée.

³ Jusque fin février 1980, les quotas d'avances étaient établis sur base des moyens d'action recensés pour la détermination des plafonds de réescompte tel que ceux-ci étaient calculés avant que n'intervienne, en novembre 1977, la réforme du système des plafonds de réescompte.

Depuis le 1^{er} mars 1980, le quota d'avances de chaque intermédiaire financier est égal au triple de la partie de son plafond de réescompte liée aux besoins de trésorerie (pour la définition de cette partie du plafond : voir *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, LII^e année, tome II, n^o 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte »).

En outre, chaque intermédiaire a la possibilité de se créer un quota supplémentaire par conversion de son plafond de réescompte, mais dans la mesure seulement où il ne dispose pas d'un portefeuille d'effets réescomptables suffisant pour épuiser ledit plafond. Le quota supplémentaire est égal au triple du montant du plafond de réescompte dont il est fait abandon.

**XVIII - 3c. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET QUOTAS MENSUELS D'AVANCES
EN COMPTE COURANT DES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT
ET DES CAISSES D'EPARGNE PRIVEES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période (plafonds ou mois (quotas))	Plafonds de réescompte (système en vigueur depuis le 2 novembre 1977 1)									Quotas mensuels d'avances en compte courant décomptés au taux ordinaire	
	Ensemble des plafonds			Encours imputés			Marges disponibles				
	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total	Sous-plafond A 2	Sous-plafond B 2	Total		
	(1a)	(1b)	(1) = (1a) + (1b)	(2a)	(2b)	(2) = (2a) + (2b)	(3a) = (1a) - (2a)	(3b) = (1b) - (2b)	(3) = (3a) + (3b) ou (1) - (2)		(4)
I. INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT											
1978	Septembre ...	—	—	8,6	—	—	0,5	—	—	8,1	32,6
	Décembre	8,1	2,7	10,8	3,4	0,9	4,3	4,7	1,8	6,5	33,1
1979	Mars	8,4	2,8	11,2	3,8	0,4	4,2	4,6	2,4	7,0	33,2
	Juin	3,8	7,7	11,5	1,8	1,8	3,6	2,0	5,9	7,9	33,2
	Septembre ...	3,9	7,9	11,8	1,0	0,9	1,9	2,9	7,0	9,9	33,2
	Décembre	4,1	8,1	12,2	2,5	2,5	5,0	1,6	5,6	7,2	33,2
1980	Février	4,1	8,1	12,2	3,0	2,2	5,2	1,1	5,9	7,0	33,2
	Mars	4,1	8,3	12,4	2,1	2,5	4,6	2,0	5,8	7,8	32,3 ³
	Avril	4,1	8,3	12,4	2,7	2,4	5,1	1,4	5,9	7,3	41,1
	Mai	4,1	8,3	12,4	2,5	2,4	4,9	1,6	5,9	7,5	41,1
	Juin	—	—	12,7	—	—	4,8	—	—	7,9	42,1
	Juillet	—	—	12,7	—	—	4,1	—	—	8,6	42,1
	Août	—	—	12,7	—	—	3,3	—	—	9,4	42,1
	Septembre ...	—	—	13,2	—	—	2,9	—	—	10,3	43,3
	Octobre	—	—	13,2	—	—	2,4	—	—	10,8	43,3
	Novembre	—	—	13,2	—	—	1,9	—	—	11,3	43,3
	Décembre	—	—	13,5	—	—	2,7	—	—	10,8	44,2
1981	Janvier	—	—	13,5	—	—	2,3	—	—	11,2	44,2
	Février	—	—	13,5	—	—	2,9	—	—	10,6	44,2
II. CAISSES D'EPARGNE PRIVEES											
1978	Septembre ...	—	—	4,3	—	—	0,6	—	—	3,7	14,2
	Décembre	3,4	1,1	4,5	0,5	...	0,5	2,9	1,1	4,0	14,6
1979	Mars	3,4	1,2	4,6	0,9	...	0,9	2,5	1,2	3,7	14,6
	Juin	1,6	3,2	4,8	0,5	...	0,5	1,1	3,2	4,3	14,6
	Septembre ...	1,6	3,3	4,9	1,0	0,2	1,2	0,6	3,1	3,7	14,6
	Décembre	1,8	3,7	5,5	1,4	1,3	2,7	0,4	2,4	2,8	14,6
1980	Février	1,8	3,7	5,5	1,3	1,0	2,3	0,5	2,7	3,2	14,6
	Mars	1,9	3,7	5,6	1,6	0,9	2,5	0,3	2,8	3,1	13,2 ³
	Avril	1,9	3,7	5,6	1,5	1,1	2,6	0,4	2,6	3,0	13,2
	Mai	1,9	3,7	5,6	1,2	0,8	2,0	0,7	2,9	3,6	13,2
	Juin	—	—	5,8	—	—	1,8	—	—	4,0	13,6
	Juillet	—	—	5,8	—	—	0,9	—	—	4,9	13,6
	Août	—	—	5,8	—	—	0,7	—	—	5,1	13,6
	Septembre ...	—	—	6,0	—	—	1,1	—	—	4,9	13,9
	Octobre	—	—	6,0	—	—	1,4	—	—	4,6	13,9
	Novembre	—	—	6,0	—	—	2,6	—	—	3,4	13,9
	Décembre	—	—	6,2	—	—	2,3	—	—	3,9	14,1
1981	Janvier	—	—	6,2	—	—	1,8	—	—	4,4	14,1
	Février	—	—	6,2	—	—	2,3	—	—	3,9	14,1

1 Voir note 1 du tableau XVIII-3b.

2 Voir note 2 du tableau XVIII-3b.

3 Voir note 3 du tableau XVIII-3b.

Références bibliographiques : *Statistiques économiques belges 1960-1970*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) ». — XXXV^e année, tome I, no 4, avril 1980 : « Le marché monétaire en Belgique ». — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1982 : « La réforme du 1^{er} janvier 1982 et le marché monétaire belge ». — XLII^e année, tome II, no 3, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ». — *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique* : XLVI^e année, tome I, no 1, janvier 1971 : « Une nouvelle statistique : Plafonds de réescompte et de

visa des banques à la Banque Nationale de Belgique ». — XLIX^e année, tome I, no 6, juin 1974 : « Communication du 28 juin 1974 de la Banque Nationale de Belgique concernant les plafonds de réescompte et les comptes courants d'avances ». — L^e année, tome I, no 3, mars 1975 : « Adaptation des plafonds de réescompte et de visa de la Banque Nationale de Belgique » et tome II, no 3, septembre 1975 : « Relèvement des plafonds de réescompte et des quotas d'avances de la Banque Nationale ». — LI^e année, tome I, no 2, février 1976 : « Mesure de politique monétaire ». LI^e année, tome II, nos 1-2, juillet-août 1976 : « Mesures de politique monétaire ». — LII^e année, tome II, no 3, septembre 1977 : « Réforme du système des plafonds de réescompte ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1a. — BAREME OFFICIEL DES TAUX D'ESCOMPTE ET D'AVANCES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte 1		Avances en compte courant et prêts 3
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations visées 2 ou certifiées représentatives d'opérations de commerce extérieur	Autres traites et promesses	
1974 8 juillet	8,75	9,50	9,50
1975 30 janvier	8,25	9,00	9,00
13 mars	7,50	8,00	8,00
24 avril	7,00	7,50	7,50
29 mai		6,50	6,50
21 août		6,00	6,00
1976 18 mars		7,00	7,00
23 juillet		8,00	8,00
13 août		9,00	9,00
1 ^{er} octobre		9,00	12,50
20 octobre		9,00	12,00
18 novembre		9,00	11,00
9 décembre		9,00	10,00
1977 6 janvier		8,00	8,00
17 février		7,00	7,00
5 mai		6,50	6,50
23 juin		6,00	6,00
2 décembre		7,00	7,00
14 décembre		9,00	9,00
1978 5 janvier		8,50	8,50
19 janvier		7,50	7,50
2 février		6,50	6,50
16 mars		6,00	6,00
30 mars		5,50	5,50
27 juillet		6,00	6,00
12 octobre		6,00	8,50
1979 18 janvier		6,00	8,00
1 ^{er} février		6,00	7,50
8 mars		6,00	7,00
3 mai		7,00	7,00
31 mai		8,00	8,00
14 juin		9,00	9,00
29 juin		9,00	11,00
4 octobre		10,00	12,00
13 décembre		10,50	12,50
1980 28 février		12,00	13,50
20 mars		14,00	15,00
5 juin		14,00	14,50
26 juin		13,00	13,00
31 juillet		12,00	12,00
1981 5 mars		12,00	13,00

1 Du 8 juillet 1974 au 31 mars 1975, du 12 février au 16 juin 1976, du 23 juillet au 19 décembre 1976, du 12 octobre 1978 au 2 mai 1979 et du 29 juin 1979 au 25 juin 1980 pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les effets imputés sur le sous-plafond de réescompte A (cf. tableau XVIII-3).

2 Le visa a été supprimé le 1^{er} avril 1974.

3 Pour les banques, les caisses d'épargne privées et les institutions publiques de crédit : taux pour les avances à l'intérieur du quota mensuel que la B.N.B. leur a attribué. Quotité maximum : certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes : 95 p.c.; autres effets publics : 80 p.c. Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

**XIX - 1b. — TAUX SPECIAUX DE LA BANQUE
NATIONALE DE BELGIQUE**

**XIX - 1c. — TAUX MOYEN PONDERE
DE LA BANQUE NATIONALE
DE BELGIQUE ¹**

Dates des changements	Escompte d'effets imputés sur le sous-plafond de réescompte B	Avances au-delà du quota mensuel attribué aux banques, aux caisses d'épargne privées et aux institutions publiques de crédit	Fin de période	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1977 ...	—	9,25	1974	9,18
1978 5 janvier	—	8,75	1975	5,73
19 janvier	—	7,75	1976	9,06
2 février	—	6,75	1977	7,73
16 mars	—	6,25	1978	6,89
30 mars	—	5,75	1979	11,53
27 juillet	—	6,25	1980	12,00
12 octobre	8,50	9,30	1978 3 ^e trimestre	6,02
13 octobre	8,50	9,55	4 ^e trimestre	6,89
16 octobre	8,50	9,30	1979 1 ^{er} trimestre	6,15
17 octobre	8,50	9,45	2 ^e trimestre	7,31
18 octobre	8,50	9,70	3 ^e trimestre	10,46
19 octobre	8,50	10,10	4 ^e trimestre	11,53
20 octobre	8,50	10,30	1980 1 ^{er} trimestre	12,67
23 octobre	8,50	10,35	2 ^e trimestre	13,01
24 octobre	8,50	10,25	3 ^e trimestre	12,00
25 octobre	8,50	10,40	4 ^e trimestre	12,00
26 octobre	8,50	11,05	1980 Février	11,79
27 octobre	8,50	10,70	Mars	12,67
2 novembre	8,50	10,25	Avril	14,13
3 novembre	8,50	10,20	Mai	14,10
6 novembre	8,50	9,95	Juin	13,01
7 novembre	8,50	9,75	Juillet	12,04
8 novembre	8,50	9,45	Août	12,00
9 novembre	8,50	9,35	Septembre	12,00
10 novembre	8,50	9,25	Octobre	12,00
13 novembre	8,50	9,00	Novembre	12,00
14 novembre	8,50	8,85	Décembre	12,00
15 novembre	8,50	8,70	1981 Janvier	12,00
17 novembre	8,50	8,90	Février	12,00
20 novembre	8,50	8,95		
21 novembre	8,50	9,55		
23 novembre	8,50	9,60		
24 novembre	8,50	9,50		
28 novembre	8,50	9,60		
29 novembre	8,50	9,70		
30 novembre	8,50	9,55		
4 décembre	8,50	9,60		
5 décembre	8,50	9,75		
6 décembre	8,50	9,50		
1979 18 janvier	8,00	8,50		
1 ^{er} février	7,50	8,00		
8 mars	7,00	7,00		
3 mai	—	7,00		
31 mai	—	8,00		
14 juin	—	9,00		
29 juin	11,00	12,00		
28 septembre	11,00	13,00		
4 octobre	12,00	13,00		
13 décembre	12,50	13,50		
1980 28 février	13,50	14,50		
14 mars	13,50	18,00		
20 mars	15,00	18,00		
29 avril	15,00	17,00		
21 mai	15,00	16,50		
30 mai	15,00	16,00		
5 juin	14,50	15,50		
26 juin	—	14,00		
31 juillet	—	13,00		
1981 5 mars	—	14,00		

¹ Coût moyen du recours à la B.N.B. pour les intermédiaires financiers qui financent directement ou indirectement des crédits aux entreprises et particuliers. Ce coût est calculé en faisant la moyenne des différents taux

pondérés par l'encours des financements obtenus par ces intermédiaires à ces taux.

XIX - 2. — TAUX DE L'INSTITUT DE REESCOMPTE ET DE GARANTIE

Source : I.R.G.

Périodes 1	Taux pratiqués à l'achat de papier bancable 2			Périodes 1	Taux de négociation d'effets non bancables 3 à environ		
	Effets n'ayant plus que 120 jours à courir à imputer sur le		Effets « Crédit-export » ayant un maximum de 1 an à courir		80 jours	60 jours	90 jours
	Sous-plafond A	Sous-plafond B					
1972 Mars 14	3,20 ⁴	—	—	1972 Mars 27	2,95	3,20	3,40
1972	4,90 ⁴	—	—	1972	5,10	5,40	5,40
1973 Mars 6	4,70 ⁴	—	—	1973 Janvier 15	5,90	5,90	5,90
1973	7,65	—	—	Avril 9	4,90	5,20	5,40
1974	8,65	10,00	—	1973	9,50	9,50	9,50
1975	5,25	—	5,75	1974 Juillet 8	13,75	13,75	13,75
1976 Février 13	5,90	8,10	—	1974	10,00	10,50	10,90
Mars 5		6,75	—	1975	*	5,70	5,80
Octobre 4	8,90	13,50	8,75	1976 Février 12	*	8,10	8,10
1977 Octobre 12	5,55	—	5,55	Mars 4	7,00	7,00	7,00
1978 Septembre	5,75 ⁵	—	5,75	Octobre 15	15,55	*	15,00
Décembre	5,90	8,50	5,90	1977 Novembre 15	6,50	6,75	6,75
1979 Mars	5,90	6,75	5,90	Novembre 30	5,40	5,70	5,90
Juin	8,90	11,00	8,75	1978 Septembre	6,65	6,85	7,00
Septembre	8,90	11,00	8,75	Décembre	9,50	9,50	9,50
Décembre	10,40	12,50	10,25	1979 Mars	6,90	7,25	7,30
1980 Février	11,90	13,75	11,90	Juin	9,00	9,40	9,40
Mars	13,90	15,25	13,90	Septembre	12,30	11,80	11,80
Avril	13,90	15,25	13,90	Décembre	13,20	13,75	13,75
Mai	13,90	15,00	13,90	1980 Février	14,30	14,35	14,30
Juin	12,90	—	12,90	Mars	16,35	16,60	16,50
Juillet	12,50 ⁴	—	12,50	Avril	16,00	16,05	16,40
Août	11,60	—	11,40	Mai	14,80	15,05	15,00
Septembre	11,60	—	11,40	Juin	13,35	13,25	13,90
Octobre	11,60	—	11,40	Juillet	11,95	*	*
Novembre	11,60	—	11,40	Août	11,60	11,70	11,85
Décembre	11,80	—	11,40	Septembre	11,35	11,65	11,85
1981 Janvier	11,80 ⁵	—	11,40	Octobre	11,20	11,40	11,60
Février	11,80 ⁵	—	11,40	Novembre	11,35	12,00	12,00
				Décembre	11,55	12,00	12,20
				1981 Janvier	11,25	11,40	11,60
				Février	11,95	*	12,75

¹ Lorsqu'aucune date précise n'accompagne la mention de la période, il s'agit du dernier taux de la période; lorsqu'une date précise accompagne la mention de la période, il s'agit de la date à laquelle le taux atteint un maximum ou un minimum au cours de cette période.

² Ce papier répond aux critères d'éligibilité à l'escompte de la B.N.B. et est imputé sur les plafonds de réescompte alloués par celle-ci aux intermédiaires financiers (cf. tableau XVIII-3).

³ Les négociations par l'I.R.G. comprennent tant les effets virtuellement bancables mais non imputés sur les plafonds de réescompte, que d'autres effets commerciaux.

⁴ Taux pour les opérations de 61 à 120 jours.

⁵ Taux pour les opérations de 31 à 120 jours

* Pas d'opérations.

**XIX - 3. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

Période	Moyennes ¹
1973	4,81
1974	9,25
1975	4,63
1976	8,38
1977	5,58
1978	5,17
1979	7,96
1980	11,11
1978 4 ^e trimestre	6,89
1979 1 ^{er} trimestre	6,00
2 ^e trimestre	5,89
3 ^e trimestre	9,28
4 ^e trimestre	10,62
1980 1 ^{er} trimestre	11,31
2 ^e trimestre	13,37
3 ^e trimestre	10,34
4 ^e trimestre	9,73
1980 Février	9,66
Mars	12,59
Avril	14,83
Mai	13,47
Juin	11,96
Juillet	11,84
Août	9,80
Septembre	9,51
Octobre	9,50
Novembre	10,04
Décembre	9,73
1981 Janvier	10,20
Février	8,98

**XIX - 4. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

	Certificats de trésorerie à très court terme ²			Certificats du Fonds des Rentes ³ (4 mois)		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ⁶		
	1 mois	2 mois	3 mois	4 6	5 6		6 mois	9 mois	12 mois
	(fin de période)								
1972	3,90	4,20	4,50	4,85	4,12	1972 12 déc.	4,85	5,25	5,85
1973	7,05	7,35	7,65	7,95	6,36	1973 11 déc.	*	*	8,10
1974	10,00	10,25	10,50	11,00	10,85	1974 10 déc.	*	*	*
1975	5,55	5,80	6,05	6,20	7,14	1975 9 déc.	6,75	*	*
1976	10,00	10,00	10,00	10,50	9,96	1976 14 déc.	10,75	*	10,50
1977	8,75	9,00	9,25	9,50	7,55	1977 13 déc.	7,75	*	*
1978	9,50	9,50	9,25	9,25	7,32	1978 12 déc.	*	*	*
1979	14,20	14,30	14,40	14,45	10,07	1979 13 mars	8,00	*	*
1980	12,25	12,50	12,75	13,10	14,18	12 juin	9,40	*	9,45
1978 3 ^e trim.	7,00	7,25	7,50	7,50	6,78	11 sept.	11,50	11,00	*
4 ^e trim.	9,50	9,50	9,25	9,25	9,26	11 déc.	14,10	13,75	*
1979 1 ^{er} trim.	7,50	7,75	7,90	8,05	8,48	1980 11 mars	15,25	*	*
2 ^e trim.	10,75	11,00	11,25	9,75	8,72	8 avril	17,35	*	*
3 ^e trim.	13,00	13,00	13,00	12,50	11,89	13 mai	15,75	14,75	*
4 ^e trim.	14,20	14,30	14,40	14,45	14,09	10 juin	14,25	*	*
1980 1 ^{er} trim.	17,25	17,50	17,50	17,50	14,69	8 juill.	13,25	13,10	*
2 ^e trim.	14,25	14,00	13,75	14,00	16,37	12 août	12,75	12,75	*
3 ^e trim.	11,85	12,10	12,35	12,60	12,91	9 sept.	12,75	*	*
4 ^e trim.	12,25	12,50	12,75	13,10	12,82	14 oct.	12,90	12,90	*
1980 Févr.	15,00	15,00	15,00	15,00	14,72	13 nov.	13,00	12,85	*
Mars	17,25	17,50	17,50	17,50	15,84	9 déc.	*	*	*
Avril	16,75	16,75	16,75	17,00	17,26	1981 13 janv.	12,80	*	*
Mai	15,50	15,50	15,50	15,75	16,25	10 févr.	12,75	*	*
Juin	14,25	14,00	13,75	14,00	14,79	10 mars	13,85	*	*
Juillet	12,50	12,50	12,75	13,00	13,39				
Août	12,10	12,10	12,35	12,60	12,67				
Sept.	11,85	12,10	12,35	12,60	12,60				
Oct.	11,60	11,85	12,10	12,45	12,48				
Nov.	12,25	12,50	12,75	13,00	12,72				
Déc.	12,25	12,50	12,75	13,10	13,10				
1981 Janv.	11,60	11,85	12,10	12,35	12,87				
Févr.	12,50	13,00	13,25	13,00	12,69				

¹ Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre du protocole dressé en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ce protocole.

² Cf. arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par l'arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 3233).

³ Les certificats du Fonds des Rentes, créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, peuvent être détenus par les banques belges et luxembourgeoises, les caisses d'épargne privées, les institutions financières du secteur public et certains paraétatiques d'exploitation. Les taux indiqués

étaient également valables pour les certificats de trésorerie B, qui ont été créés lors de la même réforme et remboursés définitivement le 18 juillet 1977.

⁴ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire de l'année, du trimestre ou du mois.

⁵ Moyenne pondérée des taux des adjudications hebdomadaires de l'année, du trimestre ou du mois.

⁶ Taux uniques valables pour tous les certificats adjudgés (taux les plus élevés retenus).

* Pas d'adjudication.

XIX - 5. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES ¹

Dates des changements	Comptes de dépôts à					
	vue	terme ²				
		15 jours	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois
Taux en vigueur au 31-12-1974	0,50	4,75	5,75	7,00	7,50	8,25
1975 10 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,25
16 février	0,50	4,25	5,25	6,50	7,00	8,00
10 mars	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,75
1 ^{er} avril	0,50	3,50	4,75	6,00	6,50	7,25
20 mai	0,50	3,50	4,50	5,50	6,00	7,25
9 juin	0,50	3,00	4,00	5,00	5,50	6,75
10 octobre	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	6,75
1976 12 janvier	0,50	2,50	3,50	4,65	5,25	7,00
15 avril	0,50	3,00	4,00	5,15	5,75	7,25
23 août	0,50	3,75	4,75	5,90	6,25	7,25
20 septembre	0,50	4,75	5,75	6,75	7,00	7,25
1977 17 janvier	0,50	4,25	5,25	6,50	6,75	7,25
1 ^{er} mars	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,25
22 juin	0,50	3,25	4,25	5,50	6,25	7,00
5 juillet	0,50	3,00	4,00	5,25	6,00	7,00
19 septembre	0,50	2,75	3,75	5,00	5,75	6,75
1978 13 avril	0,50	2,50	3,25	4,50	5,25	6,25
1979 16 janvier	0,50	3,00	3,75	5,00	5,75	6,25
22 janvier	0,50	3,00	3,75	5,00	5,75	6,75
19 mars	0,50	2,75	3,50	4,75	5,75	6,75
16 juin	0,50	3,25	4,00	5,25	6,25	7,25
16 juillet	0,50	4,25	4,75	5,75	6,50	7,25
10 septembre	0,50	4,50	5,00	6,00	6,75	7,75
29 novembre	0,50	5,50	6,00	6,50	7,00	8,00
1980 17 mars	0,50	7,00	8,00	8,50	8,50	9,00
9 juin	0,50	6,75	7,75	8,25	8,50	9,00
2 juillet	0,50	6,25	7,25	8,00	8,25	9,00
5 août	0,50	5,75	6,75	7,50	8,00	9,00

¹ Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.
² Les variations des taux des dépôts à terme sont décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de

l'évolution de la conjoncture et font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

**XIX - 6. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES
A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

Dates des changements	1 ^{re} tranche ¹		2 ^e tranche ²	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³
Taux en vigueur au 31-12-1974	4,75	1,50	3,75	1,50
1975 1 ^{er} janvier	5,00	1,25	4,00	1,25
16 mars	4,75	1,25	3,75	1,25
1 ^{er} mai	4,50	1,25	3,50	1,25
16 juin	4,25	1,25	3,25	1,25
1977 16 septembre	4,00	1,50	3,00	1,50
1978 1 ^{er} janvier	4,00	1,25	3,00	1,25
16 avril	3,75	1,25	2,75	1,25
1979 16 janvier	4,25	1,00	3,25	1,00
16 juin	4,75	1,00	3,75	1,00
16 septembre	5,00	1,00	4,00	1,00
1980 1 ^{er} janvier	5,25	1,00	4,25	1,00
	Taux d'intérêt		Prime de fidélité ³	
1 ^{er} avril ⁴	5,25		1,00	

¹ Taux alloués sur les dépôts (ou la fraction des dépôts) jusqu'à 500.000 F.
² Taux alloués sur la fraction des dépôts dépassant 500.000 F.
³ La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année.

⁴ A partir du 1^{er} avril 1980, une prime de 1,50 p.c. l'an sera accordée aux accroissements d'avoirs réalisés du 1^{er} janvier au 15 juillet 1980 s'ils restent en compte jusqu'au 31 décembre 1980. La prime est ramenée à 1 p.c. l'an pour les accroissements réalisés du 16 juillet au 31 décembre 1980. Aucune prime n'est allouée si au 31 décembre 1980 les avoirs sont égaux ou inférieurs à ceux du 31 décembre 1979.

**XIX - 7. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ¹**

Emprunts émis après le 1^{er} décembre 1962

Début de période	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans			Taux moyen pondéré
	Etat	Parastatiques et villes	Etat	Parastatiques et villes	Sociétés privées	
1973	6,76	6,81	7,21	7,11	7,74	7,14
1974	7,72	7,61	7,92	7,95	8,56	7,90
1975	8,76	9,18	9,03	9,41	10,90	9,13
1976	8,33	8,41	8,72	8,90	10,29	8,69
1977	9,32	9,30	9,22	9,62	11,70	9,35
1978	9,01	8,73	8,76	9,04	9,85	8,86
1979	8,60	8,60	8,80	8,96	9,58	8,72
1980	10,61	10,83	11,13	11,07	11,93	10,86
1981	12,14	12,43	13,04	12,36	—	12,45
1978 Octobre	8,63	8,40	8,40	8,77	9,68	8,54
1979 Janvier	8,60	8,60	8,80	8,96	9,58	8,72
Avril	8,54	8,48	8,90	8,91	9,38	8,67
Juillet	9,23	9,15	9,42	9,45	10,13	9,30
Octobre	9,63	9,67	9,90	9,95	10,92	9,75
1980 Janvier	10,61	10,83	11,13	11,07	11,93	10,86
Mars	11,63	11,67	11,93	11,80	12,22	11,73
Avril	11,98	12,17	12,45	12,36	—	12,17
Mai	11,65	11,96	12,02	12,18	—	11,86
Juin	11,82	12,16	12,26	12,23	—	12,05
Juillet	11,45	11,77	11,84	11,94	—	11,67
Août	11,20	11,47	11,77	11,60	²	11,46
Septembre	11,54	11,85	12,08	11,81	²	11,79
Octobre	11,86	12,20	12,43	12,22	²	12,14
Novembre	11,95	12,32	12,56	12,26	²	12,24
Décembre	11,78	12,26	12,61	12,21	—	12,17
1981 Janvier	12,14	12,43	13,04	12,36	—	12,45
Février	12,30	12,57	13,19	12,49	—	12,57
Mars	12,64	12,78	13,44	12,78	—	12,85

¹ Taux de rendement moyen calculé avant retenues fiscales à la source. Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égale cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour

majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.
² Vu le nombre restreint des emprunts de sociétés privées cotées à la bourse, la moyenne des taux de rendement de la série n'est pas publiée mais les taux de rendements individuels ont été pris en considération pour le calcul du « Taux moyen pondéré ».

**XIX - 8. — TAUX DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS
EMIS PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an			5 ans			10 ans			20 ans		
	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹
Taux en vigueur au 31-12-1972	5,25	100,00	5,25	6,25	100,00	6,25	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00
1973 15 janvier ...	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
4 juin	5,75	100,00	5,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25	7,25	98,50	7,40
1 ^{er} septembre ..	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
15 décembre ..	6,75	100,00	6,75	7,50	100,00	7,50	7,75	100,00	7,75	7,75	98,00	7,95
1974 6 février ...	7,25	100,00	7,25	8,00	100,00	8,00	8,00	98,75	8,18	8,25	98,75	8,38
20 mai	8,00	100,00	8,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	98,75	9,14
9 septembre .	8,25	100,00	8,25	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	0,00
1975 16 février ...	8,00	100,00	8,00	9,75	100,00	9,75	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	0,00
10 mars	7,75	100,00	7,75	9,00	100,00	9,00	9,25	100,00	9,25	9,25	100,00	9,25
24 avril	7,25	100,00	7,25	8,50	100,00	8,50	8,75	100,00	8,75	8,75	100,00	8,75
9 juin	6,75	100,00	6,75	8,00	100,00	8,00	8,25	100,00	8,25	8,25	100,00	8,25
1976 12 janvier ...	7,00	100,00	7,00	8,75	100,00	8,75	9,00	100,00	9,00	9,00	99,00	9,11
20 avril	7,25	100,00	7,25	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	0,00
1977 22 juin	7,00	100,00	7,00	9,25	100,00	9,25	9,75	100,00	9,75	9,75	100,00	9,75
12 août	7,00	100,00	7,00	9,00	100,00	9,00	9,50	100,00	9,50	9,50	100,00	9,50
19 septembre .	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00
1978 13 avril	6,25	100,00	6,25	8,00	100,00	8,00	8,50	100,00	8,50	8,50	100,00	8,50
1979 22 janvier ...	6,75	100,00	6,75	8,50	100,00	8,50	9,00	100,00	9,00	9,00	100,00	9,00
16 juin	7,25	100,00	7,25	9,00	100,00	9,00	9,25	99,00	9,41	9,25	99,00	9,36
10 septembre .	7,75	100,00	7,75	9,50	100,00	9,50	10,00	100,00	10,00	10,00	100,00	0,00
29 novembre .	8,00	100,00	8,00	10,00	100,00	10,00	10,50	97,75	10,88	10,50	97,75	0,78
1980 28 janvier ...	8,00	100,00	8,00	10,25	100,00	10,25	11,00	100,00	11,00	11,00	100,00	11,00
14 mars	9,00	100,00	9,00	11,75	100,00	11,75	11,75	100,00	11,75	11,75	100,00	11,75
28 avril	9,00	100,00	9,00	12,50	100,00	12,50	12,50	100,00	12,50	12,50	100,00	12,50
1981 26 janvier ...	9,00	100,00	9,00	13,00	100,00	13,00	13,00	100,00	13,00	13,00	100,00	13,00

¹ Taux de rendement réel brut à l'émission pour les souscripteurs autres que les placeurs institutionnels. Tous les bons de caisse et obligations sont remboursables au pair.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.)* : XXXI^e année, tome I, n^o 2, février 1956 : « Statistique des rendements des principaux types d'obligations »; XXXII^e année, tome II, n^o 5,

novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire »; XXXV^e année, tome I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique »; XXXVII^e année, tome I, n^{os} 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

(pour cent par an)

Mois des changements	République Fédérale d'Allemagne 1		Etats-Unis 2		France		Royaume-Uni 3		Italie 4		Pays-Bas 5		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-1979		6,00		12,00		9,50		17,00		18,00		9,50		14,00		2,00
1980 Février ...	29	7,00	15	13,00											28	3,00
Mars													13	14,19		
Mars													20	14,79		
Mars													27	15,49		
Avril													2	16,20		
Avril													17	15,96		
Avril													24	15,67		
Mai	2	7,50									2	10,00	1	15,40		
Mai													8	14,17		
Mai													15	13,34		
Mai			30	12,00									22	11,83		
Juin			13	11,00									5	11,81		
Juin													12	11,29		
Juin													19	10,67		
Juin												23	9,50	26	10,63	
Juillet ...							3	16,00					3	10,49		
Juillet ...												21	9,00	10	10,44	
Juillet ...													17	10,35		
Juillet ...			28	10,00									24	10,18		
Juillet ...													31	10,31		
Août													7	10,39		
Août													14	10,26		
Août													21	10,45		
Août													28	10,74		
Septembre .													4	10,57		
Septembre .													11	10,73		
Septembre .													18	11,02		
Septembre .			26	11,00					29	19,50	22	8,50	25	11,20		
Octobre ...													2	11,80		
Octobre ..													9	11,78		
Octobre ...												21	8,00	16	11,60	
Octobre ...													23	11,76		
Octobre ...													30	12,16		
Novembre .													6	12,80		
Novembre .			17	12,00									13	12,67		
Novembre .							24	14,00					20	13,06		
Novembre .													27	13,95		
Décembre .			5	13,00									4	14,76		
Décembre .													11	16,14		
Décembre .													18	17,36		
Décembre .													23	17,28		
Décembre .													31	17,26		
1981 Janvier ...													8	17,00		
Janvier ...													15	16,97		
Janvier ...													22	17,00		
Janvier ...													29	17,11		
Février ...													12	17,15		
Février ...													19	17,14	3	3,50
Février ...													26	17,08	20	4,00
Février ...													5	17,16		
Mars							10	12,00			3	9,00 ⁶	12	17,11		
Mars																

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

1 Taux d'application pour le papier mobilisé à l'intérieur des limites imposées par la Bundesbank. En plus, pendant certaines périodes, la Bundesbank met à la disposition des banques de la « monnaie banque centrale » sous forme d'achat avec obligation de rachat par les banques après 10 jours, d'effets commerciaux éligibles au réescompte à des taux variables, mais supérieurs au taux d'escompte officiel.

2 Federal Reserve Bank of New York.

3 Jusqu'au 2 février 1977, il s'agit d'un taux minimum de prêt, basé directement sur le taux moyen des bons du Trésor.

4 Taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au réescompte pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires pendant le semestre du calendrier précédant celui de l'opération.

5 La Nederlandsche Bank applique une commission spéciale pour les banques dont le recours moyen à la banque centrale, pendant une période déterminée, excède une limite imposée.

6 Le taux des avances qui est plus représentatif, s'élève à 10,00 p.c.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 10 janvier	1981 8 janvier	1980 7 février	1981 5 février
ACTIF								
Or et créances sur l'étranger	92.854	110.255	135.542	211.725	219.305	358.546	218.393	367.345
Or	63.661	78.842	93.671	138.355	138.247	226.898	138.247	226.898
Disponibilités à vue à l'étranger	20.176	20.600	33.026	29.874	30.463	42.565	31.136	43.007
Ecus	—	—	—	32.990	38.977	74.177	39.802	75.688
Avances au Fonds de Stabilisation des Changes ¹	8.973	10.813	8.845	10.506	11.618	14.906	9.208	21.752
Annuités de prêt de la B.I.R.D.	44	—	—	—	—	—	—	—
Créances sur le Trésor	13.382	12.189	14.704	16.711	17.190	19.068	19.468	13.569
Monnaies divisionnaires	171	17	3	52	439	365	497	638
Comptes courants postaux	487	521	595	509	363	268	139	249
Concours au Trésor Public ²	11.495	10.050	12.140	13.810	13.810	15.460	16.270	9.760
Avance à l'Institut d'Emission des D.O.M. ³	1.229	1.601	1.966	2.340	2.578	2.975	2.562	2.922
Créances provenant d'opérations de refi- nancement	80.872	84.059	114.187	112.577	90.878	96.791	90.001	78.564
Effets escomptés ⁴	26.059	34.086	41.369	48.839	48.818	59.357	49.022	60.770
Effets achetés sur le marché monétaire et obligations ⁴	36.926	29.601	50.482	37.948	22.503	24.025	29.933	4.930
Avances sur titres	46	48	47	54	69	150	64	93
Effets en cours de recouvrement	17.841	20.324	22.289	25.736	19.488	13.259	10.982	12.771
Or et autres actifs de réserve à recevoir du FECOM	—	—	—	41.533	41.374	66.103	41.374	66.103
Divers	4.165	3.958	4.580	5.387	3.744	4.529	3.856	4.564
Total ...	191.273	210.461	269.013	387.933	372.491	545.037	373.092	530.145

PASSIF

Billets en circulation	115.405	121.002	130.333	137.860	136.133	143.415	134.866	141.760
Comptes créditeurs extérieurs	7.522	5.090	6.167	5.799	7.060	9.090	7.258	8.126
Comptes des banques, institutions et personnes étrangères	513	792	2.241	2.155	2.353	2.854	2.551	1.890
Compte spécial du Fonds de Stabilisa- tion des Changes - Contrepartie des allocations de droits de tirage spé- ciaux	2.794	2.773	2.643	3.644	4.707	6.236	4.707	6.236
Dépôts en devises des banques et insti- tutions étrangères	4.215	1.525	1.283	—	—	—	—	—
Compte courant du Trésor public	1	5.252	27.872	20.419	9.800	19.203	7.609	6.237
Comptes créditeurs des agents économi- ques et financiers	15.435	12.154	20.838	24.282	16.191	34.523	22.526	34.240
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves Engagements résultant d'interventions sur le marché monétaire	12.783	9.862	17.838	21.351	13.294	32.075	20.322	32.099
Autres comptes; dispositions et autres engagements à vue	2.652	2.292	3.000	2.931	2.897	2.448	2.204	2.141
Ecus à livrer au FECOM	—	—	—	32.188	37.569	63.518	37.569	63.518
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	43.997	59.053	73.822	152.935	152.935	263.789	152.935	263.789
Capital et fonds de réserve	1.368	1.444	1.538	1.634	1.634	1.769	1.634	1.769
Divers	7.545	6.466	8.443	12.816	11.169	9.730	8.695	10.706
Total ...	191.273	210.461	269.013	387.933	372.491	545.037	373.092	530.145

¹ Convention du 27 juin 1949 approuvée par la loi du 22 juillet 1949.

Concours au Fonds Monétaire	4.945	4.812	2.594	2.632	2.634	4.914	2.662	5.020
Acquisition de droits de tirage spéciaux ..	1.306	1.335	1.561	3.431	4.493	5.365	4.617	5.508
Autres opérations	2.722	5.166	4.690	4.443	4.491	4.627	1.929	11.228

² Convention du 17 septembre 1973 approuvée par la loi du 21 décembre 1973.

Montant maximum des concours au Trésor public	21.350	20.050	22.140	23.810	23.810	25.460	26.270	19.760
dont : non rémunérés	11.350	10.050	12.140	13.810	13.810	15.460	16.270	9.760

³ Loi du 27 décembre 1974.

⁴ Décomposition du total des postes « Effets escomptés » et « Effets achetés sur le marché monétaire et obligations » :

Effets publics	26.812	19.960	22.993	18.722	14.273	7.683	13.210	1.491
Obligations	14	9	3	3	3	3	3	3
Bons à moyen terme	1.203	1.771	117	2.135	2.054	371	868	16
Crédits à moyen terme	29.284	31.951	41.473	48.941	48.921	60.849	51.312	62.116
— Prêts spéciaux à la construction	68	68	16	14	14	12	14	12
— Crédits à l'exportation	26.059	31.086	41.369	48.838	48.818	59.357	49.022	60.770
— Autres crédits	3.156	797	88	89	89	1.480	2.276	1.834
Crédits à court terme	5.673	9.096	27.265	16.986	6.070	14.476	13.562	2.074
— Crédits à l'exportation	1.542	5.131	13.567	5.064	1.641	4.459	5.745	756
— Autres crédits	4.131	4.865	13.698	11.922	4.429	10.017	7.817	1.818

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1977 February 28	1978 February 28	1979 February 28	1980 February 29	1980 January 9	1981 January 7	1980 February 6	1981 February 4
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	5.540	6.814	7.542	7.388	8.352	8.041	7.550	6.951
Other Securities	1.224	975	1.372	2.376	1.537	2.348	2.089	3.213
Total ...	6.775	7.800	8.925	9.775	9.900	10.400	9.650	10.175

Notes Issued :								
In Circulation	6.758	7.776	8.900	9.762	9.885	10.388	9.637	10.165
In Banking Department	17	24	25	13	15	12	13	10
Total ...	6.775	7.800	8.925	9.775	9.900	10.400	9.650	10.175

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	833	1.904	694	599	1.575	526	698	620
Advances and Other Accounts	641	227	437	496	156	155	167	819
Premises, Equipment and Other Securities	257	328	270	285	223	487	365	537
Notes	17	24	25	13	15	12	13	10
Coin
Total ...	1.748	2.483	1.426	1.393	1.969	1.180	1.243	1.986

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Public Deposits	112	123	101	131	30	32	26	34
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	712	1.229	255	104	849	...	28	...
Bankers Deposits	372	408	432	479	380	461	545	620
Reserves and Other Accounts	537	708	623	664	695	672	629	1.317
Total ...	1.748	2.483	1.426	1.393	1.969	1.180	1.243	1.986

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1976 December 31	1977 December 31	1978 December 31	1979 December 31	1980 January 9	1981 January 7	1980 February 6	1981 February 4
ASSETS								
Gold certificate account	11.598	11.718	11.671	11.111	11.172	11.161	11.172	11.159
Special Drawing Rights certificate account	1.200	1.250	1.300	1.800	1.800	2.518	2.968	2.518
Coin	364	282	274	412	405	389	469	465
Loans and securities	105.109	112.493	120.352	128.324	127.105	126.924	120.408	126.670
<i>Loans</i>	25	265	1.174	1.453	1.250	854	343	752
<i>Acceptances</i>	991	954	587	703
<i>Federal agency obligations</i>	7.072	8.455	8.029	8.710	8.216	8.739	8.216	8.739
<i>U.S. Government securities</i>	97.021	102.819	110.562	117.458	117.639	117.331	111.849	117.179
Cash items in process of collection	7.835	9.617	12.926	15.695	14.748	14.456	12.320	9.476
Other assets	3.178	2.442	4.543	5.603	5.305	8.070	5.351	10.205
Total assets ...	129.284	137.802	151.066	162.945	160.535	163.518	152.688	160.493

LIABILITIES AND CAPITAL ACCOUNTS

Federal Reserve notes	83.727	93.153	103.325	113.355	112.155	122.962	109.547	118.859
Deposits	37.260	35.550	36.972	35.709	36.302	28.522	32.198	31.255
<i>Depository institutions</i>	25.158	26.870	31.152	29.793	32.207	24.507	27.452	26.476
<i>U.S. Treasury-general account</i>	10.393	7.114	4.196	4.075	3.472	3.217	3.733	4.069
<i>Foreign-official accounts</i>	352	379	368	429	299	257	362	278
<i>Other</i>	1.357	1.187	1.256	1.412	324	541	651	432
Deferred availability cash items	5.234	5.807	6.494	8.932	7.171	7.198	6.431	5.929
Other liabilities	1.097	1.234	2.119	2.658	2.345	2.181	2.028	1.890
Capital accounts	1.966	2.058	2.156	2.291	2.562	2.655	2.484	2.560
Total liabilities and capital accounts ...	129.284	137.802	151.066	162.945	160.535	163.518	152.688	160.493

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1976 31. Dez.	1977 31. Dez.	1978 31. Dez.	1979 31. Dez.	1980 7. Jan.	1981 7. Jan.	1980 7. Febr.	1981 7. Febr.
AKTIVA								
Währungsreserven	76.656	80.970	102.814	103.013	101.674	101.044	101.175	101.472
Gold	14.002	14.065	17.083	13.693	13.693	13.688	13.688	13.688
Reserveposition im Internationalen Währungsfonds und Sonderziehungs- rechte	10.650	8.595	11.147	9.006	9.500	8.635	9.410	8.436
Forderungen an den Europäischen Fonds für währungspolitische Zusammenar- beit im Rahmen des Europäischen Währungssystems	—	—	—	28.488	28.488	35.936	30.123	38.302
Devisen und Sorten	52.004	58.310	74.584	51.826	49.993	42.785	47.954	41.046
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland	11.848	9.256	4.397	4.032	4.031	4.034	4.031	4.034
Kredite an inländische Kreditinstitute ...	19.517	19.588	24.252	36.246	35.494	56.807	37.164	56.876
Inlandswechsel	12.185	12.400	16.402	30.026	29.756	39.275	30.425	42.152
Im Offenmarktgeschäft mit Rücknah- mevereinbarung angekaufte Inlands- wechsel und Wertpapiere	9.806	...	2.618
Auslandswechsel	1.223	1.629	1.685	3.089	3.076	4.270	2.855	4.564
Lombardforderungen	6.109	5.559	6.165	3.131	2.662	3.456	3.884	7.542
Kredite und Forderungen an öffentliche Haushalte	10.479	9.588	8.839	8.992	9.576	13.406	11.906	14.508
Kassenkredite (Buchkredite)	1.796	905	156	309	893	4.723	3.223	5.825
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen
Ausgleichsforderungen und unverzins- liche Schuldverschreibung	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683
Kredite an Bundesbahn und Bundespost Wertpapiere	1.419	693	4.218	2.114	2.092	3.893	1.906	4.239
Deutsche Scheidemünzen	720	810	698	721	718	718	769	812
Postcheckguthaben	271	999	1.214	376	319	271	157	131
Sonstige Aktiva	4.546	6.518	10.121	12.260	4.233	6.149	4.709	4.274
Ausgleichsposten wegen Neubewertung der Währungsreserven und sonstigen Fremd- währungspositionen	7.489	10.925	14.184	12.421	12.421	5.760	12.421	5.760
Ingesamt ...	132.945	139.347	170.737	180.175	170.558	192.082	174.238	192.106
PASSIVA								
Banknotenumlauf	59.038	65.567	74.799	79.386	78.935	83.086	77.012	81.182
Einlagen von Kreditinstituten	51.298	52.491	59.366	64.780	55.961	47.134	58.733	46.087
auf Girokonten	51.270	52.464	59.338	64.755	55.934	47.099	58.708	46.058
sonstige	28	27	28	25	27	35	25	29
Einlagen von öffentlichen Haushalten ...	2.939	2.120	4.631	2.939	1.675	1.386	2.076	1.557
Bund	272	296	2.384	1.842	74	98	66	38
Lastenausgleichsfonds und E.R.P.- Sondervermögen	304	150	163	290	405	441	313	369
Länder	2.094	1.630	2.027	729	1.164	812	1.672	1.118
Andere öffentliche Einleger	59	44	57	78	32	35	25	32
Sondereinlagen	210	—	—	—	—	—	—	—
Einlagen von anderen inländischen Einle- gern	2.588	3.905	4.087	1.230	2.968	4.018	2.840	2.323
Bundesbahn	4	7	7	13	5	5	5	3
Bundespost (einschl. Postscheck- und Postsparkassenämter)	2.070	3.419	3.515	579	2.346	3.452	2.303	1.834
Sonstige Einleger	514	479	565	638	617	561	532	486
Guthaben auf Sonderkonten Bardepot ...	58	—	—	—	—	—	—	—
Verbindlichkeiten gegenüber Kreditinsti- tut	—	—	—	3.305
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobi- lisierungs- und Liquiditätspapieren ...	6.476	5.866	13.205	6.687	6.601	4.583	6.442	3.778
Verbindlichkeiten aus dem Auslands- geschäft	1.097	489	4.544	3.329	3.320	7.671	2.627	9.158
Einlagen ausländischer Einleger	779	475	4.531	3.220	3.135	7.626	2.526	9.146
Verbindlichkeiten gegenüber dem Euro- päischen Fonds für währungspoli- tische Zusammenarbeit	306	—	—	—	—	—
Sonstige	12	14	13	109	185	45	101	12
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonder- ziehungsrechte	1.489	1.387	1.292	1.749	2.257	3.022	2.257	3.022
Verbindlichkeiten gegenüber dem Euro- päischen Fonds für währungspolitische Zusammenarbeit im Rahmen des Euro- päischen Währungssystems	—	—	—	—	—	4.222	—	4.629
Gegenposten im Zusammenhang mit der Bewertung des in den Europäischen Fonds für währungspolitische Zusam- menarbeit vorläufig eingebrachten Gol- des	—	—	—	9.070	9.070	22.511	11.880	23.851
Sonstige Passiva	7.962	8.022	8.813	11.005	9.771	14.449	10.371	13.214
Ingesamt ...	132.945	139.347	170.737	180.175	170.558	192.082	174.238	192.106

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1976 31 décembre	1977 31 décembre	1978 31 décembre	1979 31 décembre	1980 10 janvier	1981 9 janvier	1980 8 février	1981 10 février
ACTIF								
Encaisse or	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904	11.904
Devises	20.426	20.514	28.982	26.391	24.204	23.980	20.281	22.035
Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	11	—	11
Bons du Trésor étrangers en fr. s.	5.222	3.949	2.029	—	—	—	—	—
Portefeuille suisse :								
valeurs escomptées	926	1.252	236	1.571	413	415	410	393
bons du Trésor de la Confédération ...	375	267	...	10
Avances sur nantissement	157	198	50	886	154	109	115	61
Titres :								
pouvant servir de couverture	2	6	5	6	5	6
autres	64	559	346	958	979	1.205	993	1.204
Correspondants en Suisse	160	172	186	289	42	12	37	63
Perte sur les réserves de devises au 31-12-1978, solde au 31-12-1979	—	—	2.593	1.111	1.111	—	1.111	—
Autres postes de l'actif	65	106	93	119	100	120	136	119
Total ...	39.299	38.921	46.421	43.245	38.912	37.762	34.992	35.796

PASSIF

Fonds propres	68	69	70	70	70	70	70	70
Billets en circulation	19.731	20.397	22.499	23.761	22.296	23.018	21.706	22.009
Engagements à vue :								
comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	12.644	13.623	15.584	13.207	9.426	8.147	7.108	6.538
autres engagements à vue	4.005	2.707	4.479	4.528	4.058	2.619	4.035	3.109
Réserves minimales des banques sur :								
les engagements en Suisse
les engagements envers l'étranger	246
Engagements à terme :								
rescriptions de stérilisation	955	772	2.893	630	2.011	27	915	20
bons émis par la Banque	—	—	—	351	...	351
Autres postes du passif	1.650	1.353	896	1.049	1.051	3.530	1.158	3.699
Total ...	39.299	38.921	46.421	43.245	38.912	37.762	34.992	35.796

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or *

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Actif

	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1980 31 janvier	1981 31 janvier	1980 29 février	1981 28 février
Or	5.135	5.410	5.222	5.462	5.246	5.459
Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	9	13	10	12	62	20
Bons du Trésor	390	250	175	230	162	215
Dépôts à terme et avances	14.350	15.397	13.743	13.642	14.383	13.372
Or :						
à 3 mois au maximum	10	...	21	...	28
à plus de 3 mois	12	...	8	...	10
Monnaies :						
à 3 mois au maximum	10.703	11.869	10.299	10.752	10.921	9.924
à plus de 3 mois	3.647	3.506	3.444	2.861	3.462	3.410
Titres à terme	4.332	1.457	4.162	1.330	4.186	1.224
à 3 mois au maximum	4.241	1.104	3.851	801	3.716	614
à plus de 3 mois	91	353	311	529	470	610
Divers	107	202	117	169	145	149
<i>Total de l'actif ...</i>	24.323	22.729	23.429	20.845	24.184	20.439

* Bases de conversion : avant le mois de juin 1979 : \$ E.U. 42,22 l'once de fin; à partir du mois de juin 1979 : \$ E.U. 208 l'once de fin (moyenne des cours cotés sur le marché de l'or pendant l'exercice 1978-1979 de la B.R.I.).

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

Situation en millions de francs or *

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 4 des statuts)]

Passif

	1979 31 décembre	1980 31 décembre	1980 31 janvier	1981 31 janvier	1980 29 février	1981 28 février
Capital ¹ :						
Actions libérées de 25 p.c.	296	296	296	296	296	296
Réserves	559	591	559	591	558	591
Fonds de réserve légale	30	30	30	30	30	30
Fonds de réserve générale	384	397	384	397	384	397
Fonds spécial de réserve de dividendes	17	17	17	17	16	17
Fonds de réserve libre	128	147	128	147	128	147
Dépôts (or)	4.214	4.626	4.326	4.688	4.380	4.699
Banques centrales :						
à vue	4.143	4.571	4.255	4.633	4.300	4.634
à 3 mois au maximum	9	22	24	18	33	28
à plus de 3 mois	29	...	14	4	14	4
Autres déposants :						
à vue	33	33	33	33	33	33
Dépôts (monnaies)	18.996	16.921	17.973	14.978	18.656	14.564
Banques centrales :						
à vue	257	277	285	303	161	389
à 3 mois au maximum	16.430	14.816	15.113	12.761	15.713	12.197
à plus de 3 mois	1.689	1.541	2.056	1.623	2.136	1.689
Autres déposants :						
à vue	19	11	10	10	10	10
à 3 mois au maximum	279	271	251	272	240	274
à plus de 3 mois	322	5	258	9	396	5
Divers	258	295	275	292	294	289
<i>Total du passif</i>	24.323	22.729	23.429	20.845	24.184	20.439
¹ Capital autorisé	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500	1.500
émis	1.183	1.183	1.183	1.183	1.183	1.183

* Bases de conversion : avant le mois de juin 1979 : \$ E.U. 42,22 l'once de fin; à partir du mois de juin 1979 : \$ E.U. 208 l'once de fin

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.). — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations », — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche*

(moyenne des cours cotés sur le marché de l'or pendant l'exercice 1978-1979 de la B.R.I.).

Bank : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports). — *Banque des règlements internationaux* (rapports).

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture et pêche; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.

2. — MONNAÏE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté royal n° 1 du 24 décembre 1980

modifiant la loi du 16 mars 1865 instituant une Caisse générale d'Epargne et de Retraite (Moniteur du 8 janvier 1981, p. 99).

Article 1^{er}. — Le chapitre I^{er} de la loi du 16 mars 1865 instituant une Caisse générale d'Epargne et de Retraite, modifié par la loi du 29 juillet 1923, l'arrêté royal du 14 octobre 1937, l'arrêté royal n° 68 du 30 novembre 1937, la loi du 22 juillet 1952, l'arrêté royal n° 20 du 23 mai 1967, l'arrêté royal n° 44 du 24 octobre 1967 et la loi du 30 juin 1975 est, à l'exception de l'article 186^{is}, remplacé par les dispositions suivantes :

« CHAPITRE I^{er}

De l'organisation de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite.

Section I. — Dénomination, siège, activité.

Article 1^{er}. Il est institué un établissement public dénommé « Caisse générale d'Epargne et de Retraite ».

Le siège principal de cette institution est à Bruxelles.

Art. 2. La Caisse générale comprend deux entités :

1^o la Caisse d'Epargne qui exerce l'ensemble des activités bancaires conformément au chapitre II;

2^o l'ensemble constitué par les Caisses de retraite, d'assurances et de rentes-accidents du travail, qui exercent les activités de prévoyance et d'assurance conformément aux chapitres III et IV ainsi qu'aux lois particulières ayant cet objet.

Art. 3. Sont garantis par l'Etat :

1^o les dépôts en francs belges faits auprès de la Caisse d'Epargne par les particuliers, par les pouvoirs publics belges, par les organismes publics de droit belge, par les entreprises privées belges n'exerçant pas d'activités financières ou bancaires et par les institutions privées sans but lucratif de droit belge, ainsi que les bons de caisse ou d'épargne et les obligations en francs belges émis par cette Caisse;

2^o les engagements découlant des opérations faites par la Caisse d'Epargne en raison des missions dont elle est chargée en vertu de lois spéciales;

3^o les engagements découlant des opérations faites par les autres caisses de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite.

Art. 4. La Caisse générale exerce ses activités directement. Elle peut recourir à l'intervention d'organismes publics qui y sont habilités en vertu de lois particulières ou de leurs statuts ainsi qu'à l'intervention de personnes, institutions ou entreprises privées dans les limites fixées par la loi.

La Caisse générale rembourse aux organismes publics le prix de revient de leur intervention.

Art. 5. La Caisse générale peut exercer toutes activités connexes et accessoires, ainsi qu'accomplir les actes conservatoires qui se rattachent aux missions qui lui sont dévolues par la loi ou en vertu de celle-ci. Moyennant l'autorisation du Ministre des Finances donnée, pour ce qui concerne les activités relevant des caisses visées à l'article 2, 2^o, sur avis conforme du Ministre des Affaires économiques, elle peut, en outre, exercer pour compte propre ou pour compte de tiers toutes autres activités qui sont de nature à faciliter la réalisation de ses missions.

Les opérations de la Caisse générale sont réputées commerciales.

Art. 6. Les deux entités visées à l'article 2 font l'objet d'une gestion et d'une caisse distinctes.

La Caisse d'Epargne, la Caisse de retraite, la Caisse d'assurances et la Caisse de rentes-accidents du travail font l'objet de comptabilités et de comptes annuels distincts. Ceux-ci comportent des fonds de réserve propres.

Des comptes annuels consolidés sont établis pour l'ensemble de la Caisse générale.

Le présent article ne porte pas préjudice aux autres règles particulières applicables aux caisses en vertu de la présente loi ou d'autres lois régissant leurs activités.

Art. 7. La Caisse générale peut recevoir des dons et legs moyennant l'autorisation du Roi qui détermine leur affectation dans le respect des dispositions particulières de volonté.

Elle peut transiger et compromettre.

Elle n'est pas soumise aux règles relatives aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services.

Section II. — Administration.

Sous-section 1. — Généralités.

Art. 8. La Caisse d'Épargne ainsi que l'ensemble constitué par les Caisses de retraite, d'assurances et de rentes-accidents du travail sont respectivement gérées, sous le haut contrôle du conseil général, par un conseil d'administration et un comité de direction propres à chacune de ces deux entités.

Sous-section 2. — Du conseil général.

Art. 9. Le conseil général se compose :

1^o d'un président;

2^o des membres des conseils d'administration qui ne sont pas membres des comités de direction;

3^o des présidents et vice-présidents des comités de direction;

4^o de cinq ou six membres présentés par le gouvernement;

5^o de cinq membres présentés par les exécutifs régionaux et communautaires;

6^o de cinq membres choisis sur cinq listes doubles établies par les organisations représentatives des travailleurs;

7^o de cinq membres choisis sur cinq listes doubles établies par les organisations représentatives de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat.

Le président et les membres du conseil général qui n'ont pas la qualité d'administrateur sont nommés et peuvent être révoqués par le Roi. Leur mandat est de six ans. Il est renouvelable.

Le président excepté, le conseil général comprend autant de membres d'expression française ou allemande que de membres d'expression néerlandaise.

Art. 10. Le conseil général se réunit, au moins une fois l'an, sur convocation conjointe des conseils d'administration qui déterminent son ordre du jour.

Art. 11. Le conseil général délibère sur toute question d'ordre général relative aux activités des caisses.

Il adresse aux conseils d'administration, d'initiative ou à leur demande, tous avis concernant l'orientation de la politique générale de la Caisse générale et des caisses qui la composent.

Il entend les rapports des conseils d'administration sur la gestion et la situation des caisses.

Il approuve, sur proposition conjointe des conseils d'administration, le rapport et les comptes consolidés de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite, et, sur proposition du conseil d'administration compétent, les comptes annuels des diverses caisses.

Il donne au Ministre des Finances son avis sur les règles applicables à la Caisse d'Épargne en vue d'assurer la liquidité, la solvabilité et la rentabilité de celle-ci.

Sous-section 3. — De la gestion de la Caisse d'Épargne.

Art. 12. Le conseil d'administration de la Caisse d'Épargne se compose de 12 à 18 membres.

Il comprend :

1^o les membres du comité de direction de la Caisse d'Épargne;

2^o des membres choisis en raison de leur compétence en matière financière, économique ou sociale dans le domaine des activités bancaires et d'épargne;

3^o des membres choisis en fonction des critères énoncés au 2^o et sur avis des exécutifs régionaux et communautaires.

Les catégories visées sous les 2^o et 3^o de l'alinéa 2 comptent au moins deux membres de plus que celle visée sous le 1^o.

Les membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du comité de direction sont nommés et peuvent être révoqués par le Roi. Leur mandat est de six ans. Il est renouvelable.

Le Roi nomme un président et un vice-président par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. Ils sont de régime linguistique différent. Ils sont choisis parmi les membres du conseil qui ne sont pas membres du comité de direction. Ils ne peuvent être membres du conseil d'administration visé à l'article 23.

Son président éventuellement excepté, le conseil d'administration comprend autant de membres d'expression française ou allemande que de membres d'expression néerlandaise.

Art. 13. Ne peuvent être appelés à faire partie du conseil d'administration :

1° les membres des Chambres législatives, des Conseils des communautés et des régions et des conseils provinciaux, les personnes qui ont la qualité de Ministre ou de Secrétaire d'Etat, de membre du collège d'une agglomération de communes, ou dans une commune de plus de 30.000 habitants, de bourgmestre, d'échevin ou de président d'un Centre public d'aide sociale;

2° les membres de la Commission bancaire, de l'Office de contrôle des assurances, les personnes prenant part à la gestion courante des autres institutions publiques de crédit visées à l'article 1^{er}, alinéa 2, 1°, de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935, des établissements de crédit agréés par eux ou des autres institutions publiques d'assurance;

3° les personnes remplissant une fonction quelconque dans un établissement privé de crédit soumis au contrôle de la Commission bancaire ou dans une autre entreprise d'assurance soumise au contrôle de l'Office de contrôle des assurances ou dans une société commerciale ou à forme commerciale ou une institution détenant directement ou indirectement 25 p.c. du capital d'un tel établissement ou d'une telle entreprise.

Art. 14. Le Ministre des Finances arrête la rémunération fixe et les jetons de présence du président et des membres du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration détermine la politique générale de la Caisse d'Epargne et contrôle la gestion menée par le comité de direction. Celui-ci fait régulièrement rapport au conseil. Ce dernier ou son président peut à tout moment demander au comité de direction un rapport spécial sur les affaires de la Caisse d'Epargne ou sur certaines d'entre elles.

Le conseil adopte, sur proposition du comité de direction, le programme financier de l'exercice ainsi que les comptes annuels de la Caisse d'Epargne. Il soumet les comptes annuels à l'approbation du conseil général.

Le conseil donne au Ministre des Finances son avis sur les règlements prévus à l'article 33.

Le conseil a le droit d'obtenir du comité de direction tous renseignements et documents utiles et de procéder à toutes vérifications nécessaires.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la Caisse d'Epargne l'exige ou à la demande d'un quart de ses membres. Il est convoqué par son président ou, en cas d'empêchement, par son vice-président ou par le membre qui remplace celui-ci conformément au règlement d'ordre intérieur du conseil. Ce membre ne peut être membre du comité de direction.

Sauf en cas d'urgence motivée et actée au procès-verbal de la réunion, le conseil ne délibère valablement que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Art. 17. Le comité de direction compte 5 membres au moins et 7 au plus.

Il comprend :

1° un président;

2° un vice-président;

3° trois directeurs au moins et cinq au plus.

Sans préjudice de l'article 26, les membres du comité de direction remplissent, au sein de la Caisse d'Epargne, des fonctions de plein exercice.

Ils sont nommés par le conseil d'administration sur une liste double présentée par le comité. Ils sont révocables par le conseil sur proposition ou après avis du comité.

Le président et le vice-président du comité sont nommés, en ces qualités, par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres, sur une liste double présentée par le conseil d'administration après avis du comité. Ils sont de régime linguistique différent. Ils sont révocables par arrêté royal sur proposition ou après avis du conseil et du comité.

Son président éventuellement excepté, le comité de direction comprend autant de membres d'expression française ou allemande que de membres d'expression néerlandaise.

Art. 18. Sans préjudice de l'article 13, les membres du comité de direction ne peuvent être administrateur, directeur, gérant, fondé de pouvoir ou préposé de sociétés commerciales ou à forme commerciale de droit belge ou étranger, ni prendre part à la gestion courante d'institutions publiques belges ou étrangères.

Cette interdiction ne s'applique pas à la représentation de la Caisse d'Epargne dans des institutions ou sociétés dans lesquelles celle-ci détient une participation conformément à l'article 33.

Dans des cas individuels, le Ministre des Finances peut, après avis du conseil d'administration et du comité de direction, autoriser, aux conditions qu'il détermine, des dérogations à l'interdiction établie par l'alinéa 1^{er}.

Les membres du comité de direction ne peuvent exercer d'autres fonctions au sein de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite que celles prévues aux articles 9, 12, et 26.

Art. 19. Les membres du comité de direction forment un collège. Celui-ci peut répartir ses tâches de gestion entre ses membres.

Le comité de direction peut déléguer certains de ses pouvoirs à ses membres ou à des fonctionnaires ou agents. Il peut en autoriser la subdélégation.

La répartition de tâches, les délégations et les subdélégations prévues par le présent article, sont sans effet sur la responsabilité collégiale des membres du comité de direction.

Art. 20. Le conseil d'administration fixe les rémunérations des membres du comité de direction. Cette rémunération couvre les fonctions assumées à ce titre ainsi que celles qui sont exercées pour la représentation de la Caisse d'Epargne.

Art. 21. Le comité de direction assume la gestion de la Caisse d'Epargne.

Il dispose à cette fin des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition dans les limites des activités autorisées ou prévues par la présente loi.

Il statue, en outre, sur toutes les questions qui ne sont pas expressément réservées par la loi au conseil général ou au conseil d'administration.

Art. 22. Tous les actes engageant la Caisse générale pour la gestion de la Caisse d'Epargne, ainsi que les mainlevées des inscriptions d'hypothèque, de privilège ou de gage, sont valablement signés, sans qu'ils doivent justifier d'aucune autorisation préalable du comité, par le président ou un autre membre du comité de direction, sans préjudice des délégations données par le comité à des fonctionnaires et agents de la Caisse ou à des tiers.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont, sans qu'ils doivent justifier d'une autorisation du comité, poursuivies par le président ou par un membre à ce délégué par le comité, sans préjudice des délégations données par le comité à des fonctionnaires ou agents de la Caisse ou à des tiers.

Les délégations portant sur la signature d'actes de nature à intéresser les tiers, et notamment les conservateurs d'hypothèques, sont publiées par extrait au *Moniteur belge*, avec mention des dispositions du présent article.

Sous-section 4. — De la gestion des Caisses de retraite, d'assurances et de rentes-accidents du travail.

Art. 23. Le conseil d'administration constitué pour l'ensemble des Caisses de retraite, d'assurances et de rentes-accidents du travail comporte de 8 à 14 membres.

Il comprend :

1^o les membres du comité de direction de ces caisses;

2° des membres choisis en raison de leur compétence en matière financière, économique et sociale dans le domaine de l'assurance privée et sociale;

3° des membres choisis en fonction des critères énoncés au 2° et sur avis des exécutifs régionaux et communautaires.

Les catégories visées sous les 2° et 3° de l'alinéa 2 comptent au moins deux membres de plus que celle visée sous le 1°.

Les membres du conseil d'administration qui ne sont pas membres du comité de direction sont nommés et peuvent être révoqués par le Roi. Leur mandat est de six ans. Il est renouvelable.

Le Roi nomme un président et un vice-président par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. Ils sont de régime linguistique différent. Ils sont choisis parmi les membres du conseil qui ne sont pas membres du comité de direction. Ils ne peuvent être membres du conseil d'administration visé à l'article 12.

Son président éventuellement excepté, le conseil d'administration comprend autant de membres d'expression française ou allemande que de membres d'expression néerlandaise.

Art. 24. Le comité de direction compte 3 membres au moins et 5 au plus.

Il comprend :

1° un président;

2° un vice-président;

3° un directeur au moins et trois au plus.

Sans préjudice de l'article 26, les membres du comité de direction remplissent, au sein des caisses, des fonctions de plein exercice.

Ils sont nommés par le conseil d'administration sur une liste double présentée par le comité. Ils sont révocables par le conseil sur proposition ou après avis du comité.

Le président et le vice-président du comité sont nommés, en ces qualités, par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres sur une liste double présentée par le conseil d'administration après avis du comité. Ils sont de régime linguistique différent. Ils sont révocables par arrêté royal sur proposition ou après avis du conseil et du comité.

Son président éventuellement excepté, le comité de direction comprend autant de membres d'expression française ou allemande que de membres d'expression néerlandaise.

Art. 25. Les articles 13 à 16 et 18 à 22 sont applicables respectivement au conseil d'administration et au comité de direction des Caisses de retraite, d'assurances et de rentes-accidents du travail.

Sous-section 5. — De la gestion commune.

Art. 26. Les conseils d'administration visés aux articles 12 et 23, d'une part, et les comités de direction visés aux articles 17 et 24, d'autre part, gèrent en commun le personnel, les bâtiments, les équipements et, en général, l'infrastructure commune.

A cet effet, ils délibèrent ensemble. La réunion commune est présidée par le président du conseil d'administration ou du comité de direction de la Caisse d'Épargne ou, à son défaut, par le président du conseil ou du comité des autres caisses.

Les comités de direction délibérant en commun arrêtent le statut et le cadre du personnel, nomment et révoquent les fonctionnaires et agents des caisses et fixent les rémunérations de ceux-ci.

L'article 15, alinéas 1^{er}, 2 et 4, et les articles 16, 19, 21 et 22, sont applicables à la gestion commune.

Sur proposition conjointe des comités de direction, les conseils d'administration arrêtent, conformément aux alinéas 2 et 4, les comptes consolidés visés à l'article 6 et les présentent au conseil général selon ce qui est réglé à l'article 11, alinéa 4.

Sur proposition conjointe des comités de direction, les conseils d'administration peuvent, moyennant l'approbation du conseil général, décider que certaines matières prévues à l'alinéa 1^{er} relèveront en tout ou en partie de la compétence des organes respectifs des deux entités visées à l'article 2.

Sous-section 6. — Des reviseurs.

Art. 27. Un ou plusieurs reviseurs sont désignés auprès de la Caisse d'Épargne conformément aux règles relatives au contrôle de celle-ci.

Un ou plusieurs reviseurs sont désignés auprès de l'ensemble constitué par les Caisses de retraite, d'assurances et de rentes-accidents du travail selon les règles fixées à l'article 38, alinéas 3, 5 et 6, et aux articles 39 et 40 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurances.

En plus des missions prévues par les dispositions visées aux alinéas 1^{er} et 2, les reviseurs font rapport aux conseils d'administration des caisses sur les comptes annuels de celle-ci. Ils font conjointement rapport au Conseil général sur les comptes consolidés de la Caisse générale.

Les reviseurs désignés auprès de la Caisse d'Épargne et des autres caisses collaborent étroitement et notamment se communiquent tous éléments utiles aux contrôles dont ils sont chargés.

Section III. — Contrôle.

Art. 28. La Caisse générale d'Épargne et de Retraite est placée sous le contrôle du Ministre des Finances. Celui-ci peut s'opposer à l'exécution de toute mesure qui serait contraire aux lois et arrêtés ou à l'intérêt général. Ce contrôle est exercé à l'intervention d'un commissaire du gouvernement.

Celui-ci est nommé par le Roi, sur proposition du Ministre des Finances.

Art. 29. Le commissaire du gouvernement a le droit de prendre connaissance de toutes les décisions du conseil général, des conseils d'administration et des comités de direction, de procéder à toutes les vérifications nécessaires et de se faire produire tous les renseignements et documents utiles à ce sujet.

Il assiste, quand il le juge utile, aux séances du conseil général, des conseils d'administration et des comités de direction, l'ordre du jour de ces séances lui étant préalablement communiqué.

Il suspend et dénonce au Ministre des Finances toute décision qui serait contraire, soit aux lois et arrêtés, soit à l'intérêt général. Il dispose, à cet effet, d'un délai de quatre jours, qui court à partir du jour où il a reçu connaissance de la décision.

Si le Ministre des Finances n'a pas statué dans les huit jours de la suspension, la décision peut être exécutée.

Art. 30. La rémunération du commissaire du gouvernement est fixée par le Ministre des Finances. Elle est supportée par la Caisse générale.

Il en va de même pour les honoraires des experts éventuellement désignés par le Ministre des Finances pour assister le commissaire.

Les charges résultant de l'application du présent article sont, selon le cas, supportées par les caisses auxquelles elles se rapportent ou réparties entre ces dernières.

Art. 31. Une situation des diverses caisses est adressée mensuellement par les comités de direction au Ministre des Finances. »

Art. 2. — L'article 18 bis de la même loi, modifié par l'arrêté royal n° 44 du 24 octobre 1967, devient, dans le chapitre V, introduit par l'article 5 du présent arrêté, l'article 68.

Art. 3. — Le chapitre II de la même loi, instituant la Caisse générale d'Épargne et de Retraite, modifié par la loi du 10 février 1900, la loi du 29 juillet 1923, l'arrêté-loi du 30 janvier 1947, la loi du 30 avril 1958, l'arrêté royal n° 20 du 23 mai 1967, la loi du 9 juin 1975, la loi du 30 juin 1975 et la loi du 14 juillet 1976, est remplacé par les dispositions suivantes :

« CHAPITRE II. — De la Caisse d'Epargne.

Art. 32. La Caisse d'Epargne exerce l'ensemble des activités permises aux banques spécialement en matière de récoltes et d'emprunts de fonds, de crédits, de placements, d'opérations de change, de garanties et de services.

Elle peut effectuer, en Belgique et à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à sa fonction bancaire.

Elle exerce, en outre, les activités de nature bancaire dont elle est chargée, pour compte propre ou pour compte de tiers, par des lois spéciales.

Art. 33. La Caisse d'Epargne peut, dans les limites prévues par l'article 14 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935, sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs, posséder des parts d'associés ou des participations, quelle qu'en soit la forme, dans une ou plusieurs sociétés commerciales ou à forme commerciale ou dans une ou plusieurs associations en participation. Les dispositions de l'article précité sont applicables à la Caisse d'Epargne, sous réserve que :

a) les décisions visées aux alinéas 5 et 8 sont prises par le Ministre des Finances sur avis de la Commission bancaire;

b) les règlements prévus à l'alinéa 6 sont soumis à l'avis du conseil d'administration de la Caisse d'Epargne.

L'acquisition de participations et parts dans les institutions et entreprises visées à l'article 14, alinéa 4, 1°, de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 ou dans des entreprises exerçant des activités financières apparentées et la reprise de tout ou partie des activités de telles institutions et entreprises sont soumises à l'autorisation du Ministre des Finances après avis de la Commission bancaire.

Art. 34. La Caisse d'Epargne ne peut consentir de crédit ou de prêt, sous quelque forme que ce soit, aux membres du conseil général, du conseil d'administration et du comité de direction.

Le Ministre des Finances peut autoriser, dans des cas spéciaux et après avis de la Commission bancaire, des dérogations à l'interdiction prévue à l'alinéa 1^{er}.

Art. 35. Les opérations de la Caisse d'Epargne font l'objet d'une comptabilité et de comptes annuels distincts, établis conformément aux règles applicables aux banques, ainsi qu'aux dispositions de l'article 73 de la loi du 30 juin 1975.

Les comptes annuels font l'objet du dépôt prévu par l'article 10 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. L'article 80, alinéa 3, des mêmes lois leur est applicable.

Les comptes annuels et les situations périodiques de la Caisse identifient les opérations faites par la Caisse d'Epargne en vertu de missions spéciales confiées par des lois particulières ainsi que les ressources qui leur sont affectées et les produits et charges qui leur sont propres.

Art. 36. Les bénéfices de l'exercice sont portés au fonds de réserve de la Caisse d'Epargne.

La Caisse rembourse, à charge du fonds de réserve s'il y a lieu, les paiements faits par l'Etat en exécution de la garantie prévue à l'article 3, 1^o et 2^o.

La Caisse verse annuellement à l'Etat un pourcentage du montant, au 31 décembre précédent, des ressources visées à l'article 3, 1^o; ce pourcentage est fixé par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres après avoir tenu compte de l'incidence financière des missions sociales qui incombent à la Caisse d'Epargne. Le versement prévu au présent alinéa ne peut réduire le fonds de réserve en deçà de son montant au 31 décembre 1980. »

Art. 4. — L'article 63 de la même loi, modifié par l'arrêté royal n° 44 du 24 octobre 1967 et par la loi du 9 juin 1972, est remplacé par la disposition suivante :

« Art. 63. Les actifs disponibles sont placés conformément à la législation relative au contrôle des entreprises d'assurance sur la vie.

L'article 33, alinéa 2, est applicable aux Caisses de retraite et d'assurances. »

Art. 5. — Il est inséré dans la même loi un chapitre V et un article 67, rédigés comme suit :

« CHAPITRE V. — Dispositions diverses.

Art. 67. Les comptes annuels de l'ensemble constitué par les Caisses de retraite, d'assurances et de rentes-accidents du travail font l'objet du dépôt prévu par l'article 10 des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. L'article 80, alinéa 3, des mêmes lois leur est applicable.

L'alinéa 1^{er} s'applique également aux comptes consolidés visés à l'article 6. »

Art. 6. — Dans la même loi est inséré un chapitre VI, libellé comme suit :

« CHAPITRE VI. — Dispositions transitoires.

Art. 69. § 1^{er}. Le conseil général, les conseils d'administration prévus aux articles 12 et 23 et les comités de direction prévus aux articles 17 et 24 sont institués au plus tard le 31 mars 1981.

§ 2. Les membres de la direction de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite en fonction le 31 décembre 1980 sont désignés dans les comités de direction visés au § 1^{er}.

§ 3. L'article 13 n'est pas applicable aux membres du conseil d'administration de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite en fonction le 31 décembre 1980 pour leur désignation dans les conseils d'administration prévus aux articles 12 et 23. La présente disposition cesse d'avoir effet au terme du mandat de ces membres qui est en cours le 31 décembre 1980, et au plus tard le 31 décembre 1983. »

Art. 7. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 1981.

Toutefois, l'article 6, alinéa 3, et les articles 35 et 67, respectivement introduits dans la loi du 16 mars 1865 par les articles 1^{er}, 3 et 5 du présent arrêté, entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1982.

.....

Arrêté royal n° 2 du 24 décembre 1980

relatif à la surveillance de la Caisse d'Epargne de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite (Moniteur du 8 janvier 1981, p. 124).

Article 1^{er}. — La Commission bancaire surveille la situation et les activités de la Caisse d'Epargne sous l'angle de son organisation administrative et comptable, de son contrôle interne ainsi que de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa rentabilité.

L'article 19, alinéas 2 à 5 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 sur le contrôle des banques et le régime des émissions de titres et valeurs s'applique à l'exercice de cette surveillance.

La Caisse d'Epargne fait à la Commission bancaire les communications et transmissions régies par l'article 12, alinéas 1^{er}, 4, 6 et 7, du même arrêté. Elle transmet copie de ses situations périodiques au Ministre des Finances.

La Commission bancaire désigne auprès de la Caisse d'Epargne, avec l'accord du Ministre des Finances, un ou plusieurs réviseurs agréés par elle conformément à l'article 21 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935. Les articles 19bis, 23 et 38 de cet arrêté s'appliquent aux fonctions de ces réviseurs auprès de la Caisse d'Epargne.

Art. 2. — Le Ministre des Finances arrête, sur avis de la Commission bancaire, de la Banque Nationale de Belgique et du Conseil général de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite les règles fixant les coefficients et limites qui doivent être respectés dans la gestion de la Caisse d'Epargne, en vue d'assurer sa liquidité, sa solvabilité et sa rentabilité.

La Commission bancaire peut faire des propositions en ce sens au Ministre des Finances parallèlement aux règlements pris à l'égard des banques en vertu de l'article 11 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935.

Les arrêtés pris en vertu du présent article sont publiés au *Moniteur belge*.

Le Ministre des Finances peut, sur avis de la Commission bancaire, autoriser des dérogations à ces arrêtés.

Art. 3. — La Commission donne avis aux organes de gestion de la Caisse d'Epargne des lacunes graves, irrégularités ou infractions qu'elle constaterait dans son contrôle ou dont les reviseurs désignés auprès de la Caisse d'Epargne lui feraient part. Cet avis indique le délai dans lequel un redressement s'impose. La Commission bancaire adresse copie de cet avis au commissaire du gouvernement auprès de la Caisse générale d'Epargne et de Retraite. Elle tient celui-ci informé de l'évolution de la situation constatée. Elle fournit au Ministre des Finances les informations demandées en vue du redressement de cette situation. Elle le saisit de ses observations à l'intervention du commissaire du gouvernement, si ce redressement n'est pas constaté.

Art. 4. — L'article 40 de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 est applicable dans l'exercice du contrôle effectué par le Ministre des Finances et par la Commission bancaire sur la Caisse d'Epargne en vertu du présent arrêté.

Art. 5. — La Caisse d'Epargne contribue aux frais de fonctionnement et de surveillance de la Commission bancaire de la manière, aux fins et dans les limites fixées par arrêté royal.

Art. 6. — Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 1981.

Toutefois, l'article 1^{er}, alinéa 3, entre en vigueur le 1^{er} janvier 1981 pour ce qui concerne les situations périodiques prévues à l'article 12, alinéa 1^{er}, de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935 et pour les crédits, prêts et prélèvements prévus à l'article 12, alinéas 6 et 7, du même arrêté.

La Commission bancaire procède aux désignations prévues par l'article 1^{er}, alinéa 4, au plus tard le 31 mars 1981.

.....

Arrêté royal n° 3 du 24 décembre 1980

portant notamment modification de diverses dispositions applicables à la Caisse générale d'Epargne et de Retraite (Moniteur du 8 janvier 1981, p. 128).

.....

CHAPITRE III

Modifications à la législation économique et financière.

Art. 14. — Pour l'application des lois relatives à l'expansion économique, au crédit aux classes moyennes et à l'investissement agricole, les conditions dans lesquelles la Caisse générale d'Epargne et de Retraite peut, pour ce qui est des opérations de la Caisse d'Epargne, bénéficier de la garantie ou de la subvention en intérêt, de l'Etat ou des Régions, sont identiques à celles qui sont applicables aux entreprises visées à l'article 1^{er}, alinéa 1^{er}, de l'arrêté royal n° 185 du 9 juillet 1935.

Pour les engagements découlant des opérations extraordinaires faites par la Caisse d'Epargne en raison des missions dont elle est déchargée en vertu des lois spéciales, des dérogations à la règle fixée à l'alinéa 1^{er} peuvent être accordées par arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres après avoir recueilli l'avis du conseil d'administration de la Caisse d'Epargne.

Le Roi peut mettre les lois visées à l'alinéa 1^{er} en concordance avec cette disposition.

Art. 15. — L'article 65 de l'arrêté royal n° 225 du 7 janvier 1936, réglementant les prêts hypothécaires et organisant le contrôle des entreprises de prêt hypothécaire modifié par la loi du 25 juillet 1974 est complété par la disposition suivante :

« Le présent titre, à l'exception des articles 34 à 38 et 40 à 47, est applicable à la Caisse d'Épargne de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite. La Caisse d'Épargne est d'office inscrite au sens de l'article 34 et autorisée au sens de l'article 40. »

Art. 16. — L'article 2bis de l'arrêté royal du 22 octobre 1937 portant création d'un Conseil des institutions de crédit, y inséré par l'arrêté royal n° 18 du 23 mai 1967, est complété par l'alinéa suivant :

« Le présent article, à l'exclusion de l'alinéa 1^{er} pour ce qui est des conditions de collecte de fonds sur le marché, n'est pas applicable à la Caisse d'Épargne de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite. »

Art. 17. — L'article 1^{er}, § 3, 3^o, de la loi du 28 décembre 1973, relative aux propositions budgétaires 1973-1974, est complété par les mots suivants : « et pour ce qui est de la Caisse d'Épargne de la Caisse générale d'Épargne et de Retraite après avis de la Commission bancaire ».

.....

Arrêté ministériel du 9 janvier 1981

portant fixation du taux des intérêts à bonifier en 1981 aux consignations, dépôts volontaires et cautionnements confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations (Moniteur du 17 janvier 1981, p. 514).

Article 1^{er}. — Le taux des intérêts à bonifier en 1981 aux consignations, aux dépôts volontaires et aux cautionnements de toutes catégories confiés à la Caisse des Dépôts et Consignations est fixé à 7,5 p.c.

Les sommes reçues en vertu de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 14 décembre 1935, relatif à l'organisation et au contrôle de la comptabilité des notaires, modifié par l'arrêté royal du 8 novembre 1968, bénéficient d'un taux d'intérêt fixé à 5,75 p.c.

Les sommes, qui sont ou restent consignées du fait de la minorité, de l'interdiction ou de l'aliénation mentale des ayants droit ou en raison de l'existence d'un usufruit et les cautionnements fournis en numéraire par les conservateurs des hypothèques pour garantir leurs obligations vis-à-vis des tiers (loi du 21 Ventôse, an VII, modifiée par la loi du 24 décembre 1906) bénéficient d'un taux d'intérêt fixé à 9 p.c.

.....

Arrêté royal du 12 janvier 1981

modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécutions de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (Moniteur du 24 janvier 1981, p. 785).

Article 1^{er}. — Le tableau en annexe de l'arrêté royal du 6 février 1980 modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1958 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement, est remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté entre en vigueur un mois après sa publication au *Moniteur belge*.

.....

Annexe
TABLEAU

Echelle du maximum des taux de chargement pouvant être appliqués aux contrats de ventes, de prêts et de prêts personnels à tempérament :

Montants	Périodes de remboursement								
	Jusqu'à 6 mois	Plus de 6 à 9 mois	Plus de 9 à 12 mois	Plus de 12 à 15 mois	Plus de 15 à 18 mois	Plus de 18 à 24 mois	Plus de 24 à 36 mois	Plus de 36 à 48 mois	Plus de 48 mois
Jusqu'à 5.000 F	1,59	1,51	1,41	1,36	1,30	1,27	1,24	1,21	1,19
De 5.001 à 15.000 F	1,50	1,43	1,36	1,32	1,26	1,23	1,21	1,18	1,17
De 15.001 à 25.000 F	1,36	1,32	1,28	1,24	1,20	1,18	1,15	1,12	1,10
De 25.001 à 50.000 F	1,29	1,24	1,21	1,18	1,14	1,12	1,10	1,07	1,06
De 50.001 à 100.000 F	1,20	1,17	1,15	1,12	1,08	1,07	1,05	1,03	1,02
De 100.001 à 150.000 F	1,14	1,11	1,10	1,08	1,05	1,04	1,02	1,01	1,00
De 150.001 à 225.000 F	1,09	1,09	1,07	1,05	1,03	1,02	1,00	0,99	0,98
De 225.001 à 300.000 F	1,07	1,06	1,04	1,03	1,02	1,00	0,99	0,98	0,97
De 300.001 à 400.000 F	1,05	1,04	1,03	1,01	1,00	0,99	0,98	0,97	0,96
Plus de 400.000 F	1,03	1,02	1,01	1,00	0,99	0,98	0,97	0,96	0,95

Arrêté ministériel du 20 janvier 1981

modifiant l'arrêté ministériel du 20 octobre 1980, modifié par l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1980, fixant les modalités de l'émission d'une pièce spéciale de 500 F en argent commémorative du 150^e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique (Moniteur du 24 janvier 1981, p. 806).

Article 1^{er}. — La date ultime de commande des pièces spéciales de 500 francs en argent commémoratives du 150^e anniversaire de l'Indépendance de la Belgique, fixée par l'arrêté ministériel du 20 octobre 1980 modifié par l'arrêté ministériel du 1^{er} décembre 1980, est reportée au 31 mars 1981.

3. — FINANCES PUBLIQUES

Loi du 4 décembre 1980

contenant le budget du Ministère de l'Intérieur de l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 9 janvier 1981, p. 177).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses du Ministère de l'Intérieur afférentes à l'année budgétaire 1980, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I)	69.609,5	—	—
Dépenses de capital (Titre II)	555,7	144,8	193,0
Total ...	70.165,2	144,8	193,0

Arrêté royal du 4 décembre 1980

fixant la situation des crédits reportés de l'année 1977 (dépenses courantes) du budget des Affaires culturelles de la Communauté culturelle allemande, secteur Classes moyennes (Moniteur du 31 janvier 1981, p. 1048).

Arrêté royal du 11 décembre 1980

modifiant l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus en vue de promouvoir les investissements privés (Moniteur du 6 janvier 1981, p. 37).

Article 1^{er}. — A l'article 9^{ter} de l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus, inséré par l'article 2 de l'arrêté royal du 16 mars 1977, modifié par l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 27 décembre 1977 et par l'article 1^{er} de l'arrêté royal du 25 septembre 1978, sont apportées les modifications suivantes :

1^o au § 1^{er}, la date du « 31 décembre 1979 » est remplacée par celle du « 31 décembre 1980 »;

2^o le § 5, alinéa 1^{er}, est complété comme suit :

« — le 31 mars 1981 pour les plus-values visées au § 1^{er}, réalisées entre le 1^{er} janvier 1980 et le 31 décembre 1980 inclusivement ».

.....

Loi du 12 décembre 1980

autorisant la Société nationale des Chemins de fer belges à émettre, en Belgique ou à l'étranger, en monnaie belge ou étrangère, sous la garantie de l'Etat des emprunts à concurrence d'une somme de 1.675 millions de francs pour couvrir des dépenses de premier établissement (Moniteur du 1^{er} janvier 1981, p. 3).

Article unique. — La Société nationale des Chemins de fer belges est autorisée à émettre en Belgique ou à l'étranger, en monnaie belge ou étrangère, un ou plusieurs emprunts pour un montant effectif de 1.675.000.000 de francs, destinés à couvrir des dépenses de premier établissement.

Le Roi est autorisé à attacher la garantie de l'Etat au paiement des intérêts et au remboursement du capital de ces emprunts.

L'époque et les modalités d'émission des emprunts sont fixées par le Roi, sur proposition du Ministre des Communications et du Ministre des Finances, la Société nationale entendue.

Arrêté royal du 15 décembre 1980

modifiant l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (Moniteur du 6 janvier 1981, p. 38).

Arrêté royal du 17 décembre 1980

modifiant l'arrêté royal du 4 mars 1965 d'exécution du Code des impôts sur les revenus (Moniteur du 20 janvier 1981, p. 588).

Loi du 24 décembre 1980

relative aux mesures pour assurer l'exécution du budget 1980-1981 de la Prévoyance sociale (Moniteur du 28 janvier 1981, p. 879). (Voir aussi rubrique 11.)

Loi du 30 décembre 1980

ajustant le budget des Dotations de l'année budgétaire 1979 (Moniteur du 28 janvier 1981, p. 881).

Loi du 30 décembre 1980

contenant le budget des Dotations de l'année budgétaire 1980 (Moniteur du 28 janvier 1981, p. 883).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses de l'année budgétaire 1980 afférentes au budget des Dotations et énumérées au tableau ci-annexé, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

(En millions de francs)

	Crédits non dissociés	Crédits dissociés	
		Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
Dépenses courantes (Titre I)	3.176,5	—	—
Dépenses de capital (Titre II)	133,0	—	—
Total ...	3.309,5	—	—

Ces crédits sont énumérés aux titres I et II du tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. — Le crédit provisionnel inscrit à l'article 01.41 de la section 36 du titre I du présent budget peut être réparti selon les besoins par voie d'arrêté royal entre les articles appropriés du même titre.

.....

Arrêtés royal et ministériel du 9 janvier 1981

relatifs à l'émission de l'emprunt 1981-1985-1989 (Moniteur du 10 janvier 1981, pp. 253-254).

Article 1^{er}. — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur dénommé « Emprunt 1981-1985-1989 ».

.....

Ces obligations portent intérêt aux taux indiqués ci-après :

13,— p.c. l'an à partir du 2 février 1981 jusqu'au 1^{er} février 1985;

13,25 p.c. l'an à partir du 2 février 1985 jusqu'au 1^{er} février 1989.

Les intérêts sont payables le 2 février des années 1982 à 1989.

.....

Art. 4. — L'emprunt est amortissable suivant les modalités ci-après.

Une dotation annuelle de 5 p.c. du capital nominal émis, augmentée chaque année des intérêts des capitaux amortis, est affectée, selon un étalement annuel normal et adapté si nécessaire à l'état du marché, au rachat des obligations à des rours ne dépassant pas le pair de la valeur nominale.

Si le cours dépasse le pair, Notre Ministre des Finances détermine éventuellement sous quelles conditions l'amortissement par rachat peut être poursuivi.

Les fonds destinés aux amortissements annuels sont mis à la disposition de la Caisse d'amortissement, à partir du 2 février de chacune des années 1982 à 1988 au fur et à mesure des besoins qu'elle aura notifiés au Service de la Dette publique.

La partie non utilisée des dotations d'amortissement n'est pas reportée.

Les obligations restant en circulation le 2 février 1989 sont remboursables à cette date au pair de leur valeur nominale.

Les dotations d'amortissement de cet emprunt pourront être confondues avec celles d'autres emprunts portant mêmes taux d'intérêt et remboursables au pair aux mêmes échéances et selon les mêmes modalités d'amortissement.

Art. 5. — Les porteurs ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipé de leurs obligations au pair de leur valeur nominale le 2 février 1985.

.....

**

Article 1^{er}. — La souscription publique aux obligations de l'emprunt 1981-1985-1989 sera ouverte le 15 janvier 1981; elle sera close le 30 janvier 1981. Il pourra toutefois être mis fin à la souscription avant cette dernière date.

.....

Art. 3. — Le prix d'émission sera fixé au plus tard le 12 janvier 1981; il est payable intégralement au moment du dépôt des souscriptions, soit en espèces, soit en obligations de l'emprunt 1975-1981-1985 remboursables au gré du porteur le 31 janvier 1981 et reprises suivant les modalités définies à l'article 4 ci-après.

Art. 4. — Les obligations de l'emprunt 1975-1981-1985 remises en paiement de souscriptions sont à présenter coupons n° 7 au 31 janvier 1982 et suivants attachés.

Elles sont reprises au pair de leur valeur nominale et donnent droit à un même capital nominal en obligations du nouvel emprunt et, le cas échéant, au paiement en espèces de la différence entre la valeur de reprise des obligations déposées et le prix d'émission du nouvel emprunt.

.....

Art. 8. — Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sont effectués aux guichets du Caissier de l'Etat à la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles et en province.

Art. 9. — Il est alloué une commission de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention aux banques, agents de change et caisses d'épargne privées visés à l'article 1^{er}, ainsi qu'aux établissements financiers du secteur public.

Une commission de 1 p.c. peut être allouée aux investisseurs institutionnels.

.....

Arrêté ministériel du 12 janvier 1981

relatif à l'émission de l'emprunt 1981-1985-1989 (Moniteur du 14 janvier 1981, p. 396).

Article 1^{er}. — Le prix d'émission des obligations de l'emprunt 1981-1985-1989 est fixé à 99,30 p.c. de leur valeur nominale.

.....

Loi du 12 janvier 1981

ouvrant des crédits provisoires à valoir sur le budget des Affaires régionales bruxelloises de l'année budgétaire 1981 (Moniteur du 22 janvier 1981, p. 671).

5. — INDUSTRIE

Arrêté royal du 30 décembre 1980

modifiant l'arrêté royal du 7 août 1973 relatif à la publicité des actes et documents concernant les sociétés commerciales et les sociétés civiles à forme commerciale (Moniteur du 1^{er} janvier 1981, p. 16).

Arrêté royal du 23 janvier 1981

imposant la déclaration des stocks de diamant non taillé, ainsi que la déclaration de leur taille (Moniteur du 30 janvier 1981, p. 1007).

10. — PRIX ET REVENUS

Arrêté ministériel du 19 janvier 1981

réglementant les prix des viandes bovines et porcines (Moniteur du 31 janvier 1981, p. 1047).

**11. — PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES
SOCIAUX DIVERS**

Loi du 24 décembre 1980

relative aux mesures pour assurer l'exécution du budget 1980-1981 de la Prévoyance sociale (Moniteur du 28 janvier 1981, p. 879). (Voir aussi rubrique 3.)

12. — COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Règlement du Conseil du 25 novembre 1980 (80/3225/CEE)

concernant la conclusion de la deuxième convention ACP-CEE, signée à Lomé le 31 octobre 1979 (Journal officiel, n° L 347 du 22 décembre 1980, p. 1).

Règlement du Conseil du 18 décembre 1980 (80/3323/CEE)

concernant la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre la Communauté économique européenne et la République portugaise relatif à la mise en œuvre d'une aide pré-adhésion en faveur du Portugal (Journal officiel du 23 décembre 1980, n° L 349, p. 1).

BIBLIOGRAPHIE
RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin de janvier 1981. Les ouvrages et articles retenus sont classés par sujets selon le plan de classification décimale en usage à la Banque Nationale. Une version abrégée de ce plan a été publiée dans le numéro de janvier 1974.

L'abonné qui le désire peut obtenir cette version sur simple demande au Service de la Documentation de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaumont 5, 1000 Bruxelles. La version complète du plan peut être consultée à la Bibliothèque scientifique de la Banque.

Il est rappelé que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

306.114. - 333.451.6
382.241.

331.30

OBSTFELD, M.

Intermediate Imports, the Terms of Trade, and the Dynamics of the Exchange Rate and Current Account.

(In : *Journal of International Economics*, Amsterdam, No. 4, November 1980, pp. 461-480.)

GEN. 10 A

PRADES, F.G. e.a.

La conjoncture belge, son cadre industriel et les orientations de politique économique.

(In : *Service de Conjoncture - IRES*, Louvain-la-Neuve, décembre 1980, 49 p.)

BELG. 87

311.80 - 307.10

331.30 - 331.31

Le mouvement de la population en 1979.

(In : *Bulletin de Statistique*, Bruxelles, n° 11, novembre 1980, pp. 903-914.)

BELG. 44

Rapport économique annuel 1980-1981. Bilan économique annuel 1980-1981.

(In : *Economie européenne*, Luxembourg, n° 7, novembre 1980, pp. 1-166.)

C.E. 3

312.1 - 332.602.2
368.40

332.26 - 338.023.

BASTENIER, A. et DASSETTO, F.

La population immigrée en Belgique et le système de sécurité sociale.

(In : *Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P.*, Bruxelles, n° 901, 5 décembre 1980, pp. 1-24.)

BELG. 28 E

Comparaison au plan international des charges salariales et de la productivité.

(In : *Dresdner Bank - Revue Trimestrielle Economique*, Frankfurt/Main, n° 67, novembre 1980, pp. 1-6.)

DEUTSCHL. 5

330.581.

332.27

NYS, L.

De hoofdlijnen van het Plan 1981-1985 en het jongste VKW-congres.

(In : *Ondernemen*, Brussel, n° 2, februari 1981, blz. 61-66.)

BELG. 48

Welke loonmatiging is lonend?

(In : *Ondernemen*, Brussel, n° 10, december 1980, blz. 477-484.)

BELG. 48

MANDY, P.

Crise de la demande ou crise de l'offre? La portée de l'offre réelle du travail sur le chômage féminin.

(In : *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, n° 6, décembre 1980, pp. 393-412.)

BELG. 131 A

TIXHON, O. et DE BROUWER, J.-L.

Le cadre spécial temporaire et la structure du chômage en Belgique : bilan d'une expérience sociale et politique.

(In : *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, n° 6, décembre 1980, pp. 457-482.)

BELG. 131 A

332.620.

RAES, B.

Werkloosheid 1980 : beleving, begeleiding, beleid.

(In : *Socialistische Standpunten*, Brussel, n° 5, september-oktober 1980, blz. 283-293.)

BELG. 155 D

332.690.

DROUIN, M.

Analyse d'une offre de travail potentielle : la population marginale disponible à la recherche d'un emploi.

(In : *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, n° 6, décembre 1980, pp. 375-391.)

BELG. 131 A

332.620. - 334.151.54

RICHONNIER, M.

Les inadéquations entre les offres et les demandes d'emploi dans la Communauté.

(In : *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, n° 6, décembre 1980, pp. 413-426.)

BELG. 131 A

332.691.

VLAAMS EKONOMISCH VERBOND.

Aspekten van de Vlaamse economie, 17. Puylaert, L. : Arbeidsmarkt.

Antwerpen, V.E.V., 1980, 135 blz.

332.622.1

KERVYN de LETTENHOVE, A.

Evolution du marché de l'emploi et chômage des jeunes.

(In : *Reflets et Perspectives de la Vie économique*, Bruxelles, n° 6, décembre 1980, pp. 443-455.)

BELG. 131 A

332.87 - 338.047

GENNEN, J.

Les relations syndicales dans les services publics.

(In : *Bulletin de la Fondation André Renard*, Liège, n° 111, novembre 1980, pp. 1-40.)

BELG. 17

Les banques au sein du secteur financier belge.
 (In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 5, décembre 1980, pp. 673-680.*)
 BELG. 134

BRUYNEEL, A.

The Belgian Commission Bancaire : Functions and Methods.
 (In : *International Trade Law and Practice, Paris, No. 3, September 1980, pp. 351-384.*)

333.106.

333.18

LIERMAN, F.

Solvabiliteit en rendabiliteit van het Belgische bankwezen in de jaren zeventig.
 (In : *Revue de la Banque, Bruxelles, n° 5, décembre 1980, pp. 629-651.*)
 BELG. 134

TOURNEUR, F.

Les aspects actuels et les perspectives de la Centrale des Bilans.
 (In : *Chambre de Commerce et d'Industrie du Tournaisis - Bulletin bimestriel, Tournai, n° 4, juillet-août 1980, pp. 127-136.*)
 BELG. 46

333.111.6

333.403.

VUCHELEN, J.

Voorschotten van de Nationale Bank aan de Schatkist.
 (In : *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven, n° 4, 1980, blz. 431-463.*)
 BELG. 171

D'ERCOLE, A.

On Monetary Economy.
 (In : *Monte dei Paschi di Siena - Note Economiche, Siena, N. 2, Agosto 1980, pp. 120-147.*)
 ITAL. 13 C

333.130.1 - 382.242.4

333.405. - 333.454.1
333.451.5 - 333.825. - 333.821.

TIMMERMANS, A.P.

Les banques belges dans l'euromarché.
 (Working Paper, 79-12-4.)
Louvain-la-Neuve, Institut d'Administration et de Gestion de l'Université Catholique de Louvain, 1979, 87 p.

ADAM, M.C.

Un modèle économétrique des marchés financiers de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
 (In : *Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 88, décembre 1980, pp. 455-489.*)
 BELG. 44 E

GOLD, J.

SDRs Currencies, and Gold; Fourth Survey of New
Legal Developments.

(Pamphlet Series, 33.)

Washington, *International Monetary Fund*, 1980, 136 p.

VON ROSEN, R.

Verstärkte Rolle für den Internationalen Wäh-
rungsfonds.

(In : *Kredit und Kapital*, Berlin, Nr 4, Dezember 1980,
S. 581-589.)

DEUTSCHL. 16 F

333.432.8

333.432.8

GOLD, J.

Symmetry as a Legal Objective of the International
Monetary System.

New York, New York, University, 1980, pp. 423-477.)

WILLAME, J.-Cl.

Les désordres (monétaires) de NOEMI.

(In : *La Revue nouvelle*, Bruxelles, n° 12, décembre
1980, pp. 589-600.)

BELG. 149 D

333.432.8

333.450. - 333.451.0

GOREUX, L.M.

Compensatory Financing Facility.

(Pamphlet Series, 34.)

Washington, *International Monetary Fund*, 1980, 84 p.

ADAM, M.-Ch.

Taux de change et marchés d'actifs : une nouvelle
approche théorique.

(In : *Revue de la Banque*, Bruxelles, n° 5, décembre
1980, pp. 613-626.)

BELG. 134

333.432.8

333.451.0

Towards a Less Unstable International Monetary
System.

New York, Group of Thirty, 1980, 19 p.

SOCIETE DE BANQUE SUISSE.

Le cambisme et les opérations du marché monétaire.

Zürich, *Société de Banque Suisse*, 1980, 88 p.

HANSEN, L.P. and HODRICK, R.J.

Forward Exchange Rates as Optimal Predictors of Future Spot Rates : An Econometric Analysis.

(In : *Journal of Political Economy*, Chicago, No. 5, October 1980, pp. 829-853.)

U.S.A. 30

International Capital Markets; Recent Developments and Short-Term Prospects.

(Occasional Paper, 1.)

Washington, *International Monetary Fund*, 1980, 61 p.

333.451.3

333.602. - 333.613.

LAMBRECHT, Th.

Où va l'arbitrage-devises?

(In : *Revue de la Banque*, Bruxelles, n° 5, décembre 1980, pp. 581-593.)

BELG. 134

Les marchés internationaux des actions en 1980.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank*, Bruxelles, n° 47, 19 décembre 1980, pp. 1-5.)

BELG. 33

333.451.7

333.602. - 333.613.

LOUBERGE, H.

Le risque de change existe-t-il?

(In : *Revue suisse d'Economie politique et de Statistique*, Bâle, n° 4, décembre 1980, pp. 385-402.)

SUISSE 17

Les marchés nationaux et internationaux des obligations en 1980.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank*, Bruxelles, n° 46, 12 décembre 1980, pp. 1-6.)

BELG. 33

333.451.7

333.613.

SOENEN, L.A.

Identificatie van het wisselkoersrisico in internationaal opererende bedrijven.

(In : *Economisch en Sociaal Tijdschrift*, Antwerpen, n° 6, december 1980, blz. 745-754.)

BELG. 64 B

Les marchés belges des obligations et des actions en 1980.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank*, Bruxelles, n° 48, 26 décembre 1980, pp. 1-7.)

BELG. 33

LEVASSEUR, M. et SIMON, Y.

Les marchés d'options négociables sur valeurs mobilières.

(In : *Chroniques d'Actualité de la S.E.D.E.I.S.*, Paris, n° 22, 15 décembre 1980, pp. 688-703.)

FR. 10 B

PEETERS, T.

De wisselkoers : een toverformule voor de Belgische economie?

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management*, Leuven, n° 4, 1980, blz. 547-564.)

BELG. 171

333.712.3 - 368.612.
333.109. - 333.131.37

333.830.

Les garanties bancaires à l'exportation.

(In : *Bulletin de la Société Générale de Banque*, Bruxelles, n° 205, décembre 1980, pp. 3-15.)

BELG. 27 C

ROUSSEAUX, R.

Wispelturige rentevoeten.

(In : *De Gids op Maatschappelijk Gebied*, Brussel, n° 12, december 1980, blz. 961-979.)

BELG. 71

333.741. - 336.33
333.112.7

333.830.

PLETTINCK, E.

Weerslag van het optreden van het Rentenfonds op de daggeldfinanciering van het H.W.I.

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management*, Leuven, n° 4, 1980, blz. 491-508.)

BELG. 171

Les taux d'intérêt.

(In : *Economies et Sociétés*, Paris, n° 2-3-4, février-mars-avril 1980, 742 p.)

FR. 14

333.820. - 333.78 - 333.139.2

333.831.3

ASSOCIATION BELGE DES BANQUES.

L'emploi des instruments de la politique monétaire en Belgique.

Bruxelles, A.B.B., 1980, 29 p.

PERQUEL, J.J.

Peut-on prévoir l'évolution des taux à long terme?

(In : *Journal de la Société de Statistique de Paris*, Paris, n° 4, décembre 1980, pp. 186-202.)

FR. 39

BLEJER, M.I. and LEIDERMAN, L.

On the Real Effects of Inflation and Relative-price Variability : Some Empirical Evidence.

(In : *The Review of Economics and Statistics, Cambridge (Mass.)*, No. 4, November 1980, pp. 539-544.)

U.S.A. 39

STRASSER, D.

Les finances de l'Europe, 2^e édit.

Paris, Fernand Nathan, 1980, 590 p.

333.841. - 338.731.

334.151.25

CEBULA, R.J. and FREWER, M.

Oil Imports and Inflation : An Empirical International Analysis of the « Imported » Inflation Thesis.

(In : *Kyklos, Basel, Nr 4, 1980, S. 615-622.*)

SCHWEIZ 10

THYGESEN, N.

Problems for the European Currency Unit in the Private Sector.

(In : *The World Economy, London, No. 2, September 1980, pp. 235-264.*)

GEN. 23 A

333.846.0 - 333.846.4
333.846.7

334.151.27

KELLER, P.M.

Implications of Credit Policies for Output and the Balance of Payments.

(In : *STAFF Papers, Washington, No. 3, September 1980, pp. 451-477.*)

I.M.F. 4

DE CLERCQ, W.

Een jaar Europees Monetair Stelsel.

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 11, novembre 1980, pp. 5-28.*)

BELG. 99

334.150.2

334.151.27

Comités fonctionnant auprès du Conseil ou de la Commission.

(In : *Bulletin des Communautés Européennes, Luxembourg, Supplément n° 2, 1980, 24 p.*)

C.E. 1

The European Monetary System : its Promise and Prospects.

Washington, The Brookings Institution, 1979, VII + 96 p.

334.151.27

334.151.7 - 338.012.

GENOT, A.

Le système monétaire européen analysé sous un angle socialiste.

(In : *Socialisme, Bruxelles*, n^{os} 160-161, août-octobre 1980, pp. 425-429.)

BELG. 155 C

Les financements de la B.E.I. pour les investissements énergétiques.

(In : *Banque Européenne d'Investissement - Informations, Luxembourg*, n^o 23, novembre 1980, pp. 1-12.)

B.E.I. 1

334.151.3

334.153.2 - 338.341.0

ZECCHINI, S.

The Financial Policy of the European Communities in the Seventies.

(In : *Monte dei Paschi di Siena - Note Economica, Siena*, N. 2, Agosto 1980, pp. 19-82.)

ITAL. 13 C

EYSKENS, M.

Une planète livrée à deux mondes; réflexions sur la politique belge de coopération au développement.

Bruxelles, Administration Générale de la Coopération au Développement, 1980, 40 p.

334.151.54 - 332.632.0

336.204. - 336.212.4

FAULKNER, M.J.

Création directe d'emplois dans le secteur public de la Communauté Européenne.

(In : *Reflets et Perspectives de la Vie économique, Bruxelles*, n^o 6, décembre 1980, pp. 427-442.)

BELG. 131 A

MEULDERS, D.

Evolution de l'effet redistributif de l'impôt des personnes physiques entre 1969 et 1973.

(In : *Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles*, n^o 88, décembre 1980, pp. 491-505.)

BELG. 44 E

334.151.6 - 334.153.1

336.206. - 341.247.

SAMPSON, G.P. and SNAPE, R.H.

Effects of the EEC's Variable Import Levies.

(In : *Journal of Political Economy, Chicago*, No. 5, October 1980, pp. 1026-1040.)

U.S.A. 30

Fiscalité internationale. La pratique de la procédure amiable suivant la convention-type O.C.D.E.

(In : *Fiscalité européenne, Nice*, n^o 4, décembre 1980, pp. 13-49.)

FR. 34 A

336.214. - 339.232.
339.312.7

336.401.

Pression fiscale et rentabilité d'entreprise.

(In : *Paribas - Notes économiques, Bruxelles, n° 34, novembre 1980, pp. 2-10.*)

BELG. 64 D

Texte du colloque tenu le 30 mai 1980 à Bruxelles par l'Institut Belge de Finances publiques sur : « Les effets macro-économiques du budget ».

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 11, novembre 1980, pp. 29-207.*)

BELG. 99

336.401. - 336.834.

336.401. - 336.61

CLEMER, G. en ROGIERS, K.

Roodboek over de Staatsinterventie.

Antwerpen, V.E.V., 1980, 56 blz.

THYS-CLEMENT, F. et BERCKMANS, A.

Effets de la politique budgétaire en Belgique.

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 11, novembre 1980, pp. 59-71.*)

BELG. 99

336.401. - 336.61

336.401. - 336.61

DEPOORTERE, C.

Het budgettair stabilisatiebeleid in België gedurende de jaren zeventig : maatregelen en knelpunten.

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 11, novembre 1980, pp. 79-122.*)

BELG. 99

VUCHELEN, J.

De financiering van het begrotingsdeficit.

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 11, novembre 1980, pp. 129-192.*)

BELG. 99

336.401. - 336.61

336.60 - 336.61

LÖWENTHAL, P.

Une macro-économie des finances publiques.

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 11, novembre 1980, pp. 31-54.*)

BELG. 99

HATRY, P.

L'Etat belge en faillite?

(In : *Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 12, décembre 1980, pp. 5-14.*)

BELG. 99

GOOSSENS, K. en ROSIERS, L.

Een kritisch onderzoek naar het sectorieel subsidiebeleid.

(In : *Economisch en Sociaal Tijdschrift, Antwerpen, n° 6, december 1980, blz. 755-772.*)

BELG. 64 B

Les marchés commerciaux en 1980.

(In : *Bulletin hebdomadaire - Kredietbank, Bruxelles, n° 45, 5 décembre 1980, pp. 1-7.*)

BELG. 33

336.835.

338.041.

Tableau synoptique des aides de l'Etat à la construction, à l'amélioration, à l'assainissement et à l'isolation thermique.

(In : *Bulletin du C.E.P.I., Bruxelles, n° 6, novembre-décembre 1980, pp. 9-23.*)

BELG. 27 B

VAN GREMBERGEN, W.

De raming van het systematisch risico voor Belgische ondernemingen.

(In : *Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven, n° 4, 1980, blz. 519-545.*)

BELG. 171

337.551.

338.043.

RIES, A.

Le Zollverein à rebours? Mutations des relations économiques du Luxembourg avec l'Allemagne. (Communication du 12 mai 1979.)

Luxembourg, Section des sciences morales et politiques de l'Institut Grand-Ducal, 1980, 21 p.

Le redéploiement industriel Nord-Sud.

(In : *Economie et Humanisme, Caluire, n° 256, novembre-décembre 1980, pp. 1-89.*)

FR. 25

338.013. - 382.31

338.40

JACMART, M.-Cl.

Le commerce mondial des produits de base.

(In : *Notes et Etudes documentaires, Paris, nos 4589-4590, 20 octobre 1980, pp. 1-139.*)

FR. 51 F

NACKAERTS, J.

Une nouvelle politique industrielle pour la Belgique.

(In : *Benelux, Bruxelles, n° 3-4, septembre-décembre 1980, pp. 71-79.*)

BELG. 18/A-I

338.43 - 332.620. - 332.691. - 336.020.
339.113. - 657.33 - 332.18

339.0 - 307.362.

Economische en socio-politieke wetenschappelijke bijdragen over bepaalde aspecten van werkgelegenheid en democratisering. Liber memorialis. Tien jaar economische Hogeschool Limburg.

Diepenbeek, Vereniging voor Wetenschappelijk Onderwijs Limburg, 1979, 246 blz.

Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1979.
(In : *Bulletin de Statistique, Bruxelles, n° 10, octobre 1980, pp. 771-835.*)

BELG. 44

338.733.

339.12 - 338.43

AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE.

Rapport du Conseil consultatif de l'industrie du charbon de l'Agence Internationale de l'Energie.

Paris, Organisation de Coopération et de Développement Economiques, 1980, 64 p.

MERCIER, P. et WITTERWULGHE, R.

Analyse comparative des P.I.B. régionaux; perspectives bruxelloises.

Bruxelles, Séminaire d'économie et de droit de l'entreprise des Facultés Universitaires Saint-Louis, 1980, 24 p.

338.78

339.21 - 336.025.

MARQUAND, J.

Le rôle des activités tertiaires dans la politique régionale. Etude comparative.
(Etudes, série politique régionale, 19.)

Luxembourg, Office des Publications officielles des Communautés Européennes, 1980, 249 p.

HUYBRECHS, J. e.a.

Tertiaire inkomensverdeling en onderwijs.

(In : *Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 88, décembre 1980, pp. 547-570.*)

BELG. 44 E

338.8 - 338.753.0

339.21 - 339.12

Pour une croissance économe en énergie.

Bruxelles, Commission des Communautés Européennes, 1979, 91 p. + annexes.

LEHMAN, J.-P.

La distribution des revenus entre catégories socio-professionnelles en France et en Belgique.

(In : *Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 88, décembre 1980, pp. 573-584.*)

BELG. 44 E

Distribution et redistribution des revenus entre groupes socio-professionnels; Belgique 1953-1977.

Bruxelles, Edit. du DULBEA, 1980, 156 p.

LE BRUN, J.

Aspects actuels du droit financier public belge.

(In : Cahier - Revue de la Banque, Bruxelles, n° 10, novembre 1980, pp. 7-68.)

BELG. 133

342.4

347.768.

DELPEREE, F.

La nouvelle grammaire constitutionnelle.

(In : Wallonie, Namur, n° 42, décembre 1980, pp. 413-420.)

BELG. 186

VAN DE VOORDE, A.

Van staatswaarborg naar regionale waarborg.

(In : Bulletin de Documentation - Ministère des Finances, Bruxelles, n° 12, décembre 1980, pp. 15-77.)

BELG. 99

342.4

368.40 - 334.150.6

PERIN, F.

La réforme de l'Etat.

(In : Wallonie, Namur, n° 42, décembre 1980, pp. 439-448.)

BELG. 186

Die soziale Sicherheit in den Ländern der Europäischen Gemeinschaft.

Bonn, Europa Union Verlag, 1980, 69 S.

342.4

382.51 - 338.43

VANWELKENHUYZEN, A.

Les compétences régionales et communautaires.

(In : Wallonie, Namur, n° 42, décembre 1980, pp. 423-437.)

BELG. 186

DE GRAUWE, P. en VAN DE VELDE, G.

De exportprestatie van Vlaanderen en Wallonië (1968-1976). Een constant market share analyse.

(In : Tijdschrift voor Economie en Management, Leuven, n° 4, 1980, blz. 509-518.)

BELG. 171